

# PME 2009

Rapport OSEO  
sur l'évolution des PME



**Le Rapport PME 2009  
est édité par  
OSEO**

27-31, avenue du Général Leclerc,  
94700 Maisons-Alfort  
Tél. : 01 41 79 80 00

**observatoiredespme@oseo.fr**

**Directeur de la publication :**  
François Drouin

« En application de la loi  
du 11 mars 1957 (art. 41)  
et du code de la propriété  
intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992,  
toute reproduction partielle ou totale  
à usage collectif de la présente  
publication est strictement interdite  
sans autorisation expresse de l'éditeur.  
Il est rappelé à cet égard que l'usage  
abusif et collectif de la photocopie  
met en danger l'équilibre  
commercial des circuits du livre. »

# SOMMAIRE

|     |                                                                                                                                                                                                                                            |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 5   | <b>PRÉFACE</b>                                                                                                                                                                                                                             |
| 7   | <b>INTRODUCTION</b>                                                                                                                                                                                                                        |
| 13  | Première partie<br><b>LES GRANDES ÉVOLUTIONS</b>                                                                                                                                                                                           |
| 15  | La démographie des PME                                                                                                                                                                                                                     |
| 25  | Le comportement économique des PME                                                                                                                                                                                                         |
| 37  | La situation financière des PME de l'industrie manufacturière                                                                                                                                                                              |
| 77  | Deuxième partie<br><b>LES THÉMATIQUES</b>                                                                                                                                                                                                  |
| 59  | Les PME et l'emploi                                                                                                                                                                                                                        |
| 69  | Les PME et l'innovation <ul style="list-style-type: none"> <li>– Bilan 2008</li> <li>– La R&amp;D</li> <li>– Les pôles de compétitivité</li> <li>– Le crédit d'impôt-recherche</li> <li>– Le dispositif JEI</li> <li>– Les FCPI</li> </ul> |
| 119 | Les PME et l'exportation                                                                                                                                                                                                                   |
| 127 | Les PME et les délais de paiement <ul style="list-style-type: none"> <li>– Délais de paiement et solde du crédit interentreprises de 1990 à 2008</li> <li>– Retards de paiement. Comparaison européenne</li> </ul>                         |
| 157 | Les PME et les marchés publics                                                                                                                                                                                                             |
| 171 | Troisième partie<br><b>ACTUALITÉ</b>                                                                                                                                                                                                       |
| 173 | L'impact de la crise sur les PME des pays de l'OCDE et les réponses des gouvernements                                                                                                                                                      |
| 217 | Quatrième partie<br><b>L'ACTION PUBLIQUE EN FRANCE</b>                                                                                                                                                                                     |
| 219 | Bilan de l'action des organismes publics                                                                                                                                                                                                   |
| 229 | Principales mesures prises en faveur des PME                                                                                                                                                                                               |
| 251 | <b>L'OBSERVATOIRE DES PME</b>                                                                                                                                                                                                              |

OSEO

**PME 2009**

Sommaire





## PRÉFACE

**François Drouin**  
Président Directeur général  
OSEO



OSEO

PME 2009

Préface

Chaque année, dans le cadre de sa mission d'intérêt général, OSEO publie un rapport sur l'état des PME. C'est le cinquième exercice portant sur l'année 2008 que j'ai le plaisir de porter à la connaissance de l'ensemble des acteurs politiques et économiques qui ont à cœur d'en savoir toujours davantage sur l'univers de ces entreprises, si essentielles à la croissance de notre économie, à sa compétitivité et à la création d'emplois.

Au moment où un grand nombre d'entre elles sont confrontées à de sérieuses difficultés qui surviennent souvent de façon brutale et s'inquiètent de leur avenir, la publication d'un tel rapport qui brosse le portrait d'une population en 2008 pourrait paraître décalée, tant la situation de cette fin d'année 2009 diffère de celle qui prévalait un an plus tôt en raison de l'accélération rapide de la crise et de son extension à l'ensemble des PME, quelle que soit la nature de leur activité.

La lecture de ce document montre qu'il n'en est rien, tout l'intérêt de cette collection consistant, année après année, à analyser les grandes tendances de fond qui les caractérisent et à améliorer par des informations nouvelles la connaissance que nous en avons pour mieux cerner leurs ressorts profonds.

C'est ce travail d'analyse et de synthèse qui permet d'anticiper leurs besoins et de leur proposer des solutions avec le plus de réactivité possible. En raison

de la crise, le rapport de cette année revêt donc une importance et une utilité toutes particulières.

Sans la collaboration étroite, permanente et efficace des équipes de l'Observatoire des PME d'OSEO et de celles de nombreuses institutions qui y ont activement participé, ce travail n'aurait pu voir le jour.

Je veux saluer ici l'engagement de l'ensemble de nos partenaires et les remercier pour leurs précieuses contributions : en particulier les différents ministères concernés (Économie, Budget, Recherche), l'INSEE, la Banque de France, l'OCDE, la CDC...

Ils partagent avec OSEO la même passion des entrepreneurs et la même ambition d'éclairer les pouvoirs publics dans les décisions qu'ils prennent pour renforcer et faire grandir notre tissu de PME. C'est encore plus décisif aujourd'hui où l'urgence n'est pas seulement d'aider les entreprises à passer le cap de la crise, mais aussi et surtout de leur proposer les meilleures solutions pour préparer sans attendre la reprise.

Puisse ce document y contribuer utilement !





# INTRODUCTION

Henry Savajol  
OSEO

OSEO

PME 2009

Introduction

Avec ce cinquième rapport PME, l'Observatoire des PME d'OSEO poursuit son objectif de rassembler, dans un même document, des contributions apportant toutes un éclairage particulier sur le monde des petites et moyennes entreprises.

Dans la préface du premier rapport, nous nous étions fixés un but : « À côté du simple dénombrement (et l'adjectif « simple » est déjà très contestable car compter des PME à la définition parfois discutée n'est pas simple comme bonjour), nous souhaitons fournir des chiffres et des méthodes d'analyse sur leurs productions et leurs effectifs, sur leur situation financière et leurs modifications de comportement, en particulier leurs attitudes face aux nécessités de l'innovation et de l'exportation. Nous souhaitons affirmer cette connaissance à partir de méthodes décrites avec soin et dont nous indiquerons éventuellement qu'elles sont à améliorer ; nous souhaitons aussi comparer cet état des PME françaises à l'ensemble plus vaste des PME européennes ; ainsi, l'analyse de nos politiques publiques en leur faveur, précisée année après année, donnera-t-elle plus rapidement des éléments utiles de réflexion. »

Grâce à nos partenaires, qu'ils en soient remerciés, l'essentiel de ce programme a été réalisé. Certes, des améliorations, des approfondissements devront être effectués, notamment dans le domaine, important, de la mesure de l'emploi et de son évolution, ou dans celui des comparaisons inter-

nationales. Mais, dans son état actuel, le rapport PME brosse déjà un portrait d'une grande richesse de ces trois millions d'entreprises, acteurs importants de notre économie.

Ce rapport se présente, comme les précédents, en quatre grandes parties :

Dans « Les grandes évolutions » sont analysés la démographie des PME (Insee), leur comportement économique (OSEO) et leur situation financière (Banque de France).

La partie « Les thématiques » rassemble les données disponibles dans les domaines de l'emploi (OSEO), de l'innovation (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DGCIS, OSEO), de l'exportation (Direction générale des Douanes), des marchés publics (Observatoire économique de l'achat public) et des délais de paiement (Banque de France, Altares).

Le sujet d'actualité ne pouvait pas être autre que l'impact de la crise sur le financement des PME. Grâce au groupe de travail de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat, ce sujet est traité dans une comparaison internationale (OCDE).

Enfin, la dernière partie présente un bilan de l'action publique en France en faveur des PME (CDC, OSEO, Médiation du crédit) et un récapitulatif des principales mesures législatives ou réglementaires concernant ces entreprises.

Quels sont les principaux enseignements de cette période marquée par l'entrée dans la crise ?

## Un ralentissement de la croissance du nombre de créations d'entreprises

Avec 327 000 entreprises nouvelles, le nombre de créations d'entreprises en 2008 est en hausse de 1,8 % par rapport à 2007. Cette augmentation était de 13 % un an plus tôt. Ce ralentissement s'explique en grande partie par le contexte peu favorable de l'économie française en 2008. Par ailleurs, des créateurs potentiels du second semestre 2008 ont pu retarder leur projet afin de bénéficier, en 2009, du statut d'auto-entrepreneur. Ce nouveau statut, instauré par la loi de modernisation de l'économie, permet à ceux qui le souhaitent (étudiants, chômeurs, salariés, retraités...) de créer facilement leur propre entreprise avec des conditions plus avantageuses.

Plus des quatre cinquièmes des nouvelles entreprises n'ont aucun salarié au démarrage.

Le nombre total de petites et moyennes entreprises atteint désormais environ 3 millions d'unités, chiffre en progression régulière depuis plusieurs années.

## Une hausse du nombre de défaillances d'entreprises

Le nombre de défaillances d'entreprises en 2008 s'élève à 49 000, soit une augmentation de 13 % par rapport à l'année précédente. C'est le niveau le plus élevé depuis 2000.

Ce sont les secteurs de la construction, du commerce et, à un degré moindre, des services aux entreprises et aux particuliers qui, du fait de leur poids dans

l'ensemble des secteurs marchands, contribuent le plus à cette hausse.

## Un recul général et prononcé de l'activité fin 2008

La soudaineté et la violence du choc qui a frappé l'ensemble de l'économie mondiale à partir de septembre 2008 a très rapidement atteint les secteurs situés en amont du système productif, industrie, transports et commerce de gros, avant de se propager aux autres secteurs d'activité.

Les dirigeants de PME prévoient une diminution de 7 % en moyenne de leur chiffre d'affaires en 2009, soit un recul nominal trois fois plus important que lors de la récession de 1993. La décélération est particulièrement prononcée pour les entreprises les plus dépendantes de la conjoncture internationale, les entreprises moyennes et les plus exportatrices.

Les anticipations d'évolution de l'activité à l'horizon de 2010 sont négatives dans la construction, dont les retournements de cycle sont plus longs et moins irréguliers que ceux de l'industrie. Les perspectives apparaissent encore bien sombres dans les secteurs liés à la consommation des ménages, le tourisme, le commerce de détail et les services aux particuliers, du fait des incertitudes nées de la vive remontée du chômage.

Toutefois, après une longue période de déstockage, la phase de reprise technique dans l'industrie et les activités qui lui sont liées se profile. Les PME exportatrices et, d'une façon générale, celles qui sont innovantes se considèrent bien placées pour profiter de la légère reprise économique qu'elles escomptent en 2010. Les entreprises innovantes espèrent d'ailleurs réembaucher l'an prochain.



## Une importante contraction de l'investissement

Sans surprise, l'accentuation du ralentissement de la demande depuis la fin de l'été 2008 se traduit par un net recul de l'investissement des PME à des niveaux historiquement bas, notamment pour l'industrie et le BTP. Les programmes sont à la fois sensiblement moins nombreux et de montants moins élevés. En mai 2009, 43 % seulement des PME interrogées par OSEO prévoient au moins un investissement dans l'année, contre 57 % en mai 2008 et 66 % en mai 2007.

## Les comptes 2008 des PMI restent peu impactés par la crise

L'analyse de la situation financière des PMI indique que les comptes commencent à se dégrader en 2008, après plusieurs exercices d'amélioration. Cette dégradation est toutefois contenue et la situation financière d'ensemble reste à un niveau satisfaisant, en général supérieur à celui des années 2002-2003. La conjoncture économique encore porteuse du début d'année 2008 a compensé la rapide détérioration enregistrée à partir de l'été. Par ailleurs, les PMI avaient bénéficié du renforcement de leur structure financière pendant la période antérieure.

Tous les secteurs de l'industrie manufacturière sont touchés par la détérioration de l'environnement économique, à l'exception de l'agroalimentaire ; les biens intermédiaires sont les plus affectés. La rentabilité se dégrade davantage pour les PMI appartenant à un grand groupe que pour les PMI indépendantes ou les PMI de petit groupe, mais elles demeurent toutefois les plus rentables.

## Un coup de frein à la croissance de l'emploi

En 2006 (dernier chiffre disponible), les PME indépendantes employaient 9,2 millions d'actifs (dont 2,2 millions de non-salariés), soit 55 % des actifs du secteur privé.

Globalement, entre 2006 et 2008, l'ensemble des effectifs salariés a légèrement progressé en France et cet accroissement est surtout le fait des secteurs de la construction, du commerce et des services aux particuliers, secteurs dans lesquels la proportion de PME est la plus élevée. En revanche, la chute de l'emploi dans les secteurs industriels se poursuit.

Questionnés sur leurs perspectives en matière d'emploi en mai 2009, les dirigeants de PME ont fortement révisé leurs prévisions d'embauches pour l'exercice et confirment majoritairement leur souhait de réduire leurs effectifs pour 2009. Les entreprises de plus de 50 salariés projettent de réduire leurs effectifs plus fréquemment que celles de taille inférieure. Plus dynamiques en période de croissance, elles sont aussi plus promptes à réajuster leurs effectifs quand la conjoncture se dégrade.

## Les PME s'impliquent dans l'innovation

Les analyses menées à partir des entreprises innovantes soutenues par OSEO, ou membres d'un pôle de compétitivité, ou bénéficiaires du statut JEI, du CIR ou d'un investissement de la part des FCPI, montrent, d'une année sur l'autre, un nombre de plus en plus grand de PME impliquées dans des activités de R & D et d'innovation.

Les profils des PME qui s'engagent dans ces activités sont stables dans le temps. Ce sont des entreprises de taille plutôt modeste, présentes à

OSEO

PME 2009

Introduction

l'international, y compris dès leur plus jeune âge (près de la moitié des PME de trois ans et plus est exportatrice et une jeune entreprise innovante sur quatre vend régulièrement hors de France), et ayant une activité relevant de plus en plus des technologies de l'information et de la communication que de l'industrie manufacturière : 44 % des PME innovantes de trois ans et plus relèvent de l'industrie manufacturière contre seulement 21 % pour les plus jeunes. Inversement, les créations d'entreprises innovantes se développent davantage dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (30 % contre 18 %), et les activités relevant de l'information et de la communication (26 % contre 19 %).

### Le repli du nombre de PME exportatrices de marchandises s'accroît en 2008

Parmi les 95 000 entreprises exportatrices recensées par les Douanes, près de 80 000 sont des PME indépendantes. Majoritaires en nombre, elles ne représentent toutefois que 27 % des montants exportés.

Depuis les années 2007 et 2008, la diminution du nombre de PME exportatrices de marchandises se poursuit : moins d'opérateurs entrent à l'international, tandis que le nombre de sortants reste relativement stable.

Le repli du nombre d'exportateurs touche surtout les PME, principalement les entreprises de moins de 20 salariés.

### Une évolution du crédit interentreprises défavorable aux PME

Depuis le début des années 1990, les grandes entreprises ont réduit la moyenne de leurs délais clients de 14

jours, alors que leurs délais de règlement des fournisseurs n'ont diminué que de 4 jours. Leur solde commercial s'en trouve allégé. Par contre, les délais de règlement des PME ont été raccourcis de façon plus nette vis-à-vis des fournisseurs que vis-à-vis des clients et leurs besoins de financement se sont accrus au cours de la période.

Sur la base des données disponibles en août 2009, les délais de paiement interentreprises diminuent sensiblement en 2008. Ainsi, les délais clients des TPE (moins de 20 salariés) et des PME (20 à 249 salariés) s'établissent respectivement à 50 et 61 jours de chiffre d'affaires, soit une baisse d'environ deux jours de chiffre d'affaires par rapport à 2007. En revanche, les délais clients des entreprises de 250 salariés et plus baissent de l'ordre de 4 jours.

À terme, les PME devraient être les principales bénéficiaires de la mise en œuvre des dispositions de la loi de modernisation de l'économie (LME) visant à réduire les délais de paiement. En effet, parmi les 118 milliards de créances clients au-delà de 60 jours, 77 milliards sont concentrés dans les entreprises de moins de 250 salariés. L'allègement des besoins de trésorerie à attendre pour cette classe d'entreprises au titre de la réduction des délais clients serait donc substantiel. Et parmi les 106 Md€ de dettes fournisseurs au-delà de 60 jours, 60 milliards seulement sont concentrés sur ces PME. En moyenne et en solde clients/fournisseurs, ces entreprises dégageraient donc des ressources conséquentes de l'ordre de 17 milliards.

### Les PME obtiennent 28 % du montant des marchés de l'État

Globalement, sur les 107 000 marchés d'environ 49 Md€ recensés en 2007, la part des PME indépendantes dans



le total des marchés publics (État et collectivités locales) représente 62 % du nombre et 35 % du montant. La prépondérance des PME en termes de nombre de marchés apparaît plus marquée pour les collectivités locales que pour l'État (64 % contre 52 %). En termes de montant, cette différence est encore plus marquée, la part des PME représentant 41 % pour les collectivités locales et seulement 28 % pour l'État.

Alors que la part des PME dans le nombre total des marchés recensés est d'environ deux tiers, elle chute à un tiers pour les marchés supérieurs à 1 M€.

## Face à la crise, les pouvoirs publics soutiennent les PME

Dans la plupart des pays, les pouvoirs publics sont intervenus pour aider les PME à faire face à la crise. L'analyse réalisée par l'OCDE montre que dans de nombreux pays les plans d'action et les mesures qui les accompagnent s'attaquent plus particulièrement au problème de financement des PME. L'extension et la diversification de mécanismes de garantie publics, voire, dans certains cas, l'emprunt direct auprès d'organismes publics, font

partie des mesures largement utilisées par les pays interrogés.

En France, en dehors des mesures prises pour assurer la stabilité du secteur bancaire (garanties de l'État aux prêts octroyés aux banques dans la limite de 320 Md€ afin d'assurer la stabilité du système bancaire; 21,5 Md€ injectés dans le capital de six banques françaises afin qu'elles prêtent davantage; garanties de l'État aux assureurs crédit pour qu'ils poursuivent leur activité), le gouvernement a mis en œuvre des mesures directement orientées vers les entreprises et notamment vers les PME. Ainsi, les moyens d'intervention d'OSEO ont été considérablement renforcés, notamment dans le domaine du renforcement de la trésorerie des PME. Par ailleurs, un dispositif de médiation du crédit a été mis en place pour résoudre les éventuelles divergences entre les dirigeants de PME et leur banque.

À la fin août 2009, au titre de ces dispositifs, OSEO a accompagné 18 000 entreprises : 4,5 Md€ ont été engagés pour renforcer leur trésorerie et financer leurs investissements.

À la même date, 13 262 dossiers ont été pris en charge par les équipes de médiation, représentant 2,94 Md€ d'encours de crédit traités en médiation.

OSEO

PME 2009

Introduction





## P REMIÈRE PARTIE

# Les grandes évolutions

La démographie des PME

Le comportement économique  
des PME

La situation financière des PME





# LA DÉMOGRAPHIE DES PME

## ÉVOLUTION 2008

Roseline Kerjosse  
Serge Darriné  
Insee

OSEO

PME 2009

Grandes évolutions

DÉMOGRAPHIE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, on dénombre 3 000 000 d'entreprises dans l'ensemble des activités marchandes non agricoles<sup>1</sup> (tableau 1). 27 % d'entre elles sont dans le secteur des services aux particuliers (y compris dans l'éducation, la santé et l'action sociale), 22 % sont des commerces et 18 % proposent des services pour les entreprises (informatique, conseil, publicité, architecture et ingénierie, contrôles techniques).

**TABLEAU 1**

RÉPARTITION DES ENTREPRISES  
PAR NOMBRE DE SALARIÉS ET  
ACTIVITÉ AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2008  
(EN MILLIERS)

Six entreprises sur dix n'ont aucun salarié, autrement dit reposent sur la seule activité du chef d'entreprise. Les trois secteurs où cette situation est la plus fréquente sont ceux des activités immobilières, des services aux particuliers et des services aux entreprises, avec respectivement 77 %, 67 % et 66 % d'entreprises sans salarié ; c'est également le cas de plus d'un commerce sur deux (56 %). Un tiers des entreprises emploient de 1 à 9 salariés. Enfin, seules 6 % des entreprises ont 10 salariés ou plus, et deux secteurs seulement ont une proportion d'entreprises de 10 salariés ou plus supérieure à 10 % : l'industrie y compris IAA (17 %) et les transports (13 %).

| Secteur d'activité               | Nombre de salariés |              |              |             |            |            | Total          |
|----------------------------------|--------------------|--------------|--------------|-------------|------------|------------|----------------|
|                                  | 0                  | 1 à 9        | 10 à 49      | 50 à 99     | 100 à 249  | 250 ou +   |                |
| IAA                              | 21,4               | 35,4         | 5,7          | 0,6         | 0,5        | 0,3        | 63,8           |
| Industrie (hors IAA)             | 86,8               | 62,2         | 26,0         | 3,8         | 2,7        | 1,7        | 183,1          |
| Construction                     | 191,4              | 175,6        | 27,1         | 1,5         | 0,7        | 0,3        | 396,5          |
| Commerce                         | 373,6              | 249,4        | 36,9         | 3,6         | 1,8        | 0,9        | 666,2          |
| Transports                       | 50,7               | 26,8         | 9,4          | 1,2         | 0,8        | 0,4        | 89,4           |
| Activités financières            | 31,8               | 17,5         | 2,0          | 0,3         | 0,3        | 0,3        | 52,2           |
| Activités immobilières           | 147,0              | 39,4         | 3,3          | 0,2         | 0,2        | 0,1        | 190,3          |
| Services aux entreprises         | 350,0              | 148,7        | 26,8         | 2,8         | 1,6        | 1,1        | 530,9          |
| Services aux particuliers        | 238,4              | 169,3        | 17,3         | 1,2         | 0,4        | 0,2        | 426,8          |
| Éducation, santé, action sociale | 299,8              | 66,9         | 7,2          | 1,0         | 0,5        | 0,2        | 375,5          |
| <b>Total</b>                     | <b>1 790,9</b>     | <b>991,0</b> | <b>161,8</b> | <b>16,1</b> | <b>9,4</b> | <b>5,5</b> | <b>2 974,7</b> |

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

1. Cette étude porte sur les entreprises de l'ensemble des activités marchandes non agricoles (ou champ de l'industrie, du commerce et de l'ensemble de services), champ de la démographie d'entreprises suivi par l'Insee depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Les activités sont codées en NAF rév. 1.

## Croissance plus faible des créations d'entreprises en 2008

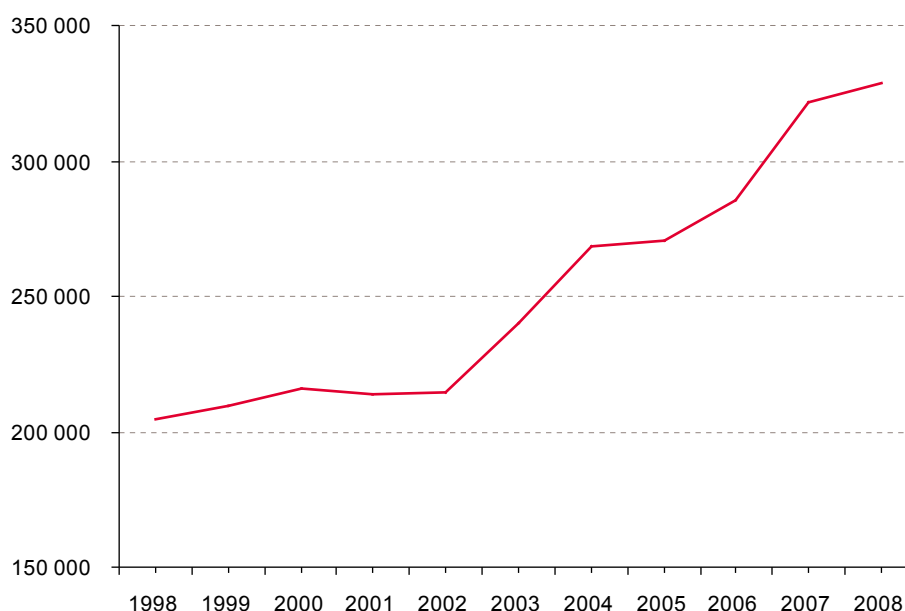
Avec 327 000 entreprises nouvelles, le nombre de créations d'entreprises en 2008 est en hausse de 1,8 % par rapport à 2007. Cette augmentation était de 13 % un an plus tôt (*graphique 1*).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'Insee s'appuie, pour réaliser ce dénombrement, sur une nouvelle définition des créations d'entreprises. Celle-ci est harmonisée avec les concepts européens, afin de faciliter les comparaisons entre pays. Une création d'entreprise correspond

désormais à l'apparition d'une unité légale exploitante n'ayant pas de prédécesseur. Il n'y a donc création d'une entreprise que si elle s'accompagne de la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. La nouvelle notion de création d'entreprise est ainsi plus large que celle de création *ex nihilo*, puisqu'elle inclut les réactivations d'entreprises dont la dernière cessation remonte à plus d'un an, ainsi que les reprises d'entreprises s'il n'y a pas continuité de l'entreprise, en termes de localisation géographique et activité exercée.

GRAPHIQUE 1

NOMBRE DE CRÉATIONS D'ENTREPRISES PAR ANNÉE



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

Le contexte peu favorable de l'économie française en 2008, avec une demande faible et un durcissement des conditions de crédits, n'a sans doute pas incité à la création d'entreprises dans nombre de secteurs d'activité. De plus, des créateurs potentiels du second semestre 2008 ont pu retarder leur projet afin de bénéficier, en 2009, du statut d'auto-entrepreneur. Ce nouveau statut, instauré par la loi de modernisation de l'économie, permet à

ceux qui le souhaitent (étudiants, chômeurs, salariés, retraités...) de créer facilement leur propre entreprise avec des conditions plus avantageuses : cotisations sociales calculées sur le chiffre d'affaires, dispense d'enregistrement au registre du commerce ou des métiers dès lors que l'entreprise bénéficie du régime de la micro-entreprise.



### Le ralentissement des créations épargne l'éducation-santé-action sociale, les services aux entreprises et l'agroalimentaire

Le rythme des créations se maintient bien dans le secteur des services aux entreprises et à un très haut niveau dans le secteur de l'éducation-santé-action sociale et s'accélère nettement dans l'agroalimentaire (*graphique 2*). Toutefois, les créations d'entreprises dans ce dernier secteur sont peu nombreuses : 2 % de l'ensemble des créations en 2008. Cette embellie s'explique surtout par la création de commerces alliant cuisson et vente au détail de pains, viennoiseries, sandwiches, pizzas... à emporter ou à livrer. Le dynamisme du secteur de l'éducation-santé-action sociale est dû principalement aux créations nombreuses dans les activités de santé

(+ 15 % par rapport à 2007), plus particulièrement dans les professions paramédicales et celles exerçant des soins hors cadre réglementé (acupuncteurs, chiropracteurs...). La hausse dans les services aux entreprises est portée par des créations dans les activités juridiques ou spécialisées dans le conseil, l'assistance ou d'autres services fournis aux entreprises.

Les créations d'entreprises baissent de 2 % dans l'industrie hors agroalimentaire, tout particulièrement dans les biens de consommation et les biens d'équipement, secteurs plus sensibles au ralentissement économique général. Mais cette contraction a peu d'impact sur l'évolution globale car les créations d'entreprises dans ce secteur ne représentent que 5 % du total des créations en 2008.

Dans les transports, le nombre d'entreprises créées augmente faiblement en 2008 (+ 2 %).

OSEO

PME 2009

Grandes évolutions

DÉMOGRAPHIE

#### GRAPHIQUE 2

ÉVOLUTION DU NOMBRE DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2007 ET 2008 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

## La construction et l'immobilier en perte de vitesse

La construction représente 17 % des créations d'entreprises en 2008. Après avoir été relativement dynamique en termes de créations d'entreprises depuis 2003, ce secteur s'essouffle et le nombre de ses créations baisse de 2 % en 2008 après une hausse de 11 % en 2007. Les évolutions sont semblables dans l'immobilier (– 3 % après + 3 % en 2007). L'inquiétude des promoteurs, le recul des ventes de logements neufs et des mises en chantier sont autant d'éléments n'incitant pas à entreprendre actuellement dans ces domaines.

Le ralentissement est également très fort dans le commerce, secteur qui contribue le plus fortement aux évolutions des créations d'entreprises puisqu'il regroupe un quart des créations en 2008. Toutefois, les créations dans la vente par correspondance par tout média (catalogue, télévision, internet...) augmentent de 15 % entre 2007 et 2008, et représentent 60 % des créations dans le commerce. Cet essor traduit un élargissement de la gamme des produits et services : aux vêtements et chaussures se sont désormais ajoutés les CD, les DVD, les voyages, l'informatique...

## Les secteurs de l'innovation technologique sont en baisse

Le nombre de créations d'entreprises dans les secteurs dits « innovants » (cf. *définitions*) baisse de 3,8 % en 2008, soit presque 6 points de moins que l'ensemble des créations (+ 1,8 %). Mais la part de ces créations d'entreprises « innovantes » (4 % environ) reste stable depuis 2004.

76 % des créations dans les secteurs de l'innovation technologique concernent les activités informatiques et 12 % les activités cinématographiques,

vidéo, radio et télévision. Le nombre de créations dans ces deux types d'activité baisse, respectivement, de 3,7 % et de 1,6 % en 2008.

## Créer son entreprise, c'est d'abord assurer son propre emploi

Les nouvelles entreprises de l'année 2006 se sont créées, en moyenne, avec 1,9 emploi : 1 emploi non salarié et 0,9 emploi salarié. L'emploi non salarié est généralement celui du créateur, l'emploi salarié est le plus souvent conclu pour une durée indéterminée. Créer une entreprise, c'est d'abord créer son propre emploi. Cet objectif n'est pas propre aux chômeurs créateurs. En effet, si 70 % des chômeurs créateurs l'indiquent comme prioritaire, c'est le cas également de 61 % des autres créateurs. Plus des quatre cinquièmes des nouvelles entreprises n'ont aucun salarié au démarrage.

## 40 % des créateurs de 2006 étaient au chômage

En 2006, 40 % des créateurs étaient au chômage avant de créer leur entreprise, ils étaient 34 % en 2002 (*tableau 2*). Au cours de la même période, le taux de chômage au sens du Bureau international du travail a augmenté d'environ 1 point.

**TABLEAU 2**

SITUATION DU CRÉATEUR AVANT LA CRÉATION DE L'ENTREPRISE

|                                                                          | En %       |            |
|--------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
|                                                                          | 2002       | 2006       |
| En activité (salarié, indépendant, chef d'entreprise...)                 | 52         | 51         |
| Au chômage :                                                             | 34         | 40         |
| – depuis moins d'un an                                                   | 19         | 21         |
| – depuis un an ou plus                                                   | 15         | 19         |
| Sans activité professionnelle (étudiant, personne au foyer, retraité...) | 14         | 9          |
| <b>Total</b>                                                             | <b>100</b> | <b>100</b> |
| Bénéficiaires de l'Accre                                                 | 21         | 36         |

Source : Insee, enquête Sine 2002 et 2006.



À partir de 2002, les chômeurs récents se tournent davantage vers la création d'entreprise, les possibilités d'embauche après un licenciement se faisant plus rares. Les cadres et les professions intermédiaires sont les plus touchés, avec les salariés âgés, par les licenciements pour motif personnel. Les difficultés à retrouver un emploi salarié et leur expérience professionnelle ont pu les inciter à opter pour la création d'entreprise. En revanche, à partir de 1998, l'embellie économique avait favorisé l'accès plus rapide à un emploi salarié : la part des chômeurs de courte durée avait alors diminué parmi les créateurs aidés. Le taux de chômage des femmes demeure plus élevé que celui des hommes entre 1994 et 2005, même si cet écart tend à diminuer et ce plus fortement depuis 2002. Pour autant, la part des femmes dans la création d'entreprise reste constamment autour de 30 % et les chômeuses sont à peine plus nombreuses, proportionnellement, à créer leur entreprise : 30 % des chômeurs créateurs sont des femmes, contre 28 % des non-chômeurs créateurs.

Comme les autres créateurs, plus de la moitié des chômeurs créateurs est titulaire d'un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat. En revanche, ils sont plus fréquemment détenteurs d'un CAP, d'un brevet de compagnon ou d'un BEP, mais ils sont moins souvent sans aucun diplôme.

### **Aidés pour monter leur projet, les chômeurs créateurs sont ensuite seuls maîtres à bord**

Les chômeurs créateurs s'engagent un peu plus souvent dans des activités de commerce et de services aux particuliers que les autres créateurs et moins souvent dans l'immobilier et les domaines de l'éducation, de la santé ou de l'action sociale.

Les entreprises créées par des chômeurs sont majoritairement des entreprises individuelles (56 %), contre 44 % des sociétés, alors que les autres créateurs se tournent plus fréquemment vers la création de société (52 %). Pour 80 % des chômeurs créateurs, la création actuelle est leur première expérience de création d'entreprise (70 % pour les autres créateurs). S'ils sont plus souvent que les autres créateurs d'entreprise sans véritable expérience de créateur, ils sont aussi plus souvent accompagnés : trois quarts des chômeurs créateurs se font aider pour mettre en place leur projet, contre deux tiers des autres créateurs. Cet appui leur est fourni essentiellement par une structure dédiée à la création.

En revanche, ensuite, ils sont plus souvent seuls maîtres à bord : seulement 18 % dirigent leur entreprise avec leur conjoint, un autre membre de leur famille ou un ou plusieurs autres associés, contre 30 % parmi les autres créateurs. 91 % n'emploient pas de salarié au démarrage.

### **Chômeurs créateurs : 70 % ont bénéficié de l'Accre**

70 % des chômeurs créateurs de 2006 ont bénéficié de l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (Accre). Quatre ans plus tôt, ils étaient 51 %. Au total, en incluant les autres ayants droit à cette aide, les bénéficiaires de l'Accre représentent 36 % des créateurs de 2006, contre 21 % en 2002.

Entre 1994 et 2005, 574 000 chômeurs ont créé 507 000 entreprises en utilisant ce dispositif (plusieurs bénéficiaires peuvent en effet créer ou reprendre une même entreprise). Jusqu'en 1997, l'aide était versée sous forme de prime. À partir de cette date, elle consiste en une exonération de cotisations sociales durant la première année d'existence

OSEO

PME 2009

Grandes évolutions

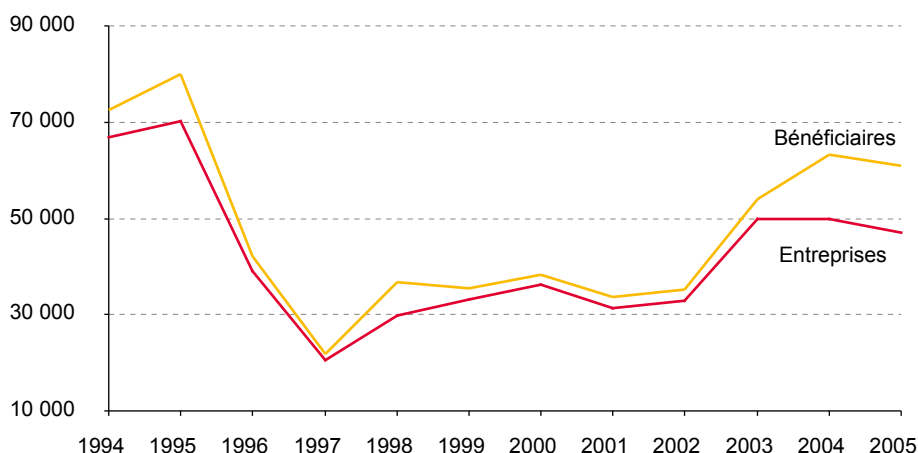
DÉMOGRAPHIE

de l'entreprise. Or les ressources des chômeurs sont souvent limitées, aussi le tarissement de cette source immédiate de financement a-t-il entraîné une réelle désaffection vis-à-vis du dispositif, du moins les premières années,

et dès l'annonce de la mesure avant même sa mise en place effective. La reprise amorcée du nombre de bénéficiaires en 2003 se confirme l'année suivante.

GRAPHIQUE 3

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCRE ET DES ENTREPRISES QU'ILS ONT CRÉÉES PAR ANNÉE



Lecture : de 80 000 en 1995, le nombre de bénéficiaires de l'Accre passe à 40 000 en 1996 et 20 000 en 1997.

Source : Dares, fichiers administratifs des bénéficiaires de l'Accre.

### De 1994 à 2005, six bénéficiaires de l'Accre sur dix sont des salariés licenciés

En moyenne, sur l'ensemble de la période 1994 à 2005, six chômeurs créateurs bénéficiaires de l'Accre sur dix s'étaient inscrits à l'ANPE à la suite d'un licenciement. Alors que, dès 1995, les licenciements économiques deviennent minoritaires par rapport à l'ensemble des licenciements, ce n'est le cas qu'à partir de 2001 au sein des chômeurs bénéficiaires de l'Accre.

Comme pour les autres dispositifs de la politique de l'emploi dans le secteur marchand, les femmes sont minoritaires parmi les bénéficiaires de l'Accre (30 %).

Près d'un bénéficiaire de l'Accre sur cinq met un terme à son activité de chef d'entreprise dans les deux ans et demi qui suivent la création. Les jeunes,

les femmes et les allocataires du RMI sont plus exposés au risque de cessation d'activité. Leur profil est celui des publics les plus vulnérables sur le marché du travail.

Le premier motif déclaré de cessation est la faiblesse du revenu. Les femmes évoquent davantage ce motif que les hommes. C'est probablement parce qu'elles ont davantage créé des entreprises dans des secteurs d'activité où les revenus étaient peu élevés, comme le commerce de détail. Le deuxième motif de cessation mentionné est les problèmes de trésorerie. Puis sont cités l'insuffisance du volume de travail, entraînant dans la plupart des cas une insuffisance de revenus, et les changements intervenus dans leur situation personnelle (naissance, maladie, mutation du conjoint...).

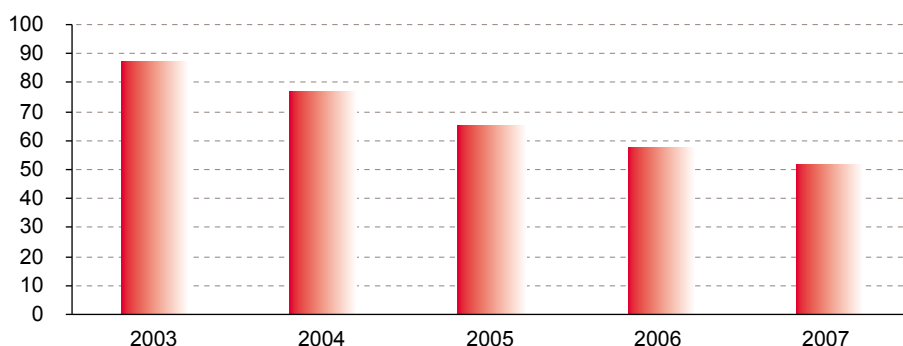


## 52 % d'entreprises pérennes après cinq ans

Parmi les créateurs en 2002, 52 % sont toujours à la tête de leur entre-

prise cinq ans plus tard. C'est au cours de la première année d'existence que les cessations sont les plus nombreuses : 12 % des entreprises créées en 2002 cessent leur activité au cours de leur première année d'existence (*graphique 4*).

GRAPHIQUE 4



Le profil de l'entreprise a une influence sur son devenir. Les sociétés survivent mieux que les entreprises individuelles : 59 % des sociétés existent toujours cinq ans après leur création contre 47 % des entreprises individuelles. De même, le secteur d'appartenance d'une nouvelle entreprise a une incidence sur son avenir. Ainsi, 53 % des entreprises créées dans le secteur de l'industrie sont toujours actives en 2007 contre 46 % pour celles du commerce et de la réparation. Le profil de l'entreprise traduit la bonne préparation du projet et l'adéquation entre l'expérience du créateur et l'activité qu'il a choisie.

Le profil du créateur est également un facteur de survie de l'entreprise. En particulier, l'expérience en termes d'âge ou de parcours professionnel avant la création favorise la pérennité des projets. Seules 37 % des entreprises dont le créateur a moins de 25 ans sont toujours actives en 2007, contre 55 % de celles créées par ceux de 35 à 45 ans. Les entreprises restent aussi plus souvent actives lorsque le créateur a déjà eu une expérience professionnelle avant la création ou lorsqu'il était en activité juste avant. Ainsi, 57 % des pro-

jets conduits par des créateurs actifs juste avant le démarrage se maintiennent contre 48 % de ceux des chômeurs de plus d'un an.

Enfin, les entreprises créées par les femmes, hormis celles du secteur des services aux particuliers, sont moins souvent pérennes : 49 % d'entre elles ont atteint leur cinquième année contre 53 % des entreprises créées par des hommes. Des éléments extérieurs à l'entreprise et non pris en compte dans l'enquête SINE, comme par exemple la compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle, sont peut-être à l'origine de cette différence.

L'importance des moyens financiers investis pour démarrer une entreprise est également un facteur de sa pérennité. Plus ces moyens sont conséquents, plus la proportion d'entreprises actives cinq ans après leur création est élevée : 46 % pour les projets de moins de 2000 € au démarrage contre 67 % pour ceux d'au moins 80 000 €.

Au fil du temps, certains créateurs font survivre leur entreprise, d'autres la développent, d'autres encore cessent leur activité. Mais si le duo entrepre-

OSEO

PME 2009

Grandes évolutions

DÉMOGRAPHIE

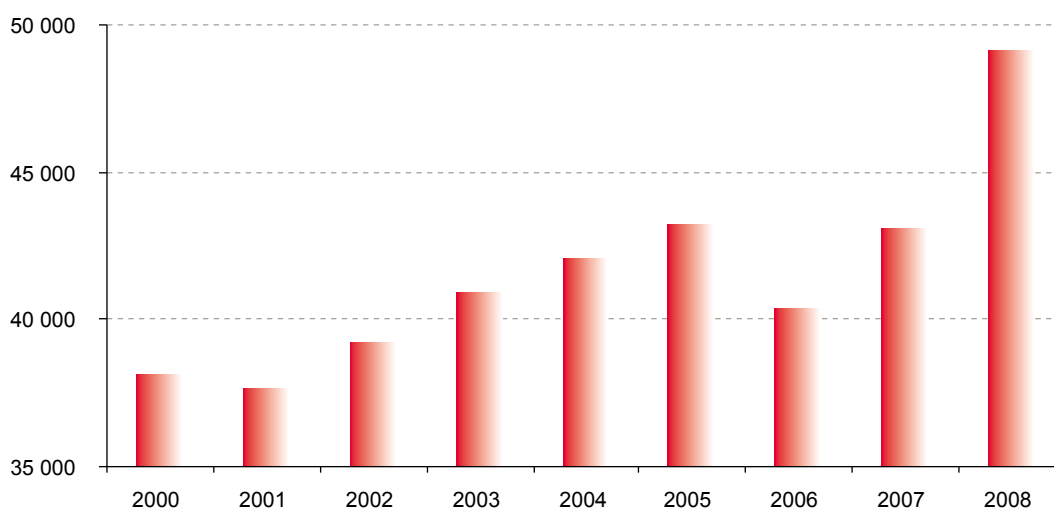
neur-entreprise n'existe plus au bout de cinq ans, cela ne signifie pas nécessairement que l'activité économique a cessé : certaines entreprises font l'objet d'une reprise.

## Le nombre de défaillances d'entreprises de nouveau en hausse en 2008

Le nombre de défaillances d'entreprises<sup>2</sup> en 2008 s'élève à 49 000, soit une augmentation de 13 % par rapport à l'année précédente. C'est le niveau le plus élevé depuis 2000 (*graphique 5*). Après une baisse de 8 % du nombre de défaillances d'entreprises en 2006, on avait déjà observé une hausse de 7 % en 2007.

### GRAPHIQUE 5

NOMBRE DE DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES PAR ANNÉE



Source : BODACC, traitement Insee.

La forte hausse de 2008 s'observe principalement dans le secteur de l'immobilier (plus de 40 % de défaillances de plus qu'en 2007) et dans celui des transports (plus de 20 %). Mais ce sont les secteurs de la construction, du commerce et, à un degré moindre, des services aux entreprises et aux particuliers qui, du fait de leur poids dans l'ensemble des secteurs marchands, contribuent le plus à cette hausse.

Par ailleurs, le taux de défaillance d'entreprises jugées au cours de l'année 2008 s'élève à 1,65 %. Il était de 1,5 % en 2007, taux de défaillance le plus faible depuis le début de son calcul. Il est principalement élevé dans le secteur de la construction (+ 3,3 % en 2008).

Parmi les procédures de défaillances jugées en 2008, 66 % se concluent par une liquidation immédiate et 34 % par une mise en redressement. Cette répartition est assez stable dans le temps (*tableau 4*).

2. La défaillance correspond à l'ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire (sans redressement préalable) par un jugement du tribunal de commerce ou du tribunal de grande instance à l'encontre d'une entreprise suite à une cessation de paiements.



TABLEAU 4

RÉPARTITION DU NOMBRE DE DÉFAILLANCES SELON LE DEVENIR DE L'ENTREPRISE (1)

|                                            | 2000   | 2001   | 2002   | 2003   | 2004   | 2005   | 2006   | 2007   | 2008   |
|--------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Ensemble des défaillances                  | 38 130 | 37 666 | 39 176 | 40 911 | 42 034 | 43 232 | 40 358 | 43 385 | 49 084 |
| dont liquidations immédiates               | 24 195 | 24 021 | 25 040 | 26 170 | 26 871 | 27 881 | 25 774 | 27 938 | 32 548 |
| %                                          | 63,5   | 63,8   | 63,9   | 64,0   | 63,9   | 64,5   | 63,9   | 64,4   | 66,3   |
| dont mises en redressement                 | 13 935 | 13 645 | 14 136 | 14 741 | 15 163 | 15 351 | 14 584 | 15 447 | 16 536 |
| %                                          | 36,5   | 36,2   | 36,1   | 36,0   | 36,1   | 35,5   | 36,1   | 35,6   | 33,7   |
| dont liquidations après redressement (2) % | 11 443 | 11 116 | 11 191 | 11 530 | 11 597 | 11 568 | 9 258  | 10 564 | 7 020  |
|                                            | 30,0   | 29,5   | 28,6   | 28,2   | 27,6   | 26,8   | 22,9   | 24,3   | 14,3   |

1. Répartition des défaillances selon l'année de jugement en tenant compte des publications jusqu'à mars 2008.

2. L'issue des autres mises en redressement est soit une continuation de l'activité de l'entreprise, soit une cession, soit non encore connue.

Source : BODACC, traitement Insee.

OSEO

PME 2009

Grandes évolutions

DÉMOGRAPHIE

## Bibliographie

« Défaillances d'entreprises : jugements d'ouvertures rendus en décembre 2008 et bilan de l'année 2008 », *Informations Rapides*, n° 146, 28 mai 2008.

« Croissance plus faible des créations d'entreprises en 2008 », Sergine Tellier, *Insee Première*, n° 1221, janvier 2009.

« Créations et créateurs d'entreprises », *Insee Références*, « L'emploi, nouveaux enjeux », p. 41 à 50, novembre 2008.

« Créer son entreprise : assurer d'abord son propre emploi », Roselyne Kerjosse, *Insee Première*, n° 1167, décembre 2007.

« Création d'entreprises et emploi : la dynamique sur trois ans », Virginie Fabre et Roselyne Kerjosse, *Insee Première*, n° 1148, juillet 2007.

## Définition des secteurs innovants

Ces secteurs sont ceux des technologies de l'information et de la communication, des produits pharmaceutiques, de la biotechnologie et des nouveaux matériaux. Ils regroupent une proportion importante des entreprises qui produisent des innovations technologiques. Ils comprennent les codes NAF rév. 1 suivants :

- 241A, 241E, 241G, 241L, 244A, 244C : chimie, biotechnologie, produits pharmaceutiques ;
- 30, 313Z, 32, 332, 333 : fabrication de matériel de technologie de l'information ;
- 518G, 518H : commerce de gros de matériel de technologie de l'information ;
- 642, 713E, 72, 921, 922, 924, 925A : services de technologie de l'information.





## LE COMPORTEMENT ÉCONOMIQUE DES PME

Michel Barreteau  
OSEO

OSEO

PME 2009

Grandes évolutions

COMPORTEMENT

### Synthèse

La soudaineté et la violence du choc qui a frappé l'ensemble de l'économie mondiale à partir de septembre 2008 a très rapidement atteint les secteurs situés en amont du système productif, à savoir l'industrie, les transports et le commerce de gros, avant de se propager aux autres secteurs d'activité.

Dans la période de six mois allant d'octobre 2008 à mars 2009, le PIB de la France a reculé de près de 3 %, avant de se stabiliser au deuxième trimestre. Interrogés en mai 2009, c'est-à-dire à l'issue de cette phase de décroissance économique d'une ampleur inédite, les dirigeants de PME affichent un moral en berne.

Dans leur ensemble, ils prévoient une diminution de 7 % en moyenne de leur chiffre d'affaires en 2009, soit un recul nominal trois fois plus important que lors de la récession de 1993. La décélération est particulièrement prononcée pour les entreprises les plus dépendantes de la conjoncture économique internationale : les entreprises moyennes et les plus exportatrices.

Le brusque affaissement de l'activité à partir de l'automne 2008 a contraint les PME à alléger leurs effectifs. Les suppressions de postes sont les plus fréquentes dans l'industrie et les transports.

L'état des trésoreries s'est très rapidement dégradé, si bien qu'en mai 2009 la

situation est considérée presque aussi tendue qu'en 1993. Plus préoccupant, les dirigeants craignent une poursuite de cette dégradation au cours des tout prochains mois.

La rentabilité dégagée en 2008 est jugée encore bonne dans la construction, mais déjà très insuffisante dans le commerce de détail et les transports. Les performances financières sont attendues en baisse sensible en 2009 dans tous les secteurs d'activité.

Sans surprise, le vif ralentissement de la demande depuis l'automne 2008 se traduit par un net recul de l'investissement des PME dans l'ensemble des secteurs.

Les anticipations d'évolution de l'activité à l'horizon de 2010 sont négatives dans la construction, dont les retournements de cycle sont plus longs et moins irréguliers que ceux de l'industrie. Les perspectives apparaissent encore bien sombres dans les secteurs liés à la consommation des ménages, le tourisme, le commerce de détail et les services aux particuliers, du fait des incertitudes nées de la vive remontée du chômage.

Toutefois, après une longue période de déstockage, la phase de reprise technique dans l'industrie et les activités qui lui sont liées se profile. Les PME exportatrices et, d'une façon générale celles qui sont innovantes, se considèrent bien placées pour profiter de la légère reprise économique qu'elles

escomptent en 2010. Les entreprises innovantes espèrent d'ailleurs réembaucher dans le courant de l'année 2010.

## Évolution de la situation des PME en 2009

### Le contexte économique général à la mi-2009

Dans sa note de conjoncture de juin 2009<sup>1</sup>, l'Insee estimait que le PIB de la France pourrait reculer de 3 % en volume en 2009, après une progression limitée à 0,4 % en 2008. L'économie nationale a connu quatre trimestres consécutifs de décroissance du PIB, à partir du deuxième trimestre 2008. Selon les dernières données disponibles<sup>2</sup>, la baisse trimestrielle a été la plus forte au dernier trimestre 2008 (– 1,4 %), puis au premier trimestre 2009 (– 1,3 %). En revanche, le recul s'est interrompu au deuxième trimestre 2009, avec une hausse estimée à + 0,3 %, contrairement à ce qui avait été anticipé en juin (– 0,6 %). Ce léger redressement provient essentiellement de l'amélioration de la production automobile nationale, fortement soutenue par les primes octroyées aux acquéreurs de véhicules neufs peu polluants, mises en place tant en France<sup>3</sup> que dans la plupart des pays voisins.

### La situation des PME début 2009

Dans un contexte de crise économique mondiale majeure, frappant très durement tous les pays de l'OCDE depuis l'automne 2008, quel est l'état des PME françaises à la veille de l'été 2009 ? Les résultats de l'enquête semestrielle d'OSEO<sup>4</sup> effectuée en mai 2009 permettent de connaître l'opinion des dirigeants sur l'évolution des principaux paramètres économiques et financiers de leur propre entreprise.

### Un recul général et prononcé de l'activité

Les PME font part d'un décrochage brutal de leur activité depuis la fin 2008. En effet, entre novembre 2008 et mai 2009, l'indicateur courant de l'activité des PME<sup>5</sup> a reculé de 52 points à – 36. À ce niveau, il se situe très en deçà du précédent plus bas (– 19) remontant à la récession de 1993.

1. *Insee Conjoncture*, « Vers une sortie de récession ? », juin 2009.

2. *Insee Conjoncture – Informations Rapides*, n° 219, 13 août 2009.

3. Le « bonus écologique » et la « prime à la casse ». Depuis décembre 2007, l'acquéreur d'un véhicule automobile émettant moins de 130 g/CO<sub>2</sub>/km bénéficie d'une réduction de prix financée par l'État. Ce bonus écologique va de 200 € pour moins de 130 g/CO<sub>2</sub>/km à 1 000 € pour moins de 100 g/CO<sub>2</sub>/km et même 5 000 € pour moins de 60 g/CO<sub>2</sub>/km.

La prime à la casse a été mise en place fin 2008. D'un montant de 1 000 €, elle est versée à l'acquéreur d'un véhicule « écologique » qui s'accompagne de la mise au rebut d'un véhicule de plus de dix ans.

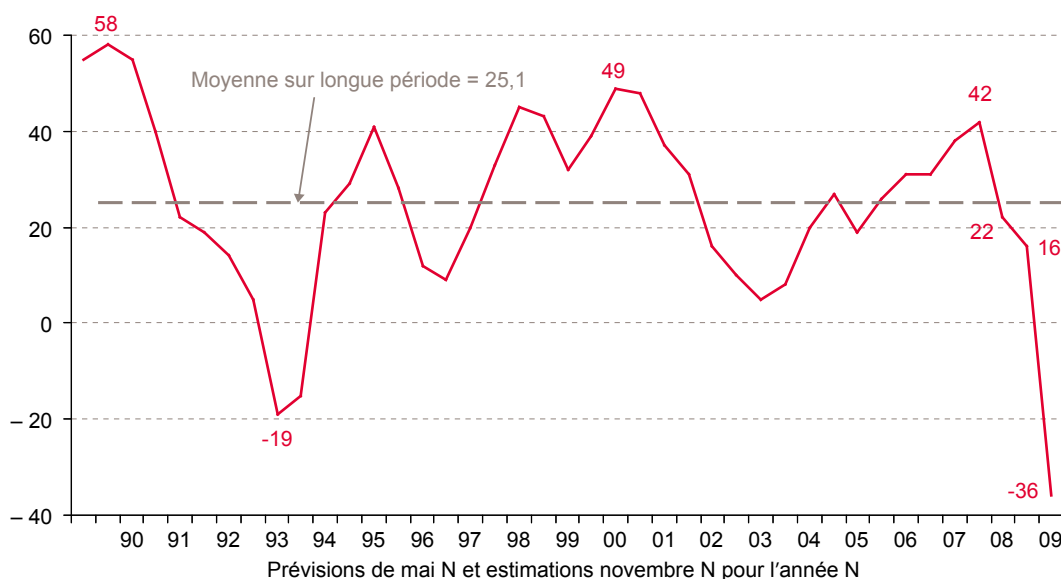
4. L'analyse s'appuie sur un panel de 1 000 entreprises de tous les secteurs d'activité, hors agriculture et services financiers, et de toutes les tailles en termes d'effectifs salariés (0 à 500 salariés, dont un peu plus de 40 % ont moins de 10 salariés). Les entreprises sont interrogées deux fois par an, au début des mois de mai et novembre, à l'aide d'un questionnaire adressé par voie postale. La méthodologie, les résultats détaillés et les commentaires sont disponibles sur [oseo.fr](http://oseo.fr).

5. Différence entre la proportion d'entreprises estimant leur chiffre d'affaires en hausse par rapport à l'année précédente et celles l'estimant en baisse.



## GRAPHIQUE 1

INDICATEUR D'ACTIVITÉ POUR L'ANNÉE EN COURS  
SOLDE DES OPINIONS (HAUSSE - BAISSÉ)



Source : OSEO.

En mai 2009, les PME prévoient un recul de 7,2 % en moyenne de leur chiffre d'affaires annuel. La décroissance anticipée est trois fois plus forte, en valeur nominale, que lors de la précédente récession de 1993, où les PME avaient anticipé en mai une baisse de 2,1 %, révisée à -2,3 % dans l'enquête de fin d'année.

**La chute de l'activité est la plus marquée dans les secteurs en amont du système productif**

Dans l'industrie, la prévision de recul du CA sur l'ensemble de l'année 2009 ressort à -9,2 % en moyenne. Au niveau national, la production manufacturière a chuté de -7,0 %, en volume, au premier trimestre 2009, après une baisse de -7,8 % au trimestre précédent<sup>6</sup>. La première estimation pour le deuxième trimestre fait état d'une stabilisation de la production industrielle (+0,2 %) par rapport au premier trimestre<sup>7</sup>, mais un recul de 16,4 % sur un an. En juillet,

toujours au niveau national, les perspectives personnelles de production des industriels sont encore négatives, mais moins que précédemment. Cependant, les carnets de commandes, tant globaux qu'étrangers, sont toujours considérés très peu étoffés.

La décélération de l'activité est également importante dans le secteur des transports. En mai, les PME prévoient en moyenne une diminution de -9,9 % de leur chiffre d'affaires par rapport à 2008. La tendance est similaire dans le commerce de gros, avec une anticipation de -9,2 %.

Les petites et moyennes entreprises de la construction pronostiquent une contraction de 7 % en moyenne de leur activité, en valeur. C'est la conséquence de la diminution de l'investissement immobilier des ménages et des entreprises. Fin juillet, le nombre des permis de construire de logements atteint 421 000 sur les douze derniers mois, soit 18,7 % de moins que sur les douze mois précédents. Pour leur part, les autorisations de construction de surfaces de locaux non résidentiels

6. Insee, *Note de conjoncture*, juin 2009.

7. DGCIS, *Industrie manufacturière*, 20 août 2009.

OSEO

PME 2009

Grandes évolutions

COMPORTEMENT

reculent globalement de 13,8 %, avec d'importants écarts selon le type d'activité : de - 39 % pour les bâtiments industriels (6,4 millions de mètres carrés) à + 35 % pour l'hébergement hôtelier (1,1 million de mètres carrés), avec une quasi-stabilité pour les locaux de service public ou d'intérêt collectif (8,1 millions de mètres carrés, soit - 2 % en cumul annuel).

Les perspectives d'évolution du chiffre d'affaires des PME en 2009 sont sensiblement moins négatives dans les autres secteurs d'activité : - 4,9 % en moyenne dans le tourisme, - 4,8 % dans les services aux entreprises et - 3,5 % dans le commerce de détail.

**Le repli de l'activité est un peu plus important dans les entreprises moyennes**

Les entreprises de 50 à 500 salariés tablent sur une diminution du CA de - 9,4 % en moyenne, au lieu de - 6,9 % pour celles de moins de 50 salariés. Les premières sont en effet plus présentes sur les marchés extérieurs, donc plus rapidement atteintes par la baisse de la demande étrangère.

**Les PME qui ont une activité à l'international sont plus affectées que les autres par l'acuité de la crise économique mondiale**

Les entreprises qui réalisent plus du quart de leur activité à l'international<sup>8</sup> pronostiquent une baisse du chiffre d'affaires de - 11 % en moyenne en 2009. La baisse des ventes est attendue à - 9,8 % dans les PME moyennement exportatrices (6 à 25 % du CA à l'international), tandis que le recul se limiterait à - 6,2 % dans les entreprises

non exportatrices (pas d'activité à l'international ou moins de 6 %).

**Le brusque affaissement de l'activité a entraîné une sensible contraction de l'emploi**

L'emploi total des secteurs marchands non agricoles régresse en France depuis le deuxième trimestre 2008 : 245 000 postes salariés ont été supprimés au premier semestre 2009, après une diminution de 141 000 sur l'ensemble de l'année 2008.

Les PME rassemblent près de 60 % des effectifs du secteur productif concurrentiel (hors agriculture et activités financières). Comment les effectifs des PME ont-ils évolué depuis le creusement de la récession à l'automne 2008 ? L'enquête semestrielle de conjoncture d'OSEO permet d'en connaître l'évolution en tendance, sinon en valeur, c'est-à-dire abstraction faite des entreprises récemment créées, cessées ou absorbées, par construction non traitées dans le sondage.

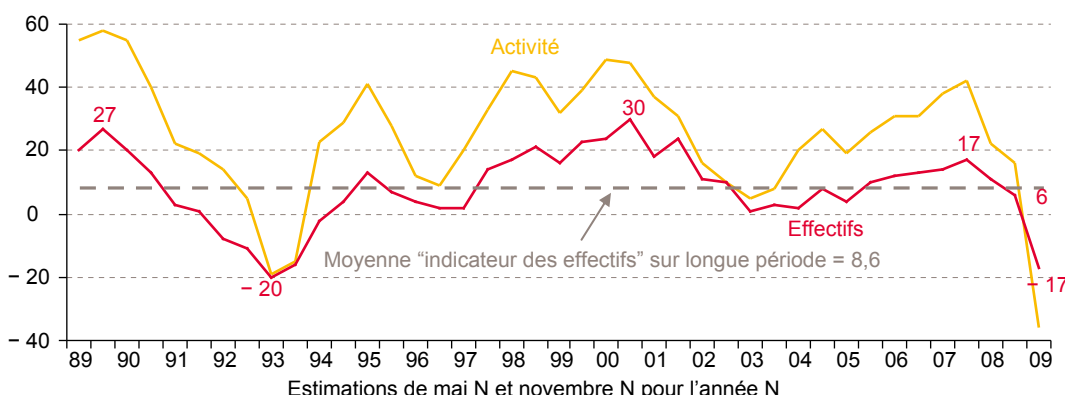
Sans surprise, il apparaît que les petites et moyennes entreprises ont été contraintes de réduire rapidement leurs effectifs à partir du quatrième trimestre 2008. En six mois, l'indicateur d'emploi<sup>9</sup> a chuté de 23 points, à - 17, soit presque aussi bas qu'au creux de la récession de 1993 (- 20).

8. 10 % des entreprises de l'échantillon font plus du quart de leur CA à l'international et 15 % réalisent entre 6 et 25 % à l'international. Les autres n'exportent pas ou réalisent moins de 6 % de leur activité à l'international (exportations directes ou activité en France avec des non-résidents - tourisme, commerce de détail, services aux particuliers...).

9. Différence entre le pourcentage d'entreprises déclarant à la date de l'enquête, en mai N puis novembre N, une hausse de leurs effectifs salariés par rapport à la fin de l'année précédente N-1.

**GRAPHIQUE 2**

INDICATEURS COURANTS (ANNÉE N)  
SOLDE DES OPINIONS EN % (HAUSSE - BAISSSE)



Source : OSEO.

**L'emploi diminue dans tous les secteurs d'activité**

Les suppressions de postes sont les plus importantes dans les secteurs où le recul de l'activité est le plus prononcé, à savoir l'industrie (indicateur à - 25), les transports (- 24) et la construction (- 20). Les réductions nettes d'emplois depuis fin 2008 sont un peu moins fréquentes dans les services aux entreprises (- 14), le commerce de détail (- 12), le tourisme (- 11) et le commerce de gros (- 10).

**Les ajustements à la baisse sont les plus fréquents dans les moyennes entreprises**

Depuis la fin 2008, 47 % des entreprises de 100 à 500 salariés ont réduit leurs effectifs alors que 11 % seulement les ont accrus, soit un solde négatif de 36 %. C'est la conséquence de la très forte contraction de l'activité dans cette catégorie d'entreprises (indicateur courant de l'activité à - 53). Dans les autres classes d'effectifs, les suppressions de postes l'emportent partout largement sur les créations, quoique de façon un peu moins aiguë.

**TABEAU 1**

INDICATEURS COURANTS  
D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI SELON LA  
TAILLE DES ENTREPRISES (SOLDE  
DES % D'OPINIONS « EN HAUSSE »  
MOINS CELLES « EN BAISSSE » PAR  
RAPPORT À LA FIN 2008)

|                      | Activité | Effectifs |
|----------------------|----------|-----------|
| Moins de 10 salariés | - 37     | - 15      |
| 10 à 19 salariés     | - 36     | - 17      |
| 20 à 49 salariés     | - 34     | - 15      |
| 50 à 99 salariés     | - 35     | - 28      |
| 100 à 500 salariés   | - 53     | - 36      |
| Ensemble             | - 36     | - 17      |

Source : OSEO.

**Des trésoreries nettement plus tendues**

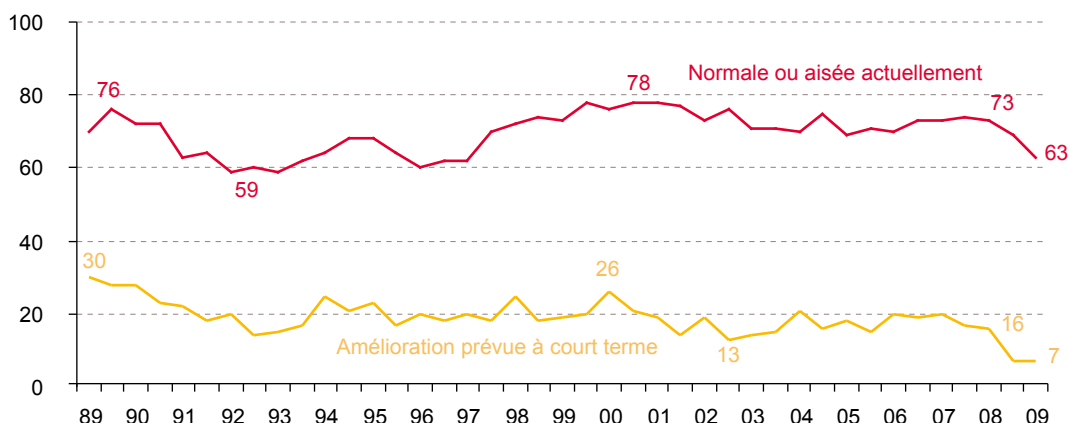
En mai 2009, 63 % des dirigeants de PME jugent normale ou aisée la situation de leur trésorerie récente, traduisant un recul de 6 points en six mois et de 10 points sur un an. À ce niveau, le jugement sur l'état des trésoreries est presque aussi faible que lors de la récession de 1993 (59 %).

De plus, les chefs d'entreprise craignent une nouvelle dégradation dans les prochains mois : 7 % seulement pronostiquent un assouplissement de leur trésorerie à court terme contre 38 % un resserrement, soit un solde prévisionnel à - 31, identique à celui de novembre 2008 et bien inférieur à son niveau de 1993 (- 10).

**OSEO****PME 2009****Grandes évolutions****COMPORTEMENT**

GRAPHIQUE 3

TRÉSORERIE DES PME (OPINION DES CHEFS D'ENTREPRISE EN %)



Source : OSEO.

### Durcissement des trésoreries dans de nombreux secteurs

37 % des PME dans leur ensemble déclarent avoir rencontré des difficultés de trésorerie au cours des six derniers mois. La proportion est la plus élevée et en forte augmentation par rapport à novembre 2008 dans le tourisme, à 46 % (+ 10 points). L'état des trésoreries s'est également fortement détérioré dans le commerce de gros, jugé tendu dans 42 % des entreprises (+ 14 points en six mois), de même que dans le secteur des transports (+ 12 points). La situation de trésorerie demeure difficile dans le commerce de détail, avec 44 % de citations (+ 1 point).

Dans les autres secteurs, la dégradation est un peu moins prononcée, l'état de la trésorerie récente étant considéré tendu dans 36 % des entreprises des services aux entreprises (+ 4 points), dans 34 % de celles de l'industrie (+ 5 points) et dans 30 % de celles de la construction (+ 2 points).

Dans tous les secteurs d'activité, les PME s'attendent en mai à un nouveau durcissement dans les mois à venir. L'indicateur prévisionnel d'évolution de la trésorerie est partout très négatif à un niveau proche de la moyenne (- 31), excepté dans le tourisme (- 12, mais + 10 en mai 2008), sans doute en par-

tie pour des raisons saisonnières mais aussi dans la perspective de l'entrée en vigueur de la réduction du taux de TVA dans la restauration à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

### Sensible resserrement des trésoreries des PME fortement exportatrices

Conséquence de vive contraction de leur activité à l'international à partir de l'automne 2008, les entreprises qui réalisent plus quart de leur ventes avec des clients étrangers ont connu une rapide dégradation de leur situation de trésorerie, jugée difficile par 44 % d'entre elles en mai 2009, contre 27 % seulement six mois auparavant. Elles sont toutefois légèrement moins pessimistes que les autres quant aux perspectives d'évolution à court terme, avec un indicateur prévisionnel à - 21, contre - 32 pour les autres PME.

### Rentabilité de 2008 jugée à peu près stable mais attendue en net recul en 2009

78 % des dirigeants estiment encore « bonne » ou « normale » la rentabilité récente de leur entreprise, reproduisant le jugement de fin 2008. C'est toutefois 3 points de moins qu'en mai 2008.

Pour les résultats de 2009, 11 % seulement des PME prévoient une amélioration par rapport à ceux de

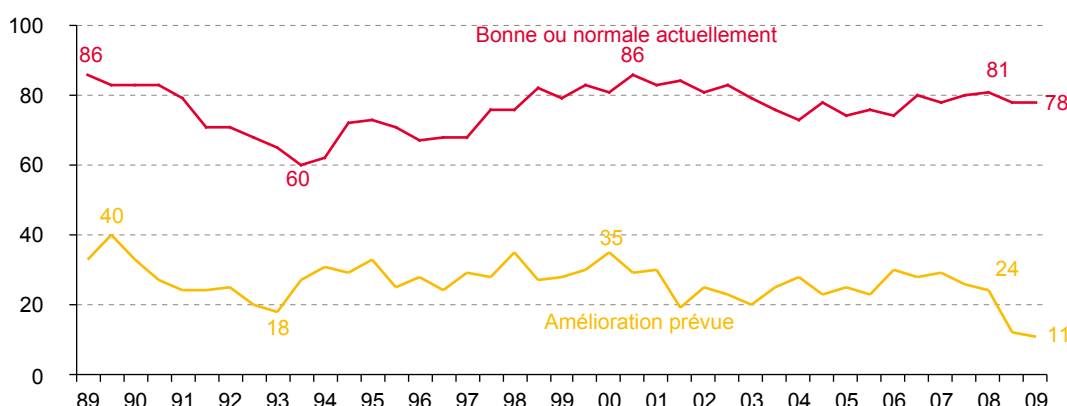


2008, tandis que 46 % anticipent une dégradation. L'indicateur avancé de la rentabilité est donc fortement négatif, à

– 35 (*versus* – 26 en novembre précédent et + 6 en mai 2008).

#### GRAPHIQUE 4

RENTABILITÉ DES PME (OPINION DES CHEFS D'ENTREPRISE EN %)



Source : OSEO.

#### Le jugement sur les résultats de 2008 est très variable selon les secteurs

L'indicateur de la rentabilité récente (différence entre les pourcentages des opinions positives et négatives) ressort à + 9, traduisant une hausse de 1 point en six mois, mais un recul de 8 points sur un an.

L'opinion sur la rentabilité obtenue lors du dernier exercice demeure la meilleure dans la construction (indicateur à + 25). Le jugement est plus mitigé dans les services aux entreprises (+ 13), l'industrie (+ 10) et le commerce de gros (+ 9). L'appréciation est médiocre dans le tourisme et les services aux particuliers (+ 3) et franchement négative dans le commerce de détail (– 10) et les transports (– 15).

#### Fortes craintes de chute de la rentabilité en 2009 dans tous les secteurs

Les anticipations d'évolution des résultats pour l'exercice en cours sont les plus pessimistes dans l'industrie et les transports (indicateur prévisionnel à – 42), ainsi que dans la construction (– 41). Les perspectives sont à peine moins négatives dans le commerce

de gros (– 35), le commerce de détail (– 32), les services aux entreprises (– 31) et le tourisme (– 24).

#### Importante contraction de l'investissement des PME en 2009

Le recul des dépenses d'investissement des PME, entamé dès le second semestre 2008, s'est fortement accentué dans les premiers mois de 2009. En mai, l'indicateur prévisionnel pour l'année en cours<sup>10</sup> tombe au niveau historiquement bas de – 29 (à comparer à + 2 en mai 2008 et + 9 en mai 2007).

L'indicateur ressort à – 32 pour les PME de l'industrie. Cette contraction exceptionnelle est confirmée par l'enquête effectuée en juillet par l'Insee sur les investissements dans l'industrie<sup>11</sup>, toutes tailles d'entreprises confondues. Elle annonce un recul de 21 % des dépenses d'investissement en 2009, contre – 18 % dans l'enquête d'avril.

10. Différence entre les pourcentages d'opinions positives (dépenses prévues en hausse par rapport à celles réalisées l'année précédente) et négatives (dépenses prévues en baisse).

11. « Enquête sur les investissements dans l'industrie – juillet 2009 », Insee, *Informations Rapides*, n° 224 du 28 août 2009.

OSEO

PME 2009

Grandes évolutions

COMPORTEMENT

Dans les autres secteurs, les prévisions d'investissement font état d'une diminution importante et proche de la moyenne des PME (indicateur prévisionnel à - 29), sauf dans la construction

où les intentions de contraction sont encore plus prononcées (indicateur à - 41) et dans le tourisme où, au contraire, la baisse des investissements serait plus modérée (- 12).

TABLEAU 2

INDICATEUR D'INVESTISSEMENT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (VARIATION ANNUELLE DES DÉPENSES - SOLDE DES OPINIONS « EN HAUSSE » - « EN BAISSSE »)

|      |                       | Industrie  | Commerce    | Tourisme    | BTP         | services   | Ensemble   |
|------|-----------------------|------------|-------------|-------------|-------------|------------|------------|
| 2006 | Prév. nov. 05         | + 17       | + 21        | + 9         | + 11        | + 12       | + 15       |
|      | Prév. mai 06          | + 7        | - 20        | - 20        | + 7         | + 2        | - 1        |
|      | <b>Estim. nov. 06</b> | <b>+ 1</b> | <b>- 5</b>  | <b>- 4</b>  | <b>- 8</b>  | <b>- 1</b> | <b>- 3</b> |
| 2007 | Prév. nov. 06         | + 20       | + 14        | + 23        | + 19        | + 17       | + 17       |
|      | Prév. mai 07          | + 13       | + 7         | + 6         | + 5         | + 9        | + 9        |
|      | <b>Estim. nov. 07</b> | <b>+ 1</b> | <b>- 3</b>  | <b>- 4</b>  | <b>+ 5</b>  | <b>+ 1</b> | <b>0</b>   |
| 2008 | Prév. nov. 07         | + 20       | + 17        | + 23        | + 13        | + 14       | + 18       |
|      | Prév. mai 08          | + 2        | - 10        | + 13        | + 9         | + 3        | + 2        |
|      | <b>Estim. nov. 08</b> | <b>- 6</b> | <b>- 11</b> | <b>- 21</b> | <b>- 13</b> | <b>+ 5</b> | <b>- 7</b> |
| 2009 | Prév. nov. 08         | + 19       | + 14        | + 15        | - 6         | + 8        | + 11       |
|      | Prév. mai 09          | - 32       | - 30        | - 12        | - 41        | - 25       | - 29       |

Source : OSEO.

Pour financer des investissements prévus en sensible recul, les PME pensent les autofinancer à hauteur de 41 % en moyenne, soit 7 points de plus qu'en mai 2008. La forte baisse de la production de crédits à l'investissement

à partir du dernier trimestre 2009 est confirmée au niveau national<sup>12</sup>, le taux de croissance annuel des encours des crédits à l'investissement aux sociétés non financières ayant chuté de 13,3 % en novembre 2008 à 5,5 % en juillet 2009.

TABLEAU 3

INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2009 ET MODES DE FINANCEMENT ENVISAGÉS (BASE 431 PME AYANT DÉCLARÉ DES INVESTISSEMENTS)

| Répartition des investissements par nature                                           | Plan de financement moyen                                                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>immobiliers 40 %</b><br>(terrains, constructions, locaux existants, aménagements) | <b>autofinancement 41 %</b><br>(y compris apports en fonds propres et subventions)                     |
| <b>mobiliers 52 %</b><br>(matériels, véhicules, équipements divers...)               | <b>crédit bancaire 42 %</b><br>moyen terme (2 à 7 ans) (35 %)<br>long terme (8 ans et plus) (7 %)      |
| <b>incorporels 8 %</b><br>(fonds de commerce, brevets licences, logiciels)           | <b>crédit-bail mobilier 16 %</b><br><b>et location financière</b><br><b>crédit-bail immobilier 1 %</b> |
| Montant global investi = 100 %                                                       | Total = 100 %                                                                                          |

Source : OSEO.

12. « Les crédits au secteur privé en France », Banque de France - Stat Info du 27 août 2009.



## Les anticipations des PME pour 2010

Courant mai 2009, les PME interrogées par OSEO anticipent un très léger redressement de l'activité en 2010 et un simple maintien des effectifs.

### Des perspectives de redressement de l'activité très prudentes

32 % des dirigeants s'attendent à une hausse de leur activité en 2010, tandis

que 18 % anticipent une baisse, soit un solde de + 14 seulement. C'est le niveau le plus faible pour cet indicateur avancé de l'activité, très inférieur aux précédents points bas de 1993 (+ 23) et de 2005 (+ 22).

OSEO

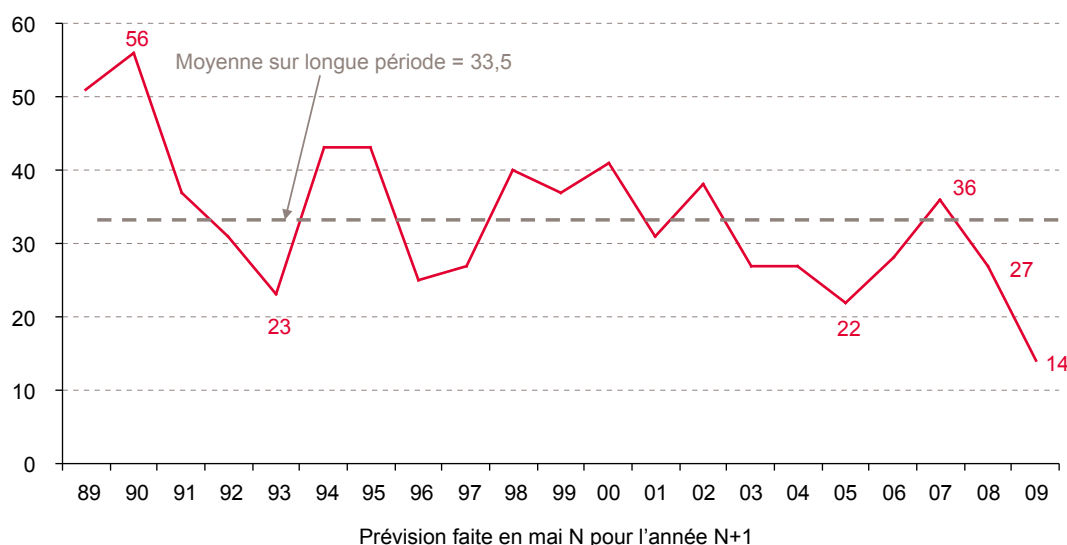
PME 2009

Grandes évolutions

COMPORTEMENT

GRAPHIQUE 5

INDICATEUR AVANCÉ DE L'ACTIVITÉ POUR L'ANNÉE SUIVANTE  
SOLDE DES OPINIONS (HAUSSE - BAISSÉ)



Source : OSEO.

### Légère reprise escomptée en 2010 sauf dans la construction et les secteurs liés à la consommation des ménages

Les secteurs les plus éprouvés au cours des premiers mois de 2009, ceux situés en amont du système productif, escomptent un certain redressement en 2010. Ainsi, l'indicateur avancé de l'activité ressort à + 21 dans l'industrie, + 26 dans le commerce de gros et + 16 dans les transports. Dans cette perspective de classique reprise technique après une longue période de déstockage, les PME des services aux entreprises pronostiquent également une

accélération de leur activité, avec un indicateur prévisionnel à + 22.

En revanche, les entreprises de la construction demeurent pessimistes (- 7), de même que celles du commerce de détail (- 3), des services aux particuliers (- 4), voire du tourisme (+ 4).

### Les PME exportatrices sont un peu plus optimistes que les autres

Les entreprises moyennement exportatrices s'attendent à une certaine reprise des affaires en 2010 (indicateur avancé à + 27), de même que celles qui réalisent plus du quart de leur activité avec

l'étranger (+ 25). Mesuré par cet indicateur, l'optimisme des PME ayant une activité à l'international apparaît toutefois assez modéré.

Cependant, les entreprises « non exportatrices » sont nettement plus attentistes, avec un indicateur avancé de l'activité à + 10.

### Les PME innovantes tablent sur un net rebond à moyen terme

51 % des entreprises innovantes<sup>13</sup> prévoient une progression de leur activité en 2010, contre 11 % seulement une diminution, soit un solde positif de + 40. En

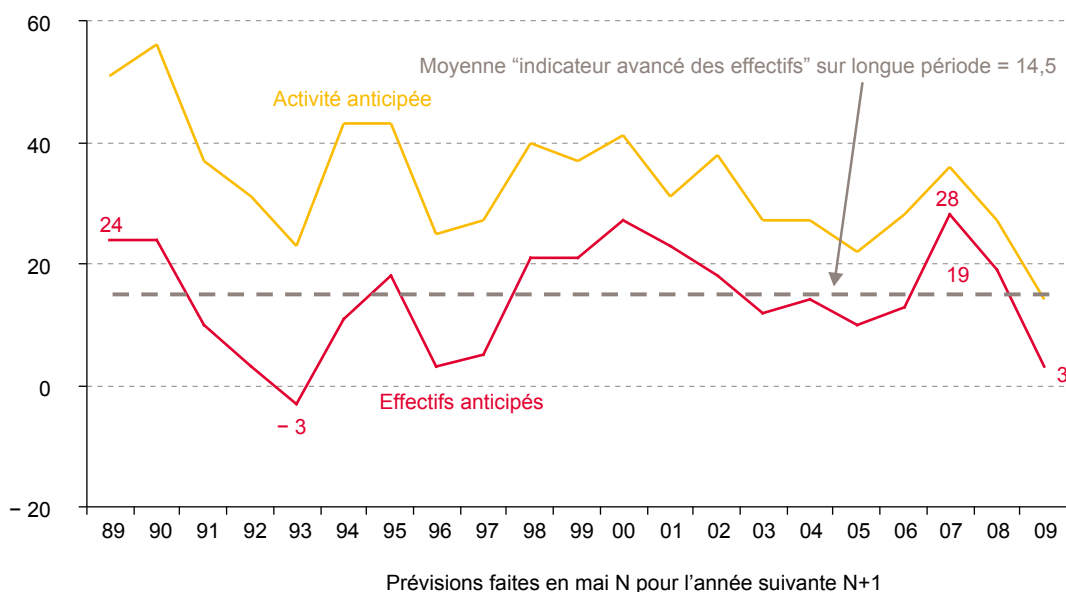
revanche, les PME qui n'ont pas innové au cours des trois dernières années pronostiquent une stagnation de leurs ventes (indicateur prévisionnel nul).

### Les effectifs pourraient se maintenir à leur niveau actuel

L'indicateur avancé de l'emploi régresse fortement sur un an, conjointement avec celui de l'activité. Entre mai 2008 et mai 2009, il perd 16 points, à + 3. À ce niveau très faible, il reste toutefois légèrement supérieur au minimum enregistré en 1993 (- 3).

#### GRAPHIQUE 6

INDICATEURS AVANCÉS (POUR ANNÉE N+1)  
SOLDE DES OPINIONS EN % (HAUSSE - BAISSSE)



Source : OSEO.

13. Une entreprise est qualifiée « innovante » si elle a réalisé au moins une des cinq mesures suivantes au cours des trois dernières années :

- a) Financé des frais de recherche et développement (interne ou externe) ou recruté du personnel de R & D ;
- b) Acquis une licence d'exploitation d'un procédé ou d'une technologie ; c) Déposé un brevet, une marque, un dessin ou un modèle ;
- d) Développé pour le compte de tiers un produit ou procédé (prestation) nouveau ou significativement amélioré ;
- e) Commercialisé un nouveau produit, bien ou service (hors simple revente de produits nouveaux achetés à d'autres entreprises et hors modifications esthétiques ou de conditionnement de produits précédemment existants), ou utilisé un nouveau procédé (ou méthode) de production, de commercialisation ou d'organisation. De plus, aucun produit ou procédé analogue n'était déjà commercialisé ou utilisé par des concurrents.



Les pronostics sont assez variables selon le secteur d'activité.

L'indicateur prévisionnel pour 2010 est nul ou voisin de l'équilibre dans tous les secteurs, sauf dans les services aux entreprises (+ 16) et les transports (+ 12).

Les entreprises de moins de 50 salariés envisagent de réembaucher en 2010 contrairement aux moyennes entreprises qui poursuivraient les réductions d'effectifs.

L'indicateur prévisionnel ressort à + 7 dans les TPE, + 3 dans les entreprises de 10 à 49 salariés, mais à - 8 dans les entreprises de 50 à 99 salariés et - 22 dans celles de 100 à 500 salariés.

#### **Les entreprises exportatrices ne pensent pas recruter plus que les autres**

En l'absence de perspectives de redressement important de la demande étrangère à l'horizon de 2010, les PME exportatrices n'ont pas de raisons particulières qui pourraient motiver un accroissement significatif des effectifs en 2010.

#### **Les PME innovantes prévoient de créer de nouveaux postes en 2010**

Les dirigeants de PME innovantes étant confiants sur l'évolution de leur activité à moyen terme, ils envisagent d'accroître sensiblement leurs effectifs (indicateur avancé à + 16). À l'inverse, les entreprises qui n'ont pas conduit d'action d'innovation au cours des trois dernières années pensent à nouveau réduire le nombre de leurs salariés en 2010 (- 4).

OSEO

PME 2009

Grandes évolutions

COMPORTEMENT





## LA SITUATION FINANCIÈRE DES PME DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE EN 2008

Observatoire des entreprises,  
Banque de France – Direction des entreprises

OSEO

PME 2009

Grandes évolutions

SITUATION FINANCIÈRE

### La résistance de l'activité en début d'année a limité l'impact de la récession sur les comptes

La crise économique et financière affecte les PME de l'industrie manufacturière (PMI) à partir de l'été 2008 et les difficultés s'intensifient au début de 2009. Ces entreprises, dont le nombre avoisine 17 000 en France et qui emploient un million de personnes, sont à l'origine de 30 % de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière.

Un premier exercice d'analyse de la situation des PMI mené début août 2009 sur 4 280 d'entre elles indique que les comptes commencent à se dégrader en 2008, après plusieurs exercices d'amélioration. Cette dégradation est toutefois contenue et la situation financière d'ensemble reste à un niveau satisfaisant, en général supérieur à celui de la sortie de crise de 2002-2003. La conjoncture économique encore porteuse du début d'année a compensé la rapide détérioration enregistrée à partir de l'été. Par ailleurs, les PMI avaient bénéficié du renforcement de leur structure financière pendant la période antérieure.

En revanche, signe d'incertitude, les effectifs et dépenses d'investissement n'augmentent plus, tandis que les stocks s'alourdissent. L'endettement ralentit sur l'ensemble de l'année 2008 et plus encore au début de 2009, dans un

contexte de contraction de l'activité et de resserrement des conditions d'accès au crédit.

Tous les secteurs de l'industrie manufacturière sont touchés par la détérioration de l'environnement économique, à l'exception de l'agroalimentaire ; les biens intermédiaires sont les plus affectés. Les biens d'équipement conservent néanmoins une activité dynamique en 2008. La rentabilité se dégrade davantage pour les PMI appartenant à un grand groupe que pour les PMI indépendantes ou les PMI de petit groupe, mais elles demeurent les plus rentables.

La crise économique se traduit depuis un an par une nette remontée des défaillances d'entreprises dans l'industrie. Les plus petites entreprises restent les plus vulnérables. Néanmoins, depuis quelques mois, l'impact des défaillances, mesuré soit par la valeur ajoutée, soit par les encours de crédits bancaires concernés, se renforce dans les entreprises de taille moyenne. Le textile, la fabrication de machines et équipements, et la fabrication de matériel de transport sont les secteurs les plus vulnérables.

Enfin, après un premier trimestre 2009 très difficile, les indicateurs de conjoncture disponibles en juillet 2009 laissent entrevoir une stabilisation de l'activité dans les prochains mois<sup>1</sup>.

1. [http://www.banque-france.fr/fr/stat\\_conjoncture/telechar/conjonc/vue.pdf](http://www.banque-france.fr/fr/stat_conjoncture/telechar/conjonc/vue.pdf).

## La conjoncture économique se retourne en 2008

### La dégradation de l'environnement économique affecte en premier lieu les biens intermédiaires

Les premiers comptes de résultat disponibles sur le dernier exercice montrent que la croissance de l'activité des PMI ralentit nettement en 2008, tout en demeurant positive sur l'ensemble de l'année. Le chiffre d'affaires augmente de 3,8 % en valeur, après + 7,3 % en 2007 (tableau 1 et graphique 1). Les PMI des biens intermédiaires sont

particulièrement affectées. La croissance de la valeur ajoutée est réduite de plus de moitié entre 2007 et 2008. En volume, le ralentissement est comparable.

D'après l'indice mensuel de chiffre d'affaires dans l'industrie manufacturière publié par l'Insee, l'activité s'est infléchie à partir de la fin du premier trimestre 2008 en rythme annuel, pour chuter rapidement à partir du troisième trimestre. Sur l'ensemble du premier semestre 2008, elle est restée favorablement orientée. Ainsi, les comptes annuels d'entreprises clôturés fin 2008 ne mesurent que partiellement l'impact de la récession.

TABLEAU 1

L'ACTIVITÉ DANS LES PMI

|                       | Nombre d'entreprises | Chiffre d'affaires |                         |      |             |      | Valeur ajoutée |               |      | Effectifs |               |      |
|-----------------------|----------------------|--------------------|-------------------------|------|-------------|------|----------------|---------------|------|-----------|---------------|------|
|                       |                      | Niveau (M€)        | Variation (%) en valeur |      | en volume** |      | Niveau (M€)    | Variation (%) |      | Niveau    | Variation (%) |      |
|                       |                      |                    | 2007                    | 2008 | 2007        | 2008 |                | 2007          | 2008 |           | 2007          | 2008 |
| IAA                   | 477                  | 6 253              | 6,2                     | 8,3  | -0,2        | 1,8  | 1 484          | 4,8           | 4,8  | 27 107    | 1,2           | 0,4  |
| Biens de consommation | 664                  | 6 297              | 3,8                     | 1,3  | 4,1         | 1,6  | 2 325          | 3,1           | -0,5 | 42 161    | -0,5          | -1,4 |
| Automobile *          | 89                   | 1 147              | 7,7                     | 5,2  | 6,7         | 4,3  | 349            | 6,2           | 5,2  | 6 893     | 4,6           | 0,7  |
| Biens d'équipement    | 999                  | 9 410              | 9,5                     | 6,0  | 8,2         | 4,8  | 3 625          | 6,8           | 6,3  | 62 621    | 2,3           | 1,7  |
| Biens intermédiaires  | 2 051                | 19 720             | 7,8                     | 2,2  | 4,2         | -1,1 | 7 116          | 6,0           | 1,1  | 124 268   | 0,6           | -0,6 |
| Ensemble des PMI      | 4 280                | 42 830             | 7,3                     | 3,8  | 4,1         | 0,8  | 14 901         | 5,6           | 2,5  | 263 050   | 1,0           | -0,1 |

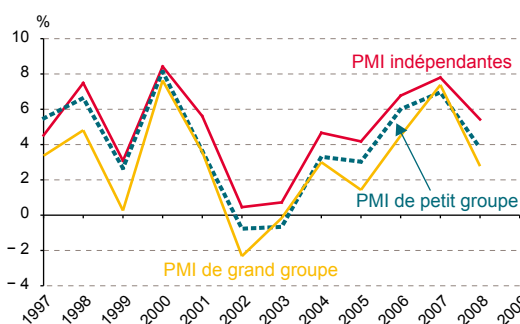
Source : Centrale des bilans – Direction des entreprises, données disponibles début août 2009.

Champ : PMI – Industrie manufacturière. \* Compte tenu de leur faible poids, les PMI du secteur automobile sont peu représentatives.

\*\* Chiffre d'affaires en valeur, déflaté par l'indice des prix à la production dans chacun des secteurs.

GRAPHIQUE 1

VARIATION ANNUELLE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

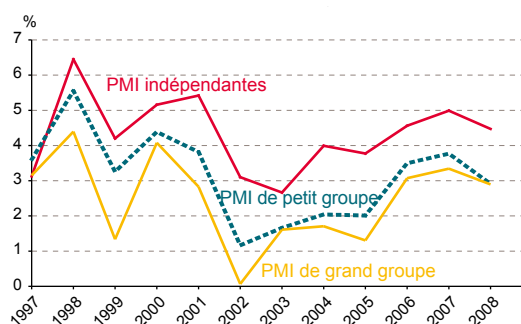


Source : Centrale des bilans – Direction des entreprises, données disponibles début août 2009.

Champ : PMI – Industrie manufacturière.

GRAPHIQUE 2

VARIATION ANNUELLE DES CHARGES DE PERSONNEL





### Les charges de personnel ralentissent

L'ajustement des effectifs des PMI au ralentissement de l'activité est progressif. Après une augmentation de 1 % en 2007, ils stagnent globalement en 2008, sous l'effet de la contraction dans les biens de consommation et les biens intermédiaires. Par catégorie, seules les PMI indépendantes recrutent encore : + 0,7 % en 2008 après + 1,6 % en 2007<sup>2</sup>.

Les charges de personnel ralentissent surtout dans les PMI de petit groupe. Les effectifs intérimaires ont été réduits. En outre, l'évolution des cotisations patronales a été limitée par la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (Tepa), qui exonère de cotisations patronales les heures supplémentaires. Au total, les effets de la crise n'apparaissent cependant pas encore complètement dans les comptes 2008, puisque les dépenses de personnel marquent encore une progression assez nette : + 3,3 % après + 3,9 % en 2007 (*graphique 2*).

### La rentabilité économique recule mais demeure satisfaisante

Le taux de marge revient à 23,7 % en 2008 contre 24,1 % en 2007. Il se situe toujours à un niveau plus élevé qu'en 2003/2004. Il se dégrade plus pour les PMI appartenant à un grand groupe que pour les PMI indépendantes ou les PMI de petit groupe. Néanmoins, les PMI appartenant à un grand groupe conservent un taux de marge supérieur à celui des deux autres catégories (*graphique 3*).

Le repli de 0,4 point de la rentabilité économique brute ne fait qu'entamer la progression des deux années précédentes (résultat brut d'exploitation sur capital d'exploitation) (*tableau 2 et graphique 4*).

OSEO

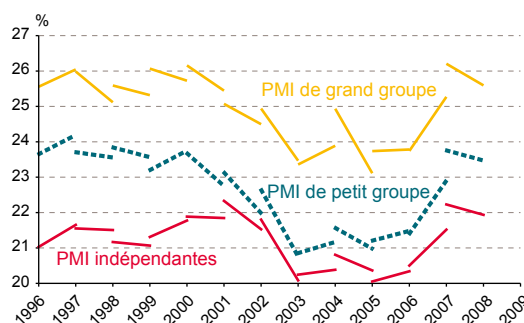
PME 2009

Grandes évolutions

SITUATION FINANCIÈRE

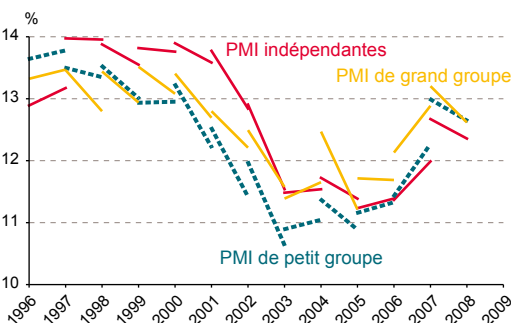
GRAPHIQUE 3

TAUX DE MARGE



GRAPHIQUE 4

RENTABILITÉ BRUTE DU CAPITAL D'EXPLOITATION



Source : Centrale des bilans – Direction des entreprises, données disponibles début août 2009.

Champ : PMI – Industrie manufacturière.

2. L'enquête menée en septembre 2008 par la Banque de France sur la durée d'utilisation des équipements dans l'ensemble de l'industrie manufacturière montre un léger recul de l'emploi sur un an (- 1,2 %).

TABLEAU 2

LA RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE DES PMI (EN %)

|                       | Résultat brut d'exploitation/CA net |      | Résultat brut d'exploitation/VA |      | Rentabilité brute du capital d'exploitation |      | Rentabilité nette du capital d'exploitation |      |
|-----------------------|-------------------------------------|------|---------------------------------|------|---------------------------------------------|------|---------------------------------------------|------|
|                       | 2007                                | 2008 | 2007                            | 2008 | 2007                                        | 2008 | 2007                                        | 2008 |
| IAA                   | 6,0                                 | 6,0  | 24,6                            | 25,3 | 9,9                                         | 10,0 | 6,2                                         | 6,1  |
| Biens de consommation | 8,5                                 | 7,7  | 22,6                            | 20,9 | 12,3                                        | 11,2 | 8,0                                         | 6,7  |
| Automobile *          | 5,5                                 | 5,8  | 18,1                            | 19,1 | 12,2                                        | 11,6 | 7,2                                         | 6,8  |
| Biens d'équipement    | 7,9                                 | 8,2  | 20,5                            | 21,3 | 15,9                                        | 16,8 | 12,1                                        | 12,7 |
| Biens intermédiaires  | 9,7                                 | 9,3  | 26,5                            | 25,7 | 13,1                                        | 12,4 | 8,9                                         | 8,0  |
| Ensemble des PMI      | 8,5                                 | 8,2  | 24,1                            | 23,7 | 13,0                                        | 12,6 | 8,9                                         | 8,3  |

Source : Centrale des bilans – Direction des entreprises, données disponibles début août 2009.

Champ : PMI – Industrie manufacturière. \*Compte tenu de leur faible poids, les PMI du secteur automobile sont peu représentatives.

### Les besoins en fonds de roulement augmentent et l'investissement stagne

Le poids du besoin en fonds de roulement d'exploitation augmente légèrement (tableau 3 et graphique 5). Les stocks pèsent sur le besoin en fonds de roulement (graphique 6). Ils s'alourdissent dans tous les secteurs, en particulier les biens d'équipement et les biens de consommation. Les entreprises ayant déstocké à partir de fin 2008, l'allègement concerne les comptes trimestriels afférents à la fin de l'année 2008 et le début de l'exercice 2009.

En revanche, le poids du crédit interentreprises (CIE) diminue d'un jour. Appelé aussi « solde commercial »,

il correspond au solde des créances clients de l'entreprise et de ses dettes fournisseurs, exprimé en jours de chiffre d'affaires. D'une part, l'adaptation progressive à la réduction des délais de paiement, prévue par la loi de modernisation économique (LME) votée en août 2008 et applicable le 1<sup>er</sup> janvier 2009, a conduit à un sensible raccourcissement des délais de paiement. D'autre part, le ralentissement de l'activité réduit mécaniquement le volume du crédit interentreprises. Cet allègement est surtout perceptible dans les PMI des biens intermédiaires et des biens d'équipement, où il permet une réduction du poids du besoin en fonds de roulement.



TABLEAU 3

LES COMPOSANTES DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) DANS LES PMI  
EN JOURS DE CHIFFRE D'AFFAIRES HT, SAUF LE DÉLAI DE RÈGLEMENT AUX FOURNISSEURS, EXPRIMÉ  
EN JOURS D'ACHATS

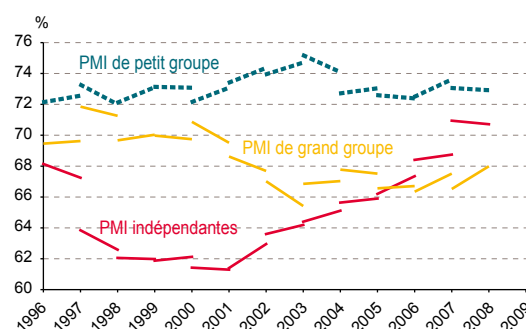
|                       | Principales composantes du BFR |      |                       |      |                                       |      | Éléments du CIE                |      |                                     |      |
|-----------------------|--------------------------------|------|-----------------------|------|---------------------------------------|------|--------------------------------|------|-------------------------------------|------|
|                       | Poids des BFR d'exploitation   |      | Dont poids des stocks |      | Dont poids du crédit interentreprises |      | Délai de règlement des clients |      | Délai de règlement aux fournisseurs |      |
|                       | 2007                           | 2008 | 2007                  | 2008 | 2007                                  | 2008 | 2007                           | 2008 | 2007                                | 2008 |
| IAA                   | 53,1                           | 56,6 | 54,5                  | 55,2 | 7,5                                   | 9,2  | 51,7                           | 50,9 | 55,1                                | 51,9 |
| Biens de consommation | 75,9                           | 77,5 | 55,3                  | 57,4 | 39,9                                  | 39,5 | 80,6                           | 78,8 | 66,6                                | 64,3 |
| Automobile *          | 67,5                           | 70,9 | 60,8                  | 64,3 | 24,5                                  | 25,2 | 82,5                           | 78,4 | 79,5                                | 74,8 |
| Biens d'équipement    | 64,8                           | 64,4 | 64,5                  | 66,7 | 29,0                                  | 26,7 | 90,0                           | 87,3 | 77,6                                | 75,1 |
| Biens intermédiaires  | 77,2                           | 76,7 | 55,5                  | 56,9 | 38,7                                  | 36,9 | 83,3                           | 78,0 | 71,2                                | 65,7 |
| Ensemble des PMI      | 70,7                           | 71,0 | 57,4                  | 59,1 | 32,1                                  | 30,7 | 80,2                           | 76,5 | 69,7                                | 65,6 |

Source : Centrale des bilans – Direction des entreprises, données disponibles début août 2009.

Champ : PMI – Industrie manufacturière. \*Compte tenu de leur faible poids, les PMI du secteur automobile sont peu représentatives.

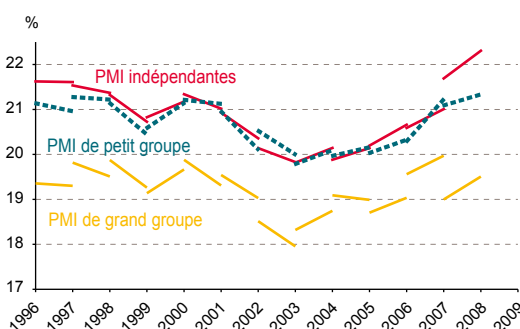
GRAPHIQUE 5

POIDS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION



GRAPHIQUE 6

POIDS DES STOCKS DANS L'ACTIF



Source : Centrale des bilans – Direction des entreprises, données disponibles début août 2009.

Champ : PMI – Industrie manufacturière.

### L'investissement ralentit dans la plupart des secteurs

Dans un contexte conjoncturel défavorable, auquel s'ajoute un net resserrement des critères d'octroi des crédits au troisième trimestre 2008, les dépenses d'investissement totales stagnent<sup>3</sup> et <sup>4</sup>. Les évolutions sectorielles

sont très contrastées (tableau 4). L'investissement chute dans les biens de consommation, pour la seconde année consécutive, mais le ralentissement affecte surtout les biens intermédiaires (+ 1,9 % après + 12 %). Les PMI des biens d'équipement accroissent toujours nettement leur investissement, bien qu'à un rythme moindre qu'en 2007. Enfin, les dépenses d'investissement des PMI de l'agroalimentaire augmentent de nouveau.

3. [http://www.banque-france.fr/fr/stat\\_conjoncture/telechar/stat\\_mone/enquetel.pdf](http://www.banque-france.fr/fr/stat_conjoncture/telechar/stat_mone/enquetel.pdf).

4. Acquisition d'immobilisations corporelles, y compris par crédit-bail, et incorporelles. Plus de 95 % des dépenses d'investissement concernent des acquisitions d'immobilisations corporelles.

OSEO

PME 2009

Grandes évolutions

SITUATION FINANCIÈRE

TABLEAU 4

L'INVESTISSEMENT DES PMI (EN %)

|                       | Variation de l'investissement |            | Investissement d'exploitation sur valeur ajoutée |             | Dépenses immatérielles sur valeur ajoutée |            |
|-----------------------|-------------------------------|------------|--------------------------------------------------|-------------|-------------------------------------------|------------|
|                       | 2007                          | 2008       | 2007                                             | 2008        | 2007                                      | 2008       |
| IAA                   | - 3,0                         | 1,3        | 16,4                                             | 15,8        | 10,3                                      | 10,7       |
| Biens de consommation | - 6,7                         | - 12,5     | 12,1                                             | 10,6        | 6,2                                       | 6,6        |
| Automobile *          | 5,3                           | 6,5        | 9,1                                              | 9,2         | 3,6                                       | 3,4        |
| Biens d'équipement    | 9,2                           | 5,2        | 8,0                                              | 7,9         | 3,2                                       | 3,2        |
| Biens intermédiaires  | 12,0                          | 1,9        | 14,0                                             | 14,1        | 2,7                                       | 2,9        |
| Ensemble des PMI      | <b>5,9</b>                    | <b>0,1</b> | <b>12,4</b>                                      | <b>12,1</b> | <b>4,1</b>                                | <b>4,3</b> |

Source : Centrale des bilans – Direction des entreprises, données d'août 2009.

Champ : PMI – Industrie manufacturière.

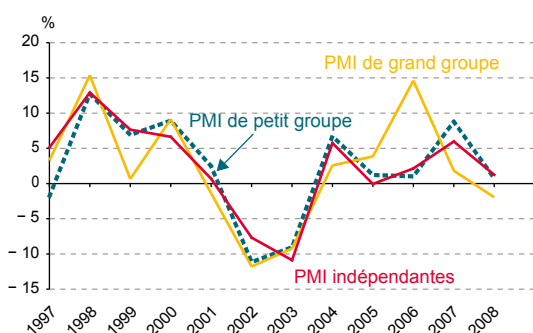
\*Compte tenu de leur faible poids, les PMI du secteur automobile sont peu représentatives.

L'investissement décélère dans toutes les catégories de PMI : le plus fort ralentissement est celui des PMI appartenant à un petit groupe (- 8 points), mais la seule catégorie affichant une contraction de l'investissement est celle des PMI de grand groupe (- 1,9 %).

La situation est donc pour l'instant moins défavorable qu'en 2002, année au cours de laquelle l'investissement des PMI s'était replié de 10 %. Le taux d'investissement, qui rapporte l'investissement à la valeur ajoutée, diminue (graphiques 7 et 8).

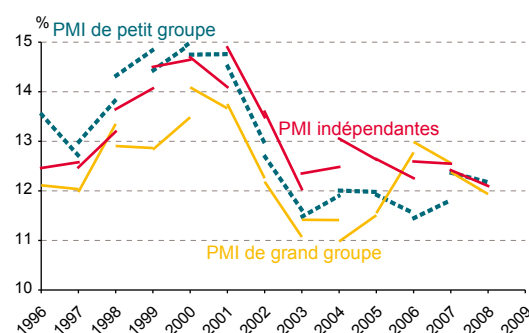
GRAPHIQUE 7

VARIATION ANNUELLE DE L'INVESTISSEMENT



GRAPHIQUE 8

TAUX D'INVESTISSEMENT



Source : Centrale des bilans – Direction des entreprises, données disponibles début août 2009.

Champ : PMI – Industrie manufacturière.

## L'endettement financier marque le pas

### Le taux d'endettement financier se replie en 2008

En 2008, l'endettement financier des PMI augmente de seulement 4 %, soit un net ralentissement par rapport à

2007 (+ 7,1 %), après quatre années d'accélération (graphique 9).

Au sein de l'endettement financier, l'endettement bancaire est prépondérant pour les PMI. Le solde provient de financements du groupe et des associés, tandis que le recours au marché reste très marginal. Le poids des emprunts



auprès du groupe et des associés progresse de 0,5 point en 2008 (*tableau 5*).

Quelle que soit la catégorie d'entreprise, le poids de l'endettement financier par rapport aux capitaux propres diminue,

confirmant une tendance structurelle à la baisse depuis le début des années 2000 : 59,1 % en 2008 contre 75,3 % en 2001 (*graphique 10*).

**TABEAU 5**

LES COMPOSANTES DE L'ENDETTEMENT FINANCIER DANS LES PMI (EN %)

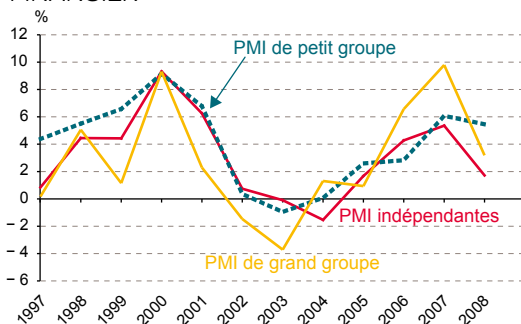
|                                                        | 2007 | 2008 |
|--------------------------------------------------------|------|------|
| Obligations                                            | 0,4  | 0,4  |
| Endettement bancaire                                   | 75,9 | 75,8 |
| – dont moyen et long terme                             | 47,0 | 47,1 |
| – dont court terme                                     | 28,9 | 28,7 |
| Autres emprunts                                        | 5,0  | 4,8  |
| Titres de créance négociables (TCN) (< un an)          | 0,0  | 0,0  |
| Groupe et associés                                     | 18,7 | 19,0 |
| – dont emprunts auprès du groupe et des associés       | 16,7 | 17,2 |
| – dont avances de trésorerie du groupe et des associés | 1,9  | 1,9  |

Source : Centrale des bilans – Direction des entreprises, données disponibles début août 2009.

Champ : PMI – Industrie manufacturière.

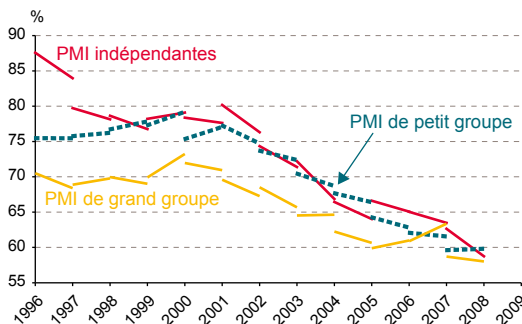
**GRAPHIQUE 9**

VARIATION ANNUELLE DE L'ENDETTEMENT FINANCIER



**GRAPHIQUE 10**

TAUX D'ENDETTEMENT FINANCIER



### Les crédits bancaires octroyés aux PMI se contractent début 2009

En juin 2009, les encours de crédit octroyés aux TPI et PMI par les établissements de crédit résidents s'élèvent à 30 Md€<sup>5</sup>. Ils représentent près de la moitié des crédits octroyés à l'industrie manufacturière.

Les crédits mobilisés par les TPI et les PMI de groupe augmentent jusqu'au mois de novembre 2008 de 2 à 4 % en

glissement annuel ; ils se replient à partir du début de l'année 2009. Sur la période d'étude, les encours de crédit aux PMI indépendantes ne progressent pas ; leur contraction s'intensifie dès août 2008.

À partir du deuxième trimestre 2009, l'appartenance à un groupe n'est plus discriminante ; elle n'a fait que retarder le recul des encours. À la mi-2009, la baisse atteint 9 % en glissement annuel, tant pour les PMI de groupe que pour les indépendantes.

L'industrie manufacturière peut être élargie aux entités qui ont un lien en capital avec une entreprise industrielle.

5. Source SCR. Cf. annexe 1 pour les sources de données et annexe 2 pour la définition des TPI et des PMI.

La prise en compte des *holdings* et des structures de groupe permet alors de couvrir de façon plus pertinente des ensembles regroupés au sein de la filière manufacturière et non plus le seul secteur industriel<sup>6</sup>.

Jusqu'à la fin de 2008, l'évolution globale des crédits octroyés à l'ensemble de la filière ainsi définie est plus volatile mais aussi plus dynamique, du fait des encours des grandes entreprises, mais également des *holdings*, qui financent une grande partie de la filière de l'industrie manufacturière : en 2008, 35 % des encours de crédit de l'ensemble de la filière sont portés par des *holdings*.

### Les crédits à court terme diminuent fortement

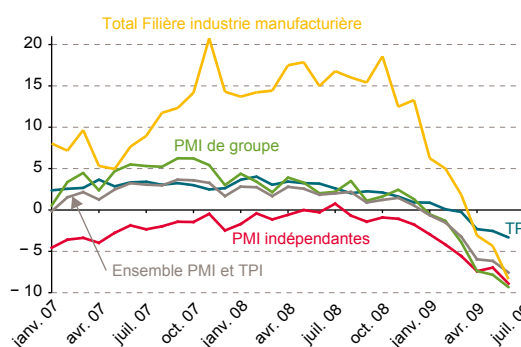
Au dernier trimestre 2008 se produit un décrochage. Les prêts bancaires accordés directement aux TPI/PMI ralentissent dans un premier temps, puis diminuent à partir de janvier 2009 ; ils se replient de 7,6 % en juin 2009 (en glissement annuel). Les crédits de court terme, qui représentaient près de 40 % des crédits mobilisés par les TPI/PMI en 2008, sont à l'origine de ce recul (*graphiques 11 et 12*).

À la fin juin 2009, les crédits à court terme baissent de 21,7 % en glissement annuel. Cette baisse est à relier

ENCOURS DE CRÉDIT OCTROYÉS AUX TPI ET PMI ET À LA FILIÈRE MANUFACTURIÈRE. GLISSEMENT ANNUEL EN %

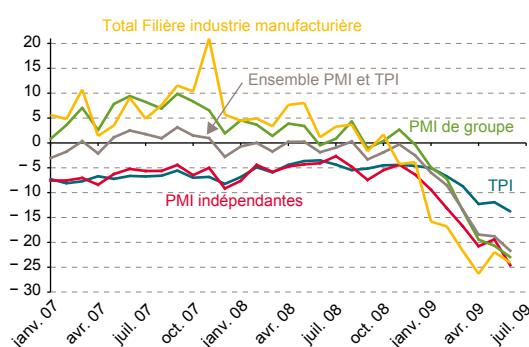
GRAPHIQUE 11

TOTAL DES CRÉDITS MOBILISÉS



GRAPHIQUE 12

CRÉDITS À COURT TERME



Source : Service central des risques – Direction des entreprises, données disponibles début août 2009.  
Champ : Industrie manufacturière (section C de la NAF v2).

6. Le périmètre de la filière couvre toutes les entreprises de l'industrie manufacturière, quelle que soit leur taille, auxquelles on ajoute les entités ayant un lien en capital avec certaines d'entre elles, du moment que plus de la moitié des effectifs du groupe ainsi constitué relève de l'industrie manufacturière (*a contrario*, si le groupe n'est pas un groupe « industriel », n'entre dans le périmètre de la filière manufacturière que l'entreprise appartenant à l'industrie manufacturière, à l'exclusion de tout autre élément non industriel du groupe auquel elle appartient).

Cela permet de reconstituer les groupes industriels et notamment d'intégrer les *holdings*. Les encours déclarés au SCR pour la filière de l'industrie manufacturière sont de 103 Md€ en juin 2009 (contre 63 milliards pour le seul secteur).

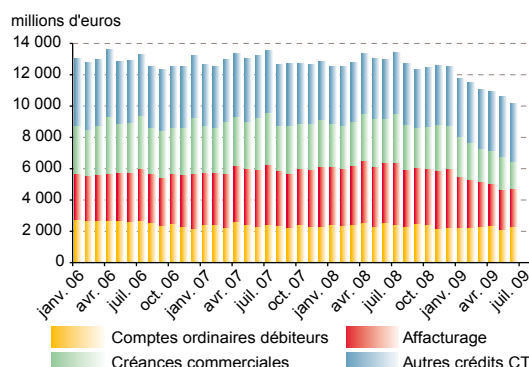
à la forte contraction de l'activité qui, à compter du dernier trimestre 2008, a induit une nette baisse des volumes de créances mobilisées – affacturage et créances commerciales. Or ces créances mobilisées constituent à elles seules plus de la moitié des crédits à court terme des TPI/PMI en 2008. Les crédits d'affacturage chutent ainsi de 36,7 % alors que cette technique de financement était particulièrement utilisée jusqu'en juin 2008. Les créances commerciales diminuent pour leur part de 37,9 % (*graphiques 13 et 14*).



## COMPOSANTES DES CRÉDITS À COURT TERME OCTROYÉS AUX TPI/PMI DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

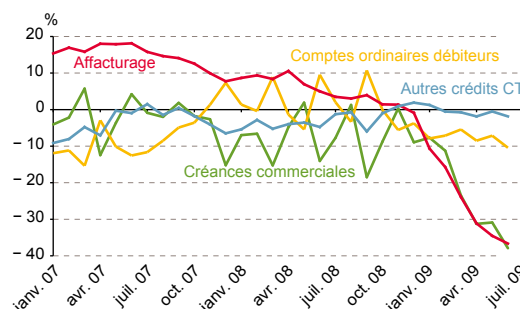
GRAPHIQUE 13

MONTANT DES ENCOURS



GRAPHIQUE 14

GLISSEMENT ANNUEL



Source : Service central des risques – Direction des entreprises, données disponibles début août 2009.  
Champ : Industrie manufacturière (Section C de la NAF v2).

**Les charges financières, fortement liées aux emprunts passés, progressent**

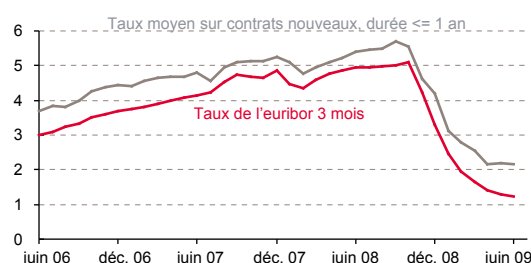
Sous l'effet conjugué de la croissance de l'encours de dette de ces dernières années et du renchérissement du crédit, les charges financières progressent. Dans un contexte de forte montée des risques, les conditions de crédit sont devenues plus rigoureuses<sup>7</sup>. Notamment, le renchérissement du crédit initié au début de 2006 se poursuit jusqu'à la fin de l'été 2008. À partir du dernier trimestre 2008, les taux d'intérêt sur les nouveaux prêts reculent nettement,

en répercussion de l'abaissement du taux directeur de l'Eurosystème. Néanmoins, sur l'ensemble de l'année 2008, le coût du crédit est en moyenne plus élevé qu'en 2007<sup>8</sup> (graphique 15).

Le coût apparent de la dette augmente en 2008 ; il rapporte les charges d'intérêt versées au cours d'une année au montant total de l'endettement financier et dépend à la fois de l'ensemble des dettes financières accumulées au passif de l'entreprise et des niveaux de taux d'intérêt appliqués à chacune d'entre elles (graphique 16).

GRAPHIQUE 15

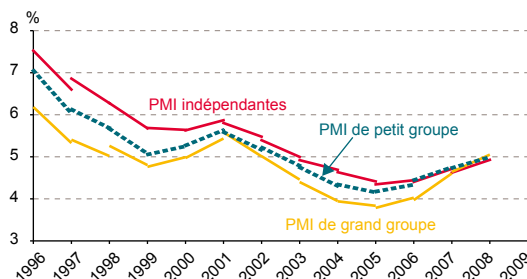
TAUX MOYEN DES CRÉDITS NOUVEAUX AUX SNF (À TAUX VARIABLE ET/OU DE DURÉE ≤ UN AN) ET TAUX EURIBOR 3 MOIS



Source : Banque de France, Direction des statistiques monétaires et financières (DSMF).

GRAPHIQUE 16

CÔÛT APPARENT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER



Source : Centrale des bilans – Direction des entreprises, données disponibles début août 2009.  
Champ : PMI – Industrie manufacturière.

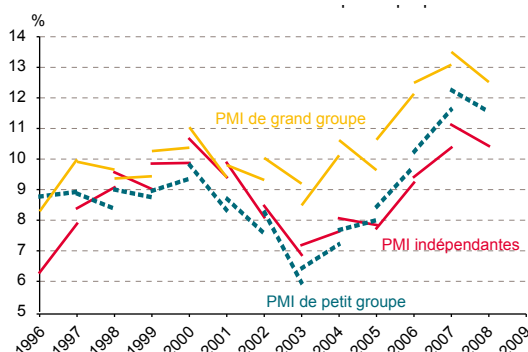
7. Le rapport annuel 2008 de la Commission bancaire fait état d'une hausse de 15 % des encours de créances douteuses brutes sur la clientèle.

8. [http://www.banque-france.fr/fr/stat\\_conjoncture/telechar/stat\\_mone/credits2.pdf](http://www.banque-france.fr/fr/stat_conjoncture/telechar/stat_mone/credits2.pdf).

La baisse de la rentabilité économique et l'accroissement des charges financières induisent une légère baisse de la rentabilité financière des capitaux propres. L'effet de levier de l'endettement reste positif, mais l'écart entre rentabilité économique (en baisse) et coût de l'endettement (en hausse) diminue en 2008<sup>9</sup>. La rentabilité financière demeure toutefois supérieure de

GRAPHIQUE 17

RENTABILITÉ FINANCIÈRE DES  
CAPITAUX PROPRES



### La répartition du revenu des PMI reflète le retournement de la conjoncture

**Les dividendes versés en 2008  
ont été votés en fonction des  
bons résultats de 2007**

La part du revenu global des PMI consacrée aux dividendes augmente de 0,4 point en 2008, à 6 %. Cette hausse est pour partie la conséquence mécanique du retournement de conjoncture : les dividendes versés en 2008 ont été décidés en fonction des bénéfices relativement élevés réalisés en 2007,

plus de 4 points à celle de 2003 (tableau 6 et graphique 17). Elle progresse dans les biens d'équipement, mais se replie dans les biens intermédiaires et les biens de consommation. Les PMI de groupe affichent les ratios les plus élevés (12,5 % dans les PMI de grand groupe contre 10,4 % pour les PMI indépendantes).

TABLEAU 6

RENTABILITÉ FINANCIÈRE NETTE  
DES PMI

| CAF nette/capitaux propres |             |             |
|----------------------------|-------------|-------------|
| En %                       | 2007        | 2008        |
| IAA                        | 8,8         | 8,8         |
| Biens de consommation      | 9,7         | 9,5         |
| Automobile *               | 7,2         | 7,8         |
| Biens d'équipement         | 14,7        | 14,9        |
| Biens intermédiaires       | 13,5        | 12,1        |
| Ensemble des PMI           | <b>12,4</b> | <b>11,6</b> |

Source : Centrale des bilans – Direction des entreprises, données disponibles début août 2009.

Champ : PMI – Industrie manufacturière. \*Compte tenu de leur faible poids, les PMI du secteur automobile sont peu représentatives.

tandis que le ralentissement de l'activité a freiné le revenu global de 2008 (graphique 18).

Cette incidence mécanique n'explique toutefois pas l'intégralité du mouvement : celui-ci s'inscrit dans une tendance à l'œuvre sur toute la période étudiée, marquée par le développement des structures de groupes au sein des PMI. La part des dividendes est beaucoup plus élevée dans les PMI appartenant à un grand groupe (8,4 %) que dans les PMI de petit groupe (5,9 %) et plus encore dans les PMI indépendantes (3,5 %). Dans toutes

9. L'effet de levier financier mesure l'incidence (positive ou négative) de l'endettement financier sur la rentabilité financière de l'entreprise. L'effet est positif lorsque la rentabilité économique est supérieure au coût de l'endettement financier.

La rentabilité nette du capital d'exploitation revient de 8,9 % en 2007 à 8,3 % en 2008 (tableau 2), tandis que le coût apparent de l'endettement financier passe de 4,7 à 5 % : l'écart entre les deux se réduit de près de 1 point entre 2007 et 2008.



les catégories de PMI, la part des dividendes reste toutefois inférieure à celle des grandes entreprises.

En 2008, la part des dividendes augmente davantage dans les PMI indépendantes que dans les PMI de groupe.

### Le taux d'épargne des PMI s'effrite

Le revenu global ralentit en 2008 : + 2,8 % après + 5,3 % en 2007. Compte tenu de l'inflexion des charges de personnel, leur part dans le revenu des entreprises demeure globalement stable sur la période 1996-2008. Le poids des charges d'intérêt varie peu. Le montant des impôts et taxes reculant sous l'effet

d'une baisse de l'impôt sur les sociétés, leur part dans le revenu diminue de 0,6 point, à 9,8 %.

Dans ces conditions, l'autofinancement, qui représente l'épargne des entreprises, se replie de 0,3 point en part du revenu global. À 12,5 % en 2008, le taux d'épargne des PMI reste néanmoins supérieur au « creux » de la période 2003-2006, qui se situait aux alentours de 11 %. Le repli du taux d'épargne en 2008 ne concerne pas les PMI de grand groupe, puisque celles-ci sont peu affectées en 2008 par la hausse de la part des dividendes (*graphiques 18 et 19*).

OSEO

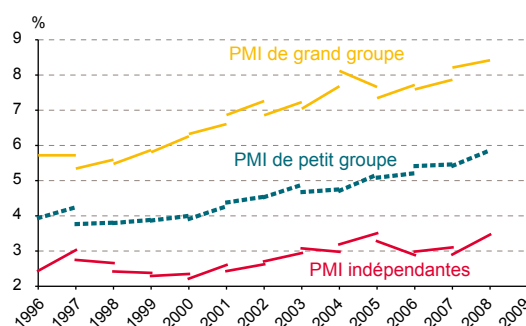
PME 2009

Grandes évolutions

SITUATION FINANCIÈRE

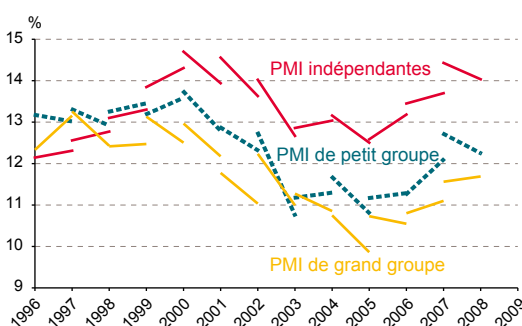
GRAPHIQUE 18

PART DES DIVIDENDES DANS LE REVENU GLOBAL



GRAPHIQUE 19

TAUX D'ÉPARGNE



Source : Centrale des bilans – Direction des entreprises, données disponibles début août 2009.

Champ : PMI – Industrie manufacturière.

### La vulnérabilité des PMI s'accroît à partir du troisième trimestre 2008

Si la dégradation des comptes des PMI est contenue en 2008, les données plus récentes concernant les incidents de paiement sur effets de commerce et les défaillances confirment en revanche une assez nette dégradation de la situation à partir du troisième trimestre 2008, qui s'amplifie au début de 2009.

### Les incidents de paiement pour incapacité de payer augmentent

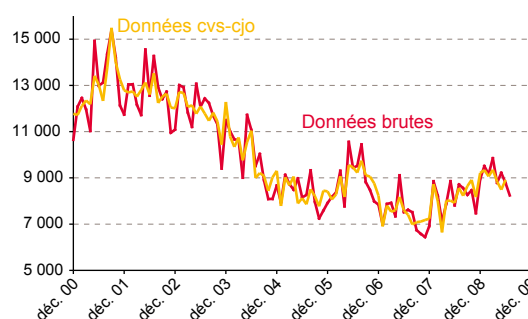
L'industrie représente 13 % des montants d'incapacité de payer sur effets de

commerce. En données cumulées sur douze mois à la fin juillet 2009, ils atteignent environ 300 M€, soit une hausse de 31 % par rapport à juillet 2008. La hausse a commencé au dernier trimestre 2008. Sur la base des données mensuelles (cvs-cjo), une baisse se dessine depuis le deuxième trimestre 2009, mais la forte volatilité de ces données ne permet pas encore de conclure à une amélioration (*graphiques 20 et 21*).

## LES INCIDENTS DE PAIEMENT POUR INCAPACITÉ DE PAYER DANS L'INDUSTRIE

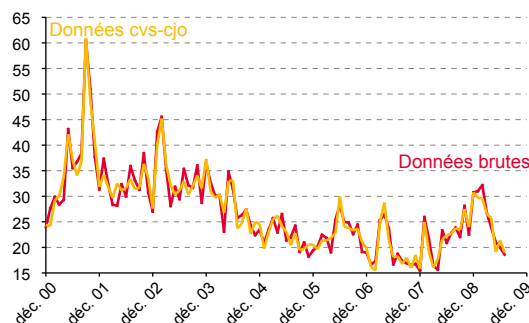
GRAPHIQUE 20

NOMBRE



GRAPHIQUE 21

MONTANTS EN MILLIONS D'EUROS



Source : CIPE – Direction des entreprises, données disponibles début août 2009.

Champ : Industrie.

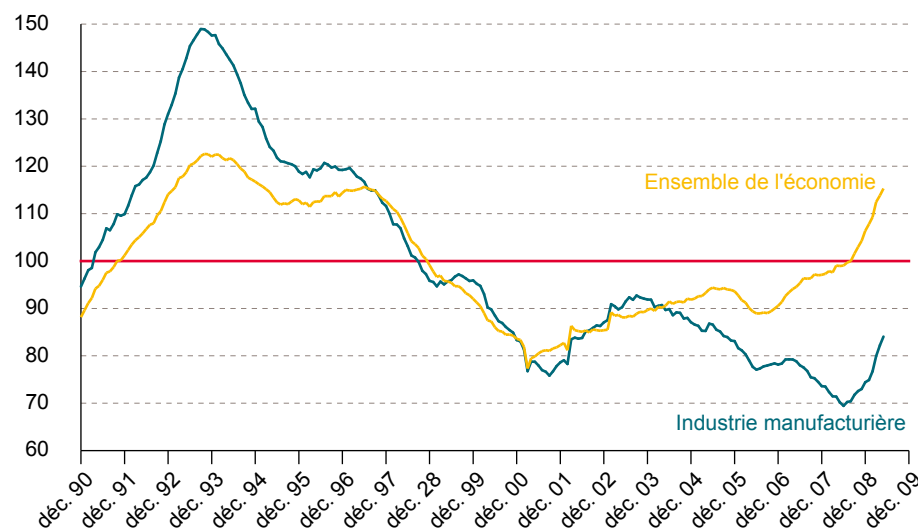
**Les défaillances sont en nette augmentation depuis juillet 2008, en particulier dans les PMI**

Après avoir atteint en juillet 2008 un minimum de 4 300, le nombre de défaillances de l'industrie manufacturière cumulées sur douze mois repart

à la hausse au second semestre, puis accélère au premier semestre 2009 : en mai 2009, il atteint 5 200. Il demeure néanmoins inférieur à la moyenne de longue période, affectée par le pic de défaillances de 1993 (graphique 22).

GRAPHIQUE 22

DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES : ÉCART À LA MOYENNE DE LONG TERME CUMUL 12 MOIS ; 100 = MOYENNE DÉC. 90 - MAI 09



Source : Fiben – Direction des entreprises, données disponibles début août 2009.

Champ : Industrie manufacturière (section C de la NAF v2).



### Les PMI sont particulièrement affectées par la montée des défaillances

Sur la base des entreprises pour lesquelles un bilan est disponible dans Fiben pour au moins un des trois

derniers exercices d'activité de l'entreprise, le nombre de PMI défaillantes augmente de plus de 20 % en 2008, près de deux fois plus vite que pour l'ensemble de l'industrie (*tableau 7*).

**TABEAU 7**

CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES DÉFAILLANTES EN 2008 AYANT REMIS AU MOINS UN BILAN AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES D'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

|           | Nombre de<br>défaillances | 2008-2007 | Effectifs des<br>défaillantes | 2008-2007 | Valeur ajoutée<br>(M€) | 2008-2007 | Dettes<br>bancaires (M€) | 2008-2007 | Dettes fournis-<br>seurs (M€) | 2008-2007 |
|-----------|---------------------------|-----------|-------------------------------|-----------|------------------------|-----------|--------------------------|-----------|-------------------------------|-----------|
| Industrie | 801                       | + 11,9 %  | 36 836                        | + 38,6 %  | 1 424                  | + 43,5 %  | 646                      | - 4,0 %   | 1 019                         | + 23,4 %  |
| dont TPI  | 285                       | - 2,4 %   | 3 449                         | - 1,6 %   | 114                    | - 0,4 %   | 48                       | + 0,1 %   | 58                            | + 4,2 %   |
| dont PMI  | 500                       | + 20,5 %  | 25 799                        | + 30,6 %  | 996                    | + 35,7 %  | 506                      | + 33,5 %  | 687                           | + 21,4 %  |

Source : Fiben – Direction des entreprises données disponibles en avril 2009.

Champ : Industrie (secteur BE de la NA 2008). Cf. annexe 2 pour la définition des TPI et PMI.

Notes : Données extraites des derniers bilans disponibles. En raison des seuils de collecte de bilan dans Fiben, les TPI avec données comptables sont faiblement représentées, d'où le petit nombre de TPI défaillantes avec bilan.

Pour 57 % des défaillances en 2008, le dernier bilan disponible est celui de 2007, 33 % celui de 2006 et 10 % celui de 2005. Pour l'ensemble de la population, 91 % des bilans sont ceux de 2007.

Cette évolution est confirmée par l'analyse des entreprises défaillantes pour lesquelles des encours de crédit ont été déclarés par les établissements bancaires. Le nombre des PMI défaillantes ainsi repérées augmente de 55 % en 2008, contre une hausse de 14 % pour l'ensemble de l'industrie. À la fin mai 2009, ce mouvement s'accélère : le nombre de PMI défaillantes a plus que doublé en un an.

### Le poids économique des PMI défaillantes augmente

Sur la période récente, les défaillances concernent des entreprises de taille de plus en plus importante et leur impact en termes de grandeurs comptables est de plus en plus significatif (*graphique 23*). Quel que soit le critère retenu, les impacts appréciés à la fin 2008 restent néanmoins assez nettement inférieurs à ceux qui ressortaient dans les années 2003-2004.

Mesurée à partir des derniers bilans disponibles dans Fiben, la part des PMI défaillantes en termes de valeur ajoutée passe de 1 % en 2007 à 1,3 % en 2008. Par rapport aux effectifs et aux dettes bancaires, la dégradation est encore plus marquée : le poids des défaillantes y est respectivement de 2,1 % et 1,9 % en 2008 (1,6 % et 1,5 % en 2007). En revanche, ces taux augmentent peu dans les TPI entre 2007 et 2008.

OSEO

PME 2009

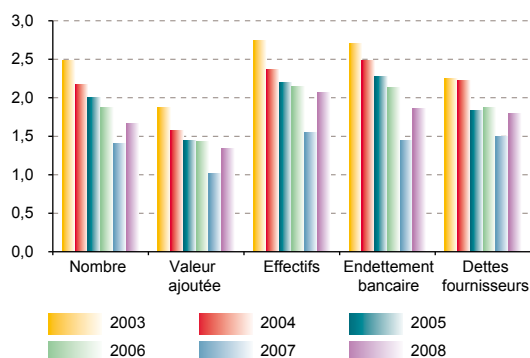
Grandes évolutions

SITUATION FINANCIÈRE

## IMPACT ÉCONOMIQUE DES DÉFAILLANCES

## GRAPHIQUES 23

MESURÉ À PARTIR DES DONNÉES COMPTABLES (EN %)



Source : Fiben, données comptables disponibles en avril 2009.

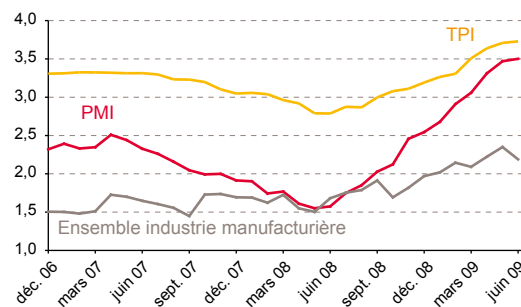
Champ : Industrie.

Note : les entreprises défaillantes sont très majoritairement des entreprises sans risque déclaré ou sans bilan répertorié dans Fiben. Ces petites entités n'accusent pas une progression prononcée (moins de 10 % par rapport à 2007).

En revanche, les autres entreprises défaillantes, à savoir celles qui unitairement avaient un poids plus significatif et de ce fait figuraient dans les bases (bilans et/ou encours de crédit) lors de l'ouverture des procédures collectives les concernant, voient leur nombre augmenter beaucoup plus rapidement.

## GRAPHIQUES 24

MESURÉ À PARTIR DES ENCOURS DE CRÉDIT MOBILISÉS CUMUL SUR LES DOUZE DERNIERS MOIS EN %



Source : Fiben – Centrale des risques, données disponibles début août 2009.

Champ : Industrie manufacturière.

La part des crédits des PMI défaillantes dans l'ensemble des crédits aux PMI déclarés par les établissements bancaires augmente nettement depuis juillet 2008, passant de 1,6 % en juin à 3,5 % en juin 2009. Elle s'est ainsi

nettement rapprochée de celle des TPI (graphique 24).

Les PMI des secteurs textile, habillement, fabrication de machines et équipements, et matériels de transports sont particulièrement affectées.



## Annexe 1

### Les sources de données dans Fiben

#### Les données comptables Fiben et la Centrale des bilans

Les données comptables Fiben sont extraites des comptes sociaux collectés via le réseau de succursales de la Banque de France. Ces firmes représentent un tiers des sociétés imposées au bénéfice industriel et commercial ou au bénéfice réel normal (BIC-BRN). La collecte concerne toutes les entreprises exerçant leur activité sur le territoire français, dont le chiffre d'affaires excède 0,75 M€ ou dont l'endettement bancaire dépasse 0,38 M€.

Parmi les entreprises présentes dans Fiben, les adhérentes à la Centrale des Bilans communiquent, sur la base du volontariat, des informations complémentaires qui permettent de mieux cerner les modes de financement et de déterminer la part provenant du groupe et des associés. Cet échantillon a un taux de couverture pour les entreprises industrielles de l'ordre de 44 % en termes d'effectifs.

C'est la principale source utilisée dans cette étude pour les comptes sociaux arrêtés en 2008. En août 2009, cet échantillon est certes encore incomplet (4 280 PMI), mais il donne un premier éclairage sur le secteur manufacturier. Le taux de couverture par rapport à l'échantillon définitif de la Centrale des bilans est d'environ 65 % en nombre d'entreprises comme en chiffre d'affaires, quel que soit le secteur industriel. Par rapport aux effectifs exhaustifs de l'Insee (entreprises soumises à l'imposition des bénéfices BIC-BRN), le taux de couverture est de l'ordre de 20 %. Chaque année, la comparaison par rapport à l'année précédente est faite à échantillon constant (données « cylindrées »).

#### Les liens financiers

La Banque de France recense les liens financiers et suit le pourcentage de détention du capital par d'autres entreprises, selon que le détenteur est lui-même une société non financière (y compris holdings), une institution financière (banques, OPCVM, sociétés d'assurance), une personne physique (particuliers ou salariés), l'État ou encore une entreprise non résidente. Les entreprises indépendantes sont distinguées de celles appartenant à un groupe, petit ou grand.

#### La Centrale des risques

Le Service central des risques (SCR) assure le recensement des crédits consentis par les établissements de crédit à chacun de leurs clients au-delà d'un seuil (25 000 € depuis janvier 2006). Cette déclaration comporte une décomposition des différentes catégories de concours utilisés ou disponibles. Les encours retenus ici sont les « crédits mobilisés » et comprennent : les crédits à court terme, les crédits à moyen et long terme, le crédit-bail et les crédits titrisés.

#### La Centrale des incidents de paiement sur effets de commerce

Les incidents de paiement sur effets de commerce (IPE) doivent être déclarés à la Banque de France par les banques pour toute entreprise impliquée dans un incident portant sur une valeur acceptée d'un montant supérieur ou égal à 1 524 € et d'un montant double s'il s'agit de valeur non acceptée. Toutefois, lorsque la déclaration se fait sous forme automatisée, les incidents déclarés sont pris en compte dès le premier euro dès lors que l'entité est recensée dans Fiben. Les IPE concernent les instruments autres que le chèque. Sont distinguées les « incapacités de payer » et les « contestations de créance ».

OSEO

PME 2009

Grandes évolutions

SITUATION FINANCIÈRE

### Les défaillances

Toutes les entreprises subissant une défaillance sont recensées dans Fiben. Cette base est alimentée par des informations émanant des greffes de tribunaux de commerce, de façon automatique dans 90 % des cas. Dès lors qu'une procédure judiciaire est enregistrée informatiquement par les greffes, celle-ci est transmise à la Banque de France dans un délai de 24 heures.

Les deux sources que sont les journaux d'annonces légales et les TGI complètent la collecte. La notion retenue est l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire lorsque celle-ci n'est pas précédée d'un redressement. Les événements judiciaires qui concernent les seules personnes physiques, comme par exemple les faillites personnelles, sont volontairement exclus.

## Annexe 2

### Définitions

#### Champ de l'étude

Sur les données de bilans, les principales variables économiques sont étudiées au niveau de chacun des secteurs industriels de la NES 16 issue de la nomenclature de la NAF rév. 1 de 2003 : industries agroalimentaires (IAA), biens de consommation, industrie automobile, biens d'équipement, biens intermédiaires, en comparant les trois types d'entreprises. Les données relatives aux PMI du secteur automobile sont publiées, mais compte tenu de leur faible poids dans ce secteur, elles sont peu représentatives et ne sont pas commentées. Sur les autres données, le champ de l'industrie manufacturière est défini par la nouvelle nomenclature révisée (NAF rév. 2 de 2008).

#### Deux définitions des PMI suivant les sources

1. Pour l'exploitation des données comptables, le champ des PMI est défini selon la combinaison de trois critères : entreprises de 20 à 249 salariés, dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 M€ et le total de bilan à 43 M€.

2. Pour les sources où l'information sur les effectifs n'est pas disponible, on retient les entreprises suivantes :

– celles dont le chiffre d'affaires est compris entre 1,5 et 50 M€ ;

– celles dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 M€, inconnu ou trop ancien mais dont les crédits mobilisés sont compris entre 1 M€ et un seuil sectoriel ;

#### Les catégories d'entreprises suivant leur statut : l'appartenance à un groupe

Trois catégories sont distinguées :

- les indépendantes : seules vraies PMI au sens de la Commission européenne (32 % de l'échantillon),
- celles faisant partie d'un petit groupe, composé de moins de cinq filiales, de moins de 500 salariés, avec un chiffre d'affaires inférieur à 50 M€ (49 % de l'échantillon),
- celles appartenant à un grand groupe (19 % de l'échantillon).

Les structures de groupes se sont développées de manière homogène dans les différents secteurs d'activité sur la période 1997-2008.



TABLEAU

RÉPARTITION DES PMI PAR APPARTENANCE À UN GROUPE (EN %)

|      | Nombre d'entreprises |                     |                     | Effectifs employés |                     |                     | Valeur ajoutée    |                     |                     |
|------|----------------------|---------------------|---------------------|--------------------|---------------------|---------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
|      | PMI indépendantes    | PMI de petit groupe | PMI de grand groupe | PMI indépendantes  | PMI de petit groupe | PMI de grand groupe | PMI indépendantes | PMI de petit groupe | PMI de grand groupe |
| 1997 | 52                   | 34                  | 13                  | 43                 | 37                  | 20                  | 40                | 38                  | 22                  |
| 2002 | 37                   | 43                  | 20                  | 27                 | 45                  | 28                  | 26                | 45                  | 30                  |
| 2008 | 32                   | 49                  | 19                  | 24                 | 51                  | 26                  | 22                | 51                  | 27                  |

Source : Direction des entreprises, Centrales des bilans, données disponibles début août 2009.

Champ : Industrie manufacturière.

## Ratios

## Taux de marge

= **Résultat brut d'exploitation** (valeur ajoutée produite + autres produits et charges d'exploitation retraités – impôts, taxes et versements assimilés – charges de personnel hors participation des salariés)/**Valeur ajoutée produite** (production + ventes de marchandises + subventions d'exploitation en complément de prix – consommation élargie)

## Rentabilité brute d'exploitation

= **Résultat brut d'exploitation**/ **Volume d'affaires HT** (chiffre d'affaires net + opérations à la commission)

## Poids des besoins en fonds de roulement d'exploitation

= **Besoins en fonds de roulement d'exploitation** (stocks matières premières et approvisionnements bruts + stocks en cours de production de biens bruts + stocks en cours de production de services bruts + stocks produits intermédiaires et finis bruts + stocks marchandises bruts + avances et acomptes versés + créances clients + autres créances d'exploitation – fournisseurs – avances et acomptes reçus – autres dettes d'exploitation)/**volume d'affaires HT**

## Rentabilité brute du capital d'exploitation

= **Résultat brut d'exploitation**/ **Capital d'exploitation** (frais de recherche et développement + autres immobilisations incorporelles + immobilisations corporelles hors frais d'établissement + immobilisations en crédit-bail et location financière + besoins en fonds de roulement d'exploitation)

## Rentabilité financière des capitaux propres

= **Capacité d'autofinancement nette** (revenu global – charges de personnel, y compris participation des salariés – intérêts et charges assimilées – impôts et taxes – impôts sur les sociétés)/**Capitaux propres** (capital social + primes d'émissions, de fusion, d'apport... + écarts de réévaluation + réserve légale + réserves statutaires ou contractuelles + réserves réglementées + autres réserves + report à nouveau + résultat de l'exercice + subventions d'investissement + provisions réglementées)

## Taux d'épargne

= **Autofinancement** (capacité d'autofinancement – dividendes)/**Revenus répartis ou revenu global** (valeur ajoutée produite + autres produits et charges d'exploitation retraités + résultat hors exploitation)

OSEO

PME 2009

Grandes évolutions

SITUATION FINANCIÈRE

**Taux d'investissement d'exploitation**

= **Investissements d'exploitation élargis** (acquisition d'immobilisations corporelles + immobilisations nouvelles en crédit-bail – opérations de *lease-back* + acquisition d'immobilisations incorporelles)/**Valeur ajoutée**

**Taux d'endettement financier**

= **Endettement financier** (emprunts obligataires, y compris immobilisations en crédit-bail non amorties + emprunts bancaires + autres emprunts + crédits bancaires courants, y compris créances cédées non échues + emprunts et avances de trésorerie reçus du groupe et des associés + titres de créances négociables émis hors groupe)/**Capitaux propres**

Ou = Endettement financier/Valeur ajoutée produite

**Part de l'endettement bancaire dans les dettes financières**

= **Endettement bancaire** (emprunts bancaires, y compris immobilisations en crédit-bail non amorties + crédits bancaires courants, y compris créances cédées et non échues)/**Endettement financier**

**Coût apparent de l'endettement financier**

= **Charges d'intérêts et assimilés** (charges d'intérêts sur endettement y compris crédit-bail + charges d'intérêts sur compte « groupe et associés »)/**Endettement financier**

**Bibliographie**

**Cette G., Delpla J. et Sylvain A. (2009)**, « Le partage des fruits de la croissance en France », Conseil d'analyse économique (CAE). Téléchargeable sur : <http://www.cae.gouv.fr/IMG/pdf/085.pdf>.

**Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (2009)**

« La production industrielle, en recul depuis le début de 2008, a chuté au quatrième trimestre », DGCIS, *Le 4 pages*, n° 2, mai. Téléchargeable sur : [http://www.industrie.gouv.fr/p3e/4pages/4p02\\_dgcis.pdf](http://www.industrie.gouv.fr/p3e/4pages/4p02_dgcis.pdf).

**Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (2009)**

« Le dossier mensuel de conjoncture industrielle », DGCIS, juillet. Téléchargeable sur : [http://www.industrie.gouv.fr/p3e/conjoncture/dossier/dossier\\_conjoncture.pdf](http://www.industrie.gouv.fr/p3e/conjoncture/dossier/dossier_conjoncture.pdf).

**Direction des enquêtes et statistiques sectorielles (2009)**, « Enquête mensuelle de conjoncture », Banque de France. Téléchargeable sur : [http://www.banque-france.fr/fr/stat\\_conjoncture/telechar/conjonc/vue.pdf](http://www.banque-france.fr/fr/stat_conjoncture/telechar/conjonc/vue.pdf).

**Gaudichau I., Rouvreau B. et Vigna O. (2008)**, « La durée d'utilisation des équipements dans l'industrie manufacturière. Résultats de l'enquête 2008 », Banque de France, Direction de la conjoncture et des prévisions macroéconomiques, *Bulletin de la Banque de France*, n° 175, premier trimestre. Téléchargeable sur : [http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/bulletin/etu175\\_3.pdf](http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/bulletin/etu175_3.pdf).

**Insee (2009)**

« Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunérations en France – Rapport au président de la République ». Téléchargeable sur : [http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/dossiers\\_web/partage\\_VA/rapport\\_partage\\_VA.pdf](http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/dossiers_web/partage_VA/rapport_partage_VA.pdf).

**Insee (2009)**

« L'Économie française », rapport sur les comptes de la nation 2008, *Insee Références* – Comptes et dossiers, juillet.

**Observatoire des entreprises (2009)**

« Les défaillances d'entreprises en France », Banque de France, Direction des entreprises. Téléchargeable sur : [http://www.banque-france.fr/fr/stat\\_conjoncture/statent/donnees-statistiques.htm](http://www.banque-france.fr/fr/stat_conjoncture/statent/donnees-statistiques.htm)

**Observatoire des entreprises (2009)**

« La situation des entreprises en France à la fin 2008 – Quelques développements récents », Direction des entreprises, *Bulletin de la Banque de France*, 1<sup>er</sup> trimestre.

Téléchargeable sur : [http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/bulletin/etu175\\_2.pdf](http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/bulletin/etu175_2.pdf).

**Observatoire des entreprises (2008)**

« La situation des PME de l'industrie manufacturière (PMI) : un exercice 2007 satisfaisant, mais des perspectives plus incertaines en 2008 », *Bulletin de la Banque de France*, n° 174, juillet-août. Téléchargeable sur : [http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/bulletin/etu174\\_3.pdf](http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/bulletin/etu174_3.pdf).

**Sédillot F. (2009)**, « Les comptes financiers de la nation en 2008 : les taux d'endettement des agents non financiers augmentent toujours », Direction des statistiques monétaires et financières, *Bulletin de la Banque de France*, n° 176, deuxième trimestre. Téléchargeable sur : [http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/bulletin/etu176\\_2.pdf](http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/bulletin/etu176_2.pdf).

**Quignon L. (2009)**, « La situation financière des entreprises françaises », BNP-Paribas, Conjoncture, avril. Téléchargeable sur : [http://research.bnpparibas.com/applis/www/RechEco.nsf/ConjonctureByDateFR/545ADBA2419AF887C125759900316687/\\$File/C0904\\_F1.pdf?OpenElement](http://research.bnpparibas.com/applis/www/RechEco.nsf/ConjonctureByDateFR/545ADBA2419AF887C125759900316687/$File/C0904_F1.pdf?OpenElement).

OSEO

---

**PME 2009**

---

**Grandes évolutions**

---

**SITUATION FINANCIÈRE**

---





## DEUXIÈME PARTIE

# Les thématiques

Les PME et l'emploi

Les PME et l'innovation

Les PME et l'exportation

Les PME et les délais de paiement

Les PME et les marchés publics





## LES PME ET L'EMPLOI

Hahmed Mouzaoui  
OSEO

OSEO

PME 2009

Thématiques

EMPLOI

En 2008 et 2009 deux grandes tendances caractérisent la situation de l'emploi dans le secteur marchand en France :

- un net recul, touchant les secteurs de façon différenciée,
- une meilleure résistance des PME comparées aux grandes entreprises, grâce notamment à une démographie vivace et une présence sectorielle plus favorable dans les services.

Dans l'ensemble des entreprises du secteur marchand hors agriculture, l'emploi a chuté de 2,5 % entre la mi-2008 et la mi-2009 pour s'établir à 15,6 millions de postes salariés, dans un contexte de forte récession. Le précédent recul de cette ampleur remonte à 1993 où un nombre équivalent d'emplois, soit 300 000 avait été détruit.

### Rappel sur le poids des PME en matière d'emploi

Les données globales les plus récentes sur l'emploi salarié et non salarié selon la taille et le degré d'indépendance des entreprises ne sont disponibles que pour fin 2006.

16,7 millions d'emplois sont recensés à cette date dans le champ ICS (industrie, commerce, service), dont 86 % sous forme salariés et 14 % sous forme non salariés. La part des PME indépendantes est prépondérante dans l'emploi total avec 55 % des actifs, le solde se répartissant entre employés de filiales de groupe (11 %) et ceux de grandes entreprises (34 %).

TABLEAU 1

EFFECTIFS SALARIÉS ET NON SALARIÉS PAR TAILLE D'EFFECTIF EN 2006  
(CHAMPS ICS, ENTREPRISES INDÉPENDANTES ET FILIALES DE GROUPE,  
EN MILLIERS)

| Taille d'effectif              | Entreprises indépendantes en 2006 |       |       |         |                    |         |          |                     | Filiales de groupe | Grandes Entreprises | Total  |
|--------------------------------|-----------------------------------|-------|-------|---------|--------------------|---------|----------|---------------------|--------------------|---------------------|--------|
|                                | 0 sal.                            | 1 à 3 | 4 à 9 | 10 à 19 | Total TPE (0 à 19) | 20 à 49 | 50 à 249 | Total PME (0 à 249) | 0 à 249            | 250 et +            |        |
| Salariés                       |                                   | 1 128 | 1 855 | 1 216   | 4 299              | 1 485   | 1 164    | 6 949               | 1 792              | 5 723               | 14 463 |
| Non salariés (NS)              | 1 342                             | 750   | 212   | 32      | 2 236              | 8       | 1        | 2 245               | 27                 | 0                   | 2 271  |
| Personnes occupées             | 1 342                             | 1 878 | 2 067 | 1 248   | 6 535              | 1 493   | 1 165    | 9 193               | 1 819              | 5 723               | 16 735 |
| NS en % des personnes occupées | 8 %                               | 4 %   | 1 %   | 0 %     | 34 %               | 0 %     | 0 %      | 24 %                |                    |                     | 14 %   |

Source : DCASPL, 2009 – fichier Ficus.

L'emploi non salarié dans le secteur marchand s'élève à 2,24 millions d'actifs, en progression de 8 % par rapport à 2005 grâce notamment à la forte création d'entreprises amorcée en 2003. Ces emplois représentent :

- le tiers des effectifs des entreprises de moins de 20 salariés,
- le quart des effectifs des PME.

Même si la comparaison des évolutions d'une année sur l'autre est rendue délicate en raison des redressements statistiques opérés, la tendance entre 2005 et 2006 est à une forte hausse du nombre de postes dans les entreprises de moins de 19 salariés (plus de 400 000 postes), une régression dans les entreprises de 20 à 249 salariés (moins 70 000) contre une légère progression dans les grandes entreprises et leurs filiales (plus 120 000). Au final, entre 2005 et 2006, près de 500 000 postes nouveaux ont été créés, dont les trois quarts dans des PME indépendantes.

## Évolution récente de l'emploi par secteur d'activité et taille d'entreprise

Entre 2006 et 2008, l'emploi salarié des entreprises du champs ICS progresse globalement, comme l'emploi dans son ensemble, avec de fortes disparités selon les secteurs : poursuite de la régression dans l'industrie qui perd 100 000 postes en deux ans, stagnation dans le commerce et les services aux entreprises. La progression est forte dans la construction (plus 72 000 postes en deux ans) et surtout dans les services aux particuliers qui gagnent 120 000 salariés sur la période. Ce sont également ces deux secteurs qui comptent le plus grand pourcentage de PME indépendantes en 2006 : trois sur quatre sont en effet indépendantes de groupes ne répondant pas à la définition de PME.

TABLEAU 1

VOLUME ET ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ ENTRE 2006 ET 2008 PAR GRANDS SECTEURS ET TAILLE D'ENTREPRISE (EN MILLIERS ET %)

| Entreprises du champ industrie, commerce, services | 2006          | 2007          | 2008          | Variation 2008/2006 | % PME indépendantes en 2006 | Filiales de 0 à 249 salariés en 2006 | Entreprises de 250 salariés et plus en 2006 | Ensemble des entreprises |
|----------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|-----------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------|--------------------------|
| Industries agricoles et alimentaires               | 559           | 555           | 552           | - 1,2 %             | 48,4                        | 14,0                                 | 37,6                                        | 100                      |
| Industries des biens de consommation               | 590           | 576           | 556           | - 5,7 %             | 41,3                        | 15,6                                 | 43,2                                        | 100                      |
| Industrie automobile                               | 278           | 270           | 256           | - 7,9 %             | 7,6                         | 5,3                                  | 87,1                                        | 100                      |
| Industries de biens d'équipement                   | 770           | 772           | 771           | 0,1 %               | 36,6                        | 15,2                                 | 48,2                                        | 100                      |
| Industries des biens intermédiaires                | 1 294         | 1 280         | 1 244         | - 3,8 %             | 36,8                        | 18,7                                 | 44,5                                        | 100                      |
| Énergie                                            | 232           | 228           | 227           | - 2,1 %             | 1,5                         | 4,8                                  | 93,8                                        | 100                      |
| Construction                                       | 1 414         | 1 474         | 1 486         | 5,1 %               | 76,8                        | 8,0                                  | 15,2                                        | 100                      |
| Commerce                                           | 3 038         | 3 078         | 3 066         | 0,9 %               | 54,3                        | 13,3                                 | 32,3                                        | 100                      |
| Transports                                         | 1 081         | 1 108         | 1 112         | 2,9 %               | 32,4                        | 14,3                                 | 53,4                                        | 100                      |
| Services aux entreprises                           | 3 393         | 3 492         | 3 383         | - 0,3 %             | 35,2                        | 11,3                                 | 53,6                                        | 100                      |
| Services aux particuliers                          | 2 076         | 2 153         | 2 198         | 5,9 %               | 72,1                        | 8,3                                  | 19,6                                        | 100                      |
| <b>Total</b>                                       | <b>14 724</b> | <b>14 985</b> | <b>14 852</b> | <b>0,9 %</b>        | <b>55</b>                   | <b>11</b>                            | <b>34</b>                                   | <b>100</b>               |

Source : Minefe, Insee.



On observe une chute de l'emploi particulièrement forte dans l'industrie. Ainsi, le secteur automobile perd 7,9 % de ses salariés entre 2006 et 2008, essentiellement dans les grands groupes qui en employaient encore 87 % du total à la fin 2008. À l'inverse, les PME très majoritaires en nombre dans les secteurs de la construction et des services aux particuliers voient leurs effectifs salariés croître de plus de 5 % au cours de la même période.

Une approche statistique par établissement permet d'avoir une estimation de la tendance de l'emploi par taille d'entreprise à la fin 2008, la grande majorité des petites entreprises étant en effet mono-établissement. Ainsi les données de l'Unédic montrent qu'en 2008 la tendance positive antérieure se retourne dans les plus grands établissements

de métropole. Ces derniers voient leurs effectifs chuter sensiblement surtout dans l'industrie. Globalement, les effectifs diminuent de 93 000 salariés de fin décembre 2007 à la fin décembre 2008, soit une baisse de 0,6 %. Cette baisse porte ainsi à 16,5 millions le nombre de salariés des secteurs concurrentiels recensés au 31 décembre 2008.

Malgré ce retournement, la part des effectifs dans les établissements de moins de 100 salariés atteint son plus haut niveau historique à 10,9 millions d'individus, représentant 66 % de l'emploi salarié total comptabilisé par l'Unédic en 2008, contre 65 % en 2005.

Pour mémoire, on rappellera que ces effectifs n'étaient que de 7,2 millions en 1976 et rassemblaient alors 55 % seulement des salariés du secteur marchand.

## OSEO

### PME 2009

#### Thématiques

#### EMPLOI

**TABEAU 2**

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DE L'EMPLOI ENTRE 2007 ET 2008 SELON LA TAILLE DES ÉTABLISSEMENTS

| Tranche d'effectif en nombre de salariés | Salariés totaux au 31 décembre 2007 | Salariés totaux au 31 décembre 2008 | Variation 08/07 en valeur absolue | Évolution en % | Répartition des effectifs 2008 par taille |
|------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|----------------|-------------------------------------------|
| De 1 à 4                                 | 2 015 476                           | 2 018 383                           | 2 907                             | 0,1 %          | 12,2 %                                    |
| De 5 à 9                                 | 2 028 763                           | 2 012 387                           | - 16 376                          | - 0,8 %        | 12,2 %                                    |
| De 10 à 19                               | 1 940 906                           | 1 960 273                           | 19 367                            | 1,0 %          | 11,9 %                                    |
| De 20 à 49                               | 2 813 180                           | 2 851 296                           | 38 116                            | 1,4 %          | 17,2 %                                    |
| De 50 à 99                               | 2 042 619                           | 2 062 507                           | 19 888                            | 1,0 %          | 12,5 %                                    |
| De 100 à 199                             | 1 917 266                           | 1 876 153                           | - 41 113                          | - 2,1 %        | 11,3 %                                    |
| De 200 à 499                             | 2 045 834                           | 1 964 193                           | - 81 641                          | - 4,0 %        | 11,9 %                                    |
| 500 et plus                              | 1 821 150                           | 1 787 257                           | - 33 893                          | - 1,9 %        | 10,8 %                                    |
| <b>Total</b>                             | <b>16 625 194</b>                   | <b>16 532 449</b>                   | <b>- 92 745</b>                   | <b>- 0,6 %</b> | <b>100,0 %</b>                            |

Source : Unédic.

Il faut aussi noter que cette évolution se produit dans un contexte où le nombre d'établissements continue de croître (+ 4 300 en 2008) alors que celui des emplois salariés chute fortement (- 93 000).

Les établissements de plus de 100 salariés sont les plus touchés par la réduction des effectifs mais ils voient également leur nombre diminuer. 558 ont fermé leurs portes sur 22 080 (- 2,5 %) en 2008 perdant au passage 157 000 emplois (- 2,8 %). Les

établissements qui résistent le mieux emploient de 10 à 50 salariés.

Les établissements industriels, quelle que soit leur taille, suppriment des postes en 2008. Il en va de même pour ceux de 5 à 9 salariés appartenant à la construction et au tertiaire alors qu'ils résistaient encore en 2007. Enfin, les établissements du tertiaire (commerce et service), notamment ceux de plus de 100 salariés, détruisent des postes en 2008, ce qui n'était jamais arrivé sur la période 1993-2007.

OSEO

PME 2009

Thématiques

EMPLOI

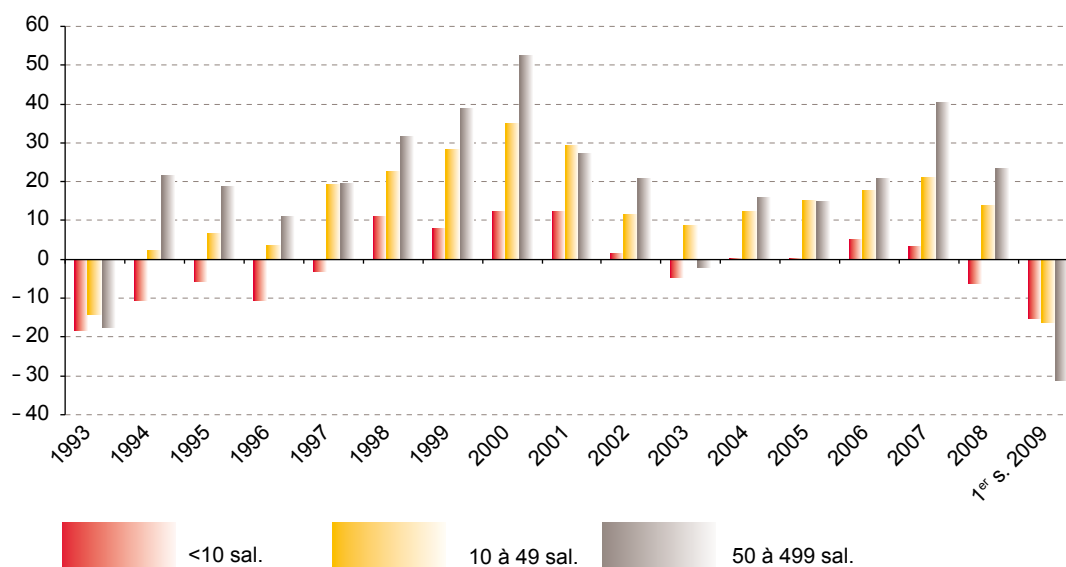
## Perspectives de l'emploi dans les PME en 2008 et 2009

L'enquête semestrielle de conjoncture d'OSEO interroge, depuis plus de vingt

ans, un échantillon de 1 000 patrons de PME, classées en trois catégories de taille (moins de 10 salariés, 10 à 49, 50 à 499). Cette enquête suit notamment l'évolution des soldes d'opinions en matière d'emploi.

GRAPHIQUE 1

ÉVOLUTION ANNUELLE DES EFFECTIFS EN SOLDE DES OPINIONS PAR TAILLE D'ENTREPRISE DE MAI 1993 À MAI 2009 ( % HAUSSE - % BAISSSE)



Source : OSEO (enquêtes de conjoncture).

Questionnés sur leurs perspectives en matière d'emploi en mai 2009, les chefs d'entreprise ont fortement révisé leurs prévisions d'embauches pour l'exercice par rapport au semestre précédent :

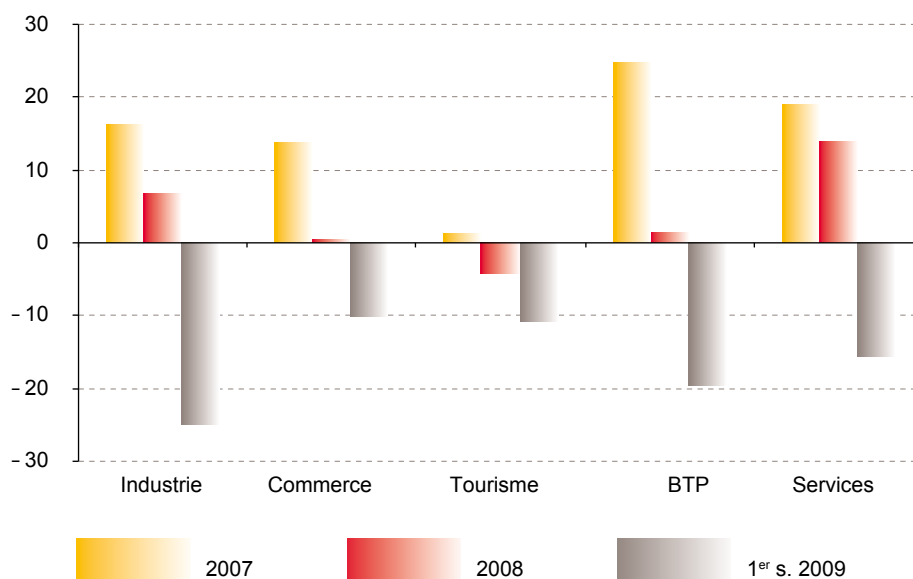
- ils confirment majoritairement leur souhait de réduire leurs effectifs pour 2009 ; l'indicateur courant d'emploi marque un revirement complet par rapport au semestre précédent pour

présenter un profil comparable à celui de 1993,

- les entreprises de plus de 50 salariés projettent de réduire leurs effectifs plus fréquemment que celles de taille inférieure. Plus dynamiques en période de croissance, elles sont aussi plus promptes à réajuster leurs effectifs quand la conjoncture se dégrade.

**GRAPHIQUE 2**

ÉVOLUTION ANNUELLE DES EFFECTIFS EN SOLDE DES OPINIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DE MAI 2007 À MAI 2009 (% HAUSSE - % BAISSSE)



Source : OSEO (enquêtes de conjoncture).

Les intentions de recrutement des PME pour 2009 sont négatives dans tous les secteurs. Elles chutent le plus fortement, et sans surprise, dans l'industrie, mais aussi de façon plus nouvelle dans le BTP mettant ainsi un coup d'arrêt à plusieurs années de croissance ininterrompue de création de postes. Ainsi, pour prendre l'exemple de la construction, la poursuite de la dégradation du contexte économique et financier devrait entraîner une diminution de l'ordre de 4,6 % de l'activité du secteur selon les principales fédérations professionnelles. Cette diminution globale de l'activité pourrait se traduire en 2009 par une réduction des effectifs employés dans la construction de 47 000 personnes, soit une baisse de près de 3 %, toutes tailles confondues. Les entreprises devraient encore largement ajuster leurs ressources humaines par un moindre recours au travail intérimaire, qui pèse pour plus du tiers des suppressions.

## Difficultés de recrutement des PME et besoins de main-d'œuvre en 2009

L'enquête sur les « Besoins de main-d'œuvre » réalisée par l'Unédic et publiée en avril 2009 montre que les intentions de création de postes et de remplacements éventuels chutent fortement dans les entreprises du secteur marchand, y compris pour les PME. L'enquête de conjoncture de mai 2009 d'OSEO fait ressortir des tendances comparables.

OSEO

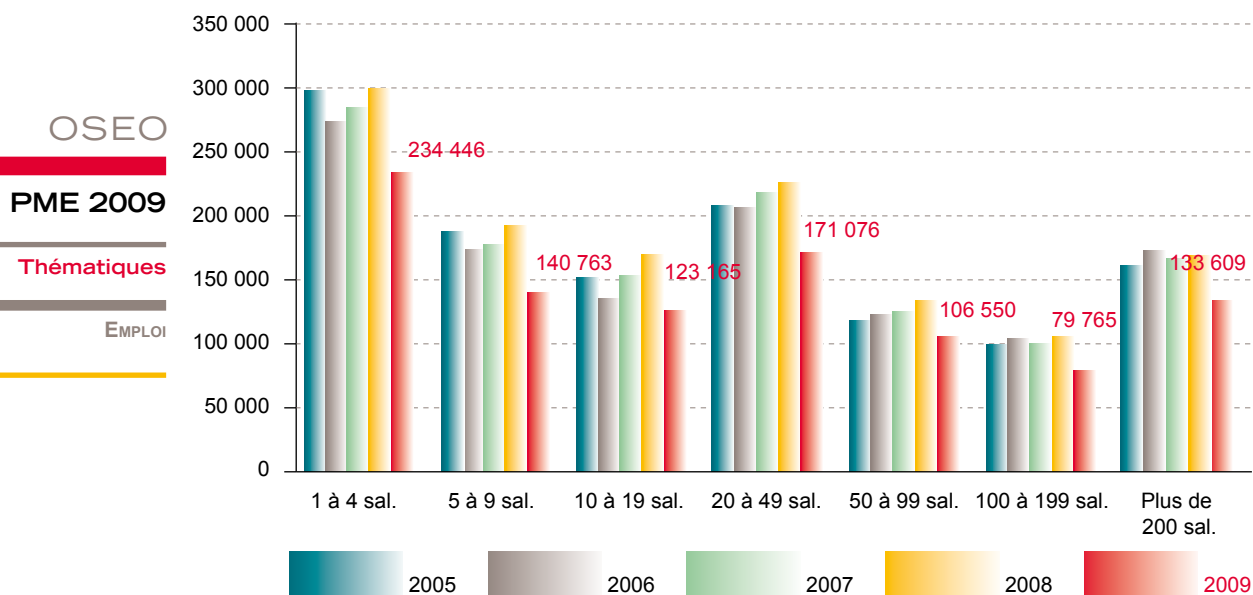
PME 2009

Thématiques

EMPLOI

GRAPHIQUE 3

ÉVOLUTION DES PROJETS DE RECRUTEMENT ENTRE 2005 ET 2009 SELON LA TAILLE DES ÉTABLISSEMENTS



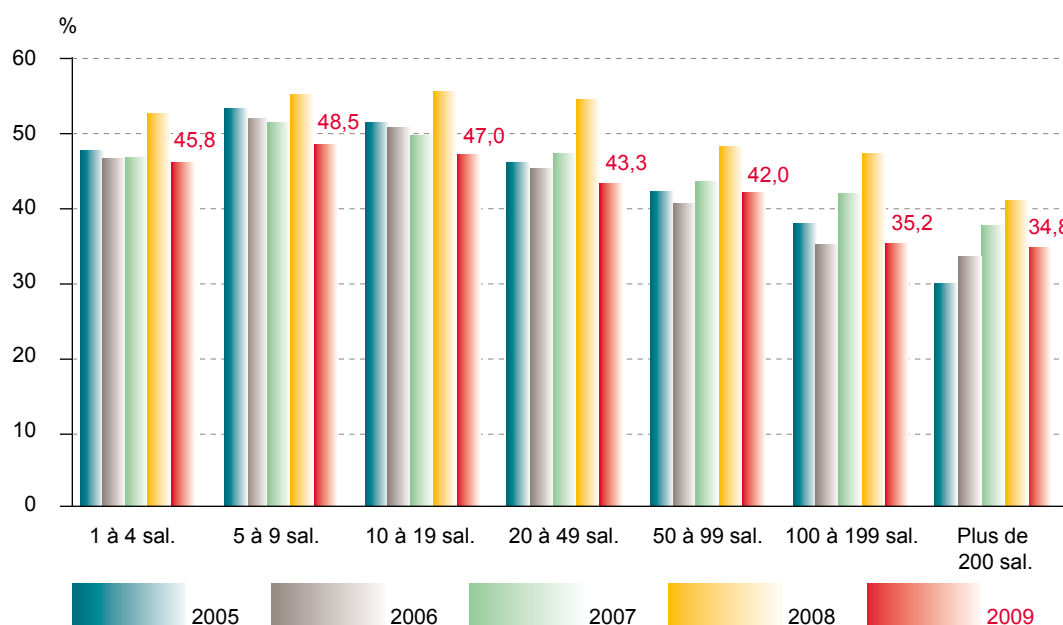
Source : BMO, 2009.

Après plusieurs années de relative stabilité et la hausse sensible enregistrée en 2008, le nombre de projets de recrutement formulés par l'ensemble des employeurs du champ enquêté diminue globalement de 23,8 % par rapport à l'an dernier selon l'enquête BMO. Les intentions d'embauche s'élèvent à 989 400 cette année, soit le niveau le plus bas depuis 2002. Ce résultat correspond à un déficit de près de 308 800 projets dont 90 % concernent des PME de moins de 200 salariés.

La diminution des besoins en main-d'œuvre est surtout concentrée sur les secteurs de l'industrie manufacturière et de la construction. Le commerce présente également une baisse conséquente, notamment dans la vente d'automobiles où le nombre de projets de recrutement chute de près de 50 %. Les activités de services affichent globalement un recul moins important des intentions d'embauche.

**GRAPHIQUE 4**

ÉVOLUTION DE LA PART DES RECRUTEMENTS ESTIMÉS DIFFICILES ENTRE 2005 ET 2009



Source : BMO, 2009.

La part des recrutements estimés difficiles évolue de façon comparable à celle des projets de recrutement :

- baisse des déclarations de l'ordre de 10 % en moyenne quelle que soit la taille d'effectif,
- différence en valeur absolue entre petites et grandes entreprises, les plus petites éprouant plus de difficultés à recruter que les grandes malgré le retournement conjoncturel.

L'ajustement conjoncturel à la baisse de l'activité semblerait toutefois être moins brutal dans les plus petites entreprises que dans les grandes en 2009. Les importantes difficultés de recrutement qu'elles ont en effet rencontrées lors des précédentes phases de croissance pourraient les amener à retarder les réductions des effectifs malgré la poursuite de la crise.

OSEO

PME 2009

Thématiques

EMPLOI

OSEO

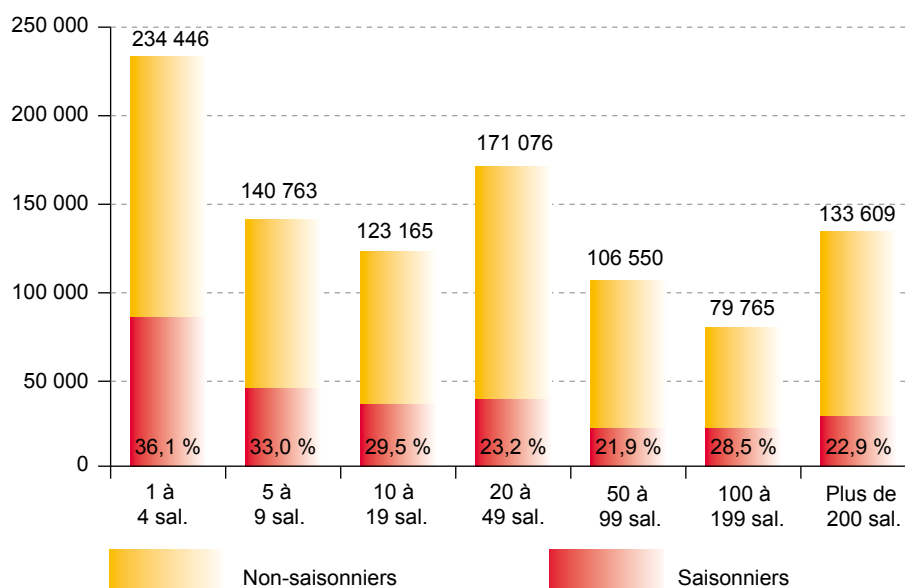
PME 2009

Thématiques

EMPLOI

GRAPHIQUE 5

NOMBRE DE PROJETS DE RECRUTEMENTS LIÉS PRINCIPALEMENT À UNE ACTIVITÉ SAISONNIÈRE EN 2009



L'enquête de l'Unédic indique toutefois que le recours aux emplois ponctuels devrait progresser à nouveau cette année (+ 3,6 points), pour s'établir à 28,7 %. Près de 283 700 recrutements envisagés en 2009 sont ainsi associés à une activité saisonnière. Cette pratique demeure plus répandue dans les établissements de petite taille : 90 % des projets de recrutement de saisonniers sont formulés par les unités de moins de 10 salariés.

Le recours aux emplois ponctuels progresse essentiellement dans les activités de services (+ 0,3 point). Au sein de cet ensemble, l'hôtellerie-restauration, où les PME sont nombreuses, rassemble un tiers de l'ensemble des projets saisonniers envisagés au niveau national. La proportion est également élevée dans les services aux particuliers (15,8 %). En dépit d'une moindre contribution à la hausse de l'indicateur, le commerce de détail concentre toujours près de 12 % de l'ensemble des emplois ponctuels (hypermarchés, supermarchés, commerce non alimentaire en magasin spécialisé : chaussures, sport, jouets...).

L'enquête de conjoncture réalisée par OSEO en mai 2009 fait ressortir une division par deux en un an de la proportion d'entreprises jugeant avoir beaucoup de difficultés à recruter. À l'inverse, celles estimant ne rencontrer aucune difficulté doublent de 23 à 48 % des enquêtés en douze mois.

TABLEAU 3

DIFFICULTÉ DE RECRUTEMENT DES PME SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ EN MAI 2009 (EN %, 100 % EN LIGNE)

|              | aucune    | un peu    | beaucoup  |
|--------------|-----------|-----------|-----------|
| Industrie    | 51        | 38        | 11        |
| Commerce     | 47        | 36        | 17        |
| Tourisme     | 38        | 36        | 26        |
| BTP          | 43        | 38        | 19        |
| Services     | 50        | 35        | 15        |
| <b>Total</b> | <b>48</b> | <b>37</b> | <b>16</b> |

Selon les déclarations des chefs d'entreprise, le secteur du tourisme est le seul à rencontrer encore quelques difficultés de recrutement alors que le BTP, où traditionnellement la majorité des répondants déplorait un manque de main-d'œuvre, n'en voit plus guère qu'une sur cinq regretter le manque de candidats.



TABLEAU 4

PART DES PME DÉCLARANT BEAUCOUP DE DIFFICULTÉS À RECRUTER  
ENTRE MAI 2006 ET MAI 2009 (EN %)

| Secteurs  | Mai 09 | Mai 08 | Mai 07 | Mai 06 |
|-----------|--------|--------|--------|--------|
| Industrie | 11     | 31     | 31     | 27     |
| Commerce  | 17     | 23     | 27     | 25     |
| Tourisme  | 26     | 32     | 22     | 27     |
| BTP       | 19     | 46     | 49     | 51     |
| Services  | 15     | 33     | 32     | 24     |
| Total     | 16     | 32     | 33     | 30     |

La précédente crise de 1993 avait vu les micro-entreprises tarder à renforcer leurs effectifs une fois la croissance revenue contrairement aux entreprises de plus de 10 salariés, nettement plus

réactives. Ce schéma se répétera-t-il en 2010 alors que des signes encourageants de reprise d'activité semblent apparaître au 2<sup>e</sup> semestre 2009 ?

## Bibliographie

Observatoire des PME, *Rapport OSEO sur l'état des PME*, 2005, 2006, 2007 et 2008. Le rapport 2008 est consultable en ligne : [http://www.oseo.fr/notre\\_mission/publications/etudes\\_rapports/generalistes](http://www.oseo.fr/notre_mission/publications/etudes_rapports/generalistes)

OSEO, *La conjoncture des petites et moyennes entreprises*, 49<sup>e</sup> enquête semestrielle, mai 2009. Consultable en ligne : [http://www.oseo.fr/notre\\_mission/publications/etudes\\_rapports/generalistes](http://www.oseo.fr/notre_mission/publications/etudes_rapports/generalistes)

Unédic, *Emploi salarié en 2008*, 13 août 2009. Consultable en ligne : <http://info.assedic.fr/unistatis/travail/documents/statan08.pdf>

Insee, *L'économie française – Comptes et dossiers – Édition 2009*, juin 2009. Consultable en ligne : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?codesage=ECOFRA09&nivgeo=0>

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS), *Chiffres clés*. Consultable sur le site : <http://www.pme.gouv.fr/economie/index-d.php>

Unédic, *Enquête : besoins en main-d'œuvre (BMO, 2009)*. Consultable en ligne : <http://info.assedic.fr/unistatis/index.php?idarticle=12420&menu=unistatis&idlien=83&chemin=>

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, *La conjoncture du secteur de la construction du 17 juin 2009*. Consultable en ligne : [http://www.construction.equipement.gouv.fr/article.php3?id\\_article=460](http://www.construction.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=460)

OSEO

PME 2009

Thématiques

EMPLOI





## LES PME ET L'INNOVATION

Laurence Tassone  
OSEO

OSEO

PME 2009

Thématiques

INNOVATION

Dans la continuité des travaux menés depuis maintenant cinq ans que le rapport PME existe, l'analyse qui suit est destinée non pas à quantifier le phénomène des PME (moins de 250 salariés et au plus 50 M€ de chiffre d'affaires) inscrites dans un processus d'innovation<sup>1</sup>, mais à exprimer des tendances quant à leur typologie et à leur comportement d'innovation<sup>2</sup>. La taille de la population étudiée chaque année permet d'asseoir les résultats quant à ces tendances.

Sont également présents chaque année, dans ce rapport, des focus qui présentent des analyses complémentaires ciblées sur des thématiques particulières en relation avec les PME innovantes :

- le comportement de R & D des PME,
- les PME bénéficiant d'autres mesures publiques de soutien à l'innovation et la recherche,
- le financement en fonds propres des entreprises innovantes à travers les fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI).

L'ensemble de ces études<sup>3</sup> offre alors, au fil de la lecture, une vue multiple des PME innovantes qui reflète l'hétérogénéité du monde de la PME articulée à la diversité du monde de l'innovation et laisse transparaître, malgré tout, une certaine stabilité de ces profils dans le temps.

La photographie 2008, réalisée à partir des bases de données OSEO, porte donc sur un peu plus de 6 500 PME engagées dans un processus d'innovation cette année-là<sup>4</sup>. Elles emploient au total 150 000 personnes et réalisent un chiffre d'affaires global de l'ordre de 24 Md€, dont un quart est réalisé à l'exportation. Quant au montant total des projets d'innovation en cours, il s'élève à 2,6 Md€, soit en moyenne 11 % de leur chiffre d'affaires. Le poids élevé de l'innovation au sein de ces PME démontre une sensibilité certaine, innée ou nouvelle, à développer des innovations ou tout au moins une certitude chez ces entreprises que leur avenir passe par l'innovation. Cet effort

1. Parce que ce nombre est étroitement corrélé au budget annuel dont disposent OSEO et ses partenaires publics pour financer les projets des PME, ou plus simplement parce que toutes les PME innovantes n'ont pas demandé ou bénéficié d'un soutien public pour innover.

2. L'analyse est réalisée à partir des bases de données d'OSEO qui garantissent à la fois une stabilité dans le temps du point de vue des critères de sélection des entreprises dites innovantes et une couverture de l'ensemble des PME, de la plus petite (moins de 10 personnes) à la plus grande (249 salariés au plus), de la plus jeune (création d'une nouvelle entreprise) à la plus mature.

3. Ces études sont menées par OSEO et ses partenaires naturels en matière d'innovation : le service des entreprises, du transfert de technologie et de l'action régionale de la Direction générale de la recherche et de l'innovation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), la sous-direction de la prospective, des études économiques et de l'évaluation de la Direction générale de la compétitivité, de l'innovation et des services du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi (MIINEFE) et l'Association française des investissements en capital (AFIC).

4. Pour connaître les critères de sélection des PME retenues, se reporter à l'encart méthodologique en fin de partie.

d'innovation demeure stable depuis le premier rapport PME qui s'intéressait au profil des PME innovantes en 2004.

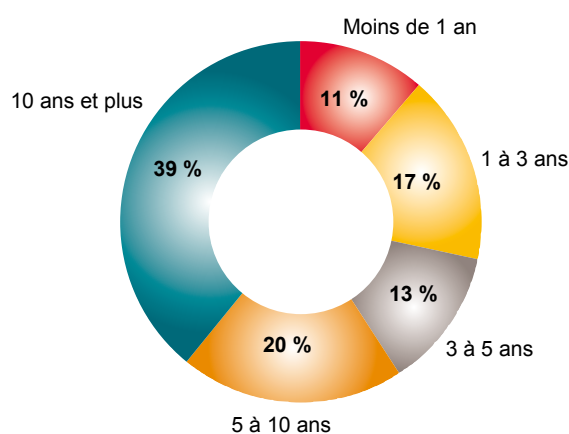
## Âge

En 2008, la moitié des PME innovantes est âgée de plus de sept ans, comme en 2007. De même, près d'une PME innovante sur trois est en phase de création, voire de démarrage de l'ac-

tivité : avec un âge médian de 1,3 an pour les « moins de trois ans », plus d'une jeune entreprise sur deux est dans son année de création en 2008. Quant aux entreprises plus matures (trois ans *a minima*), elles ont quelque peu rajeuni puisque la moitié d'entre elles a moins de onze années d'existence contre douze ans pour l'année 2007 (*graphique 1*).

GRAPHIQUE 1

RÉPARTITION PAR ÂGE DES PME INNOVANTES EN 2008



Source : OSEO.

Le poids des entreprises de trois à cinq ans a en effet augmenté en 2008 de 2 points de pourcentage par rapport à 2007 tandis que celui des entreprises âgées de dix ans et plus a diminué de 3 points. Toutefois, ces entreprises, bien installées sur leur marché, continuent, elles aussi, de relever le défi de l'innovation puisqu'elles représentent près de quatre PME innovantes sur dix.

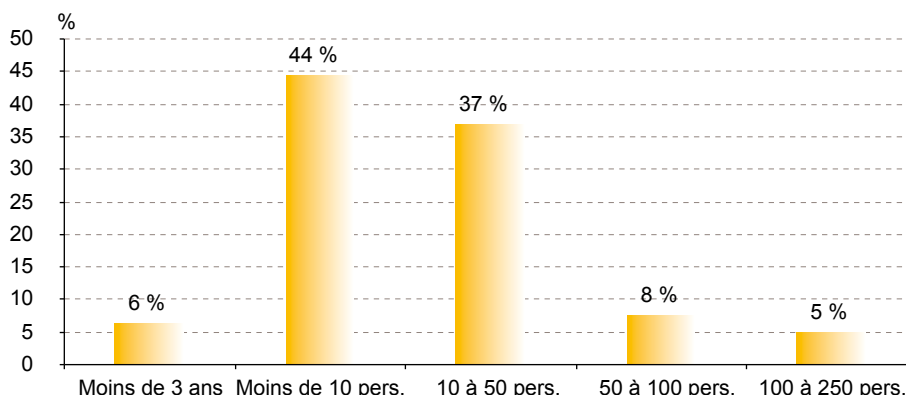
## Effectif

Les PME qui portent des projets d'innovation sont de taille relativement modeste dans la mesure où neuf sur dix emploient moins de 50 personnes, la moitié ayant un effectif inférieur à 10 personnes (*graphique 2*). Ce constat est identique sur les dernières années.

La légère augmentation en 2008 du poids des entreprises de moins de 50 personnes (+ 5 %) provient essentiellement de la part plus importante des entreprises jeunes, entre un et cinq ans, dans la population étudiée (écart de + 3 % entre 2007 et 2008) : l'effectif médian est de 2 personnes pour les « moins de trois ans », contre 3 en 2007, et de 17 personnes (contre 16) pour les PME plus matures.

## GRAPHIQUE 2

RÉPARTITION DES PME INNOVANTES EN 2008 SELON LEUR EFFECTIF



Source : OSEO.

Rappel : les « moins de trois ans » sont des PME sans chiffre d'affaires ou effectif publiés au moment de l'étude étant donné leur date de création. Lorsque les données sont connues pour ces jeunes entreprises, ces dernières sont ventilées dans les catégories d'effectif ou de chiffre d'affaires correspondantes.

Les explications de cette taille modeste peuvent être de plusieurs natures, mais il est difficile d'en mesurer l'importance relative sans enquête auprès des dirigeants de PME, à l'origine de la stratégie de croissance de leur entreprise. Parmi les principales que l'on peut citer :

- Une première explication résiderait dans le fait que l'innovation sert à maintenir une position sur le marché, l'entreprise n'ayant pas besoin, par rapport à ses concurrents et à la dimension de son marché, de grandir, au moins en effectif.
- Un accroissement de taille confronterait aussi l'entreprise et son/ses dirigeant(s) à des contraintes supplémentaires de type social ou légal par exemple, jugées peut-être trop importantes par rapport aux gains économiques attendus.
- Dans une approche humaine du développement d'entreprise, l'expansion limitée des entreprises en termes d'effectif serait aussi fortement dépendante de la volonté du dirigeant de conserver une taille humaine à son entreprise pour préserver l'aspect familial de la structure ou la maîtrise de la gouvernance. L'accomplissement personnel effectif du dirigeant qui ne

rechercherait donc pas la performance en permanence est également un facteur important, trop souvent négligé dans les analyses.

- Enfin, une dernière raison pourrait être recherchée dans le temps de l'innovation, *i.e.* le délai nécessaire pour mettre au point une innovation (deux ans à plus d'une dizaine d'années selon les secteurs et la technologie porteuse) et développer, grâce à cette dernière, un courant d'affaires conséquent. Temps d'autant plus long que l'entreprise est en phase de démarrage (*cf.* le paragraphe sur le chiffre d'affaires).

## Secteurs d'activité

Les PME innovantes relèvent toujours principalement d'activités informatiques (programmation et édition de logiciels) qui représentent 85 % des PME innovantes du secteur information et communication, soit 18 % de l'ensemble des PME. Les activités d'architecture et d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques, quant à elles, conservent par rapport à 2007 leur seconde position avec 10 % des PME. Cette position récurrente sur les dernières années s'explique par le caractère transversal et diffusant de

OSEO

PME 2009

Thématiques

INNOVATION

ces secteurs qui produisent aussi bien des innovations pour leur compte que pour des PME appartenant à d'autres

secteurs distincts (c'est le cas typique de l'édition de logiciels).

TABLEAU 1

PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ DES PME INNOVANTES EN 2008

| (NAF, Rév. 2, niveau 1)                                                                | Répartition des Pme innovantes en 2008 |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Industrie manufacturière                                                               | <b>38 %</b>                            |
| dont                                                                                   |                                        |
| Fabrication de machines et équipements n. c. a.                                        | 13 %                                   |
| Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques                       | 13 %                                   |
| Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements     | 13 %                                   |
| Industries alimentaires                                                                | 9 %                                    |
| Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique                                  | 8 %                                    |
| Information et communication                                                           | <b>21 %</b>                            |
| dont                                                                                   |                                        |
| Programmation, conseil et autres activités informatiques                               | 59 %                                   |
| Édition de logiciels                                                                   | 26 %                                   |
| Activités spécialisées, scientifiques et techniques                                    | <b>21 %</b>                            |
| dont                                                                                   |                                        |
| Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques | 46 %                                   |
| Recherche-développement scientifique                                                   | 16 %                                   |
| Activités des sièges sociaux; conseil de gestion                                       | 25 %                                   |
| Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles                                    | <b>10 %</b>                            |
| Activités financières et d'assurance                                                   | 2 %                                    |
| Activités de services administratifs et de soutien                                     | 2 %                                    |
| Construction                                                                           | 2 %                                    |
| Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution   | 1 %                                    |
| Agriculture, sylviculture et pêche                                                     | 1 %                                    |
| Autres activités                                                                       | 2 %                                    |

Source : OSEO.

Parmi les industries manufacturières, ce sont les entreprises de fabrication de biens d'équipement, de produits métalliques, informatiques, électroniques ou optiques qui dominent avec une quote-part respective de 5 % dans le total des PME innovantes.

La comparaison activité économique/âge montre que 44 % des PME innovantes de trois ans et plus relèvent de l'industrie manufacturière contre seulement 21 % pour les plus jeunes. Inversement, les créations d'entreprises innovantes se développent davantage

dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (30 % contre 18 %) et les activités relevant de l'information et de la communication (26 % contre 19 %).

Ceci explique en partie pourquoi le nombre médian de personnes dans ces secteurs est plus faible que celui des secteurs de l'industrie manufacturière (13 à 15 personnes d'un côté, 38 de l'autre), au-delà du fait que ces dernières sont pour la plupart naturellement plus intensives en main-d'œuvre que les premières.

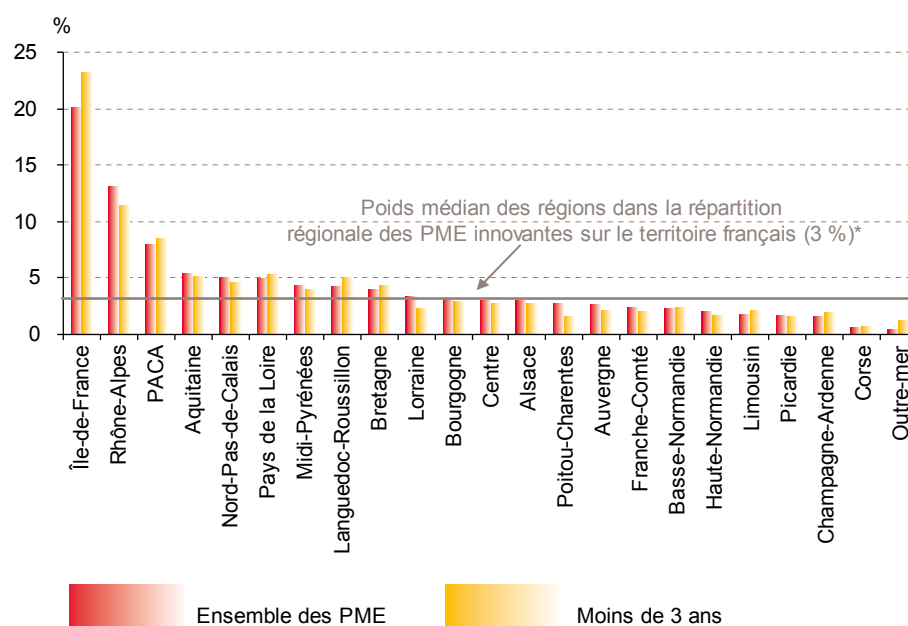
## Localisation géographique

La répartition des PME innovantes sur le territoire français est stable ces dernières années. En effet, les régions qui concentrent le plus de PME innovantes, et de loin, sont l'Île-de-France et Rhône-Alpes avec un tiers de la population (*graphique 3*). Le tiers sui-

vant étant localisé dans les régions PACA, Aquitaine, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon. Cette distribution régionale se retrouve dans les analyses présentées par la suite sur l'activité de R & D des PME (focus 1) ainsi que chez les PME membres des pôles de compétitivité (focus 2) ou bénéficiaires du CIR par exemple (focus 3).

GRAPHIQUE 3

RÉPARTITION RÉGIONALE DES PME INNOVANTES EN 2008



\* Hors Île-de-France, Rhône-Alpes, Corse, outre-mer.

Note : une PME est comptabilisée dans la région où elle (ou l'un de ses établissements) mène son projet d'innovation, indépendamment du lieu de son siège social.

Dans la plupart des neuf premières régions, le poids de la création d'entreprises innovantes est plus élevé que le poids régional dans l'ensemble des PME. Cette dynamique de création contribue à positionner ces régions en tête d'autant plus que ces mêmes régions se positionnent dans les dix premières places de la distribution des PME de trois ans et plus.

L'étude de la localisation géographique des jeunes entreprises (moins de trois ans) montre que l'attrait pour les régions d'implantation n'est pas forcément cor-

rélé avec le niveau de taux de créations. Apparaissent dans les régions du haut du classement le Limousin, la Champagne-Ardenne comme terres d'accueil privilégiées de la création d'entreprises innovantes (*graphique 4*).

OSEO

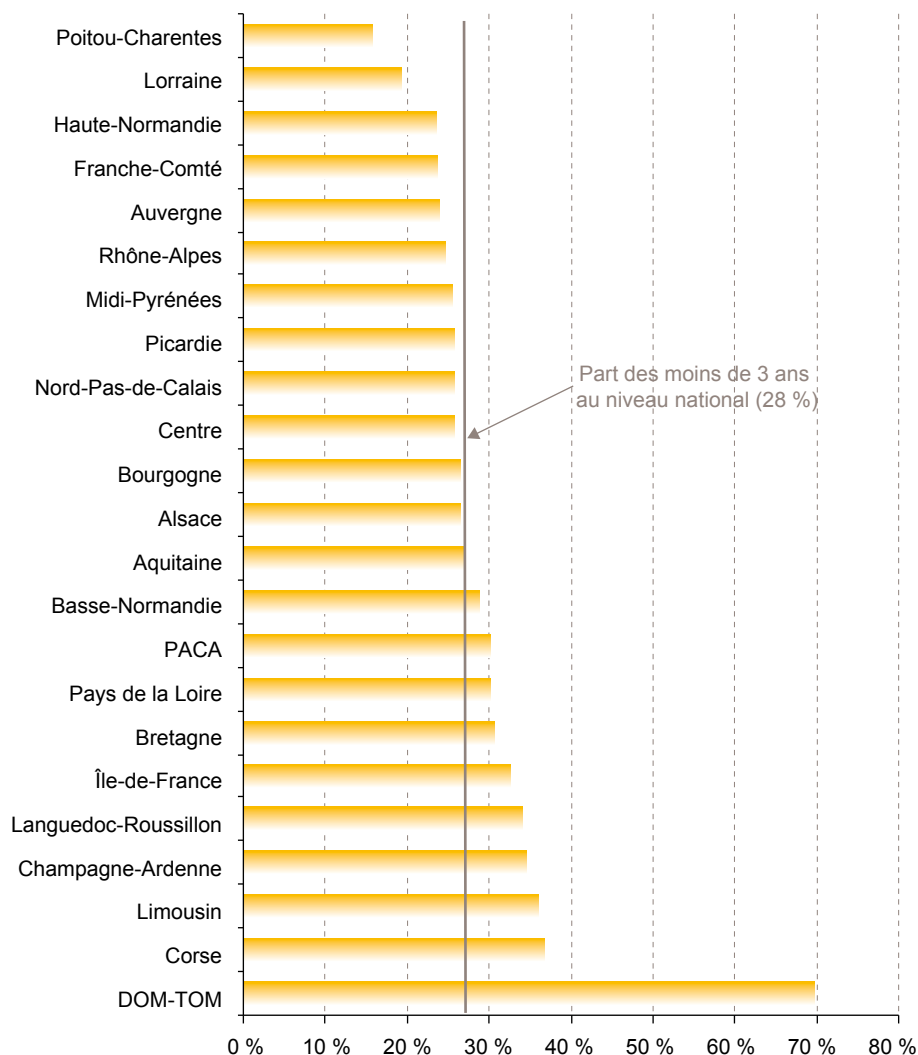
PME 2009

Thématiques

INNOVATION

GRAPHIQUE 4

LA CRÉATION D'ENTREPRISES INNOVANTES DANS LES RÉGIONS EN 2008



Source : OSEO.

Entre 2007 et 2008, l'écart avec la moyenne nationale (27 %) s'est réduit pour certaines régions comme la Franche-Comté ou la Lorraine, matérialisant une dynamique naturelle ou politique plus accentuée dans ce domaine.

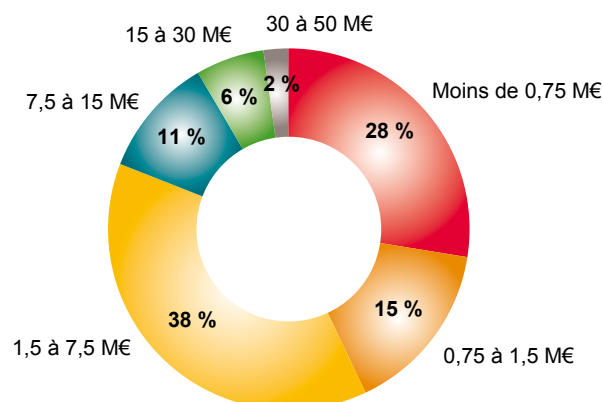
## Chiffre d'affaires

50 % des PME innovantes réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 1,5 M€. Cependant la réalité est bien évidemment très différente selon l'âge et la taille de l'entreprise. Si le niveau de

chiffre d'affaires médian des entreprises matures s'élève à plus de 2 M€, celui des jeunes entreprises (moins de trois ans) n'est plus que de 178 K€. De la même façon, si 28 % des PME de trois ans et plus ont un chiffre d'affaires inférieur à 750 K€ et 20 % réalisent plus de 7,5 M€ de ventes, il n'en reste pas moins que quatre sur cinq produisent un chiffre d'affaires variant entre 1,5 et 7,5 M€ (*graphique 5*). Ces dernières emploient en moyenne 27 personnes et sont âgées de 18 ans en moyenne.

# GRAPHIQUE 5

RÉPARTITION DES PME INNOVANTES DE TROIS ANS ET PLUS EN 2008 SELON LEUR NIVEAU DE CHIFFRE D'AFFAIRES



Source : OSEO.

Ces résultats corroborent le fait que les PME innovantes demeurent de taille modeste tant du point de vue de l'effectif que du chiffre d'affaires<sup>5</sup>.

Toutefois, parmi les PME réalisant moins de 0,75 M€ de CA, une sur deux emploie moins de 8 personnes et est âgée en moyenne de huit années. Ainsi, au-delà des raisons économiques, juridiques ou sociales évoquées précédemment qui font que le dirigeant ne souhaite pas toujours faire croître son entreprise au-delà d'un certain seuil, cette persistance d'une taille modeste en chiffre d'affaires sur une durée plus longue vient appuyer l'idée d'un temps nécessaire à l'innovation. Dix années en général sont nécessaires avant de pouvoir exploiter l'innovation dans des conditions qui impactent significativement la croissance du chiffre d'affaires (cette durée peut être plus courte dans des secteurs comme les TIC ou beaucoup plus longue comme dans les domaines de la santé), à condition que la demande réponde présent, ce qui dépend de la rapidité du changement

technologique sur un produit et de la propension des acheteurs de masse à adopter rapidement la nouveauté. Dans les cas de création d'unité nouvelle, les premiers chiffres d'affaires reposent davantage sur des prestations de services offertes à partir des compétences de l'entreprise ou des premiers objets techniques développés. Ils constituent davantage une « activité alimentaire », fondée sur des opportunités de marché qui ne se renouvellent pas forcément d'une année sur l'autre.

## Internationalisation

Y compris sur les stratégies d'exportation, les comportements des PME innovantes sont stables dans le temps. Quel que soit leur âge, les PME innovantes ont une propension naturelle à adresser les marchés étrangers (réalisation de plus de 5 % du chiffre d'affaires à l'export). Ainsi près de la moitié des PME de trois ans et plus est exportatrice et une jeune entreprise innovante sur quatre vend régulièrement hors de France (graphique 6).

En termes de niveau, l'écart entre jeunes et moins jeunes entreprises est lui aussi *quasi* stable : la moitié des entreprises de moins de trois ans exporte au moins 33 % de leurs ventes

5. Les données des bilans disponibles se référant majoritairement à l'année 2007, il est difficile de déterminer les premiers effets de la crise économique des trois derniers mois de 2008 sur l'évolution de la taille des PME.

OSEO

PME 2009

Thématiques

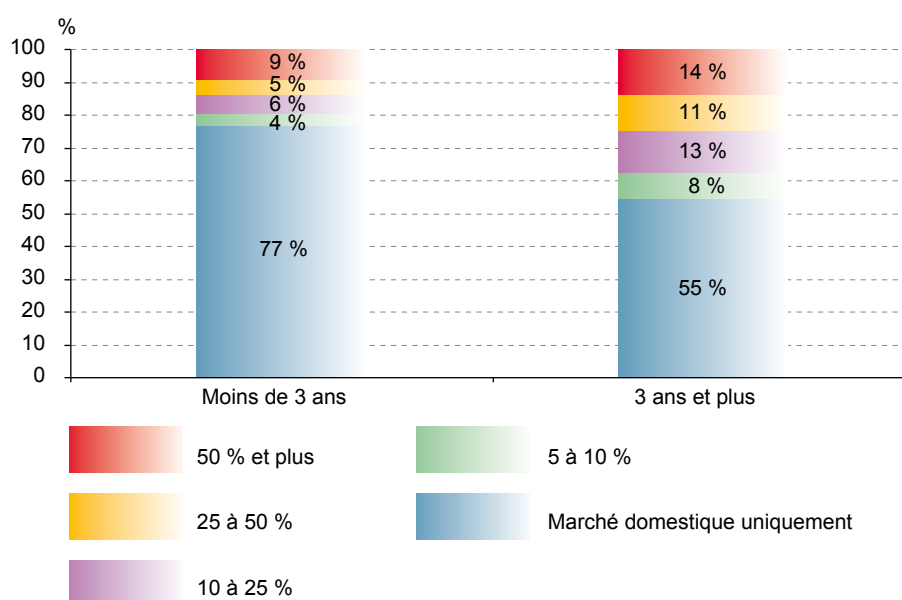
INNOVATION

(contre 35 % en 2007) alors que les PME plus matures ont un taux d'exportation médian de 28 % (contre 29 %). Cette propension des jeunes entreprises à viser d'entrée de jeu les marchés internationaux pourrait s'expliquer par le fait que, leurs innovations étant diffusantes et transversales à plusieurs métiers,

elles ont alors l'opportunité d'adresser des marchés plus vastes. Le taux élevé de renouvellement technologique sur certains segments, les contraindrait également à adopter une démarche de captation importante de la clientèle afin de constituer une barrière à l'entrée pour les produits concurrents.

GRAPHIQUE 6

TAUX D'OUVERTURE \* DES PME INNOVANTES EN 2008 SELON LEUR ÂGE



Source : OSEO.

\* Taux d'ouverture = CA export HT / CA total HT.

Note : sont considérées comme exportatrices les entreprises qui réalisent plus de 5 % de leur CA hors de France. La catégorie « Marché domestique uniquement » inclut donc les PME avec un taux d'ouverture inférieur à 5 %.

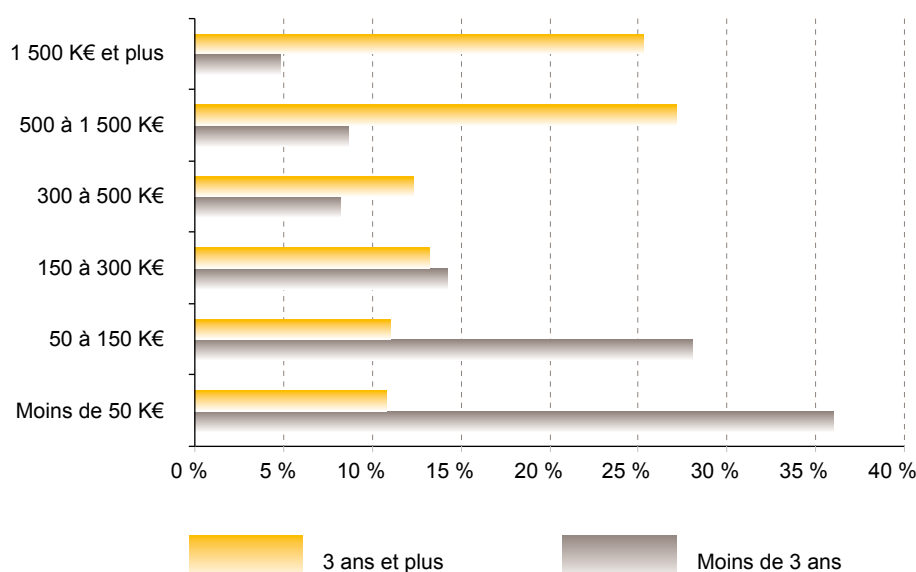
## Fonds propres

Le niveau médian des fonds propres des PME innovantes en 2008 est de 406 K€, mais ce niveau dépend de l'ancienneté de l'entreprise. La moitié des PME innovantes de trois ans et plus possède plus de 542 K€ de fonds propres, un quart se situe même au-delà des 1,5 M€. Quant aux jeunes entreprises, elles sont naturellement moins dotées en fonds propres. Le niveau médian n'est alors que de 90 K€ et quatre acteurs sur dix sont capitalisés en deçà de 50 K€ (graphique 7). Dans certains secteurs et surtout en

création d'entreprises, ces besoins en fonds propres sont conséquents dès le démarrage du projet et s'étalent sur une période relativement longue afin de financer non seulement le programme d'innovation mais aussi son exploitation par l'entreprise, phase tout aussi importante dans la réussite de l'entreprise qui a mis au point une innovation et non moins onéreuse.

**GRAPHIQUE 7**

RÉPARTITION DES PME INNOVANTES EN 2008 SELON LEUR NIVEAU DE FONDS PROPRES



Source : OSEO.

Parmi les PME qui possèdent des fonds propres supérieurs à 1,5M€, la moitié a plus de 24 ans et emploie en moyenne 70 personnes. Elles viennent essentiellement des industries des biens d'équipement, de fabrication

des produits informatiques, optiques et électroniques, de la chimie-caoutchouc-plastiques... mais aussi des services aux entreprises avec les activités de programmation et d'édition de logiciels.

OSEO

PME 2009

Thématiques

INNOVATION

## Informations complémentaires

|                        | Moins de 10 personnes | De 10 à 49 personnes | De 50 à 99 personnes | De 100 à 249 personnes | Total PME | PME de trois ans et plus | PME de moins de trois ans |
|------------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|------------------------|-----------|--------------------------|---------------------------|
| Médiane                |                       |                      |                      |                        |           |                          |                           |
| Âge (en années)        | 4                     | 12                   | 19                   | 21                     | 7         | 11                       | 1,3                       |
| Effectif               | 3                     | 20                   | 68                   | 142                    | 10        | 16                       | 2                         |
| Fonds propres (en K€)  | 138                   | 689                  | 2 203                | 5 042                  | 406       | 542                      | 90                        |
| CA total HT (en K€) *  | 333                   | 2 802                | 9 349                | 2 0877                 | 1 483     | 2027                     | 178                       |
| CA export HT (en K€) * | 128                   | 834                  | 3 389                | 6 391                  | 716       | 871                      | 80                        |
| Taux d'ouverture *     | 28 %                  | 27 %                 | 33 %                 | 33 %                   | 28 %      | 28 %                     | 33 %                      |

\*Le calcul ne prend pas en compte les PME avec une valeur nulle pour la variable étudiée. Ainsi, le CA médian est calculé sur les PME réalisant un CA, le CA export sur la population des PME exportatrices (soit une part des exportations dans le chiffre d'affaires total d'au moins 5 %) et le taux d'ouverture sur les PME réalisant au moins 5 % de leur CA à l'export.

## Méthodologie

- Ne sont étudiées que les entreprises de moins de 250 salariés avec un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 50 M€ conformément à la définition européenne des PME utilisée dans ce rapport, exception faite du critère d'indépendance financière. (Le critère européen d'indépendance financière est le suivant : ne pas être détenu à hauteur de 25 % ou plus – capital ou droits de vote – par une ou plusieurs entreprises ne correspondant pas à cette définition.)

- Ces PME sont réputées innovantes car :

- \* Elles ont un programme d'innovation qui a fait l'objet, en 2008, d'un versement de la part d'OSEO, au titre soit d'une aide à l'innovation précédemment accordée, soit d'une aide à l'innovation, d'un prêt ou d'une garantie de l'année ;

- \* Elles ont obtenu en 2008 la qualification « entreprise innovante » au titre des FCPI (fonds communs de placement dans l'innovation) délivrée par OSEO ;

- \* Elles ont mobilisé une créance sur le crédit impôt recherche en 2008.

Ces situations reflètent leur engagement dans un processus d'innovation à la date donnée.

- Ces PME portent des projets d'innovation qui couvrent aussi bien la recherche de nouveaux produits, procédés, ou services que les changements d'organisation, de méthodes de vente... Ces projets peuvent donc aussi bien déboucher sur des premières nationales ou internationales que sur une nouveauté au niveau de la PME, comme le préconisent les derniers travaux européens dans le recueil des données statistiques en matière d'innovation, rassemblés dans la troisième édition du *Manuel d'Oslo* (OCDE, nov. 2005).

- Traitement particulier des PME en création (âge inférieur à trois ans) :

- \* Dans la mesure où une partie non négligeable de la population retenue est composée de PME en création ou en phase de démarrage, les valeurs obtenues pour les données financières et structurelles, toutes catégories de tailles confondues, sont alors fortement influencées par le caractère naissant de l'activité de ces jeunes entreprises innovantes. Lorsque l'impact sera significatif, l'analyse de ces données différenciera alors les entreprises de moins de trois ans de celles âgées de trois ans et plus.

- \* Un certain nombre d'entreprises de moins de trois ans n'ont encore publié aucun compte pour l'année de référence. Il est alors impossible de les classer selon une taille ou un CA donné. Cependant, étant donné leur jeunesse, il est possible de faire l'hypothèse qu'elles entrent dans les critères de la PME européenne. Elles seront comptabilisées dans une catégorie spécifique intitulée « moins de trois ans ».

- Ne sont retenues dans cette analyse que les entreprises en activité à la fin 2008 et pour lesquelles les données structurelles et financières analysées sont connues et récentes (*infra*), avec le cas particulier des « moins de trois ans » sans information au moment de l'étude (*supra*). Pour l'analyse des caractéristiques autres que le chiffre d'affaires, l'effectif, l'âge ou les répartitions sectorielle et régionale, les « moins de trois ans » sans données financières et structurelles ne seront pas prises en compte. La population étudiée sera alors d'environ 5 520 PME, soit 85 % de la population initiale. Quant à la représentativité des données pour les entreprises âgées de moins de trois ans, elle sera alors de près de une entreprise sur deux.

- Les données financières proviennent des liasses fiscales des entreprises. Elles sont relatives au dernier exercice clôturé connu au moment de l'étude. De ce fait, une majorité de ces comptes concerne l'année 2007.



## FOCUS 1

### L'ACTIVITÉ DE R & D DES PME EN FRANCE

Julien Talbot

Sous-direction Systèmes d'information et études statistiques

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Au sein du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), la sous-direction Systèmes d'information et études statistiques (SIES) est en charge de l'enquête annuelle sur les moyens consacrés à la R & D par les entreprises. Les données issues de cette enquête portant sur l'exécution de travaux de R & D sont diffusées en trois vagues. Ainsi, en mars 2009, des résultats agrégés et provisoires sur la R & D exécutée en 2007 par les entreprises ont d'abord été produits, puis fin juin 2009 les résultats semi-définitifs ont été diffusés, notamment par branche d'activité et par région d'exécution de la R & D. Enfin, en juin 2010, les chiffres définitifs seront arrêtés. Les données de R & D rapportées dans cet article correspondent aux résultats semi-définitifs pour l'année 2007.

- En 2007, les PME (entreprises de moins de 250 salariés) ont réalisé 18 % des dépenses intérieures de R & D des entreprises (DIRDE<sup>1</sup>), soit 4,48 Md€ (tableau 1); à peine plus que les entreprises de 250 à 1000 salariés (17 %) mais entre trois et quatre fois moins que les plus grandes entreprises (15,7 Md€).

1. La DIRDE correspond aux dépenses pour travaux de R & D (dépenses courantes et dépenses en capital) exécutés par les entreprises sur le territoire national, quelle que soit l'origine des fonds.

TABLEAU 1

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE R & D SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES EFFECTUANT DE LA R & D

| (Année 2007)      | DIRDE  |       | DERDE |       |
|-------------------|--------|-------|-------|-------|
|                   | En M€  | En %  | En M€ | En %  |
| moins de 250 sal. | 4 475  | 18 %  | 1 131 | 18 %  |
| 250 à 499 sal.    | 1 945  | 8 %   | 350   | 5 %   |
| 500 à 999 sal.    | 2 251  | 9 %   | 473   | 7 %   |
| 1000 sal. et plus | 15 799 | 65 %  | 4 536 | 70 %  |
| total             | 24 470 | 100 % | 6 490 | 100 % |

Source : MESR- DGRI-SIES – Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la R & D dans les entreprises. Résultats semi-définitifs 2007.

- Les PME ont également externalisé<sup>2</sup> une partie leur activité de R & D pour un montant de 1,13 Md€, soit 17 % du montant total et quatre fois moins que les entreprises de plus de 1000 salariés<sup>3</sup>.

Les PME qui exécutent des travaux de R & D allouent en moyenne un cinquième de leur budget R & D aux travaux d'externalisation. Les entreprises de plus de 1000 salariés y consacrent

2. Les dépenses extérieures de R & D des entreprises (DERDE) correspondent aux travaux de R & D exécutés, pour le compte de celles-ci, par d'autres entreprises ou des laboratoires publics. Elles comprennent la sous-traitance et la coopération en matière de R & D exécutées sur le territoire national ou à l'étranger.

3. Précaution de lecture : les travaux de R & D comptabilisés en DIRDE intègrent une partie des travaux comptabilisés en DERDE, à savoir la R & D externalisée par les entreprises implantées en France auprès d'autres entreprises situées, elles aussi, sur le sol national.

OSEO

PME 2009

Thématiques

INNOVATION

en moyenne entre un cinquième et un quart de leur budget R & D.

- Les PME couvrent un quart des temps pleins de chercheur ou ingénieur R & D en entreprise (la proportion reste la même si l'on considère l'ensemble des statuts, à savoir chercheurs et personnels de soutien technique et administratif). Parmi les PME, les chercheurs ou ingénieurs contribuent à hauteur de 54 % du temps passé aux travaux de R & D (environ 30 000 ETP<sup>4</sup> de chercheur), contre 58 % parmi les entreprises de plus de 1 000 salariés (respectivement environ 118 000 ETP de chercheur).

- En France, 27 % des chercheurs ou ingénieurs R & D du secteur privé travaillent au sein de PME (contre 56 % parmi les entreprises de plus de 1 000 salariés). Les femmes chercheurs en R & D sont légèrement sous-représentées dans les PME puisqu'elles ne représentent que 24 % des chercheurs R & D travaillant dans les PME.

- La DIRDE des PME est concentrée à 62 % dans quatre régions : 32 % en Île-de-France, 15 % en Rhône-Alpes, 9 % en PACA et Corse réunis, et 6 % en Bretagne (*tableau 2*).

Dans le Nord-Pas-de-Calais et la Champagne-Ardenne, les PME constituent le premier acteur privé dans le domaine des activités de R & D : elles exécutent respectivement 41 % et 35 % des dépenses de R & D de la région, contre respectivement 34 % et 29 % pour les entreprises de 1 000 salariés et plus. Les PME tiennent également une place importante dans les régions Bourgogne, Centre, Pays de la Loire et Bretagne où elles occupent la deuxième place, devant les entreprises de taille intermédiaire. Enfin, l'activité de R & D dans les départements d'outre-mer est essentiellement exécutée par des PME.

4. ETP = équivalent temps plein.



TABLEAU 2

## ACTIVITÉ DE R &amp; D DES ENTREPRISES DANS LES RÉGIONS FRANÇAISES

| DIRDE en M€<br>(année 2007) | Moins de 250 salariés |              | De 250 à 499 salariés |              | De 500 à 999 salariés |              | 1 000 salariés et plus |              | Total         | Part des PME dans la<br>DIRDE régionale | Part des entrep. de 1 000<br>salariés et plus dans la<br>DIRDE régionale |
|-----------------------------|-----------------------|--------------|-----------------------|--------------|-----------------------|--------------|------------------------|--------------|---------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Ile-de-France               | 1 420                 | 32 %         | 617                   | 32 %         | 861                   | 38 %         | 7 196                  | 46 %         | 10 094        | 41 %                                    | 71 %                                                                     |
| Champagne-Ardenne           | 78                    | 2 %          | 24                    | 1 %          | 59                    | 3 %          | 64                     | 0,4 %        | 224           | 1 %                                     | 29 %                                                                     |
| Picardie                    | 45                    | 1 %          | 92                    | 5 %          | 129                   | 6 %          | 250                    | 2 %          | 517           | 2 %                                     | 48 %                                                                     |
| Haute-Normandie             | 76                    | 2 %          | 53                    | 3 %          | 108                   | 5 %          | 309                    | 2 %          | 547           | 2 %                                     | 57 %                                                                     |
| Centre                      | 247                   | 6 %          | 81                    | 4 %          | 93                    | 4 %          | 305                    | 2 %          | 726           | 3 %                                     | 42 %                                                                     |
| Basse-Normandie             | 30                    | 1 %          | 40                    | 2 %          | 23                    | 1 %          | 181                    | 1 %          | 275           | 1 %                                     | 66 %                                                                     |
| Bourgogne                   | 86                    | 2 %          | 27                    | 1 %          | 62                    | 3 %          | 69                     | 0,4 %        | 244           | 1 %                                     | 28 %                                                                     |
| Nord-Pas-de-Calais          | 120                   | 3 %          | 27                    | 1 %          | 49                    | 2 %          | 99                     | 1 %          | 295           | 1 %                                     | 34 %                                                                     |
| Lorraine                    | 74                    | 2 %          | 51                    | 3 %          | 39                    | 2 %          | 137                    | 1 %          | 302           | 1 %                                     | 45 %                                                                     |
| Alsace                      | 140                   | 3 %          | 80                    | 4 %          | 16                    | 1 %          | 237                    | 2 %          | 473           | 2 %                                     | 50 %                                                                     |
| Franche-Comté               | 42                    | 1 %          | 10                    | 1 %          | 32                    | 1 %          | 502                    | 3 %          | 585           | 2 %                                     | 86 %                                                                     |
| Pays de la Loire            | 181                   | 4 %          | 104                   | 5 %          | 94                    | 4 %          | 192                    | 1 %          | 571           | 2 %                                     | 34 %                                                                     |
| Bretagne                    | 262                   | 6 %          | 99                    | 5 %          | 29                    | 1 %          | 452                    | 3 %          | 842           | 3 %                                     | 54 %                                                                     |
| Poitou-Charentes            | 58                    | 1 %          | 12                    | 1 %          | 32                    | 1 %          | 94                     | 1 %          | 196           | 1 %                                     | 48 %                                                                     |
| Aquitaine                   | 112                   | 2 %          | 51                    | 3 %          | 65                    | 3 %          | 440                    | 3 %          | 667           | 3 %                                     | 66 %                                                                     |
| Midi-Pyrénées               | 225                   | 5 %          | 68                    | 3 %          | 153                   | 7 %          | 1 786                  | 11 %         | 2 232         | 9 %                                     | 80 %                                                                     |
| Limousin                    | 24                    | 1 %          | s                     | s            | s                     | s            | s                      | s            | 77            | 0,3 %                                   | s                                                                        |
| Rhône-Alpes                 | 652                   | 15 %         | 311                   | 16 %         | 247                   | 11 %         | 1 892                  | 12 %         | 3 102         | 13 %                                    | 61 %                                                                     |
| Auvergne                    | 83                    | 2 %          | 62                    | 3 %          | 5                     | 0,2 %        | 375                    | 2 %          | 525           | 2 %                                     | 71 %                                                                     |
| Languedoc-Roussillon        | 125                   | 3 %          | 26                    | 1 %          | 25                    | 1 %          | 335                    | 2 %          | 512           | 2 %                                     | 65 %                                                                     |
| Paca + Corse                | 389                   | 9 %          | 100                   | 5 %          | 126                   | 6 %          | 841                    | 5 %          | 1 455         | 6 %                                     | 58 %                                                                     |
| Dom-Tom                     | 6,7                   | 0,1 %        | s                     | s            | s                     | s            | s                      | s            | 8,7           | 0,0 %                                   | s                                                                        |
| <b>France entière</b>       | <b>4 475</b>          | <b>100 %</b> | <b>1 945</b>          | <b>100 %</b> | <b>2 251</b>          | <b>100 %</b> | <b>15 799</b>          | <b>100 %</b> | <b>24 470</b> | <b>100 %</b>                            | <b>65 %</b>                                                              |

s = secret.

Source : MESR-DGRI-SIES – Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la R &amp; D dans les entreprises.

Résultats semi-définitifs 2007.

• Toutes entreprises confondues, les quatre premières branches d'activité de R & D<sup>5</sup> (tableau 3) en termes de dépenses intérieures de R & D sont : les activités industrielles pharmaceutiques (15 % de la DIRDE), les activités industrielles de l'automobile (14 %), les activités de construction aéronautique et spatiale (11 %) et les activités de fabrication d'équipements radio, télé et communications (10 %).

Les PME se distinguent toutefois de ce schéma. En effet, les dépenses intérieures en R & D des PME concernent d'abord les activités des services informatiques (19 % de la DIRDE), puis les activités industrielles pharmaceutiques (15 % de la DIRDE). Les autres branches d'activité représentent moins de 10 % de la dépense pour exécution de travaux de R & D dans les PME.

5. Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R & D.

TABLEAU 3

## VENTILATION DE LA DIRDE PAR BRANCHE DE R &amp; D

| DIRDE en M€<br>(année 2007)                                 | Moins de 250 salariés |       | De 250 à 499 salariés | De 500 à 999 salariés | 1 000 salariés et plus | Total  |       | Part des PME dans la<br>DIRDE de la branche de<br>R&D | Part des ent. de 1 000 sala-<br>riés et plus dans la DIRDE<br>de la branche de R&D |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------|-------|-----------------------|-----------------------|------------------------|--------|-------|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Agriculture, sylviculture, pêche, aquaculture               | 173                   | 4 %   | 154                   | s                     | s                      | 354    | 1 %   | 49 %                                                  | s                                                                                  |
| Industries agricoles et alimentaires                        | 150                   | 3 %   | 117                   | 48                    | 208                    | 523    | 2 %   | 29 %                                                  | 40 %                                                                               |
| Énergie et extraction de produits énergétiques              | 47                    | 1 %   | 3                     | 29                    | 745                    | 824    | 3 %   | 6 %                                                   | 90 %                                                                               |
| Autres extractions et métallurgie                           | 33                    | 1 %   | 38                    | 36                    | 193                    | 301    | 1 %   | 11 %                                                  | 64 %                                                                               |
| Textile, habillement, cuir et chaussures                    | 76                    | 2 %   | 38                    | 10                    | 44                     | 168    | 1 %   | 45 %                                                  | 26 %                                                                               |
| Bois, papier, carton, édition, imprimerie                   | 64                    | 1 %   | 21                    | 7                     | 20                     | 113    | 0,5 % | 57 %                                                  | 17 %                                                                               |
| Industries manufacturières diverses                         | 72                    | 2 %   | 14                    | 15                    | 130                    | 231    | 1 %   | 31 %                                                  | 56 %                                                                               |
| Industrie chimique                                          | 287                   | 6 %   | 114                   | 300                   | 684                    | 1 385  | 6 %   | 21 %                                                  | 49 %                                                                               |
| Industrie pharmaceutique                                    | 669                   | 15 %  | 270                   | 499                   | 2 126                  | 3 563  | 15 %  | 19 %                                                  | 60 %                                                                               |
| Caoutchouc et plastiques                                    | 86                    | 2 %   | 112                   | 22                    | 634                    | 854    | 3 %   | 10 %                                                  | 74 %                                                                               |
| Fabrication de verre et articles en verre                   | s                     | s     | s                     | 74                    | 12                     | 158    | 1 %   | s                                                     | 7 %                                                                                |
| Fabrication de matériaux de construction                    | 90                    | 2 %   | 16                    | 17                    | 7                      | 130    | 1 %   | 69 %                                                  | 6 %                                                                                |
| Travail des métaux                                          | 109                   | 2 %   | 27                    | 50                    | 60                     | 246    | 1 %   | 44 %                                                  | 24 %                                                                               |
| Fabrication de machines et équipements                      | 303                   | 7 %   | 134                   | 222                   | 508                    | 1 167  | 5 %   | 26 %                                                  | 44 %                                                                               |
| Fabrication de machines de bureau et matériel informatique  | 86                    | 2 %   | 14                    | s                     | s                      | 109    | 0,4 % | 79 %                                                  | s                                                                                  |
| Fabrication de machines et appareils électriques            | 126                   | 3 %   | 106                   | 111                   | 739                    | 1 083  | 4 %   | 12 %                                                  | 68 %                                                                               |
| Fabrication d'équipements radio, télé et communication      | 358                   | 8 %   | 217                   | 136                   | 1 750                  | 2 461  | 10 %  | 15 %                                                  | 71 %                                                                               |
| Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique | 313                   | 7 %   | 142                   | 285                   | 785                    | 1 526  | 6 %   | 21 %                                                  | 51 %                                                                               |
| Industrie automobile                                        | 84                    | 2 %   | 109                   | 128                   | 3 169                  | 3 490  | 14 %  | 2 %                                                   | 91 %                                                                               |
| Construction navale et matériels de transport terrestre     | 24                    | 1 %   | 0                     | 13                    | 227                    | 264    | 1 %   | 9 %                                                   | 86 %                                                                               |
| Construction aéronautique et spatiale                       | 20                    | 0,4 % | 24                    | 120                   | 2 498                  | 2 661  | 11 %  | 1 %                                                   | 94 %                                                                               |
| Industrie du bâtiment et du génie civil                     | 27                    | 1 %   | 17                    | 8                     | 104                    | 157    | 1 %   | 17 %                                                  | 66 %                                                                               |
| Services de transport et de communications                  | s                     | s     | s                     | s                     | 751                    | 825    | 3 %   | s                                                     | s                                                                                  |
| Services informatiques                                      | 846                   | 19 %  | 150                   | 46                    | 327                    | 1 370  | 6 %   | 62 %                                                  | 24 %                                                                               |
| Ingénierie, études et contrôles techniques                  | 357                   | 8 %   | 49                    | 27                    | 74                     | 507    | 2 %   | 70 %                                                  | 15 %                                                                               |
| Total                                                       | 4 485                 | 100 % | 1 935                 | 2 251                 | 15 799                 | 24 470 | 100 % | 18 %                                                  | 65 %                                                                               |

s = secret.

Source : MESR-DGRI-SIES – Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la R &amp; D dans les entreprises.

Résultats semi-définitifs 2007.



Les PME contribuent fortement aux dépenses d'exécution de R & D pour les branches d'activité de fabrication de machines de bureau et de matériel informatique (79 % de la DIRDE), d'ingénierie et d'études et contrôles techniques (69 % de la DIRDE), de fabrication de matériaux de construction (69 %), des services informatiques (62 %). En revanche, elles contribuent faiblement à la R & D exécutée dans les activités de construction aéronautique et spatiale (1 %), les activités industrielles automobiles (2 %), ou encore celles liées à l'énergie (6 %). Les travaux de R & D à destination de ces dernières branches sont exécutés très majoritairement par les très grandes entreprises (au moins 90 % de la DIRDE pour chacune de ces activités).

• En 2007, les PME perçoivent 18 % des financements publics (hors aides fiscales) destinés à soutenir la R & D. Les entreprises de 1000 salariés et plus collectent 1,87 Md€, soit 68 % des fonds publics de soutien à la R & D et à l'innovation. Cette répartition des fonds publics entre PME et grandes entreprises est relativement proche du poids de chacune de ces deux catégories d'entreprises dans la DIRDE (*graphique 1*). Ces soutiens publics permettent de financer 11 % de la DIRDE exécutée par les PME et 12 % pour les grandes entreprises (11 % pour l'ensemble des entreprises)<sup>6</sup>.

## OSEO

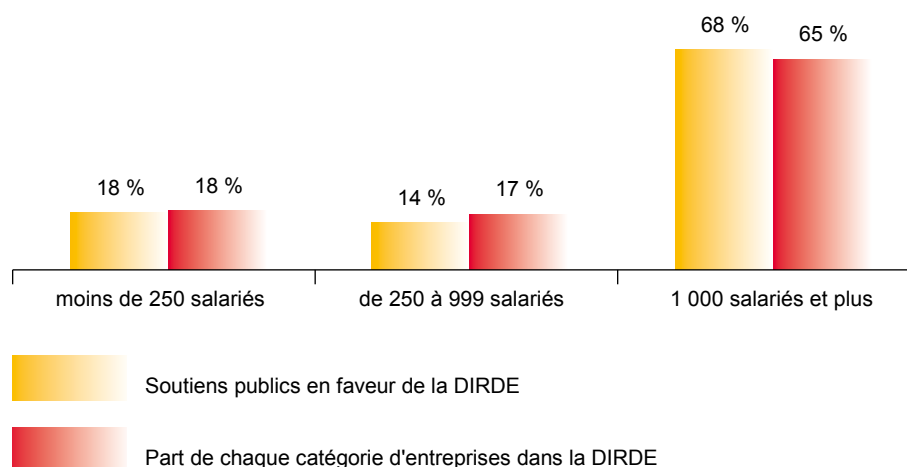
## PME 2009

## Thématiques

## INNOVATION

## GRAPHIQUE 1

SOUTIEN PUBLIC À LA DIRDE (ANNÉE 2007)



Source : MESR-DGRI-SIES – Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la R & D dans les entreprises. Résultats semi-définitifs 2007.

## Pour en savoir plus

- Sur l'activité de R & D des entreprises :  
<http://cisad.adc.education.fr/reperes/>

6. Précaution de lecture : les chiffres indiqués ne représentent qu'une partie du soutien direct global de l'État à la R & D et l'innovation (hors aides fiscales). En effet, le champ de l'enquête R & D est constitué des entreprises exécutrices de travaux de R & D. À ce titre, de manière générale, les données collectées relatives au financement de l'activité de R & D ne concernent pas les entreprises qui sont uniquement commanditaires de travaux de R & D.





## FOCUS 2

### LES PME DANS LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

**Guillaume Wemelbeke**

DGCIS, sous-direction de la prospective, des études économiques et de l'évaluation

Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi

OSEO

PME 2009

Thématiques

INNOVATION

La politique des pôles de compétitivité, lancée en 2005, vise à accroître la compétitivité de l'industrie en favorisant une identité territoriale et en mobilisant en réseau les entreprises, les centres de recherche publics et privés et les organismes de formation autour de projets communs à fort contenu en valeur ajoutée et en innovation. Suite à la labellisation de 5 nouveaux pôles en juillet 2007, leur nombre a été porté à 71 (dont 7 pôles mondiaux et 10 à vocation mondiale).

#### Les PME ont un poids plus important dans les pôles « nationaux »

Environ 6 000 établissements d'entreprises étaient membres d'au moins un pôle de compétitivité au 31 décembre 2007, contre 4 500 établissements fin 2006. Quatre établissements sur cinq appartiennent à des PME (unités légales de moins de 250 salariés) mais ces établissements ne représentent que 19 % de l'emploi couvert par les établissements membres des pôles (soit 150 000 salariés) alors que, pour l'ensemble de l'économie, la part des PME dans l'emploi est de 54 % (50 % pour l'industrie). Globalement, les PME apparaissent donc sous-représentées dans les pôles en termes d'emploi, comparés à toute l'économie ou seulement à l'industrie. En fait, la présence de la quasi-totalité des grandes et

des très grandes entreprises dans les pôles de compétitivité conduit, lorsque leur place est évaluée dans les pôles à l'aune de leurs effectifs, à en majorer le poids par rapport à leur rôle réel, car tous les salariés de l'entreprise ne travaillent pas directement sur les projets des pôles.

Le poids des PME est lui-même très variable selon les pôles. Les PME représentent ainsi plus de la moitié des salariés pour 7 pôles, tous « nationaux ». Sur les 25 pôles pour lesquels la part des effectifs salariés dans des PME est la plus importante, un seul n'est pas « national » (Végépolys). Les pôles mondiaux et à vocation mondiale ont cependant également réussi à attirer un nombre important de PME qui, dans chacun d'entre eux, représentent plus de la moitié des établissements membres. En raison de la présence de très grands établissements dans ces pôles, les PME y comptent cependant pour une part significativement plus réduite de l'emploi que dans le total des pôles nationaux (12 % contre 19 %).

#### En 2007, les PME contribuent à l'expansion des pôles

Les 6 000 établissements membres des pôles fin 2007 appartiennent à 5 500 entreprises (unités légales), soit près de 1 400 entreprises de plus qu'en 2006. Ces entreprises totalisaient fin

2006 plus de 2,2 millions de salariés. Les nouvelles entreprises impliquées dans les pôles (*i.e.* dont un établissement est membre d'un pôle) sont essentiellement (90 %) des PME : 4 680 fin 2007 contre 3 420 fin 2006. Ainsi, en 2007, 85 % des entreprises impliquées dans les pôles étaient des PME contre 83 % en 2006.

## Une large diversité géographique et sectorielle

Les pôles ne sont pas également répartis sur le territoire français, les PME

impliquées et leurs effectifs salariés non plus. Ces derniers sont les plus nombreux en région Rhône-Alpes (16 %), Île-de-France (13 %) et PACA (8 %). En termes de poids des pôles dans le tissu économique local, la Franche-Comté se distingue nettement puisque les pôles y rassemblent plus de 3,8 % des salariés des PME régionales contre moins de 1,2 % pour toutes les autres régions (*tableau 1*).

**TABEAU 1**

EFFECTIFS SALARIÉS\* DES ÉTABLISSEMENTS DE PME MEMBRES DES PÔLES, PAR RÉGION

|                            | Nombre d'établissements de PME membres des pôles | Effectifs salariés* (milliers) |             | Poids des pôles dans les effectifs salariés* de la région |            |
|----------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------|------------|
|                            |                                                  | Ensemble des salariés          | Cadres      | Ensemble des salariés (%)                                 | Cadres (%) |
| Alsace                     | 143                                              | 7,3                            | 1,1         | 2,1                                                       | 2,1        |
| Aquitaine                  | 189                                              | 5,6                            | 1,0         | 0,9                                                       | 1,3        |
| Auvergne                   | 86                                               | 3,5                            | 0,5         | 1,4                                                       | 1,5        |
| Basse-Normandie            | 84                                               | 1,4                            | 0,2         | 0,5                                                       | 0,5        |
| Bourgogne                  | 92                                               | 3,7                            | 0,6         | 1,2                                                       | 1,6        |
| Bretagne                   | 328                                              | 9,7                            | 2,5         | 1,6                                                       | 3,3        |
| Centre                     | 153                                              | 5,5                            | 0,8         | 1,2                                                       | 1,3        |
| Champagne-Ardenne          | 18                                               | 1,8                            | 0,2         | 0,7                                                       | 0,7        |
| Corse                      | 34                                               | 0,2                            | 0,0         | 0,4                                                       | 0,3        |
| Franche-Comté              | 162                                              | 8,3                            | 0,9         | 3,8                                                       | 2,9        |
| Haute-Normandie            | 66                                               | 2,3                            | 0,5         | 0,7                                                       | 1,1        |
| Île-de-France              | 699                                              | 19,8                           | 10,9        | 0,8                                                       | 1,9        |
| La Réunion                 | 4                                                | 0,9                            | 0,1         | 0,3                                                       | 0,2        |
| Languedoc-Roussillon       | 152                                              | 3,4                            | 0,9         | 0,8                                                       | 1,6        |
| Limousin                   | 76                                               | 2,1                            | 0,3         | 1,6                                                       | 1,5        |
| Lorraine                   | 106                                              | 5,9                            | 0,6         | 1,5                                                       | 1,0        |
| Midi-Pyrénées              | 304                                              | 11,0                           | 3,5         | 2,1                                                       | 4,6        |
| Nord-Pas-de-Calais         | 161                                              | 7,3                            | 1,4         | 1,1                                                       | 1,4        |
| Pays de la Loire           | 290                                              | 11,3                           | 2,0         | 1,6                                                       | 2,2        |
| Picardie                   | 37                                               | 1,7                            | 0,2         | 0,5                                                       | 0,5        |
| Poitou-Charentes           | 34                                               | 0,9                            | 0,1         | 0,3                                                       | 0,3        |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 493                                              | 12,7                           | 4,4         | 1,5                                                       | 3,6        |
| Rhône-Alpes                | 722                                              | 23,9                           | 5,2         | 1,9                                                       | 2,7        |
| <b>Ensemble</b>            | <b>4 820</b>                                     | <b>150,3</b>                   | <b>38,1</b> | <b>1,2</b>                                                | <b>2,0</b> |

\*Effectifs au 31/12/2006.

Source : DGCIS – Enquête annuelle auprès des pôles, Insee.



Les pôles ont été construits autour d'activités très diverses. Si près de la moitié des établissements de PME des pôles exercent une activité dans le secteur tertiaire, l'industrie manufacturière domine en termes d'emploi, regroupant environ les deux tiers de leurs salariés.

Ce rapport s'inverse si on se restreint au nombre de cadres et de professions intellectuelles supérieures, qui sont les catégories professionnelles les plus susceptibles de participer aux projets des pôles (tableau 2).

**TABEAU 2**

EFFECTIFS SALARIÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS MEMBRES DES PÔLES EN 2007, PAR SECTEUR

|                                                       | Effectifs (1)<br>salariés dans les<br>établissements de<br>PME membres d'un<br>pôle | Cadres (1)<br>salariés dans les<br>établissements de<br>PME membres d'un<br>pôle |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Ensemble</b>                                       | <b>150 314</b>                                                                      | <b>38 085</b>                                                                    |
| dont                                                  |                                                                                     |                                                                                  |
| Industrie                                             | <b>96 283</b>                                                                       | <b>13 821</b>                                                                    |
| – IAA                                                 | 20 409                                                                              | 1 698                                                                            |
| – Biens de consommation                               | 7 592                                                                               | 1 276                                                                            |
| – Automobile                                          | 2 530                                                                               | 208                                                                              |
| – Biens d'équipement                                  | 18 890                                                                              | 4 677                                                                            |
| – Biens intermédiaires                                | 46 216                                                                              | 5 752                                                                            |
| – Energie                                             | 646                                                                                 | 210                                                                              |
|                                                       |                                                                                     |                                                                                  |
| <b>Services, finance, commerce</b>                    | <b>49 013</b>                                                                       | <b>23 542</b>                                                                    |
|                                                       |                                                                                     |                                                                                  |
| <b>Construction, agriculture, sylviculture, pêche</b> | <b>5 018</b>                                                                        | <b>722</b>                                                                       |

\*Effectifs au 31/12/2006.

Source : DGCIS – Enquête annuelle auprès des pôles, Insee.

Dans cette optique, les activités qui se détachent sont l'ingénierie, la réalisation de logiciels et la R & D. Parmi les premiers secteurs industriels, on

trouve des activités à haute intensité technologique, notamment de fabrication d'équipements électroniques (tableau 3).

TABLEAU 3

LES 15 PREMIÈRES ACTIVITÉS DES ÉTABLISSEMENTS DES PME MEMBRES DES PÔLES EN 2007 (NAF 700, REV. 1)

Classement selon le nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures

| Rang | Activité (en naf 700)                                       | Nombre d'établissements de PME membres des pôles de compétitivité | Nombre de cadres | Part dans les effectifs nationaux de cadres du secteur ( % ) | Part dans le nombre de cadres des pôles ( % ) | Effectifs salariés | Part dans les effectifs salariés des PME du secteur ( % ) | Part dans le nombre de salariés des établissements de PME membres des pôles ( % ) |
|------|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| 1.   | Ingénierie, études techniques                               | 472                                                               | 5 909            | 11,5                                                         | 15,5                                          | 10 665             | 7,9                                                       | 7,1                                                                               |
| 2.   | Autres activités de réalisation de logiciels                | 238                                                               | 2 619            | 9,6                                                          | 6,9                                           | 3 849              | 7,7                                                       | 2,6                                                                               |
| 3.   | Recherche-développement en sciences physiques et naturelles | 254                                                               | 2 434            | 26,0                                                         | 6,4                                           | 4 839              | 23,1                                                      | 3,2                                                                               |
| 4.   | Conseil en systèmes informatiques                           | 136                                                               | 1 709            | 4,2                                                          | 4,5                                           | 2 280              | 3,4                                                       | 1,5                                                                               |
| 5.   | Administration d'entreprises                                | 129                                                               | 1 494            | 3,3                                                          | 3,9                                           | 2 698              | 2,3                                                       | 1,8                                                                               |
| 6.   | Edition de logiciels (non personnalisés)                    | 117                                                               | 1 128            | 7,0                                                          | 3,0                                           | 1 566              | 5,6                                                       | 1,0                                                                               |
| 7.   | Conseil pour les affaires et la gestion                     | 159                                                               | 960              | 2,1                                                          | 2,5                                           | 1 584              | 1,5                                                       | 1,1                                                                               |
| 8.   | Fabrication d'instrumentation scientifique et technique     | 77                                                                | 769              | 17,4                                                         | 2,0                                           | 2 022              | 11,7                                                      | 1,3                                                                               |
| 9.   | Fabrication de composants électroniques actifs              | 28                                                                | 681              | 45,8                                                         | 1,8                                           | 1 503              | 31,8                                                      | 1,0                                                                               |
| 10.  | Préparation industrielle de produits à base de viande       | 186                                                               | 672              | 40,4                                                         | 1,8                                           | 10 756             | 39,3                                                      | 7,2                                                                               |
| 11.  | Fabrication de pièces techniques en matières plastiques     | 66                                                                | 496              | 15,6                                                         | 1,3                                           | 3 740              | 10,8                                                      | 2,5                                                                               |
| 12.  | Analyses, essais et inspections techniques                  | 66                                                                | 487              | 9,9                                                          | 1,3                                           | 1 692              | 8,4                                                       | 1,1                                                                               |
| 13.  | Banques                                                     | 6                                                                 | 483              | 9,3                                                          | 1,3                                           | 659                | 5,4                                                       | 0,4                                                                               |
| 14.  | Gestion de portefeuilles                                    | 14                                                                | 480              | 6,9                                                          | 1,3                                           | 654                | 5,1                                                       | 0,4                                                                               |
| 15.  | Commerce de gros de produits pharmaceutiques                | 19                                                                | 453              | 5,5                                                          | 1,2                                           | 881                | 3,6                                                       | 0,6                                                                               |

\*Effectifs au 31/12/2006.

Source : DGCIS – Enquête annuelle auprès des pôles, Insee.

## Les PME des pôles sont orientées vers l'exportation

Les PME dont un établissement au moins est membre d'un pôle de compétitivité sont davantage tournées vers les marchés étrangers, avec des taux d'exportation plus importants que la moyenne des PME de l'écono-

mie. Ainsi, le taux d'exportation des PME impliquées dans les pôles est de 25 % contre 18 % pour l'ensemble des PME de l'économie (en prêtant à cet ensemble de PME une structure équivalente à celle des pôles, en termes d'activité, de nombre de salariés, et d'appartenance à un groupe internationalisé ou non). Si l'on se limite aux PME industrielles, le taux d'exportation



reste significativement supérieur : 31 % pour celles qui sont impliquées dans les pôles de compétitivité, soit 7 points de plus que pour l'ensemble des PME (à structure équivalente). Cependant, ces résultats étant relatifs à l'année 2006, soit une année seulement après la mise en place de la politique des pôles de compétitivité, cette analyse accredité seulement la thèse selon laquelle ont adhéré aux pôles des entreprises déjà plus performantes que les autres à l'exportation.

### **Un recrutement plus important d'emplois d'encadrement et de professions intellectuelles supérieures**

Les PME impliquées dans les pôles sont, depuis le début de la politique des pôles, plus dynamiques en termes d'emploi que les PME de l'ensemble de l'économie, et se distinguent par un fort recrutement d'emplois d'encadrement et de professions intellectuelles supérieures.

Ainsi, en 2006, les effectifs des PME impliquées dans les pôles ont augmenté de 2,7 % soit 0,5 point de plus que pour les PME de l'ensemble de l'économie, à structure comparable. Tandis que le nombre de cadres et de professions intellectuelles supérieures a augmenté de 4,5 % pour les PME des pôles, soit 1,3 point de plus que pour les PME de l'ensemble de l'économie.

Sur le champ de l'industrie hors énergie, les écarts sont plus prononcés en faveur des PME des pôles dont les effectifs ont augmenté de 1,9 %, soit 1 point de plus que pour l'ensemble de l'économie. Les effectifs des cadres ont progressé de 3,6 %, alors qu'ils se seraient juste maintenus, à structure équivalente, dans l'ensemble des PME de l'industrie.

Si, au sein des PME, on retient l'emploi localisé dans les seuls établissements membres d'un pôle, l'emploi progresse au même rythme que dans l'ensemble de l'économie, à activité et taille équivalentes (+ 2,3 %). Mais il progresse plus vite pour les cadres, dont le nombre a augmenté de 4,4 % dans les établissements des pôles, soit 1,4 point de plus que pour l'ensemble de l'économie (à structure équivalente).

### **Les PME reçoivent une part importante des financements**

L'État a prévu de consacrer aux pôles 1,5 Md€ entre 2006 et 2008, sous forme d'aides (essentiellement pour la recherche et développement et pour l'innovation) *via* les ministères et les agences (ANR, OSEO) et d'exonérations fiscales, auquel s'ajoutent les financements des collectivités territoriales. Les financements ministériels (agriculture, aviation civile, défense, Diact, industrie et santé), regroupés dans un fonds unique interministériel (FUI), ont été dotés de 830 M€ sur trois ans. Sur les 234 M€ engagés par le FUI en 2007, plus de 65 % ont été destinés à des entreprises (le reste principalement à des laboratoires). Plus du quart de ces aides aux entreprises a bénéficié à des PME, proportion nettement supérieure à leur part d'emploi dans les pôles (19 %). De plus, les PME représentent 36 % des entreprises ayant bénéficié des aides du FUI. Les PME bénéficient également, depuis le lancement de la politique, des financements d'OSEO pour les projets des pôles. Pour l'année 2008, 180 M€ ont ainsi été dédiés par OSEO au financement de projets relevant des pôles de compétitivité, que ce soit au titre de l'aide à

OSEO

PME 2009

Thématiques

INNOVATION

l'innovation ou des programmes collaboratifs ISI<sup>1</sup>.

#### Pour en savoir plus

- Le tableau de bord des pôles de compétitivité : <http://www.competitivite.gouv.fr/spip.php?rubrique177&lang=fr>
- Le 4 pages de la DGCIS, n° 3, « L'expansion des pôles de compétitivité se poursuit », mai 2009.

### Les « Pôles 2.0 »

Après trois années de mise en œuvre, la politique des pôles de compétitivité a fait l'objet d'une évaluation positive en 2008 (cf. OSEO, *Rapport sur l'évolution des PME 2008*, pp. 127-129, en ligne sur [oseo.fr](http://oseo.fr)). Suite à cette évaluation, le gouvernement a présenté la nouvelle politique des pôles pour la période 2009-2011. Les grands principes du premier dispositif sont maintenus : la priorité donnée aux projets collaboratifs de recherche et développement, l'appui public aux structures locales d'animation des pôles, l'action coordonnée des collectivités territoriales et de l'État.

La nouvelle phase « Pôles 2.0 » se propose de renforcer l'animation et le pilotage stratégique des pôles. En particulier, la coordination entre pôles d'une même thématique, ou de thématiques complémentaires, à l'échelon national est encouragée. Cette phase comprend le financement de projets structurants, comme les plates-formes d'innovation. Elle encourage le développement des différentes dimensions de l'écosystème d'innovation et de croissance des pôles, comme la gestion des compétences, le déploiement à l'international, la protection de la propriété intellectuelle, l'intelligence économique, la recherche de meilleures synergies territoriales, le recours plus important aux financements privés et notamment le financement de la croissance des PME des pôles par un soutien prioritaire aux clubs de *business angels* qui travaillent avec les pôles.

1. Dans le cadre de sa politique de soutien à l'innovation et aux PME, le gouvernement a décidé en 2007 de rapprocher OSEO innovation et l'Agence de l'innovation industrielle afin de créer un nouveau programme « Innovation stratégique industrielle » (ISI) qu'OSEO gère depuis début 2008, aux côtés des aides à l'innovation. Ce programme ISI est orienté vers les entreprises de taille moyenne de plus de 250 salariés et concerne des projets d'innovation collaboratifs stratégiques industriels rassemblant au moins deux entreprises qui doivent contribuer à créer ou renforcer de nouveaux champions européens ou mondiaux.



## FOCUS 3

### LE CRÉDIT D'IMPÔT REHERCHE ÉVOLUTION 2004-2007 & ENQUÊTE AUPRÈS DES ENTREPRISES

Maryline Rosa, Frédérique Sachwald et Luis Miotti

DGRI – Département des politiques d'incitation à la  
R & D des entreprises

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la  
Recherche

OSEO

PME 2009

Thématiques

INNOVATION

Depuis 2004, le crédit d'impôt recherche (CIR) a pris une importance croissante. De 1994 à 2003, le montant annuel moyen de la créance CIR était de 465 M€. En 2004, après l'introduction d'une part du crédit d'impôt assise sur le volume des dépenses de R & D des entreprises, le montant du CIR a atteint 930 M€. Au titre de l'année 2007, suite à l'augmentation du taux de cette part en volume, mais aussi à l'augmentation des dépenses de R & D par les entreprises, le montant du CIR a atteint 1,7 Md€. La réforme entrée en vigueur en 2008 amplifie encore cette évolution. Cette évolution du *policy mix* en faveur de la R & D et de l'innovation, aides directes couplées à des aides fiscales,

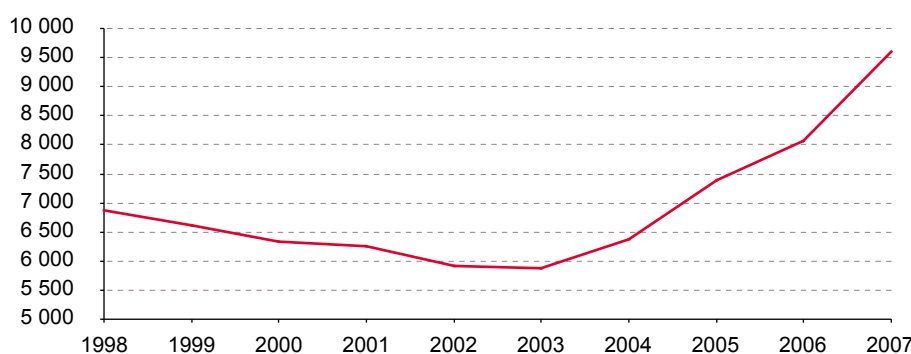
n'est pas spécifique à la France, mais s'observe dans de nombreux pays, y compris dans certains pays émergents.

### Un fort développement du CIR depuis 2004

Depuis la réforme de 2004, le nombre d'*entreprises déclarantes* et le montant du CIR n'ont cessé de croître. Pour l'année 2007, plus de 9 656 entreprises ont envoyé une déclaration CIR, soit une augmentation de 61 % sur quatre ans, alors qu'au cours des cinq années précédentes ce nombre avait connu une tendance à la baisse.

#### GRAPHIQUE 1

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DÉCLARANTS, 1998-2007



Source : MESR-DGRI-C1.

Au titre de l'année 2007, les entreprises bénéficiaires ont reçu 1 682 M€ de CIR, soit une augmentation de 55 % par rapport à 2004. Cette augmentation correspond à la déclaration par les entreprises de 2 Md€ de dépenses de R & D supplémentaires (tableau 1).

TABLEAU 1

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE CIR POUR L'ANNÉE 2007

|                                                                              | Ensemble |
|------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Nombre d'entreprises déclarantes                                             | 9 658    |
| – dont entreprises indépendantes                                             | 5 592    |
| – dont fiscalement intégrées                                                 | 4 066    |
| Nombre d'entreprises bénéficiaires *                                         | 6 810    |
| Entreprises primo-déclarantes                                                | 744      |
| Montant des dépenses de R & D déclarées (M€)                                 | 15 283   |
| dont montant des dépenses de R & D effectuées par les primo-déclarantes (M€) | 98       |
| Montant du CIR (M€)                                                          | 1 682    |
| dont montant du CIR pour les primo-déclarantes (M€)                          | 49       |

\* La différence entre le nombre d'entreprises déclarantes et bénéficiaires est due au fait que, pour les groupes fiscalement intégrés, la tête de groupe est seule bénéficiaire alors que différentes filiales peuvent avoir envoyé une déclaration.

Source : GECIR, MESR-DGRI-C1.

## Le poids des PME dans le CIR

Au titre de l'année 2007, les PME, y compris les filiales de groupe, ont

reçu 35 % du CIR pour un poids de 22 % dans les dépenses de R & D déclarées (tableau 1)<sup>1</sup>.

TABLEAU 2

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE R &amp; D ET DU CIR PAR TAILLE D'ENTREPRISE, 2007

|               | Bénéficiaires |        |                   | Montant du CIR |        |                 | Dépenses de R & D *** |        |                 |
|---------------|---------------|--------|-------------------|----------------|--------|-----------------|-----------------------|--------|-----------------|
|               | Nombre        | Part % | Indépendantes * % | K€             | Part % | Indépendantes % | K €                   | Part % | Indépendantes % |
| Moins de 20   | 2 970         | 43,6   | 39,7              | 233 544        | 13,9   | 0,1             | 710 663               | 4,6    | 3,6             |
| 20 à 250      | 2 082         | 30,6   | 27,5              | 357 609        | 21,3   | 15,8            | 2 612 090             | 17,1   | 10,0            |
| Moins de 250  | 5 052         | 74,2   | 67,2              | 591 153        | 35,1   | 15,9            | 3 322 753             | 21,7   | 13,6            |
| 251 à 500     | 201           | 3,0    | 2,1               | 204 450        | 12,2   | 4,0             | 1 268 604             | 8,3    | 3,2             |
| 501 à 5 000   | 212           | 3,1    | 1,8               | 318 728        | 18,9   | 5,4             | 4 968 058             | 32,5   | 4,3             |
| Sup. 5 000    | 23            | 0,3    | 0,1               | 105 524        | 6,3    | 0,4             | 4 553 722             | 29,8   | 1,4             |
| TOTAL         | 5 488         | 80,6   | 71,2              | 1 219 854      | 72,5   | 25,7            | 14 113 137            | 92,3   | 26,1            |
| Non renseigné | 1 322         | 19,0   | 6,9               | 462 133        | 27,5   | 2,2             | 1 170 262             | 7,7    | 1,3             |
| TOTAL         | 6 810 **      | 100    | 78,1              | 1 681 988      | 100    | 27,9            | 15 283 399            | 100    | 27,4            |

\* Dont les effectifs sont inférieurs à 250 salariés et qui sont fiscalement indépendantes d'un groupe.

\*\* Le nombre de bénéficiaires est inférieur au nombre de déclarants car les maisons mères cumulent le CIR de différentes filiales.

\*\*\* Pour les dépenses, montants indiqués par les entreprises dans leur déclaration. Elles n'ont à déclarer que les dépenses de R & D qu'elles souhaitent voir prises en compte et les subventions relatives aux projets ainsi intégrés dans l'assiette. Les chiffres sont donc différents de ceux de l'enquête R & D.

Source : GECIR, MESR-DGRI-C1.

1. Pour obtenir les données des années précédentes, se reporter aux rapports OSEO sur l'évolution des PME 2006 à 2008 en ligne sur [oseo.fr](http://oseo.fr) et aux bilans disponibles sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ([enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://enseignementsup-recherche.gouv.fr)).



## Distribution sectorielle du CIR

Le tableau 3 présente la part des différentes activités dans les dépenses de R & D déclarées par les entreprises et dans le total du CIR au titre de l'année

2007. Le problème de nomenclature<sup>2</sup> dû à la comptabilisation des *holdings* empêche de voir que les différents secteurs d'activité reçoivent une part du montant du CIR qui est à peu près proportionnelle à leur part dans les dépenses de R & D des entreprises.

**TABEAU 3**

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE R & D ET DU CIR PAR ACTIVITÉ, EN %, 2007

|                                                  | CIR         | Dépenses de R & D déclarées | Nombre de bénéficiaires |
|--------------------------------------------------|-------------|-----------------------------|-------------------------|
| <b>Industries manufacturières</b>                | <b>67,4</b> | <b>68,9</b>                 | <b>47,6</b>             |
| Industrie électrique et électronique             | 10,3        | 19,5                        | 7,4                     |
| Industrie automobile                             | 5,7         | 13,5                        | 1,5                     |
| Construction navale, aéronautique et ferroviaire | 3,1         | 9,4                         | 0,6                     |
| Pharmacie, parfumerie et entretien               | 2,4         | 7,3                         | 2,2                     |
| Chimie, caoutchouc, plastiques                   | 4,0         | 5,2                         | 4,3                     |
| Autres industries manufacturières                | 7,9         | 10,7                        | 14,3                    |
| Gestion des <i>holdings</i> *                    | 34,0        | 3,3                         | 17,3                    |
| <b>Services</b>                                  | <b>30,3</b> | <b>28,0</b>                 | <b>44,8</b>             |
| Conseil et assistance en informatique            | 9,6         | 6,3                         | 18,5                    |
| Recherche et développement                       | 6,3         | 11,7                        | 5,4                     |
| Services de télécommunications                   | 1,4         | 1,3                         | 0,7                     |
| Services bancaires et assurances                 | 2,3         | 0,6                         | 2,8                     |
| Autres services                                  | 10,7        | 8,1                         | 17,4                    |
| <b>Autres secteurs</b>                           | <b>2,0</b>  | <b>2,8</b>                  | <b>7,0</b>              |
| Agriculture, sylviculture, pêche                 | 0,4         | 0,4                         | 0,5                     |
| Bâtiment, travaux publics                        | 0,2         | 0,3                         | 0,7                     |
| Habillement, cuir                                | 0,9         | 1,4                         | 3,9                     |
| Industrie textile                                | 0,5         | 0,7                         | 1,9                     |

\* Les groupes dont la holding récupère le CIR des filiales et qui sont comptabilisés sur cette ligne appartiennent essentiellement à des secteurs manufacturiers.

Source : GECIR, MESR-DGRI-C1.

Pour une répartition du montant du CIR et des dépenses de R & D déclarées selon la taille des entreprises concernées dans chaque secteur, se reporter au tableau 6 en fin de focus.

2. La nomenclature des codes d'activité utilisée est celle de la déclaration fiscale. Le tableau distingue de ce fait l'activité « gestion des *holdings* » qui représente une part artificiellement élevée du nombre de bénéficiaires et du montant du CIR. Cette distorsion est due au fait qu'un certain nombre de *holdings* de groupes reçoivent la totalité du CIR de leurs filiales, sans effectuer de R & D. Ainsi, le CIR d'entreprises de la pharmacie ou de l'automobile peut être comptabilisé au niveau de la ligne « *holdings* » et donc artificiellement minorer la part de l'activité concernée. L'activité « recherche et développement » représente aussi des activités de R & D dans des domaines divers.

## Les dépenses déclarées au CIR sont d'abord des dépenses de personnel

Le CIR finance d'abord les dépenses de personnel de R & D, qui représentent 47 % des dépenses déclarées au titre du CIR et 82 % de celles-ci si on leur ajoute les dépenses de fonctionnement<sup>3</sup> (tableau 4).

**TABLEAU 4**

RÉPARTITION DES DÉPENSES DÉCLARÉES AU CIR, EN %, 2007

| Type de dépenses                                 | %           |
|--------------------------------------------------|-------------|
| Dépenses de personnel, chercheurs et techniciens | 47,0        |
| Dépenses de fonctionnement                       | 35,0        |
| Dépenses de sous-traitance                       | 7,5         |
| dont recherche publique                          | 2,3         |
| dont recherche privée                            | 5,2         |
| Dotations aux amortissements                     | 6,0         |
| Prise et maintenance de brevets                  | 2,1         |
| Frais de défense de brevets                      | 0,3         |
| Dépenses de veille technologique                 | 0,2         |
| Dotations aux amortissements de brevets          | 0,1         |
| Normalisation                                    | 0,1         |
| <b>Sous-total</b>                                | <b>98,0</b> |
| <b>Frais de collections textile</b>              | <b>2,0</b>  |

Source : GECIR, DGRI-C1.

La recherche sous-traitée, *i.e.* les travaux de R & D confiés à une entreprise agréée par le MESR ou à un établissement public d'enseignement supérieur ou de recherche, représente 7,5 % des dépenses déclarées, soit un peu plus que les amortissements.

## Répartition régionale

Le tableau 5 donne la répartition des entreprises déclarantes/bénéficiaires,

des dépenses exposées et du CIR par région. La répartition régionale du CIR correspond au poids des différentes régions dans les dépenses de R & D des entreprises. Le classement des régions de tête est donc stable d'une année sur l'autre avec l'Île-de-France qui comptabilise à elle seule un tiers des bénéficiaires du CIR et plus de 60 % du montant du CIR. Viennent ensuite logiquement Rhône-Alpes avec 13 % des bénéficiaires et 9 % du CIR, puis Midi-Pyrénées et PACA avec un niveau de 5 % et 6 % pour les deux variables étudiées.

3. Les dépenses de fonctionnement sont calculées forfaitairement au taux de 75 % des dépenses de personnel, chercheurs et techniciens, pour couvrir les dépenses relatives aux consommables, aux frais d'infrastructures et de logistique ou au personnel de soutien.



TABLEAU 5

RÉPARTITION RÉGIONALE DES DÉPENSES DE R &amp; D ET DU CIR, 2007

|                      | Nombre de bénéficiaires | Déclarants en % | % du montant du CIR | % des dépenses de R & D déclarées |
|----------------------|-------------------------|-----------------|---------------------|-----------------------------------|
| Île-de-France        | 2 335                   | 34,1            | 62,4                | 60,1                              |
| Rhône-Alpes          | 901                     | 13,3            | 8,7                 | 10,1                              |
| Midi-Pyrénées        | 315                     | 4,8             | 4,8                 | 7,1                               |
| Paca                 | 394                     | 5,8             | 5,4                 | 4,7                               |
| Lorraine             | 178                     | 2,6             | 1                   | 1,9                               |
| Centre               | 171                     | 2,5             | 1,4                 | 1,8                               |
| Pays de la Loire     | 340                     | 5               | 2                   | 1,7                               |
| Bretagne             | 304                     | 4,5             | 2,5                 | 1,7                               |
| Alsace               | 245                     | 3,6             | 1,5                 | 1,5                               |
| Auvergne             | 125                     | 1,8             | 1,7                 | 1,3                               |
| Aquitaine            | 255                     | 3,7             | 1,2                 | 1,3                               |
| Nord-Pas-de-Calais   | 243                     | 3,5             | 1,5                 | 1,2                               |
| Haute-Normandie      | 94                      | 1,4             | 0,5                 | 1,04                              |
| Picardie             | 119                     | 1,7             | 1,1                 | 0,99                              |
| Basse-Normandie      | 72                      | 1,1             | 0,9                 | 0,9                               |
| Limousin             | 56                      | 0,8             | 0,5                 | 0,6                               |
| Bourgogne            | 136                     | 2               | 0,5                 | 0,6                               |
| Languedoc-Roussillon | 226                     | 3,3             | 1                   | 0,6                               |
| Franche-Comté        | 119                     | 1,7             | 0,6                 | 0,5                               |
| Champagne-Ardenne    | 87                      | 1,3             | 0,5                 | 0,4                               |
| Poitou-Charentes     | 83                      | 1,2             | 0,3                 | 0,2                               |
| Corse et outre-mer   | 12                      | 0,2             | 0,4                 | 0,02                              |
| <b>Total</b>         | <b>6 810</b>            | <b>100</b>      | <b>100</b>          | <b>100</b>                        |

Source : GECIR, DGRI-B1.

Pour une répartition régionale du montant du CIR et des dépenses de R & D déclarées selon la taille des entreprises concernées, se reporter au tableau 7 en fin de focus.

Pour une répartition des nouveaux déclarants par région, se reporter au tableau 8 en fin de focus.

OSEO

PME 2009

Thématiques

INNOVATION



TABLEAU 7

RÉPARTITION RÉGIONALE DES DONNÉES SUR LES PME INDÉPENDANTES BÉNÉFICIAIRES DU CIR, 2007

| Données 2007                              | PME indépendantes<br>(i. e. fiscalement non intégrées) |                              |        |                            |                              |        | Ensemble des PME indépen-<br>dantes |                            |                              |        | Ensemble des entreprises<br>indépendantes (toutes tailles<br>confondues) |                              |        |        |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------|--------|----------------------------|------------------------------|--------|-------------------------------------|----------------------------|------------------------------|--------|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------|--------|--------|
|                                           | 1 à 50 salariés                                        |                              |        | 51 à 250 salariés          |                              |        | CIR                                 | Nombre de<br>bénéficiaires | Dépenses de<br>R&D déclarées | CIR    | Nombre de<br>bénéficiaires                                               | Dépenses de<br>R&D déclarées | CIR    | CIR    |
|                                           | Nombre de<br>bénéficiaires                             | Dépenses de<br>R&D déclarées | CIR    | Nombre de<br>bénéficiaires | Dépenses de<br>R&D déclarées | CIR    |                                     |                            |                              |        |                                                                          |                              |        |        |
| Alsace                                    | 3,3 %                                                  | 5,5 %                        | 5,5 %  | 4,7 %                      | 5,1 %                        | 5,1 %  | 5,1 %                               | 3,5 %                      | 5,3 %                        | 5,3 %  | 3,6 %                                                                    | 5,5 %                        | 5,7 %  | 5,7 %  |
| Aquitaine                                 | 3,7 %                                                  | 5,2 %                        | 5,2 %  | 4,3 %                      | 6,2 %                        | 6,2 %  | 6,2 %                               | 3,8 %                      | 5,6 %                        | 5,6 %  | 3,8 %                                                                    | 5,4 %                        | 5,4 %  | 5,4 %  |
| Auvergne                                  | 1,7 %                                                  | 4,2 %                        | 4,2 %  | 2,0 %                      | 4,4 %                        | 4,0 %  | 4,0 %                               | 1,8 %                      | 4,3 %                        | 4,1 %  | 1,7 %                                                                    | 3,4 %                        | 3,4 %  | 3,4 %  |
| Bourgogne                                 | 1,8 %                                                  | 3,5 %                        | 3,5 %  | 2,0 %                      | 3,3 %                        | 3,3 %  | 3,3 %                               | 1,9 %                      | 3,4 %                        | 3,4 %  | 2,1 %                                                                    | 3,9 %                        | 3,9 %  | 3,9 %  |
| Bretagne                                  | 4,7 %                                                  | 5,5 %                        | 5,5 %  | 3,7 %                      | 5,5 %                        | 5,5 %  | 5,5 %                               | 4,5 %                      | 5,5 %                        | 5,5 %  | 4,6 %                                                                    | 5,5 %                        | 5,5 %  | 5,5 %  |
| Centre                                    | 2,1 %                                                  | 3,7 %                        | 3,7 %  | 3,6 %                      | 5,5 %                        | 5,9 %  | 5,9 %                               | 2,4 %                      | 4,4 %                        | 4,6 %  | 2,5 %                                                                    | 4,5 %                        | 4,6 %  | 4,6 %  |
| Franche-Comté                             | 1,6 %                                                  | 4,5 %                        | 4,5 %  | 1,5 %                      | 2,5 %                        | 2,6 %  | 2,6 %                               | 1,6 %                      | 3,7 %                        | 3,7 %  | 1,7 %                                                                    | 3,5 %                        | 3,6 %  | 3,6 %  |
| Haute-Normandie                           | 1,3 %                                                  | 4,5 %                        | 4,5 %  | 1,8 %                      | 3,3 %                        | 3,3 %  | 3,3 %                               | 1,4 %                      | 4,0 %                        | 4,0 %  | 1,3 %                                                                    | 3,2 %                        | 3,2 %  | 3,2 %  |
| Île-de-France                             | 33,7 %                                                 | 6,7 %                        | 6,7 %  | 24,5 %                     | 9,1 %                        | 9,2 %  | 9,2 %                               | 32,0 %                     | 7,7 %                        | 7,7 %  | 32,6 %                                                                   | 11,0 %                       | 10,9 % | 10,9 % |
| Languedoc-Roussillon                      | 4,5 %                                                  | 5,0 %                        | 5,0 %  | 2,4 %                      | 4,7 %                        | 4,8 %  | 4,8 %                               | 4,1 %                      | 4,9 %                        | 4,9 %  | 3,8 %                                                                    | 4,0 %                        | 4,2 %  | 4,2 %  |
| Lorraine                                  | 2,5 %                                                  | 4,7 %                        | 4,7 %  | 3,4 %                      | 5,5 %                        | 5,5 %  | 5,5 %                               | 2,6 %                      | 5,0 %                        | 5,0 %  | 2,8 %                                                                    | 5,3 %                        | 5,1 %  | 5,1 %  |
| Midi-Pyrénées                             | 5,0 %                                                  | 5,2 %                        | 5,2 %  | 5,1 %                      | 4,7 %                        | 4,8 %  | 4,8 %                               | 5,0 %                      | 5,0 %                        | 5,0 %  | 4,8 %                                                                    | 4,7 %                        | 4,8 %  | 4,8 %  |
| Nord-Pas-de-Calais                        | 3,1 %                                                  | 5,0 %                        | 5,0 %  | 5,0 %                      | 6,5 %                        | 6,6 %  | 6,6 %                               | 3,4 %                      | 5,6 %                        | 5,6 %  | 3,5 %                                                                    | 5,4 %                        | 5,4 %  | 5,4 %  |
| Pays de la Loire                          | 4,3 %                                                  | 5,2 %                        | 5,2 %  | 6,8 %                      | 6,5 %                        | 6,6 %  | 6,6 %                               | 4,8 %                      | 5,8 %                        | 5,8 %  | 4,7 %                                                                    | 6,0 %                        | 5,7 %  | 5,7 %  |
| Picardie                                  | 1,2 %                                                  | 4,2 %                        | 4,2 %  | 3,0 %                      | 2,9 %                        | 2,9 %  | 2,9 %                               | 1,6 %                      | 3,7 %                        | 3,7 %  | 1,6 %                                                                    | 3,5 %                        | 3,7 %  | 3,7 %  |
| Paca                                      | 7,7 %                                                  | 5,7 %                        | 5,7 %  | 4,8 %                      | 4,7 %                        | 4,8 %  | 4,8 %                               | 7,1 %                      | 5,3 %                        | 5,3 %  | 6,7 %                                                                    | 5,2 %                        | 5,2 %  | 5,2 %  |
| Rhône-Alpes                               | 13,5 %                                                 | 6,5 %                        | 6,5 %  | 14,6 %                     | 6,9 %                        | 7,0 %  | 7,0 %                               | 13,7 %                     | 6,6 %                        | 6,7 %  | 13,5 %                                                                   | 8,1 %                        | 8,1 %  | 8,1 %  |
| Autres régions (yc outre-mer et<br>Corse) | 4,3 %                                                  | 15,2 %                       | 15,2 % | 6,7 %                      | 12,7 %                       | 12,1 % | 12,1 %                              | 4,7 %                      | 14,2 %                       | 13,9 % | 4,6 %                                                                    | 11,9 %                       | 11,4 % | 11,4 % |
| Total                                     | 100 %                                                  | 100 %                        | 100 %  | 100 %                      | 100 %                        | 100 %  | 100 %                               | 100 %                      | 100 %                        | 100 %  | 100 %                                                                    | 100 %                        | 100 %  | 100 %  |



TABLEAU 8

RÉPARTITION DES NOUVEAUX DÉCLARANTS 2007, PAR RÉGION

|                                           | Nombre de déclarants | Nombre de primo-déclarants | Montant R & D des primo-déclarants (K€) |
|-------------------------------------------|----------------------|----------------------------|-----------------------------------------|
| Alsace                                    | 334                  | 23                         | 1 992                                   |
| Aquitaine                                 | 351                  | 24                         | 2 600                                   |
| Auvergne                                  | 184                  | 13                         | 1 182                                   |
| Basse-Normandie                           | 110                  | 10                         | 1 425                                   |
| Bourgogne                                 | 197                  | 11                         | 580                                     |
| Bretagne                                  | 459                  | 42                         | 2 412                                   |
| Centre                                    | 268                  | 14                         | 1 314                                   |
| Champagne-Ardenne                         | 149                  | 10                         | 891                                     |
| Franche-Comté                             | 178                  | 14                         | 1 125                                   |
| Haute-Normandie                           | 141                  | 10                         | 1 113                                   |
| Île-de-France                             | 3 170                | 281                        | 44 886                                  |
| Languedoc-Roussillon                      | 260                  | 24                         | 2 759                                   |
| Lorraine                                  | 252                  | 18                         | 1 780                                   |
| Midi-Pyrénées                             | 416                  | 35                         | 4 722                                   |
| Nord-Pas-de-Calais                        | 384                  | 17                         | 1 381                                   |
| Pays de la Loire                          | 545                  | 30                         | 2 199                                   |
| Picardie                                  | 187                  | 14                         | 1 443                                   |
| PACA                                      | 516                  | 54                         | 9 694                                   |
| Rhône-Alpes                               | 1331                 | 88                         | 13 293                                  |
| Autres régions (y. c. Corse et outre-mer) | 226                  | 12                         | 879                                     |
| <b>Total*</b>                             | <b>9 658</b>         | <b>744</b>                 | <b>97 958</b>                           |

\* Pour les montants en K€, le total peut être différent de la somme des montants arrondis en K€.

Source : GECIR, DGRI-B1.

## Résultats de l'enquête 2008 sur le CIR

Dans le cadre de l'évaluation de l'impact du crédit d'impôt recherche, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a mené une enquête auprès des entreprises. Il s'agit de la première enquête de cette ampleur, portant non seulement sur des opinions concernant le dispositif, mais aussi sur la pratique effective de R & D et du CIR entre 2005 et 2007.

Le questionnaire électronique a été adressé à 8 000 entreprises et a obtenu un taux de réponse satisfaisant pour une enquête de ce type, avec plus de 700 réponses exploitables par des entreprises totalisant 3,6 Md€ de dépenses de R & D en 2007 et présentant une structure proche de celle des entreprises qui font de la R & D en France<sup>4</sup>.

### Le recours aux soutiens publics à la R & D par les entreprises

Plus de deux tiers des entreprises interrogées bénéficient d'un ou plusieurs dispositifs de soutien public à la R & D. L'aide la plus citée est le CIR, à 75 %, viennent ensuite les aides OSEO avec 49 %.

4. La représentativité de l'échantillon et de nombreux tableaux sont disponibles dans le compte rendu plus complet de l'enquête sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ([enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20358/le-credit-d-impot-recherche-cir.html](http://enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20358/le-credit-d-impot-recherche-cir.html)).



TABLEAU 1

RECOURS AU SOUTIEN PUBLIC À LA R &amp; D ET À L'INNOVATION

| Modalité                                                           | Nombre d'entreprises | Part dans le total ( % ) |
|--------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------|
| Sans soutien public                                                | 228                  | 32                       |
| Avec soutien public                                                | 476                  | 68                       |
| dont                                                               |                      |                          |
| Fonds de compétitivité des entreprises, hors pôles et Eureka (FCE) | 52                   | 11                       |
| Pôles de compétitivité                                             | 98                   | 21                       |
| Au niveau européen (PCRD, Eureka)                                  | 99                   | 21                       |
| ANR (Agence nationale de la recherche)                             | 109                  | 23                       |
| Statut JEI (jeune entreprise innovante)                            | 123                  | 26                       |
| Soutien local ou régional                                          | 149                  | 31                       |
| OSEO                                                               | 235                  | 49                       |
| CIR                                                                | 358                  | 75                       |

Source : MESR, enquête CIR 2008.

Les plus petites entreprises (moins de 20 salariés) sont celles qui ont tendance à recourir au plus grand nombre de dispositifs, ce qui est cohérent avec leur perception en matière des freins financiers à l'innovation. Près de 90 % des entreprises qui bénéficient du statut fiscal de la JEI dans l'échantillon sont aussi bénéficiaires du CIR.

Comme l'indiquait déjà l'étude d'évaluation d'impact portant sur la période 1993-2004<sup>5</sup>, les entreprises qui bénéficient du CIR ne bénéficient souvent pas d'autres soutiens et notamment de subventions, qui sont concentrées sur les grandes entreprises.

Une analyse portant sur les entreprises qui ont déclaré avoir eu recours à des soutiens publics permet d'identifier les combinaisons dominantes. Elle distingue trois types qui sont constitués par groupement des entreprises dont les comportements sont proches. Par ordre décroissant de fréquence :

- le premier type, le plus fréquent, est celui des entreprises qui recourent au CIR et ne cumulent pas d'autres aides ;
- le deuxième type d'entreprise est caractérisé par le recours aux aides OSEO et/ou JEI et financements locaux – même si elle peut, par ailleurs, avoir recours au CIR ;
- le troisième type d'entreprise fait plutôt appel à des financements ANR et/ou FCE/Pôles de compétitivité ou encore des financements européens – même si elle peut avoir recours au CIR.

Ces données montrent que les entreprises recourent à un portefeuille d'aides. L'analyse de l'impact des aides comme leurs caractéristiques ne peuvent donc pas être envisagées isolément.

### Le recours au CIR en fonction de la taille des entreprises

La part des bénéficiaires du CIR dans le total des entreprises ne suit pas une logique linéaire en fonction de la taille. Plus de 60 % des entreprises de plus de 500 salariés déclarent utiliser le CIR, soit 8 points de pourcentage de plus que la moyenne de l'échantillon. À l'inverse, seulement 40 % des entreprises dont l'effectif est compris entre 20 et 50 salariés utilisent le CIR, soit 12 points de pourcentage de moins que la moyenne de l'échantillon.

5. Voir le rapport du Service de l'innovation et de l'action régionale 2007 ([media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Valorisation,\\_proprete\\_intellectuelle\\_et\\_partenar/42/6/Rapport\\_SIAR\\_33426.pdf](http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Valorisation,_proprete_intellectuelle_et_partenar/42/6/Rapport_SIAR_33426.pdf)).

OSEO

PME 2009

Thématiques

INNOVATION

TABLEAU 2

LE CIR ET LA TAILLE DES ENTREPRISES (EN % DU TOTAL POUR CHAQUE TAILLE D'ENTREPRISE)

| Tranche d'effectif | Bénéficiaires du CIR |           |
|--------------------|----------------------|-----------|
|                    | Non                  | Oui       |
| T < 20             | 48                   | 52        |
| 20 ≤ T < 50        | 56                   | 44        |
| 50 ≤ T < 100       | 46                   | 54        |
| 100 ≤ T < 250      | 45                   | 55        |
| 250 ≤ T < 500      | 50                   | 50        |
| T ≥ 500            | 40                   | 60        |
| <b>Total</b>       | <b>48</b>            | <b>52</b> |

Source : enquête CIR 2008 – MESR.

### La perception de l'impact du CIR par les entreprises, 2005-2007

Les réponses concernant les différents types d'impact du CIR sur le comportement des entreprises permettent d'avancer quelques conclusions (*tableau 3*) :

- L'effet d'aubaine (substitution de l'aide à la dépense privée) concerne très peu d'entreprises.
- Les entreprises qui bénéficient du CIR se lancent très majoritairement dans des projets à plus long terme. L'effet sur le caractère plus risqué est en revanche minoritaire.
- L'incitation à sous-traiter des travaux de R & D à la recherche publique mise en place depuis 2004 concerne une minorité d'entreprises, comme l'incitation à recruter des jeunes docteurs.

TABLEAU 3

IMPACT DU CIR SELON LES ENTREPRISES QUI EN BÉNÉFICIENT, EN %

| Impact du CIR                                                   | Modalité               | Nombre d'entreprises | %    |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------|------|
| Impact du CIR sur les dépenses de R & D propres de l'entreprise | Dépenses moins élevées | 17                   | 6,4  |
|                                                                 | Dépenses identiques    | 95                   | 35,7 |
|                                                                 | Dépenses plus élevées  | 154                  | 57,9 |
| Projets de R & D à plus long terme ?                            | Non                    | 72                   | 28,5 |
|                                                                 | Oui                    | 181                  | 71,5 |
| Projets de R & D plus risqués                                   | Non                    | 135                  | 56,5 |
|                                                                 | Oui                    | 104                  | 43,5 |
| Incitation à traiter avec la recherche publique ?               | Non                    | 176                  | 65,9 |
|                                                                 | Oui                    | 91                   | 34,1 |
| Incitation à recruter de jeunes docteurs ?                      | Non                    | 190                  | 70,6 |
|                                                                 | Oui                    | 79                   | 29,4 |

Source : enquête CIR 2008 – MESR.

Les entreprises de moins de 250 salariés déclarent davantage une augmentation nette des dépenses de R & D alors que les entreprises de plus de 250 salariés tendent à maintenir le volume de leurs dépenses. Ce sont aussi les PME qui tendent le plus à considérer que le CIR permet d'élaborer des projets de R & D à plus long terme.

Le CIR semble à l'inverse plus efficace pour les tranches supérieures de taille en ce qui concerne l'incitation à coopérer. Toutefois, la coopération en général, et avec les organismes publics de recherche en particulier, est corrélée avec la taille des entreprises. Il faudrait pour évaluer l'impact spécifique du CIR aller au-delà de ces statistiques descriptives.



On peut toutefois rappeler les résultats de nombreuses études empiriques sur les déterminants des coopérations qui identifient l'attractivité de la recherche et la qualité des équipes comme plus importantes que les aspects coût. Ces déterminants sont particulièrement importants pour les entreprises ayant une stratégie de recherche ambitieuse et visant des innovations radicales<sup>6</sup>.

### La réforme du CIR et son impact potentiel

83 % des entreprises qui n'utilisaient pas le CIR ont déclaré que la réforme 2008 les inciterait à y recourir, soit dès 2008, soit plus tard. Cet effet n'avait jamais été évalué précédemment et, s'il se combine avec un effet incitatif du CIR, comme le suggèrent les résultats de l'évaluation antérieure, la réforme pourrait avoir un impact sur l'intensité en R & D des PME et la part dans le PIB.

Environ 50 % des entreprises interrogées considèrent que la réforme du mode de calcul devrait avoir un impact positif sur leurs dépenses de R & D, particulièrement à partir de 2009. L'enquête a été menée à l'automne 2008 et les entreprises ne tenaient sans doute pas encore compte des effets de la crise économique. Les dépenses de R & D sont généralement pro-cycliques, mais l'effet de la réforme du CIR restera sans doute positif, permettant donc une moindre réduction des dépenses de R & D en période de crise.

**TABEAU 4**

LA RÉFORME ET L'INCITATION À ACCROÎTRE LES DÉPENSES DE R & D

| Modalité     | Nombre d'entreprises | %  |
|--------------|----------------------|----|
| Ne sait pas  | 168                  | 29 |
| Non          | 124                  | 22 |
| Oui dès 2008 | 35                   | 6  |
| Oui dès 2009 | 250                  | 43 |

Source : enquête CIR 2008 – MESR.

De plus, les entreprises qui doutent sont plutôt celles qui ne connaissent pas du tout la réforme. En revanche, les entreprises qui connaissent l'ensemble des dispositions sont celles qui déclarent avoir une incitation à augmenter leurs dépenses de R & D. Il est donc possible que, au fur et à mesure que le contenu de la réforme sera diffusé, l'incitation à accroître les dépenses de R & D jouera plus largement. Sachant par ailleurs que les entreprises qui ont une moindre connaissance de la réforme sont celles de moindre taille, mais que ce sont les plus disposées à augmenter leur R & D, on peut faire l'hypothèse d'un effet très positif sur le recours au CIR, et à terme sur les dépenses de R & D.

### La localisation des activités de R & D

L'un des objectifs centraux de la réforme 2008 était d'accroître l'attractivité de la France pour les activités de R & D. L'enquête a interrogé les entreprises qui disposent de centres de R & D à l'étranger pour savoir si la réforme allait les inciter à localiser plus d'activités de R & D en France.

6. Sur ces caractéristiques des coopérations pour innover, voir par exemple *Réseaux mondiaux d'innovation ouverte, systèmes nationaux et politiques publiques*, en ligne sur le site du MESR (<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid28373/-reseaux-mondiaux-d-innovation-ouverte-systemes-nationaux-et-politiques-publiques.html>).

TABLEAU 5

LA RÉFORME VA-T-ELLE ACCROÎTRE L'ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE POUR LES ACTIVITÉS DE R & D ?

|              | Nombre d'entreprises | %     |
|--------------|----------------------|-------|
| Ne sait pas  | 19                   | 8,19  |
| Non          | 141                  | 60,78 |
| Oui          | 72                   | 31,03 |
| dont         |                      |       |
| Oui dès 2009 | 57                   | 24,57 |
| Oui en 2008  | 15                   | 6,47  |

Source : enquête CIR 2008 – MESR.

Pour environ un tiers des entreprises qui ont répondu à cette question, la réponse est positive et ce sont plutôt les grandes entreprises qui déclarent être incitées à modifier la localisation des activités de R & D au bénéfice de la France.



## FOCUS 4

### JEUNE ENTREPRISE INNOVANTE (JEI)

Sébastien Hallépée

DGCIS, sous-direction de la prospective, des études économiques et de l'évaluation

Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi

OSEO

PME 2009

Thématiques

INNOVATION

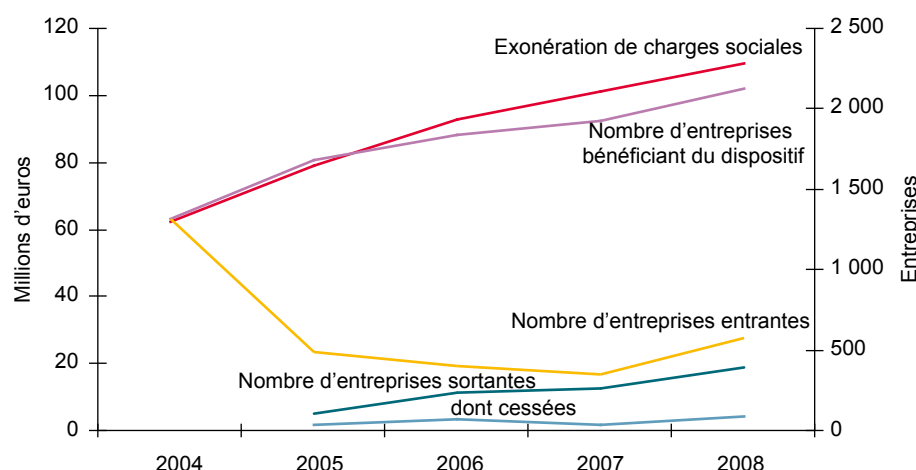
### Un dispositif dynamique : 3 100 entreprises concernées en cinq ans

en place en 2004. De 1 300 en 2004, les entreprises jouissant de cette mesure sont plus de 2 100 en 2008, ce qui représente une augmentation moyenne de près de 13 % par an (*graphique 1*).

Le nombre de bénéficiaires du dispositif JEI n'a cessé de croître depuis sa mise

GRAPHIQUE 1

ENTRÉES ET SORTIES DU DISPOSITIF JEI



Source : ACOSS, 07/2009, et Répertoire Sirene, Insee, 2008.

Les bénéficiaires du statut JEI se renouvellent assez régulièrement puisque plus de la moitié des entreprises bénéficiaires en 2008 ne l'était pas au moment de la création du dispositif. Depuis 2004, près de 1 000 entreprises ont bénéficié du dispositif et en sont sorties : en 2008, plus du quart de ces entreprises « sortantes » avait plus de huit ans, un cinquième a cessé son activité. Pour l'instant, très peu d'entreprises attendent leur huitième année

d'existence pour sortir du dispositif. Par ailleurs, la cessation de ces entreprises sortantes n'est pas toujours intervenue l'année de sortie du dispositif, mais surtout en 2008, en raison de la crise.

Le dispositif JEI a connu une période de flux importante en 2008. Il s'agit de l'année où l'on compte le plus grand nombre d'entrées (en dehors de la mise en route), mais également le plus de sorties avec respectivement près de 600 et

400 entreprises. En 2008, ces nouvelles entrantes sont, en moyenne, plus jeunes que les autres années. En 2008, 40 % d'entre elles ont moins de deux ans alors qu'elles ne constituaient que 30 % des entreprises entrantes un an plus tôt.

### Les JEI sont principalement des entreprises de services aux entreprises

Le secteur des services aux entreprises représente la majeure partie des entreprises du dispositif (*tableau 1*).

Cette position s'est même renforcée au cours de la période puisque ce secteur regroupait 81 % des JEI en 2004 et 84 % en 2008. Plus de la moitié de ces entreprises développe des activités liées à l'informatique (programmation, conseil ou édition de logiciel...). L'autre moitié participe à des activités scientifiques et techniques (30 % des JEI) ou à des services administratifs et de soutien.

TABLEAU 1

RÉPARTITION SECTORIELLE DES JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES EN 2008

| Secteurs d'activité<br>(NAF rev. 2) |                                                                                                                       | Au titre de l'année 2008 |            |                                |                       |            |               |              |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------|--------------------------------|-----------------------|------------|---------------|--------------|
|                                     |                                                                                                                       | Nombre<br>d'entreprises  | (En %)     | Dont créées en<br>2007 ou 2008 | Effectifs<br>salariés | (En %)     | Emploi médian | Emploi moyen |
| AC1                                 | Agriculture, industries agricoles et alimentaires                                                                     | 9                        | 0          | 1                              | 72                    | 0          | 5             | 8            |
| C3                                  | Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques<br>Fabrication de machines                        | 133                      | 6          | 21                             | 1 626                 | 9          | 5             | 12           |
| C5                                  | Fabrication d'autres produits industriels (textile, bois, pharmacie, chimie, métallurgie...)                          | 91                       | 4          | 14                             | 653                   | 3          | 5             | 7            |
| C2C4DF                              | Cokéfaction, raffinage, fabrication de matériel de transport, industrie extractive, énergie, eau, gestion des déchets | 25                       | 1          | 8                              | 125                   | 1          | 3             | 5            |
| GZ                                  | Commerce                                                                                                              | 74                       | 3          | 12                             | 447                   | 2          | 3             | 6            |
| JZ                                  | Information et communication                                                                                          | 944                      | 44         | 161                            | 8 872                 | 47         | 6             | 9            |
| Dont                                | 6201Z Programmation informatique                                                                                      | 300                      | 14         | 54                             | 2 396                 | 13         | 6             | 8            |
|                                     | 6202A Conseil en systèmes et logiciels informatiques                                                                  | 236                      | 11         | 41                             | 2 320                 | 12         | 6             | 10           |
|                                     | 5829C Édition de logiciels applicatifs                                                                                | 186                      | 9          | 19                             | 1 698                 | 9          | 7             | 9            |
| MN                                  | Activités scientifiques et techniques<br>Services administratifs et de soutien                                        | 843                      | 40         | 171                            | 6 878                 | 37         | 5             | 8            |
| Dont                                | 7112B Ingénierie, études techniques                                                                                   | 221                      | 10         | 50                             | 1 783                 | 9          | 4             | 8            |
|                                     | 7219Z R & D en autres sciences physiques et naturelles                                                                | 189                      | 9          | 48                             | 1 318                 | 7          | 5             | 7            |
|                                     | 7211Z R & D en biotechnologie                                                                                         | 132                      | 6          | 15                             | 1 182                 | 6          | 5             | 9            |
|                                     | 7022Z Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion                                                         | 104                      | 5          | 17                             | 1 041                 | 6          | 5             | 10           |
| OU                                  | Enseignement, santé, administration, action sociale, arts, spectacles, associations...                                | 10                       | 0          | 2                              | 100                   | 1          | 7             | 10           |
|                                     | <b>Total</b>                                                                                                          | <b>2 129</b>             | <b>100</b> | <b>390</b>                     | <b>18 773</b>         | <b>100</b> | <b>5</b>      | <b>9</b>     |

Source : ACOSS, 07/2009, et Répertoire Sirene, Insee, 2008.



En revanche, le secteur industriel ne représente qu'à peine plus de 10 % des JEI. On y retrouve plutôt les industries relatives à l'électricité, l'électronique ou la pharmacie. Ces secteurs sont les débouchés naturels des JEI de services scientifiques et techniques. En intégrant ces services qui représentent une externalisation de la phase amont du processus d'innovation avant sa mise en production, on peut considérer qu'un potentiel de plus de 40 % des JEI a vocation à produire des innovations dans l'industrie.

## La moitié des salariés des JEI exercent en Île-de-France

Les régions où les entreprises réalisent d'importants efforts de R & D sont assez naturellement celles où l'on retrouve la plus grande part des JEI. L'Île-de-France concentre 40 % des JEI et la moitié des emplois dans ces entreprises (*tableau 2*). La région Rhône-Alpes ainsi que la région PACA regroupent chacune 10 % des JEI et de leurs emplois.

OSEO

PME 2009

Thématiques

INNOVATION

TABLEAU 2

RÉPARTITION RÉGIONALE DES ÉTABLISSEMENTS AYANT BÉNÉFICIÉ DU DISPOSITIF JEI

| Région                     | Établissements ayant bénéficié d'allègements de charges sociales « JEI » |        |                                                 |                          |        |                                                 |
|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------|--------|-------------------------------------------------|--------------------------|--------|-------------------------------------------------|
|                            | Au titre de l'année 2004                                                 |        |                                                 | Au titre de l'année 2008 |        |                                                 |
|                            | Nombre d'établissements                                                  | (En %) | Effectifs salariés (en % des effectifs des JEI) | Nombre d'établissements  | (En %) | Effectifs salariés (en % des effectifs des JEI) |
| Île-de-France              | 550                                                                      | 40     | 49                                              | 927                      | 41     | 46                                              |
| Champagne-Ardenne          | 8                                                                        | 1      | 0                                               | 24                       | 1      | 1                                               |
| Picardie                   | 8                                                                        | 1      | 0                                               | 28                       | 1      | 0                                               |
| Haute-Normandie            | 11                                                                       | 1      | 0                                               | 23                       | 1      | 1                                               |
| Centre                     | 17                                                                       | 1      | 1                                               | 35                       | 2      | 1                                               |
| Basse-Normandie            | 16                                                                       | 1      | 1                                               | 22                       | 1      | 1                                               |
| Bourgogne                  | 12                                                                       | 1      | 0                                               | 28                       | 1      | 1                                               |
| Nord-Pas-de-Calais         | 36                                                                       | 3      | 4                                               | 58                       | 3      | 3                                               |
| Lorraine                   | 20                                                                       | 1      | 1                                               | 29                       | 1      | 1                                               |
| Alsace                     | 34                                                                       | 2      | 1                                               | 58                       | 3      | 2                                               |
| Franche-Comté              | 7                                                                        | 1      | 0                                               | 15                       | 1      | 1                                               |
| Pays de la Loire           | 49                                                                       | 4      | 2                                               | 77                       | 3      | 3                                               |
| Bretagne                   | 66                                                                       | 5      | 4                                               | 104                      | 5      | 6                                               |
| Poitou-Charentes           | 19                                                                       | 1      | 0                                               | 17                       | 1      | 0                                               |
| Aquitaine                  | 32                                                                       | 2      | 2                                               | 80                       | 4      | 4                                               |
| Midi-Pyrénées              | 65                                                                       | 5      | 5                                               | 101                      | 4      | 4                                               |
| Limousin                   | 6                                                                        | 0      | 0                                               | 25                       | 1      | 1                                               |
| Rhône-Alpes                | 174                                                                      | 13     | 12                                              | 239                      | 11     | 10                                              |
| Auvergne                   | 24                                                                       | 2      | 1                                               | 43                       | 2      | 1                                               |
| Languedoc-Roussillon       | 100                                                                      | 7      | 5                                               | 120                      | 5      | 4                                               |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 129                                                                      | 9      | 10                                              | 202                      | 9      | 11                                              |
| Corse, DOM-TOM, NR         | 3                                                                        | 0      | 0                                               | 11                       | 0      | 0                                               |
| Total                      | 1 386                                                                    | 100    | 100                                             | 2 266                    | 100    | 100                                             |

Source : ACOSS, 07/2009.

Ces JEI sont plus concentrées autour des grandes agglomérations que la moyenne des PME de moins de huit ans, ciblées par le dispositif. La Bretagne porte un grand nombre de projets

JEI en rapport avec le renouvellement de son tissu économique, au contraire des régions plus industrielles ou rurales du nord de la France (Picardie, Normandie, Lorraine, Franche-Comté).

La Bretagne est également la région dont la part a le plus progressé parmi le total des JEI, passant de 4 à 6 % des emplois des JEI entre 2004 et 2008.

## La croissance des JEI est importante

L'effectif moyen et l'effectif médian des entreprises bénéficiant du dispositif des jeunes entreprises innovantes a assez peu varié entre 2004 et 2008. Ces entreprises emploient en moyenne 9 salariés et seule la moitié d'entre elles emploie 5 salariés ou plus. Cette absence de

dynamique apparente vient principalement des renouvellements importants d'entreprises au sein du dispositif. De petites entreprises remplacent en effet des entreprises qui ont eu le temps de se développer au sein du dispositif.

Le suivi dans le temps des 1300 entreprises entrées dans le dispositif en 2004 donne un autre éclairage, plus conforme à la trajectoire en forte croissance que les JEI connaissent. Celles-ci employaient 8400 salariés en 2003 et comptaient 16000 salariés en 2007 (*tableau 3*). 2350 salariés supplémentaires y travaillaient dès 2004.

TABLEAU 3

PERFORMANCES DE LA PREMIÈRE « GÉNÉRATION » DES JEI

| Période | Nombre d'entreprises concernées | Exonération de charges sociales cumulée (milliers d'euros) | Emploi | Effectif salarié médian | Effectif salarié moyen | Masse salariale (hors charges patronales) (milliers d'euros) | Charges sociales patronales (milliers d'euros) | Salaires par tête (hors charges patronales) | Coût du travail par tête (y, c. charges patronales) | Chiffre d'affaires (milliers d'euros) | Exportations (milliers d'euros) | Valeur ajoutée (milliers d'euros) | Productivité |
|---------|---------------------------------|------------------------------------------------------------|--------|-------------------------|------------------------|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|--------------|
| 2003    | 1 313                           | 0                                                          | 8 411  | 5                       | 6                      | 330 030                                                      | 137 653                                        | 39                                          | 56                                                  | 495 864                               | 144 351                         | 157 627                           | 19           |
| 2004    | 1 313                           | 62 339                                                     | 10 770 | 5                       | 8                      | 421 861                                                      | 128 665                                        | 39                                          | 51                                                  | 706 746                               | 198 295                         | 255 318                           | 24           |
| 2007    | 1 199                           | 267 606                                                    | 16 043 | 8                       | 13                     | 675 209                                                      | 222 990                                        | 42                                          | 56                                                  | 1 456 380                             | 495 624                         | 574 986                           | 36           |

Source : ACOSS, 07/2009, Répertoire Sirene et bases de données entreprises 2003-2007 de l'Insee.

Lecture : les entreprises qui ont bénéficié du dispositif JEI en 2004 employaient 8411 salariés avant d'entrer dans le dispositif.

Elles en employaient 10770 l'année d'entrée dans le dispositif et 16043 en 2007. La performance de 2007 des entreprises a été relevée, qu'elles figurent ou non dans le dispositif à cette date.

Pendant cette première année, le salaire moyen dans ces entreprises n'a pas progressé. Les charges sociales patronales ne représentent plus que 30 % de la masse salariale contre 40 % avant l'entrée dans le dispositif. Elles ont donc plutôt permis, dans un premier temps, de nouvelles embauches. En revanche, une augmentation de la rémunération des salariés est bien intervenue ensuite. Le coût du travail par salarié est alors à peu près équivalent en 2003 et en 2007 pour ces entreprises.

En 2003, la moitié de ces entreprises avait 5 salariés ou plus. En 2007, l'entre-

prise médiane compte 8 salariés. Ainsi, le dispositif a bénéficié globalement à toutes les entreprises même si certaines ont connu des croissances très rapides.

Au niveau des ventes, chiffre d'affaires, exportation et valeur ajoutée ont tous les trois progressé sur le même rythme que les embauches l'année d'entrée dans le dispositif, et ont crû plus vite de 2004 à 2007. Ces trois grandeurs économiques ont plus que doublé pour ces entreprises entre 2003 et 2007. La productivité de ces entreprises s'est donc largement accrue sur la période.

**Pour en savoir plus**

• Lelarge C., « Le dispositif jeune entreprise innovante a dynamisé les jeunes entreprises de services de R & D », *Le 4 pages*, Sessi, mai 2008.

• Le statut de la jeune entreprise innovante en consultation sur le site : [enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://enseignementsup-recherche.gouv.fr)

**Principales caractéristiques du dispositif JEI**

Institué en 2004, le dispositif JEI ouvre droit, pour les entreprises bénéficiaires, à des réductions d'impôt et de charges sociales sur les emplois hautement qualifiés, notamment les ingénieurs et les chercheurs<sup>\*\*</sup>. Sont éligibles à ce dispositif les entreprises qui remplissent simultanément les cinq conditions suivantes :

1. Être une PME (employer moins de 250 personnes – nombre de salariés moyen annuel), avoir un CA inférieur à 40 M€ ou un total de bilan inférieur à 27 M€ ;
2. Avoir été créée depuis moins de huit ans ;
3. Avoir réalisé au cours de l'exercice des dépenses de recherche représentant plus de 15 % des charges totales ;
4. Être détenue à plus de 50 % par des personnes physiques, une PME elle-même détenue à plus de 50 % par des personnes physiques, des sociétés de capital-risque, des fonds communs de placement à risque, des sociétés de développement régional, des sociétés financières d'innovation ou des sociétés unipersonnelles d'investissement à risque, à la condition qu'il n'existe pas de lien de dépendance entre la JEI et ces sociétés ou fonds, par des associations ou fondations reconnues d'utilité publique à caractère scientifique ou des établissements publics de recherche et d'enseignement ou leurs filiales ;
5. Ne pas avoir été créée dans le cadre d'une concentration, d'une restructuration, d'une extension d'activités pré-existantes ou d'une reprise de telles activités.

*\* Exonération temporaire d'impôt sur les bénéfices, exonération d'imposition forfaitaire le cas échéant, exonération de taxes locales sur délibération des collectivités territoriales.*

*\*\* Exonération des cotisations sociales patronales de Sécurité sociale (cotisations versées au titre des assurances sociales, des allocations familiales, des accidents du travail et des maladies professionnelles. Les emplois concernés correspondent aux salariés de l'entreprise participant à l'activité de recherche : chercheurs, techniciens, gestionnaires de projet de recherche et de développement, juristes chargés de la protection industrielle et des accords de technologie, personnes chargées des tests pré-concurrentiels.*

Pour davantage d'informations, voir le *Guide pratique de la jeune entreprise innovante*, ministère délégué à la Recherche, MINEFI et ministère de la Santé et de la Protection sociale, 2004 ([media.education.gouv.fr](http://media.education.gouv.fr)).

OSEO

PME 2009

Thématiques

INNOVATION





## FOCUS 5

### DIX ANNÉES D'INVESTISSEMENT DES FCPI DANS LES ENTREPRISES INNOVANTES, 1998-2007

OSEO - AFIC

OSEO

PME 2009

Thématiques

INNOVATION

#### Situation à la fin 2007

- 4,4 Md€ de fonds levés par 35 sociétés de gestion à travers 216 FCPI,
- 2,2 Md€ investis dans l'innovation,
- Plus de 800 entreprises innovantes accompagnées...,
- ... dont plus de huit sur dix ont été qualifiées « entreprises innovantes » par OSEO.
- Forte progression des entreprises qualifiées « innovantes » au bout de trois ans...

- ... avec de meilleures performances pour les entreprises investies par les FCPI, en particulier en termes d'emploi et d'internationalisation

En 2007, OSEO et l'AFIC ont signé un partenariat permettant d'améliorer la collecte d'informations sur l'activité d'investissement des FCPI par une couverture plus importante des investisseurs concernés.

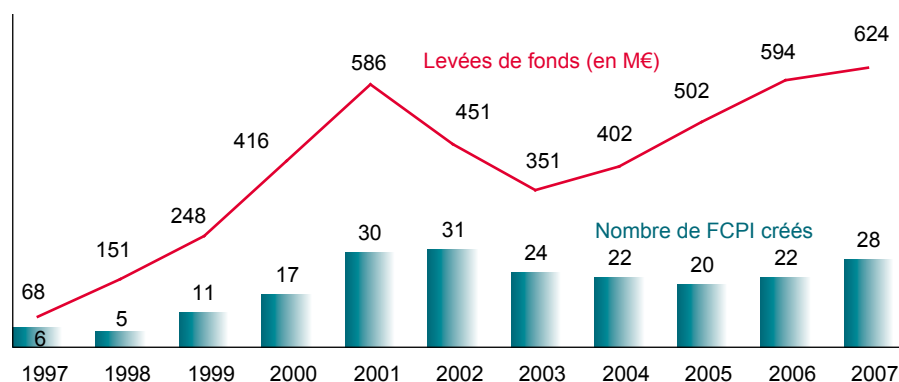
L'analyse présentée ici porte sur la période 1997-2007, soit dix ans d'activité ; les FCPI ayant été créés en décembre 1997, la première qualification a eu lieu fin 1997 et les premiers investissements courant 1998.

#### 4,4 Md€ levés sur la période, via 216 FCPI

Depuis le tassement observé en 2002/2003, le montant des fonds levés chaque année augmente régulièrement.

#### GRAPHIQUE 1

ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA CRÉATION DE FCPI ET DE LA LEVÉE DE FONDS PAR LES SOCIÉTÉS DE GESTION DE FCPI



Source : OSEO - AFIC.

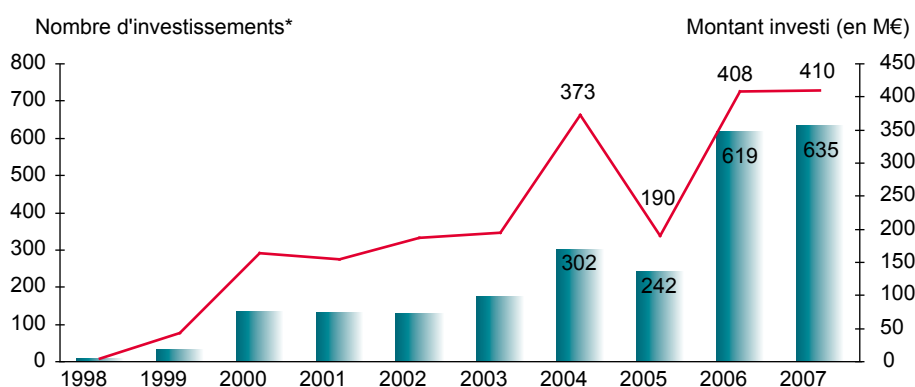
## 2,2 Md€ investis dans l'innovation...

- Plus de 2 500 investissements ont été réalisés sur la période (*graphique 2*).
- La moitié des investissements est d'un montant unitaire compris entre 224 K€ et 1 113 K€ (ticket unitaire médian : 528 K€).
- Une envolée des investissements réalisés par les FCPI en 2006 et 2007<sup>1</sup>.

TABLEAU 1

| Nombre d'investissements réalisés par les FCPI dans une même entreprise | % d'entreprises concernées |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| 1                                                                       | 41 %                       |
| 2                                                                       | 24 %                       |
| 3                                                                       | 11 %                       |
| 4 et plus                                                               | 25 %                       |

GRAPHIQUE 2



Source : OSEO - AFIC.

- Les FCPI créés entre 1997 et 2004 ont, en moyenne, investi les trois quarts des fonds gérés dans des entreprises innovantes (y compris les nouveaux investissements réalisés après désinvestissements).

## ... dans plus de 800 entreprises innovantes...

- 60 % de ces entreprises ont bénéficié de plusieurs investissements de la part des FCPI (*tableau 1*).
- 30 % de ces entreprises ont été investies pour la première fois en 2006 ou

2007 ; ce qui explique le poids important des sociétés à investissement unique (41 %).

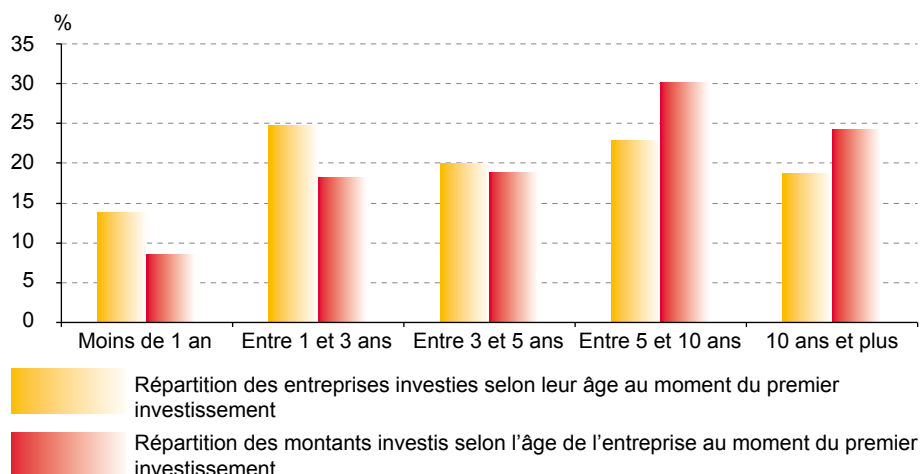
- Les entreprises mono-investissement ont été financées en moyenne à hauteur de 1,1 M€ (médiane : 790 K€). Ce montant d'investissement moyen s'élève à 3 M€ pour les sociétés pluri-investissement (médiane : 2,5 M€).

- La moitié de ces entreprises avait un peu plus de quatre ans au moment du premier investissement d'un FCPI, un quart d'entre elles avait alors moins de deux ans d'existence (*graphique 3*).

1. Attention, une partie de cette hausse, difficilement quantifiable, est également liée à un taux de réponses plus important de la part des sociétés de gestion des FCPI sur cette période. Ce qui est intéressant, ici, c'est la tendance d'investissement sur la période au-delà même des niveaux annuels.



GRAPHIQUE 3



Source : OSEO - AFIC.

À la fin 2007, le niveau d'investissement des FCPI dans les entreprises investies dès les premières années de leur vie est inférieur à celui des entreprises qui étaient en développement au moment du premier investissement.

- Quatre entreprises investies sur dix ont une activité relevant du secteur de l'informatique (*graphique 4*)<sup>2</sup>.

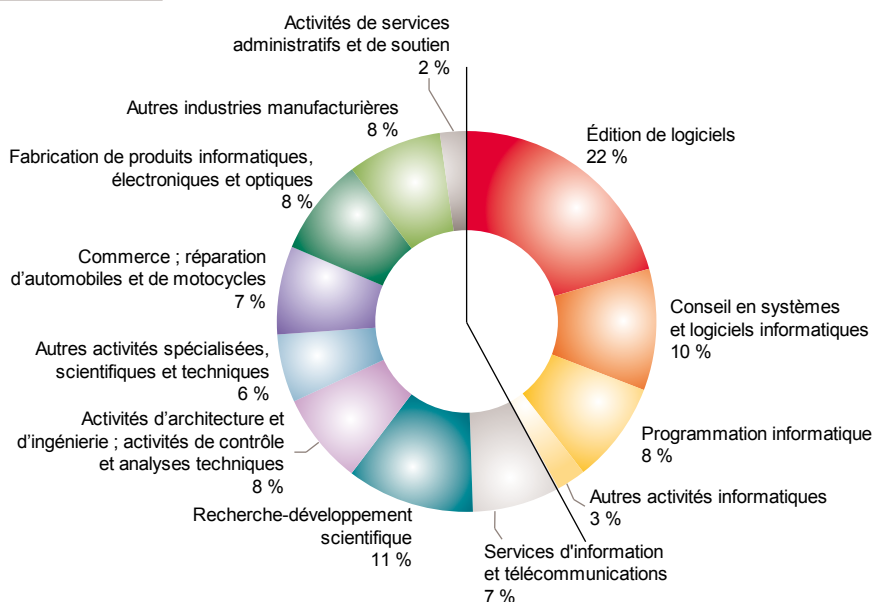
- Les sociétés étrangères représentent près de 10 % des entreprises investies.

- Neuf entreprises françaises investies sur dix sont encore en activité à la fin 2007 :

- o Elles emploient au total 33 000 personnes.

- o 75 % d'entre elles ont moins de 48 employés.

GRAPHIQUE 4



Source : OSEO - AFIC.

2. Changement de la classification d'activités : utilisation de la NAF2 révision 2008.

- o Elles réalisent un chiffre d'affaires cumulé de 7 Md€, dont un tiers à l'export.
- o Une sur deux a un chiffre d'affaires supérieur à 3,4 M€; une sur quatre dépasse les 10 M€.

- o Quatre entreprises sur dix réalisent au moins le quart de leur chiffre d'affaires à l'export et près d'une entreprise exportatrice sur deux a l'international comme marché principal (*tableau 2*).

TABLEAU 2

| Étendue du marché principal                                            | En % du nombre total d'entreprises investies | En % du nombre d'entreprises investies exportatrices |
|------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Marché international dominant<br>(CA export > 50 % du CA total)        | 23 %                                         | 43 %                                                 |
| Marché national dominant/Export<br>(CA export < à 50 % du CA total)    | 31 %                                         | 57 %                                                 |
| Marché national uniquement<br>(CA export nul ou inférieur à 5 % du CA) | 46 %                                         | ----                                                 |

- o La moitié d'entre elles détient plus de 2 M€ de capitaux propres.
- o Une sur quatre est dotée de moins de 430 K€.
- o 53 % sont sans filiale, 17 % n'en ont qu'une, 21 % en ont de deux à six.

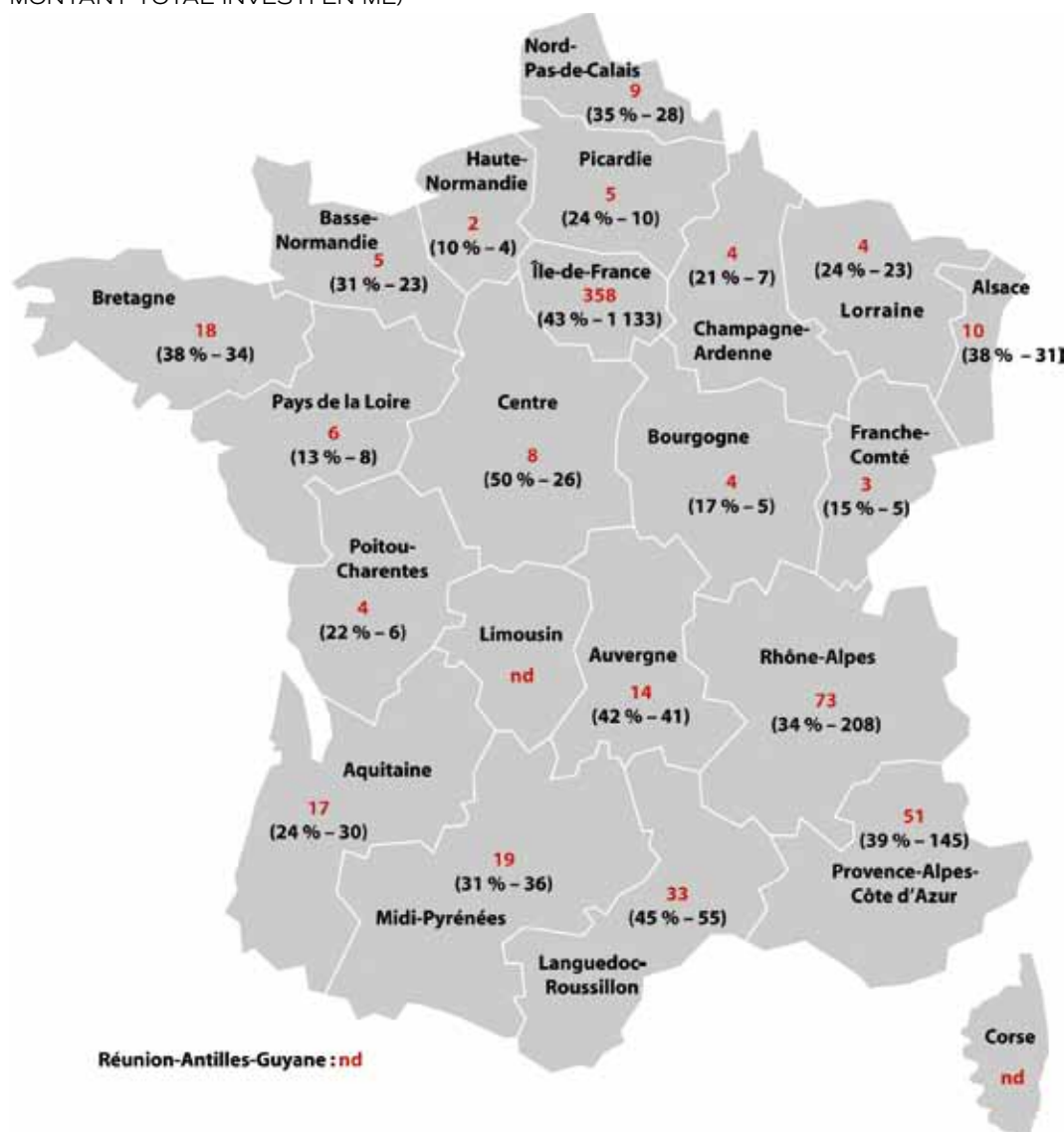
... dont plus de huit sur dix ont été qualifiées «entreprises innovantes» par OSEO

- Soit 685 entreprises sur les 1787 qualifiées par OSEO sur la période (soit 38 %).

- Elles drainent 90 % des montants investis par les FCPI, soit 2 Md€.
- Pour les entreprises françaises, 80 % des investissements sont concentrés dans trois régions (Île-de-France, Rhône-Alpes et PACA), suivis de 10 régions qui collectent entre 1,5 et 3 % des fonds investis (*graphique 5*).
- 11 régions ont au moins un tiers de leurs entreprises qualifiées par OSEO qui ont été investies sur la période 1997-2007.

**GRAPHIQUE 5**

RÉPARTITION RÉGIONALE DES ENTREPRISES QUALIFIÉES « INNOVANTES »  
ET INVESTIES PAR LES FCPI ENTRE 1997 ET 2007  
(PART DANS LE TOTAL DES ENTREPRISES RÉGIONALES QUALIFIÉES  
MONTANT TOTAL INVESTI EN M€)



OSEO

PME 2009

Thématiques

INNOVATION

Lire 10 (38 % - 31) : en Alsace, 10 entreprises qualifiées ont été investies par les FCPI entre 1997 et 2007, pour un montant total de 31 M€. Elles représentent 38 % des entreprises régionales qualifiées sur la période.

Source : OSEO - AFIC.

• Trois entreprises sur quatre ont bénéficié d'au moins une aide à l'innovation de la part d'OSEO<sup>3</sup> pour un soutien total de 302 M€.

o 51 émanent du Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes.

o 41 d'entre elles sont engagées dans des projets relevant des thématiques des pôles de compétitivité.

o 80 % des entreprises ont été investies un peu plus de quatre ans après l'obtention de l'aide à l'innovation, assurant en quelque sorte la relève des soutiens publics sur les phases principalement aval des projets.

3. Autres aides que la qualification « entreprise innovante » au titre des FCPI.

- Deux tiers des investissements ont eu lieu après la qualification, dans un délai de quatorze mois. Lorsque l'entreprise a été investie par un FCPI avant d'être qualifiée, cet investissement a été effectué environ 6 mois auparavant.

## Des entreprises avec un fort potentiel de croissance

### Mode de calcul

L'analyse porte sur les entreprises françaises qualifiées « innovantes » par OSEO entre 1997 et 2005 encore en activité à la fin 2007.

Afin de pouvoir comparer l'évolution des entreprises qualifiées investies d'une part et non investies d'autre part à un instant donné relativement homogène, un délai d'investissement théorique à partir de la date de qualification a été appliqué à chaque génération d'entreprises qualifiées non investies. Ce délai théorique a été calculé à partir des délais d'investissement effectifs pour chaque génération d'entreprises qualifiées investies.

Les tendances en matière d'évolution de ces entreprises sont analysées en comparant leur situation moyenne au cours des deux années avant l'investissement (réel ou théorique) avec celle des deux années après l'année d'investissement. Ces investissements (réels ou théoriques) ont donc eu lieu entre 1998 et 2005 au plus tard.

Au total, 964 entreprises répondent à l'ensemble des critères de qualification FCPI et d'investissement.

La population étudiée ci-après ne comprend que les entreprises pour lesquelles les données sont disponibles aux dates considérées et dissocie les résultats selon que les entreprises sont en phase de création/décollage (moins de cinq ans) ou plus matures (cinq ans et plus).

Le tableau indique la répartition des PME étudiées pour chaque variable analysée dans le temps

|                 | Qualifiée – moins de cinq ans |        |              |        | Qualifiée – cinq ans et plus |        |              |        | Total entre prises quali- fiées rensei- gnées |
|-----------------|-------------------------------|--------|--------------|--------|------------------------------|--------|--------------|--------|-----------------------------------------------|
|                 | Investie                      |        | Non investie |        | Investie                     |        | Non investie |        |                                               |
|                 | Nombre                        | (%)    | Nombre       | (%)    | Nombre                       | (%)    | Nombre       | (%)    |                                               |
| Effectif        | 140                           | (46 %) | 163          | (54 %) | 136                          | (47 %) | 155          | (53 %) | 594                                           |
| CA et CA export | 145                           | (45 %) | 174          | (55 %) | 137                          | (46 %) | 159          | (54 %) | 615                                           |

La comparaison « investie/non investie » selon l'âge s'effectuera sur des populations dont le poids est *quasi* similaire et la population totale étudiée représente plus de 60 % des entreprises concernées.

### Une forte progression des entreprises qualifiées « innovantes » au bout de trois ans

o Forte augmentation de l'emploi (+ 42 %)...

\* Quatre entreprises sur dix ont, *a minima*, doublé le nombre de leurs salariés.

\* 22 % ont perdu des emplois.

o ... et du chiffre d'affaires (+ 54 %).

\* Sept entreprises sur dix ont augmenté leur chiffre d'affaires d'au moins 20 %, sachant que 36 d'entre elles ont, pour la première fois, réalisé des ventes au cours des deux années après l'investissement.



\* 13 % seulement ont un chiffre d'affaires qui s'est réduit de plus de 20 %.

o La moitié des entreprises a augmenté le niveau de ses exportations d'au moins 20 % après l'investissement du premier FCPI, contre seulement 16 % qui ont connu une baisse de leurs

ventes à l'étranger (dans les mêmes proportions).

o 30 % des entreprises qui s'adressaient uniquement au marché domestique avant l'investissement d'un FCPI sont passées au statut d'exportatrice dans les années qui ont suivi.

**TABEAU 3**

|                                                                    | Avant l'année d'investissement | Après l'année d'investissement | Variation nette |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-----------------|
| Effectif cumulé                                                    | 15 500                         | 22 000                         | + 42 %          |
| CA total cumulé (M€) *                                             | 2 430                          | 3 750                          | + 54 %          |
| CA export cumulé (M€) **                                           | 678                            | 1 200                          | + 77 %          |
| Marché national uniquement (en % des ent. avec chiffre d'affaires) | 56 %                           | 48 %                           | - 14 %          |

\* Dont 47 entreprises ne réalisaient encore aucun CA avant l'investissement; 11 sont encore sans CA après.

\*\* Dont 345 ont déclaré des ventes à l'export avant l'investissement contre 414 pour la période suivante.

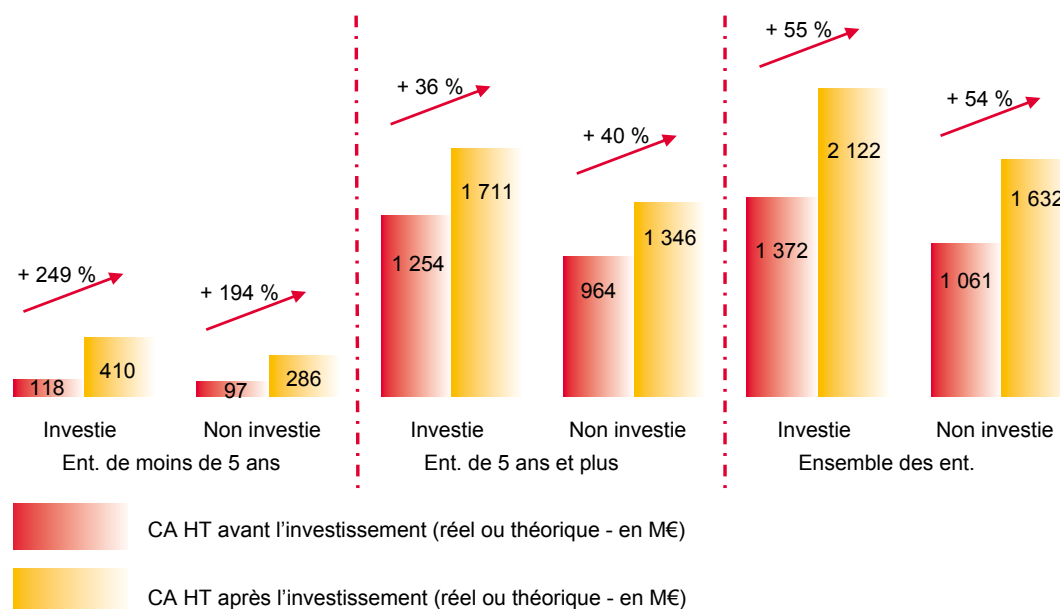
### De meilleures performances pour les entreprises investies par les FCPI, en particulier en termes d'impact sur l'emploi et d'internationalisation

o Si le taux de croissance du chiffre d'affaires est identique, que les entre-

prises soient investies ou non (54 %), son niveau est en général relativement plus élevé chez les entreprises investies et sa croissance chez les jeunes entreprises investies est beaucoup plus élevée que chez les non-investies.

**GRAPHIQUE 6**

ÉVOLUTION DE CHIFFRES D'AFFAIRES



Source : OSEO - AFIC.

OSEO

PME 2009

Thématiques

INNOVATION

o Les entreprises investies réalisent toutefois un chiffre d'affaires individuel d'un tiers plus élevé que les non-investies :

\* 2,8 M€ contre 1,6 M€ pour les moins de cinq ans et 12,5 M€ contre 8,5 M€ pour les entreprises plus matures.

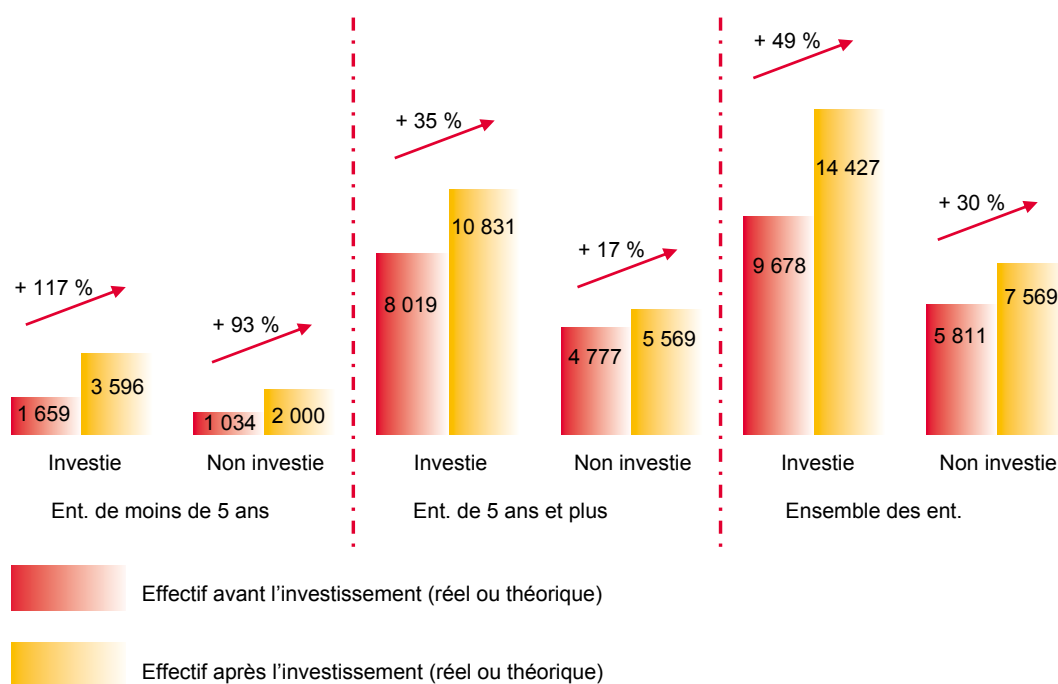
o Quel que soit leur âge, les entreprises qualifiées « innovantes » et investies emploient davantage de personnes :

\* en valeur absolue, avec 14 500 personnes contre 7 600 ;

\* et en nombre d'employés moyen par entreprise : 50 contre 27...

o ... et ont embauché davantage sur la période étudiée (+ 49 %) surtout chez les entreprises plus matures (le double).

GRAPHIQUE 7  
ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF



Source : OSEO - AFIC.

o Une dynamique d'internationalisation plus forte chez les entreprises investies :

\* Plus d'un quart des entreprises investies sont devenues exportatrices sur la

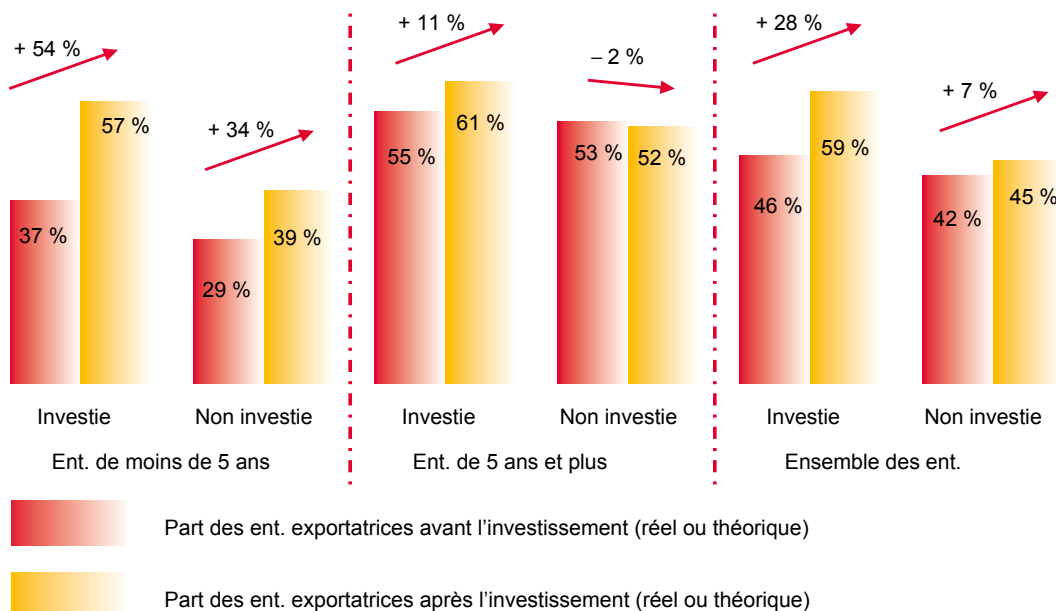
période alors que l'évolution est faible pour les entreprises non investies.

o Cette ouverture aux marchés internationaux est plus forte chez les jeunes entreprises.



GRAPHIQUE 8

## ÉVOLUTION DE LA PART DES ENTREPRISES EXPORTATRICES



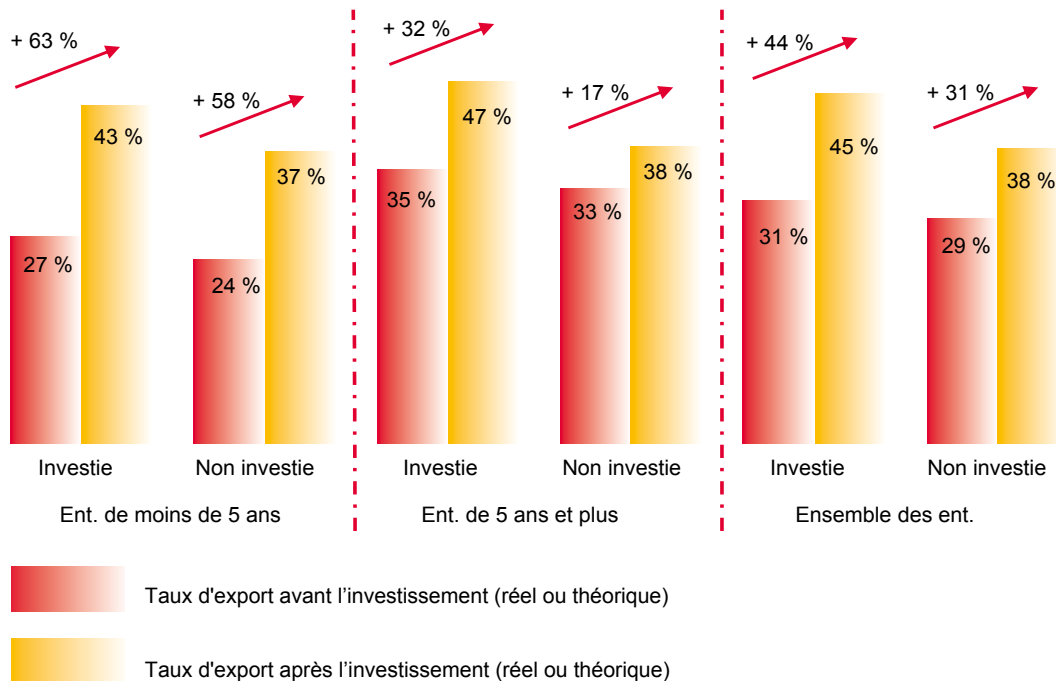
Source : OSEO - AFIC.

• Le différentiel de taux d'ouverture entre entreprises investies et non investies s'est accru sur la période, après l'investissement (2 à 3 points d'écart en moyenne avant l'investissement, 7 points en moyenne après).

• Les entreprises matures investies par un FCPI ont un poids de l'export dans le chiffre d'affaires qui a augmenté deux fois plus que celui des entreprises non investies.

GRAPHIQUE 9

## ÉVOLUTION DU DEGRÉ D'OUVERTURE DES ENTREPRISES EXPORTATRICES



Source : OSEO - AFIC.

OSEO

PME 2009

Thématiques

INNOVATION

## Méthodologie

Cette étude est réalisée à partir des déclarations des sociétés de gestion de FCPI sur leurs investissements, à la fin 2007, au titre du quota des 60 % des fonds levés à investir dans les entreprises innovantes. Les réponses représentent, selon les années de collecte, entre 70 et 90 % des FCPI, ce qui permet de cerner clairement les enjeux et de présenter les tendances d'investissement de ces acteurs du capital-investissement.

Une première analyse avait été effectuée sur l'activité d'investissement des FCPI sur la période 1997-2005 à partir des données collectées par OSEO auprès des sociétés d'investissement. Entre cette étude et celle présentée ici, la méthode de comptabilisation des investissements déclarés par les sociétés de gestion a été harmonisée : elle prend désormais comme référence l'activité de la société de gestion et non celle du véhicule FCPI comme c'était le cas dans l'analyse précédente sur la période 1997-2005. Ainsi, deux investissements réalisés à travers deux FCPI différents par une même société de gestion à une même date dans une même entreprise seront considérés comme un seul et même investissement. Si la date diffère, deux investissements seront alors retenus.

Par ailleurs, les données d'investissement recueillies sur les entreprises peuvent varier d'une étude à l'autre pour une année donnée du fait du rapprochement des bases OSEO et AFIC en 2007, de la mise à jour des informations par les sociétés de gestion et de l'entrée en base de nouveaux investisseurs. Il en est ainsi de la collecte d'informations pour les années 2006 et 2007 qui a donné un taux de réponses plus important que pour les enquêtes précédentes. Les caractéristiques des investissements et des entreprises investies sur cette période impactent donc fortement les résultats descriptifs globaux. Cependant, l'activité d'investissement en 2006 et 2007 ayant été particulièrement soutenue, il a été choisi de présenter en l'état ces résultats, dans la mesure où il était difficile de départager le poids d'un taux de retour meilleur de celui d'une activité plus dense, en partie liée à la phase de maturité dans laquelle est entré cet outil d'appel à l'épargne privée en faveur de l'innovation. 2007 correspond, en effet, à la dixième année d'investissement des FCPI. Enfin, les tendances en matière d'évolution de ces entreprises ont été analysées en comparant leur situation moyenne au cours de deux années avant et après un événement donné, ce qui permet de mieux lisser les aléas conjoncturels annuels.

*Il est donc impossible de comparer les résultats de cette étude avec ceux obtenus dans l'étude précédente qui couvrait la période 1997-2005.*



## LES PME ET L'EXPORTATION

Éric Seguin

Direction générale des douanes et droits indirects

Département des statistiques et des études économiques

OSEO

PME 2009

Thématiques

EXPORTATION

En 2008, le repli du nombre d'exportateurs touche surtout les PME, principalement les entreprises de moins de 20 salariés. Celles adossées à un groupe résistent mieux. Cette baisse s'explique par un déficit croissant d'entreprises débutant une activité à l'international. Elle a cependant une influence limitée sur les montants exportés, qui progressent (+ 2,3 %, après + 1,7 %,) grâce au dynamisme des pays tiers. En effet, la contribution principale à la croissance des ventes vient des entreprises en place, notamment des entreprises pérennes, présentes à l'exportation depuis plusieurs années.

### Le repli du nombre de PME exportatrices s'accroît en 2008

La baisse du nombre d'exportateurs, engagée en 2003, s'accroît en 2008 (– 2,8 % après – 0,9 % en 2007), alors que le nombre d'entreprises importatrices poursuit sa progression (+ 2,7 %, après + 0,6 %). Environ 95 000 entreprises françaises vendent ainsi des marchandises à l'étranger, et 110 000 ont une activité à l'importation. Parmi ces opérateurs, plus de 90 % sont des PME (moins de 250 salariés), dont la quasi-totalité ne dépend pas d'un groupe. La structure concernant les importateurs est quasiment identique.

TABLEAU 1

NOMBRE D'OPÉRATEURS DU COMMERCE EXTÉRIEUR SELON LEUR TAILLE EN 2008

|                                      | Exportateurs         |                | Importateurs         |                |
|--------------------------------------|----------------------|----------------|----------------------|----------------|
|                                      | Nombre d'entreprises | Structure      | Nombre d'entreprises | Structure      |
| Grandes entreprises                  | 3 539                | 3,7 %          | 4 069                | 3,7 %          |
| Entreprises de moins de 250 salariés | 88 228               | 92,4 %         | 100 288              | 90,7 %         |
| <i>Dont indépendantes</i>            | 79 704               | 83,5 %         | 90 425               | 81,8 %         |
| Taille non renseignée                | 3 716                | 3,9 %          | 6 174                | 5,6 %          |
| <b>Total</b>                         | <b>95 483</b>        | <b>100,0 %</b> | <b>110 531</b>       | <b>100,0 %</b> |

Source : Douanes.

En termes de montants échangés, les PME n'ont bien sûr pas le même poids : elles ne représentent que 40 % des ventes françaises et un quart pour les seules entreprises indépendantes. Malgré leur faible nombre, les opérateurs de plus de 250 salariés sont donc à l'origine de plus de la moitié des échanges, le montant moyen échangé d'un grand opérateur étant trente fois supérieur à celui d'une PME. Toutefois, on retrouve dans le top 1000 des entreprises exportatrices un tiers de PME, dont 140 indépendantes.

TABLEAU 2

MONTANTS ÉCHANGÉS SELON LA TAILLE DE L'OPÉRATEUR EN 2008

|                                      | Exportations   |                | Importations   |                |
|--------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
|                                      | Valeur         | Structure      | Valeur         | Structure      |
| Grandes entreprises                  | 232 304        | 56,9 %         | 249 539        | 52,2 %         |
| Entreprises de moins de 250 salariés | 170 380        | 41,7 %         | 222 553        | 46,6 %         |
| <i>Dont indépendantes</i>            | 108 168        | 26,5 %         | 156 461        | 32,7 %         |
| Taille non renseignée                | 5 907          | 1,4 %          | 5 920          | 1,2 %          |
| <b>Total</b>                         | <b>408 592</b> | <b>100,0 %</b> | <b>478 013</b> | <b>100,0 %</b> |

Source : Douanes.

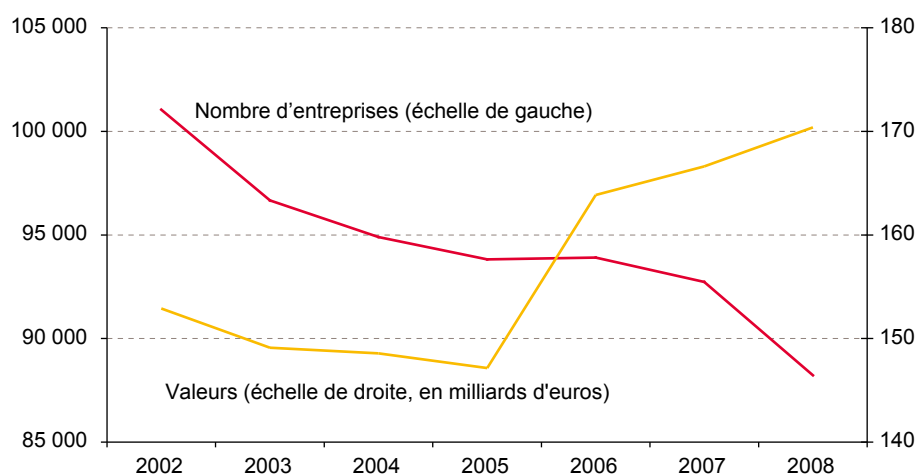
Les PME exportatrices relèvent à hauteur de 43 % du secteur du commerce et à hauteur de 30 % du secteur de l'industrie. Bien qu'inférieur en nombre d'opérateurs, le secteur de l'industrie représente près de la moitié des ventes internationales des PME. En effet, le secteur de l'industrie rassemble des PME de plus grande taille et plus souvent liées à un groupe que le secteur du commerce. En comparaison, les autres secteurs d'activité sont en net retrait,

aussi bien en nombre d'opérateurs qu'en valeur des exportations.

En 2008, la baisse du nombre de PME exportatrices s'amplifie (– 4,9 %, après – 1,2 % en 2007) et s'avère beaucoup plus prononcée que celle de l'ensemble des entreprises. Malgré tout, la croissance des montants exportés par les PME s'accélère (+ 2,3 %, après + 1,7 %), alors que celle des autres opérateurs ralentit (+ 2,5 %, après + 4,2 %).

#### GRAPHIQUE 1

NOMBRE DE PME EXPORTATRICES ET MONTANTS DES VENTES DES PME



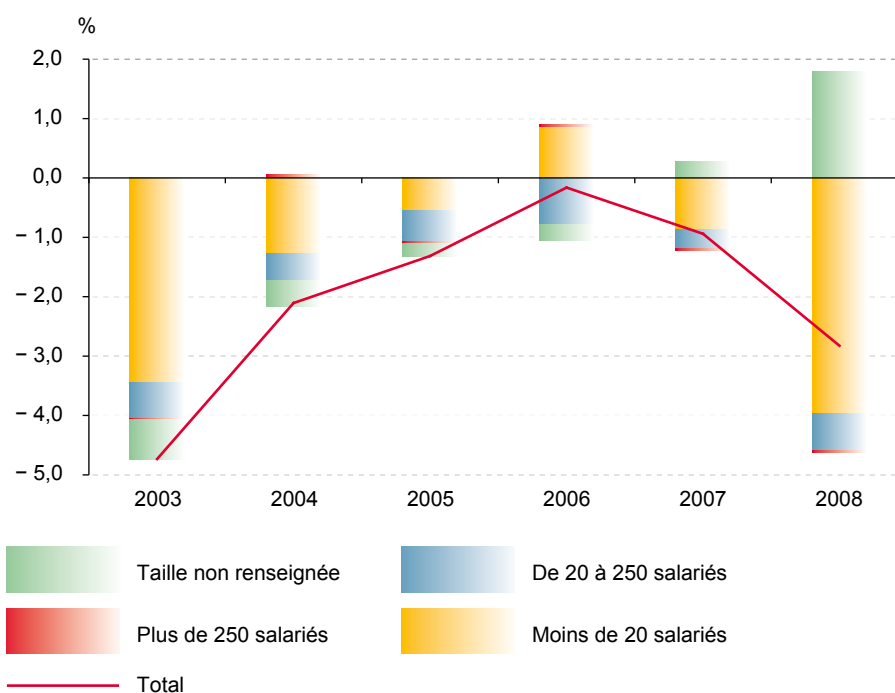
Source : Douanes.

### La diminution du nombre d'exportateurs s'explique par celle des TPE

En 2008, les très petites entreprises (moins de 20 salariés), qui rassemblent 75 % des PME, expliquent quasiment à elles seules le recul de l'ensemble des exportateurs. Les entreprises de 20 à 250 salariés sont également touchées par cette baisse.

**GRAPHIQUE 2**

CONTRIBUTION À L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPORTATEURS SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES



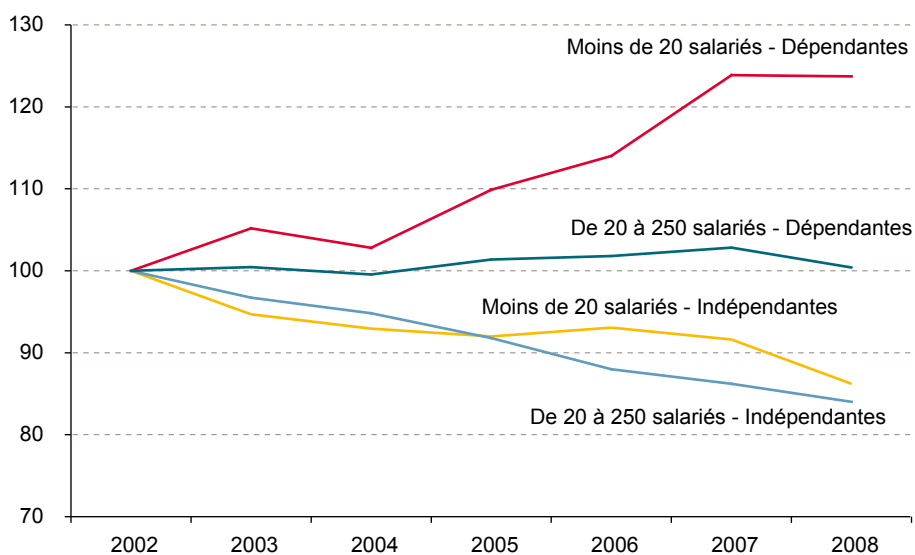
Source : Douanes.

Parmi les PME, les entreprises dépendant d'un groupe semblent mieux résister. Depuis 2002, elles sont de plus en plus nombreuses (avec une

croissance annuelle moyenne d'environ 1 %), alors que les indépendantes se raréfient (- 2,5 % en moyenne par an).

**GRAPHIQUE 3**

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPORTATEURS SELON LA TAILLE ET LE LIEN AVEC UN GROUPE (BASE 100 EN 2002)



Source : Douanes.

OSEO

PME 2009

Thématiques

EXPORTATION

## Les entrants à l'exportation sont moins nombreux

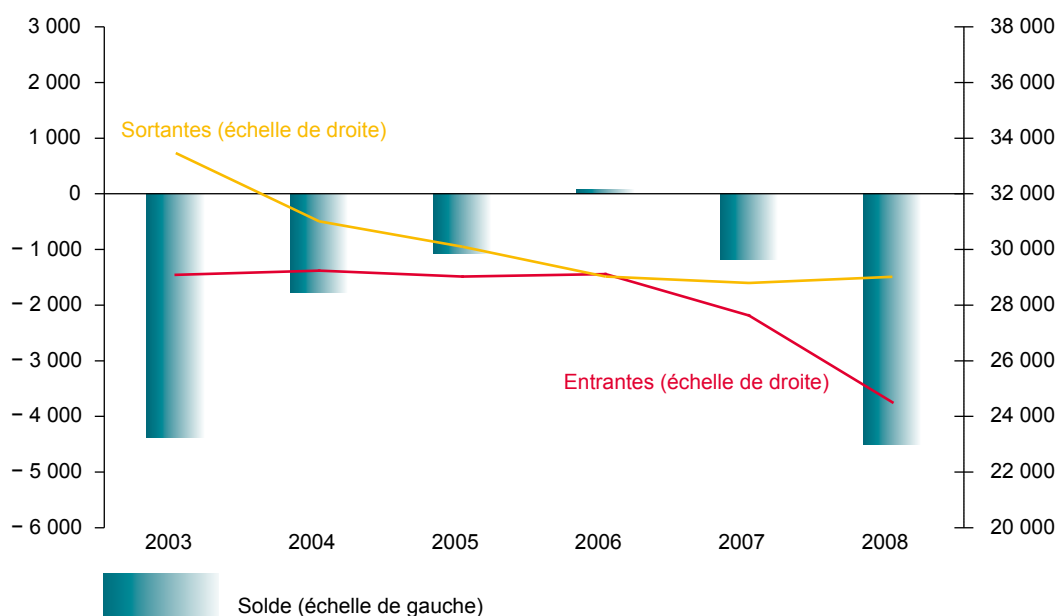
Les entreprises travaillant à l'international connaissent une rotation importante d'une année sur l'autre. De fait, ce turn-over est également important pour les PME. Environ 30 % des PME entrent chaque année dans le circuit à l'exportation, tandis qu'une proportion assez proche cesse d'exporter. Les plus petites entreprises, plus fragiles, subissent un turn-over plus élevé. De l'ordre de 15 % pour les grandes entreprises (plus de 250 salariés), il atteint près de

40 % pour les TPE. De même, les taux d'entrées et de sorties sont légèrement moindres pour les filiales de groupe.

Entre 2003 et 2006, le nombre de PME « sortantes » décroît progressivement, revenant de 34 000 à 29 000, tandis que le nombre d'entrantes reste stable. La tendance est donc plutôt à une stabilisation du contingent de PME. En revanche, en 2007 et 2008, la diminution du nombre de PME exportatrices reprend : moins d'opérateurs entrent à l'international, tandis que le nombre de sortants reste relativement stable.

GRAPHIQUE 4

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PME EXPORTATRICES « ENTRANTES » ET « SORTANTES »



Guide de lecture : environ 24 000 PME n'ayant pas exporté en 2007 le font en 2008, alors que 29 000 entreprises cessent d'exporter, soit un solde de - 5 000 entre les entrantes et les sortantes.

Source : Douanes.

## Une croissance des exportations qui s'explique par les entreprises en place

L'importance du turn-over apparaît toutefois en partie déconnectée des montants exportés. En 2003, le nombre d'entreprises exportatrices chute ainsi

fortement du fait du surcroît d'entreprises sortantes par rapport aux entrantes. Pour autant, la contribution à la croissance des exportations des entrantes diminuée de celles des sortantes demeure positive. À l'évidence, le résultat final dépend de la structure des entreprises en place. En 2008, la progression des ventes des PME

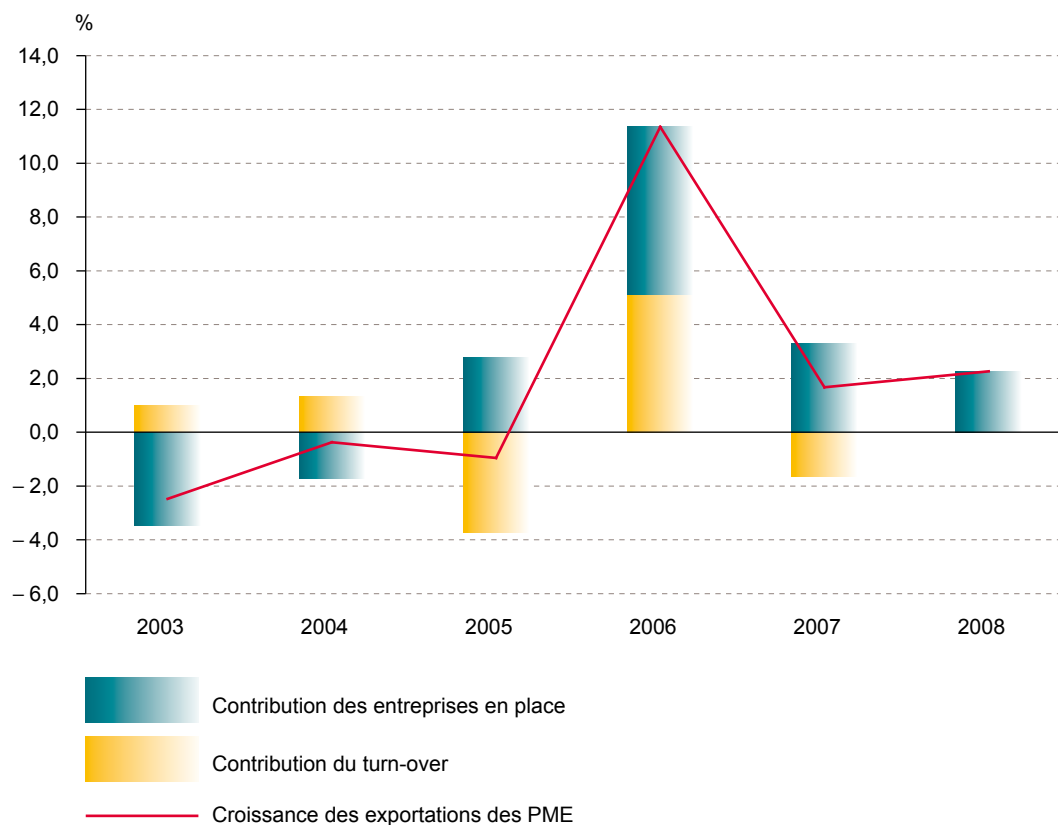


s'explique exclusivement par les entreprises en place (également présentes en 2007). Pour sa part, la contribution

du turn-over est nulle, alors qu'elle était négative en 2007.

#### GRAPHIQUE 5

CONTRIBUTION DES ENTREPRISES EN PLACE ET CONTRIBUTION DE LA ROTATION À LA CROISSANCE DES EXPORTATIONS DES PME



Source : Douanes.

### Forte contribution des entreprises « pérennes » à la croissance des ventes

Les périodes d'activité à l'exportation des PME sont souvent assez courtes : 2,7 ans en moyenne. Environ les deux tiers des entreprises qui arrivent à l'international une année donnée disparaissent l'année suivante.

Parmi les PME exportatrices en 2008, on trouve environ un quart de nouvelles entreprises et un autre quart d'opérateurs présents depuis deux, trois ou

quatre années consécutives. Le groupe des entreprises plus anciennes, présentes consécutivement depuis plus de cinq ans, constitue la moitié restante.

La contribution en valeur des entreprises anciennes est décisive, les PME exportatrices depuis au moins 5 années consécutives réalisent deux tiers des exportations. Au sein de ces entreprises, les « pérennes », présentes chaque année entre 2002 et 2008, représentent à elles seules plus de la moitié des ventes 2008. À l'inverse, les nouvelles entreprises ne contribuent que faiblement à la croissance des ventes.

OSEO

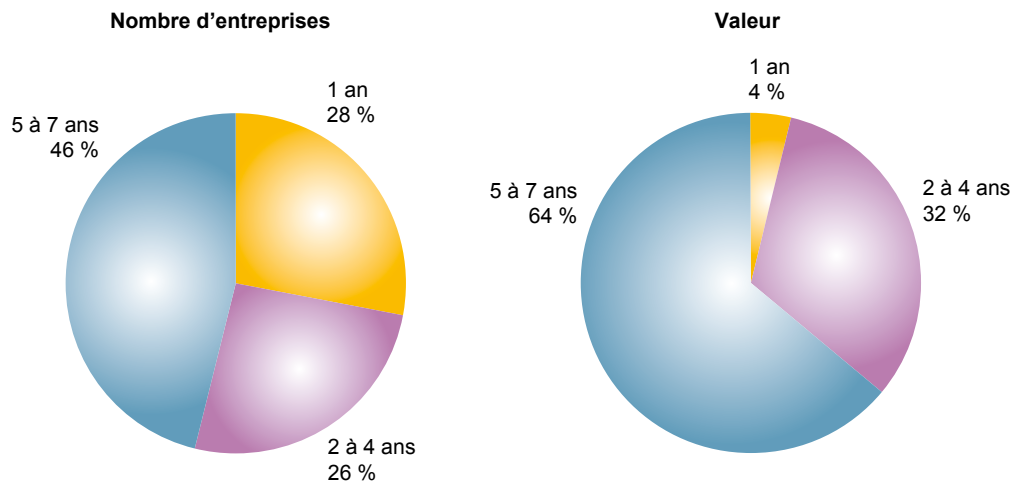
PME 2009

Thématiques

EXPORTATION

GRAPHIQUE 6

STRUCTURE EN NOMBRE ET EN VALEUR DES PME EXPORTATRICES EN 2008 SELON LEUR NOMBRE D'ANNÉES DE PRÉSENCE CONSÉCUTIVES À L'INTERNATIONAL



Source : Douanes.

Des ventes soutenues par le dynamisme des pays tiers

Les exportations des PME sont traditionnellement fortement polarisées vers l'Union européenne (deux tiers de leurs ventes environ). En 2008, le ralentissement de l'activité européenne pèse sur les PME : moins nombreuses à exporter vers l'UE (– 4,9 %), elles voient également leurs ventes vers

l'UE ralentir (+ 1 %, après + 1,5 %). À l'inverse, elles bénéficient du dynamisme des pays tiers, où la croissance reste solide. En effet, les ventes des PME aux pays tiers accélèrent (+ 5 %, après + 2 % en 2007), soutenues par la vigueur des échanges avec l'Afrique et le Proche et Moyen-Orient, où les recettes pétrolières augmentent significativement. Malgré tout, le nombre de PME exportant vers les pays tiers est également en net recul (– 3,9 %).

TABLEAU 3

RÉPARTITION DES EXPORTATIONS DES PME SELON LA ZONE GÉOGRAPHIQUE

|                        | 2007      |           |              | 2008      |           |              |
|------------------------|-----------|-----------|--------------|-----------|-----------|--------------|
|                        | Structure | Évolution | Contribution | Structure | Évolution | Contribution |
| Union européenne       | 68,4 %    | 1,5 %     | 1,0 %        | 67,6 %    | 1,0 %     | 0,7 %        |
| Pays tiers             | 31,6 %    | 2,0 %     | 0,6 %        | 32,4 %    | 5,0 %     | 1,6 %        |
| dont :                 |           |           |              |           |           |              |
| Autres pays d'Europe   | 7,9 %     | 5,5 %     | 0,4 %        | 8,1 %     | 5,7 %     | 0,4 %        |
| Afrique                | 6,7 %     | 9,0 %     | 0,6 %        | 7,3 %     | 11,6 %    | 0,8 %        |
| Amérique               | 7,0 %     | – 4,1 %   | – 0,3 %      | 6,6 %     | – 2,8 %   | – 0,2 %      |
| Asie                   | 7,4 %     | – 0,3 %   | 0,0 %        | 7,5 %     | 2,7 %     | 0,2 %        |
| Proche et Moyen-Orient | 2,6 %     | – 0,8 %   | 0,0 %        | 2,9 %     | 14,2 %    | 0,4 %        |
| Total                  | 100,0 %   | 1,7 %     |              | 100,0 %   | 2,3 %     |              |

Source : Douanes.



Les PME représentent 30 % des exportations vers l'Amérique, l'Asie et le Proche et Moyen-Orient, mais dépassent 40 % vers les zones géographiques plus proches : Union européenne, Europe hors UE et Afrique. Le nombre de pays vers lesquels les PME exportent augmente tendancielllement. En 2008, les PME exportent en moyenne

vers 5,1 pays différents, contre 4,5 en 2002. Les entreprises de 20 à 250 salariés exportent vers plus de destinations que les TPE (9,9 pays en moyenne contre 3,3), tout comme les entreprises liées à un groupe par rapport aux entreprises indépendantes (9,9 contre 4,6 en moyenne).

OSEO

PME 2009

Thématiques

EXPORTATION

## Méthodologie

### Champ de l'étude

Seules les entreprises redevables de l'information statistique auprès des Douanes sont comptabilisées dans cette étude : il s'agit des entreprises ayant, soit effectué avec un pays tiers (hors UE) au moins une exportation (resp. importation) d'une valeur supérieure à 1000 € ou d'une quantité supérieure à 1000 kilos, soit réalisé avec l'ensemble des pays de l'UE des expéditions annuelles (resp. introductions) supérieures à 150 000 € (seuil d'exemption de déclaration statistique).

### Critère d'indépendance

Une PME indépendante est ici une entreprise de moins de 250 salariés qui n'est pas détenue à plus de 25 % par un groupe de plus de 250 salariés.

### Définitions

- (1) Entreprise « entrante » : entreprise ayant échangé l'année N et pas l'année N-1.
- (2) Entreprise « sortante » : entreprise ayant échangé l'année N-1 et pas l'année N.
- (3) Entreprise « en place » : entreprise ayant échangé l'année N et l'année N-1.
- (5) Entreprise « pérenne » : entreprise ayant exporté chaque année sur toute la période considérée (2002 à 2008).

Pour repérer les durées d'activité des entreprises, cette étude s'appuie sur les unités légales (numéro SIREN). Les limites de cette méthode tiennent à son incapacité à prendre en compte les changements d'identifiants d'une entreprise ou les disparitions pour cause de fusion par exemple.





## LES PME ET LES DÉLAIS DE PAIEMENT

### DÉLAIS DE PAIEMENT ET SOLDE DU CRÉDIT INTERENTREPRISES DE 1990 À 2008

Observatoire des entreprises  
Banque de France - Direction des entreprises

OSEO

PME 2009

Thématiques

DÉLAIS DE PAIEMENT

## Synthèse

La Banque de France publie régulièrement des informations sur les délais de paiement des entreprises<sup>1</sup>. Cet article présente les premiers résultats pour l'année 2008 avec une perspective sur longue période grâce à l'historique de données établi par la Banque (1990-2008) et simule les gains de trésorerie qui pourront être obtenus au terme de l'application de la loi de modernisation de l'économie (LME), entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Sur la base des données disponibles en août 2009, les délais de paiement diminuent sensiblement en 2008. La moyenne des délais clients des entreprises s'établit à 54 jours de chiffre d'affaires contre 56 en 2007 ; celle des délais fournisseurs représente 61 jours d'achats contre 65 en 2007. Fait nouveau, cette baisse concerne toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité et leur taille.

Cet effort de paiement consenti par les entreprises suggère que nombre d'entre elles se sont préparées dès 2008 à l'application de l'article 21 de la LME, votée en août 2008. La LME doit en principe conduire à une optimisation des besoins en fonds de roulement. Pendant une phase de transition, l'ap-

plication des nouvelles dispositions va engendrer des déplacements importants du crédit interentreprises.

Une simulation du passage de toutes les entreprises à un délai de paiement moyen d'au plus 60 jours dans l'année souligne l'ampleur des déplacements financiers en jeu. Au total, en France, ce sont 118 Md€ de trésorerie qui devraient être transférés vers les entreprises payées plus rapidement par leurs clients, et 106 milliards qui doivent être dégagés par les entreprises devant payer plus rapidement leurs factures.

L'allègement de la charge nette de trésorerie ainsi permis serait de l'ordre de 12 Md€ pour les entreprises dans leur ensemble. Celles de moins de 250 salariés devraient bénéficier de l'application de la loi au détriment des grandes entreprises ; les services aux entreprises seraient ceux qui bénéficieraient le plus de la mesure.

Les montants de ces déplacements financiers engendrés par la réduction des délais de paiement peuvent être rapprochés de l'ensemble de l'endettement bancaire des entreprises, mesuré par les bilans sociaux. Une attention particulière doit être portée aux entreprises ayant des délais fournisseurs supérieurs à 60 jours de chiffre d'affaires ; ces entreprises sont fortement endettées et absorbent à elles seules trois cinquièmes de l'ensemble de l'endettement bancaire.

1. Voir le dossier statistique des délais de paiement : [http://www.banque-france.fr/fr/stat\\_conjoncture/statent/delais.htm](http://www.banque-france.fr/fr/stat_conjoncture/statent/delais.htm)

OSEO

PME 2009

Thématiques

DÉLAIS DE PAIEMENT

En raccourcissant les délais de règlement, la LME doit permettre à terme de diminuer l'exposition des entreprises au risque de contrepartie et ainsi de limiter le risque de défaillances en chaîne.

## Les délais de paiement diminuent fortement en 2008

Au vu des données disponibles en août 2009, sur l'ensemble de l'économie française, les délais clients et les délais fournisseurs des entreprises diminuent quelle que soit la taille des entreprises

(tableau 1). En 2008, les délais clients des TPE et des PME s'établissent respectivement à 50 et 61 jours de chiffre d'affaires, soit une baisse d'environ deux jours de chiffre d'affaires par rapport à 2007. Les délais clients des entreprises de 250 salariés et plus baissent de l'ordre de quatre jours.

Dans le même temps, le règlement des fournisseurs s'est aussi accéléré. Le délai diminue de plus de quatre jours d'achats pour les TPE et les PME. La baisse est un peu plus marquée pour les entreprises de 250 salariés et plus.

TABLEAU 1

DÉLAIS CLIENTS, FOURNISSEURS ET SOLDE COMMERCIAL DE L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE 2006-2008 MOYENNES DE RATIOS INDIVIDUELS\*

|                                                          | Entreprises de 0 à 19 salariés | Entreprises de 20 à 249 salariés | Entreprises de 250 à 499 salariés | Entreprises de 500 salariés et plus | Ensemble             |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|----------------------|
| Délais clients, exprimés en jours de chiffre d'affaires  |                                |                                  |                                   |                                     |                      |
| 2006                                                     | <b>52,9</b><br>(0,1)           | <b>64,0</b><br>(0,2)             | <b>67,8</b><br>(0,9)              | <b>65,0</b><br>(0,9)                | <b>56,9</b><br>(0,1) |
| 2007                                                     | <b>52,5</b><br>(0,1)           | <b>63,4</b><br>(0,2)             | <b>66,2</b><br>(0,9)              | <b>64,3</b><br>(0,9)                | <b>56,2</b><br>(0,1) |
| 2008**                                                   | <b>50,3</b><br>(0,1)           | <b>61,1</b><br>(0,2)             | <b>62,6</b><br>(0,9)              | <b>60,6</b><br>(1,0)                | <b>53,8</b><br>(0,1) |
| Délais fournisseurs, exprimés en jours d'achats          |                                |                                  |                                   |                                     |                      |
| 2006                                                     | <b>64,3</b><br>(0,1)           | <b>68,6</b><br>(0,1)             | <b>73,1</b><br>(0,7)              | <b>75,0</b><br>(0,8)                | <b>65,9</b><br>(0,1) |
| 2007                                                     | <b>63,0</b><br>(0,1)           | <b>67,6</b><br>(0,1)             | <b>73,2</b><br>(0,8)              | <b>74,9</b><br>(0,9)                | <b>64,7</b><br>(0,1) |
| 2008**                                                   | <b>59,2</b><br>(0,1)           | <b>63,2</b><br>(0,1)             | <b>67,1</b><br>(0,8)              | <b>70,0</b><br>(0,8)                | <b>60,6</b><br>(0,1) |
| Solde commercial, exprimé en jours de chiffre d'affaires |                                |                                  |                                   |                                     |                      |
| 2006                                                     | <b>12,2</b><br>(0,1)           | <b>21,8</b><br>(0,2)             | <b>21,7</b><br>(0,9)              | <b>18,5</b><br>(0,9)                | <b>15,6</b><br>(0,1) |
| 2007                                                     | <b>13,1</b><br>(0,1)           | <b>22,0</b><br>(0,2)             | <b>21,1</b><br>(0,9)              | <b>18,3</b><br>(0,9)                | <b>16,1</b><br>(0,1) |
| 2008**                                                   | <b>13,7</b><br>(0,1)           | <b>22,3</b><br>(0,2)             | <b>21,1</b><br>(1,0)              | <b>17,9</b><br>(1,2)                | <b>16,4</b><br>(0,1) |

Source : Banque de France – Fiben. Mise à jour : août 2009.

\* Écart type entre parenthèses.

\*\* Données provisoires.

Note : à août 2009, le taux de collecte des bilans 2008 des entreprises dans Fiben est de l'ordre de 90 %, les ratios présentés sont donc susceptibles d'être ajustés, notamment pour la population des entreprises de plus de 250 salariés, moins nombreuse et donc beaucoup plus sensible au taux de couverture.



## Les grandes entreprises participent moins qu'auparavant au financement du crédit interentreprises

En regard de la situation qui prévalait au début des années 1990, les entreprises les plus grandes se sont nettement désengagées du financement du crédit interentreprises (*graphique 1*). Elles bénéficient de meilleures conditions de paiement de leurs clients qu'au début

des années 90, réduisant la moyenne de leurs délais clients de près de quatorze jours de chiffre d'affaires, alors que sur la même période les délais de règlement de leurs fournisseurs se sont raccourcis de quatre jours : leurs délais clients ont plus baissé que leurs délais fournisseurs. Leur solde commercial, exprimé en jours de chiffre d'affaires, s'en trouve allégé. Par contre, les délais de règlement des PME ont été raccourcis de façon plus nette vis-à-vis des fournisseurs que vis-à-vis des clients et leurs besoins de financement s'en sont trouvés accrus.

OSEO

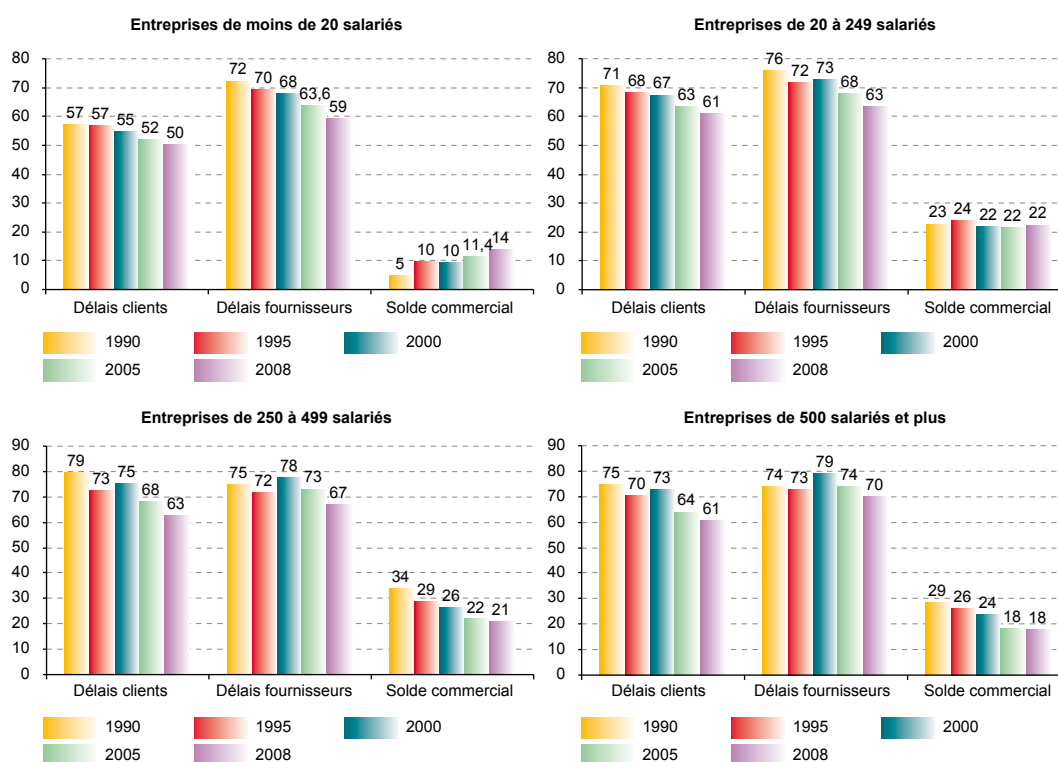
PME 2009

Thématiques

DÉLAIS DE PAIEMENT

GRAPHIQUE 1

DÉLAIS CLIENTS, DÉLAIS FOURNISSEURS ET SOLDE COMMERCIAL  
(MOYENNE DE RATIOS)



Source : Banque de France – Fiben. Mise à jour : août 2009.

Champ : entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 0,75 M€.

Note : à août 2009, le taux de collecte des bilans 2008 des entreprises dans Fiben est de l'ordre de 90 %, les ratios présentés sont donc susceptibles d'être ajustés, notamment pour la population des entreprises de plus de 250 salariés, moins nombreuse et donc beaucoup plus sensible au taux de couverture.

## Les comportements de paiement des entreprises sont fortement déterminés par leur secteur d'activité

Certains secteurs sont fortement prêteurs, comme les services aux entreprises (51 jours de chiffre d'affaires), les biens d'équipement (34 jours), ou encore les biens intermédiaires (27 jours) (*tableau 2*). D'autres activités, au contraire, ont un solde commercial négatif de manière structurelle, c'est-à-dire qu'elles bénéficient, à ce titre, d'une ressource de financement. C'est notamment le cas des entreprises de

services aux particuliers, et surtout du commerce de détail qui comprend les entreprises de la grande distribution. Ces activités, en relation directe avec une clientèle de particuliers, ont des délais clients courts, mais bénéficient de délais fournisseurs longs.

La réduction des délais de paiement concerne l'ensemble des secteurs. L'industrie automobile connaîtrait une baisse importante de ses délais clients comme de ses délais fournisseurs<sup>2</sup>. Les industries agricoles et alimentaires et le transport paient nettement plus rapidement leurs fournisseurs (5 jours); du côté des délais clients, les biens intermédiaires réduisent leurs délais de plus de 4 jours.

TABLEAU 2

DÉLAIS CLIENTS, FOURNISSEURS ET SOLDE COMMERCIAL DE L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE PAR SECTEUR 2006-2008

| Secteur                          | Délais clients en jours de chiffre d'affaires |      |       | Délais fournisseurs en jours d'achats |      |       | Solde commercial en jours de chiffre d'affaires |        |        |
|----------------------------------|-----------------------------------------------|------|-------|---------------------------------------|------|-------|-------------------------------------------------|--------|--------|
|                                  | 2006                                          | 2007 | 2008* | 2006                                  | 2007 | 2008* | 2006                                            | 2007   | 2008*  |
| Agriculture, sylviculture, pêche | 65,7                                          | 66,2 | 63,8  | 79,3                                  | 78,9 | 73,3  | 17,6                                            | 18,5   | 18,9   |
| Ind. agricoles et alimentaires   | 44,8                                          | 44,1 | 40,7  | 56,4                                  | 57,3 | 52,2  | 4,2                                             | 2,9    | 3,2    |
| Biens de consommation            | 72,9                                          | 71,1 | 68,4  | 72,5                                  | 70,3 | 66,7  | 26,8                                            | 26,5   | 26,0   |
| Industrie automobile             | 67,9                                          | 67,3 | 61,3  | 78,5                                  | 78,8 | 70,4  | 11,9                                            | 10,3   | 10,9   |
| Biens d'équipement               | 83,8                                          | 82,5 | 79,8  | 80,1                                  | 77,0 | 72,9  | 33,3                                            | 33,7   | 33,6   |
| Biens intermédiaires             | 77,2                                          | 74,8 | 70,1  | 76,5                                  | 73,8 | 67,3  | 28,3                                            | 27,6   | 27,2   |
| Construction                     | 77,9                                          | 76,7 | 73,4  | 75,1                                  | 71,7 | 66,9  | 30,7                                            | 31,8   | 31,5   |
| Commerce                         | 35,1                                          | 34,5 | 32,3  | 54,3                                  | 53,1 | 49,7  | - 7,4                                           | - 7,2  | - 6,6  |
| Transports                       | 59,4                                          | 56,7 | 53,4  | 51,8                                  | 50,0 | 45,0  | 27,1                                            | 25,6   | 25,1   |
| Activités immobilières           | 44,3                                          | 42,8 | 39,4  | 64,7                                  | 62,8 | 62,6  | 11,6                                            | 11,2   | 7,7    |
| Services aux entreprises         | 83,7                                          | 83,7 | 80,2  | 82,3                                  | 82,5 | 78,4  | 50,6                                            | 51,0   | 50,8   |
| Services aux particuliers        | 14,3                                          | 14,3 | 13,1  | 54,9                                  | 54,7 | 50,6  | - 13,0                                          | - 12,9 | - 12,3 |

Source : Banque de France – Fiben. Mise à jour : août 2009.

\* Données provisoires.

Note : à août 2009, le taux de collecte des bilans 2008 des entreprises dans Fiben est de l'ordre de 90 %, les ratios présentés sont donc provisoires et susceptibles d'être ajustés, notamment pour les populations des entreprises de 250 salariés et plus.

2. L'organisation de ce secteur autour de deux grands groupes de l'industrie automobile rend l'interprétation des données de ce secteur particulièrement délicate, du fait des doubles comptes dus aux comptabilités intra-groupes qui ne peuvent être éliminés lors de l'agrégation de comptes sociaux.



## Près de la moitié des entreprises a encore des délais de règlement supérieurs à 60 jours

Même pour une tranche de taille donnée, les entreprises peuvent avoir des situations très différentes, et la dispersion des délais de règlement et du solde du crédit interentreprises est forte (*graphique 2*). L'étude de cette dispersion des délais à l'intérieur de chaque classe de taille confirme que les délais de paiement se sont raccourcis. Dans chaque classe de taille, les trois quarts des entreprises sont réglées à moins de 90 jours, ce qui n'était pas le cas en 2006 (*cf.* Direction des entreprises, 2007). Ceci dit, mis à part les entreprises de moins de 20 salariés, dans

chacune des trois autres classes, la moitié des entreprises est encore payée à plus de 60 jours ; de même, près de la moitié paie ses fournisseurs à plus de 60 jours d'achats.

L'approche sectorielle confirme ces résultats : dans de nombreux secteurs, autour de la moitié des entreprises sont réglées à plus de 60 jours ou paient elles-mêmes leurs fournisseurs à plus de 60 jours. Ainsi, malgré les progrès qui ont concerné en 2008 de nombreuses activités, et ce quelle que soit la taille des entreprises, l'application de la LME va nécessiter un effort important pour beaucoup d'entreprises ; ceci justifie la mise en place d'un échéancier dans certains secteurs pour atteindre graduellement cet objectif à l'horizon du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

OSEO

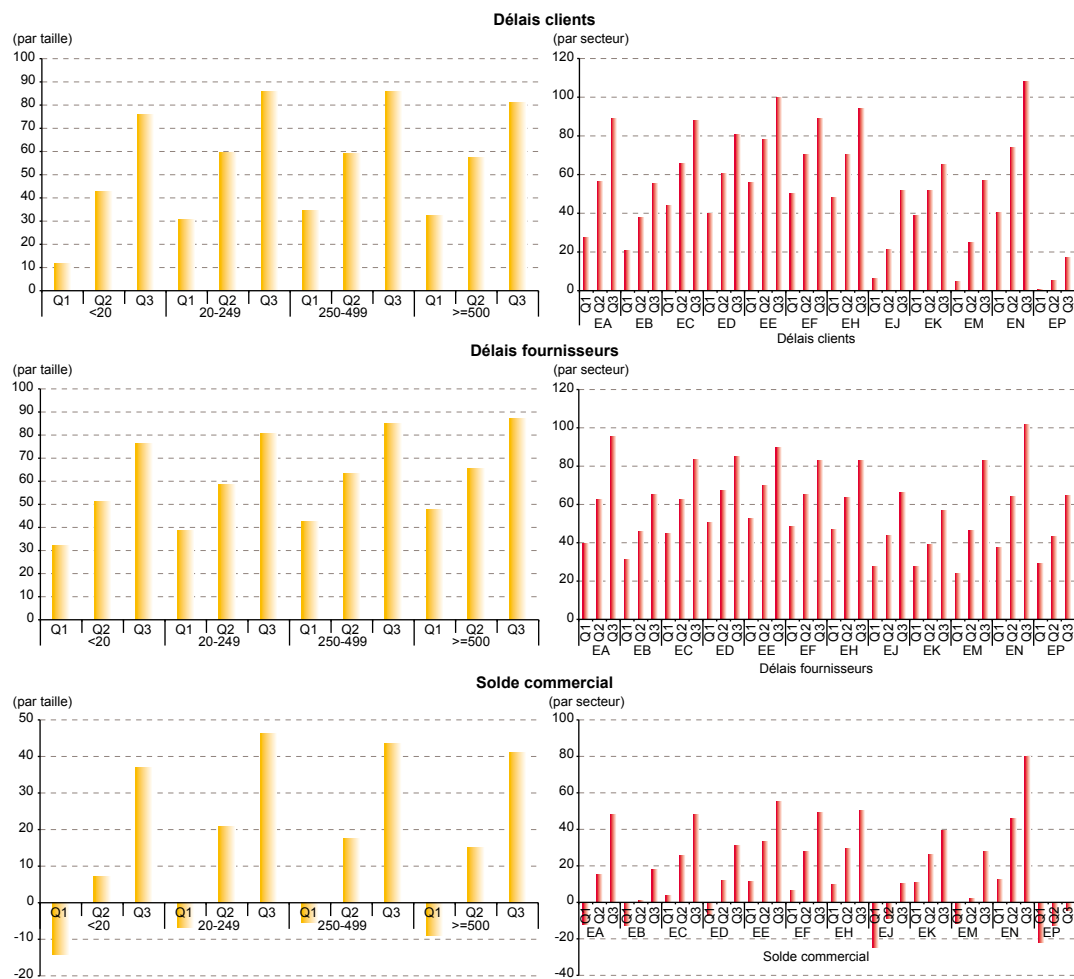
PME 2009

Thématiques

DÉLAIS DE PAIEMENT

## GRAPHIQUE 2

## DISPERSION DES DÉLAIS CLIENTS, FOURNISSEURS ET DU SOLDE COMMERCIAL EN 2008



Source : Banque de France – Fiben. Mise à jour : août 2009.

Champ : entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 0,75 M€.

Note : à août 2009, le taux de collecte des bilans 2008 des entreprises dans Fiben est de l'ordre de 90 %, les ratios présentés sont donc susceptibles d'être ajustés, notamment pour la population des entreprises de plus de 250 salariés, moins nombreuse et donc beaucoup plus sensible au taux de couverture.



## Source, définitions et méthodologie

L'Observatoire des entreprises de la Banque de France analyse depuis quinze ans l'évolution des délais de paiement et du solde commercial à partir de la base Fiben (fichier bancaire des entreprises), base de données créée et gérée par la Banque de France. Elle compte environ 250 000 bilans annuels des entreprises de plus de 0,75 million de chiffre d'affaires.

Les entreprises sont réparties en quatre catégories : moins de 20 salariés, de 20 à 249 salariés, 250 à 499 salariés et 500 salariés et plus. Du fait du seuil minimum de chiffre d'affaires (0,75 million) dans la base Fiben, les entreprises de moins de 20 salariés comprennent peu de micro-entreprises. Dans le corps du texte, sauf mention spécifique des TPE, le terme de PME concerne toutes les entreprises de moins de 250 salariés, conformément au nouveau décret d'application de décembre 2008 définissant les différentes catégories d'entreprises.

Les **données comptables** utilisées permettent de mesurer les délais apparents de paiement en fin d'exercice, mais non l'existence d'éventuels retards par rapport aux règlements décidés contractuellement lors des transactions commerciales.

Les grandeurs analysées n'incluent pas les avances et acomptes versés aux fournisseurs et les avances et acomptes reçus des clients. Ces postes sont de faibles montants dans la plupart des secteurs ; cependant, pour les avances clients, ils jouent un rôle important dans les secteurs à cycle d'exploitation long, comme le secteur des biens d'équipement ou celui du bâtiment.

Les créances et les dettes commerciales des entreprises comprennent comme clients et fournisseurs non seulement des entreprises, mais également l'État, les collectivités locales, les ménages et les non-résidents.

Le **ratio « délais clients »** rapporte les créances clients (effets escomptés non échus inclus) au chiffre d'affaires TTC (multiplié par 360, pour être exprimé en nombre de jours de chiffre d'affaires).

Le **ratio « délais fournisseurs »** rapporte les dettes fournisseurs aux achats et autres charges externes TTC (multiplié par 360, donc exprimé en nombre de jours d'achats).

Le **solde commercial** correspond au solde exprimé en jours de chiffre d'affaires des créances clients de l'entreprise et de ses dettes fournisseurs (ou comme la différence entre le ratio « délais clients » et le ratio « délais fournisseurs » corrigé du ratio achats/chiffre d'affaires). Il reflète la situation prêteuse ou emprunteuse de l'entreprise.

La **moyenne de ratios individuels** (ou moyenne non pondérée) donne le même poids à chaque entreprise. Cette approche microéconomique permet de mieux prendre en compte l'hétérogénéité des observations individuelles.

## La LME limite les délais de paiement à 60 jours depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009

La LME, publiée au *Journal officiel* du 4 août 2008, comprend une mesure relative à la réduction des délais de paiement des entreprises, en vigueur

depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. L'article 21 de cette loi fixe un plafonnement par la loi des délais de paiement à 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture. La réforme prévoit également un renforcement des pénalités de retard exigibles en cas de retard de paiement avec un taux égal au taux d'intérêt légal multiplié par trois,

OSEO

PME 2009

Thématiques

DÉLAIS DE PAIEMENT

ou au taux BCE appliqué à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points. Néanmoins, un délai maximum supérieur à celui fixé par la loi pourra être temporairement accordé à certains secteurs.

Le vote de la LME change les conditions de règlement des délais de paiement en France. Après des années de discussions et d'accords, notamment sectoriels, après une loi sur le secteur des transports, l'extension à l'ensemble de l'économie est actée. Les raisons de la mise en place de la LME ont été soulignées à plusieurs reprises dans les rapports de l'Observatoire des délais de paiement :

- la France est en retard par rapport aux autres pays d'Europe en matière de délais de paiement, un retard particulièrement dommageable aux PME ;
- l'approche négociée n'a pas donné de résultats tangibles, les acteurs cherchant des échappatoires, des délais, des dérogations. En réalité, la négociation tend souvent à figer les positions, à freiner la mise en place de solutions mutuellement bénéfiques, et notamment l'accélération de la dématérialisation des systèmes de paiement ;
- les PME sont toujours fragilisées, dans les solutions partielles, puisque les délais sont longs et que les réductions négociées doivent être « compensées ».

Tout en confirmant que le délai de droit commun reste plafonné à 30 jours (article L. 441-6 alinéa 8), la loi introduit une innovation majeure en établissant un nouveau plafond légal du délai conventionnel de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture (article L. 441-6 alinéa 9) ou de 45 jours fin de mois.

## Des transferts importants entre entreprises<sup>3</sup>

Les nouvelles dispositions législatives vont engendrer des déplacements importants du crédit interentreprises dans les mois qui viennent.

Analysés du point de vue comptable, le montant total des créances clients des entreprises et celui de leurs dettes fournisseurs devraient se neutraliser en économie fermée. Mais, en dehors du fait que chaque entreprise doit composer avec d'inévitables distorsions entre les flux interentreprises entrants (recouvrement clients) et sortants (paiement fournisseurs), d'autres agents économiques interviennent : les ménages, l'administration et les entreprises à l'étranger. Globalement, ceci déséquilibre la balance en faveur des créances clients – non entreprises. Les entreprises doivent donc financer ce solde commercial<sup>4</sup>.

Par ailleurs, et à l'inverse, la prise en compte des avances et acomptes reçus et versés en les soustrayant des créances et des dettes réduit ce déséquilibre ; le niveau des créances clients s'établit à 443 Md€ et celui des dettes fournisseurs à 416 milliards (*tableau 3*).

3. Une première évaluation a été réalisée en février 2008 par l'Observatoire des entreprises dans le cadre des travaux de l'Observatoire des délais de paiement.

4. L'Observatoire économique de l'achat public (OEAP), qui dépend du ministre de l'Économie, a recensé les contrats notifiés pour 2007 par l'État et les collectivités locales. Il a dénombré au total 108 677 marchés, pour un montant de 55,4 Md€.



TABLEAU 3

CADRAGE MACROÉCONOMIQUE CRÉANCES/DETTES ET ENDETTEMENT  
BANCAIRE EN Md€ À LA FIN 2007

|                                                                                       | Créances<br>clients | Dettes<br>fournisseurs | Endettement<br>bancaire |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------------|-------------------------|
| Total                                                                                 | 528                 | 444                    | 446                     |
| Total net des avances et acomptes (reçus et versés)                                   | 443                 | 416                    |                         |
| Montants dont le délai associé* est supérieur à 60 jours, net des avances et acomptes | 118                 | 106                    |                         |

Source : Fiben 2007, Banque de France.

Champ : entreprises de plus de 0,75 million de chiffre d'affaires, hors administration et activités financières.

\*Délais clients pour les créances, délais fournisseurs pour les dettes.

À partir des bilans à la fin 2007, une simulation du passage de toutes les entreprises à un délai de paiement moyen de 60 jours maximum souligne l'importance des déplacements financiers qui sont en train de s'opérer : 118 milliards du côté des créances commerciales, 106 du côté des dettes fournisseurs (voir la méthodologie).

L'allègement de la charge nette de trésorerie pour les entreprises dans leur ensemble, induit par un retour aux délais à 60 jours, serait ainsi de l'ordre de 12 Md€.

Parmi ces 118 milliards de créances clients au-delà de 60 jours, 77 milliards sont concentrés dans les entreprises de moins de 250 salariés. L'allègement des besoins de trésorerie à attendre pour cette classe d'entreprises au titre de la réduction des délais clients serait donc substantiel.

Parmi les 106 Md€ de dettes fournisseurs au-delà de 60 jours, 60 milliards seulement sont concentrés sur ces PME. En moyenne et en solde clients/fournisseurs, ces entreprises dégageraient donc des ressources conséquentes de l'ordre de 17 milliards. C'est pourquoi les PME seraient les principales bénéficiaires du passage des délais à 60 jours.

## Un impact variable selon le secteur d'activité

Cette méthode étant appliquée pour chaque entreprise, elle fournit non seulement une évaluation globale des transferts de charge de trésorerie, mais aussi indique les secteurs les plus concernés. **Pour quatre secteurs, cette réduction des délais de paiement conduirait à des déplacements de trésorerie de plus de 10 Md€.**

Du côté des clients, sont d'abord concernés les services aux entreprises, le commerce, les biens intermédiaires et la construction. Les mêmes secteurs sont aussi les plus impactés par la réduction des délais fournisseurs. En termes d'effet sur les trésoreries, les entreprises des services aux entreprises seraient celles qui bénéficieraient le plus de la mesure, avec des gains de trésorerie de l'ordre de 8 Md€ nets, suivies de celles des biens intermédiaires et des activités immobilières, avec des gains compris entre 3 et 4 milliards (tableau 4).

Au total, les gagnants seraient les secteurs en amont du commerce de détail qui verraient les charges du crédit client baisser plus vite, alors que les perdants devraient correspondre aux secteurs en aval, proches du consommateur final, dont les ressources apportées par le crédit fournisseur s'amoiendiraient. Le secteur du commerce joue le rôle de plaque tournante de l'économie. Il regroupe la majorité des dettes fournisseurs et sera donc assez nettement perdant.

OSEO

PME 2009

Thématiques

DÉLAIS DE PAIEMENT

TABEAU 4

IMPACT DE LA RÉDUCTION DES DÉLAIS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES NET DES AVANCES ET ACOMPTES

| Secteur des entreprises   | Gains (+ ) ou pertes (-) de trésorerie (Md€) selon la taille des entreprises suite au repli des délais de paiement actuellement au-delà de 60 jours |                                                      |                                   |                                             |          |
|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------------|----------|
|                           | Entreprises de 0 à 19 salariés                                                                                                                      | Petites et moyennes entreprises de 20 à 249 salariés | Entreprises de 250 à 499 salariés | Grandes entreprises de 500 salariés et plus | Ensemble |
| IAA                       | - 0,3                                                                                                                                               | - 0,4                                                | 0,0                               | - 0,7                                       | - 1,3    |
| Biens de consommation     | 0,2                                                                                                                                                 | 1,1                                                  | 0,1                               | - 0,3                                       | 1,1      |
| Industrie automobile      | - 0,1                                                                                                                                               | 0,0                                                  | - 0,1                             | - 1,5                                       | - 1,7    |
| Biens d'équipement        | 0,3                                                                                                                                                 | 1,2                                                  | 0,3                               | - 0,2                                       | 1,6      |
| Biens intermédiaires      | 0,6                                                                                                                                                 | 2,0                                                  | 0,4                               | 0,2                                         | 3,3      |
| Énergie                   | 0,2                                                                                                                                                 | 0,2                                                  | 0,1                               | 0,3                                         | 0,9      |
| Construction              | 1,2                                                                                                                                                 | 1,9                                                  | - 0,1                             | - 1,3                                       | 1,7      |
| Commerce                  | - 1,2                                                                                                                                               | 1,0                                                  | - 0,1                             | - 2,9                                       | - 3,1    |
| Transports                | - 1,0                                                                                                                                               | 0,4                                                  | 0,1                               | - 1,0                                       | - 1,5    |
| Activités immobilières    | 2,4                                                                                                                                                 | 0,4                                                  | 0,3                               | - 0,2                                       | 2,9      |
| Services aux entreprises  | 1,0                                                                                                                                                 | 6,0                                                  | 1,4                               | 0,1                                         | 8,4      |
| Services aux particuliers | 0,0                                                                                                                                                 | - 0,2                                                | 0,0                               | - 0,4                                       | - 0,6    |
| Total (tous secteurs)     | 3,6                                                                                                                                                 | 13,9                                                 | 2,5                               | - 7,9                                       | 12,0     |

Source : Fiben 2007, Banque de France.

Champ : entreprises de plus de 0,75 million de chiffre d'affaires, hors agriculture, administration et activités financières.

Des enjeux de financement différents selon le positionnement des entreprises vis-à-vis de leurs clients et de leurs fournisseurs

Les montants globaux en jeu sont loin d'être négligeables, à la fois dans la période de transition et une fois la loi appliquée par toutes les entreprises. Ils peuvent être comparés au total des encours court terme de ces entreprises qui s'établit à environ 50 Md€. Néanmoins, pour mieux les apprécier au niveau de l'entreprise, il faut distinguer les créances et les dettes des entreprises en croisant le niveau de leurs délais clients et de leurs délais fournisseurs (tableaux 5 et 6). On peut isoler trois cas.

Certaines entreprises, avec des délais de règlement élevés du côté clients comme du côté fournisseurs, seront au centre de transferts financiers impor-

tants, mais *in fine* leurs risques de contrepartie seront nettement diminués. D'autres, avec des règlements déjà rapides de leurs clients, devront trouver de nouveaux moyens de financement. Une dernière catégorie concerne les entreprises qui auront immédiatement un gain net car elles sont réglées tardivement et paient elles-mêmes rapidement leurs fournisseurs. Si globalement, comme on l'a vu ci-dessus, certains secteurs seront gagnants et d'autres perdants, cette analyse, en fonction à la fois des délais clients et des délais fournisseurs, montre que ces trois cas d'entreprises se retrouvent dans tous les secteurs.



TABLEAU 5

CRÉANCES CLIENTS AU-DELÀ DE 60 JOURS, SUIVANT LE NIVEAU DES DÉLAIS FOURNISSEURS ET DES DÉLAIS CLIENTS

| Délais fournisseurs |                  | Ensemble | Construction* | Commerce* | Services aux entreprises* |
|---------------------|------------------|----------|---------------|-----------|---------------------------|
| Inférieurs à 60 j   |                  | 24,0     | 1,1           | 6,0       | 5,9                       |
| Entre 60 et 90 j    | Délais clients   |          |               |           |                           |
|                     | entre 60 et 90 j | 10,6     | 0,9           | 2,3       | 1,5                       |
|                     | plus de 90 j     | 21,9     | 2,6           | 3,2       | 6,6                       |
| Plus de 90 j        | Délais clients   |          |               |           |                           |
|                     | entre 60 et 90 j | 7,2      | 1,2           | 1,4       | 1,2                       |
|                     | plus de 90 j     | 54,2     | 7,2           | 7,3       | 16,8                      |
| Total               |                  | 117,9    | 13,0          | 20,1      | 32,0                      |

Source : Fiben 2007, Banque de France.

Champ : entreprises de plus de 0,75 million de chiffre d'affaires, hors administration et activités financières.

\* Seuls les trois secteurs avec les montants les plus importants ont été détaillés.

TABLEAU 6

DETTES FOURNISSEURS AU-DELÀ DE 60 JOURS, SUIVANT LE NIVEAU DES DÉLAIS CLIENTS ET DES DÉLAIS FOURNISSEURS

| Délais clients    |                     | Ensemble | Construction* | Commerce* | Services aux entreprises* |
|-------------------|---------------------|----------|---------------|-----------|---------------------------|
| Inférieurs à 60 j | Délais fournisseurs |          |               |           |                           |
|                   | entre 60 et 90 j    | 10,4     | 0,5           | 4,3       | 0,8                       |
|                   | plus de 90 j        | 26,0     | 2,1           | 5,4       | 7,5                       |
| Entre 60 et 90 j  | Délais fournisseurs |          |               |           |                           |
|                   | entre 60 et 90 j    | 9,6      | 0,6           | 2,0       | 0,6                       |
|                   | plus de 90 j        | 17,7     | 2,7           | 3,8       | 3,4                       |
| Plus de 90 j      | Délais fournisseurs |          |               |           |                           |
|                   | entre 60 et 90 j    | 4,4      | 0,6           | 0,8       | 0,9                       |
|                   | plus de 90 j        | 37,9     | 4,8           | 7,0       | 10,4                      |
| Total             |                     | 105,9    | 11,3          | 23,3      | 23,6                      |

Source : Fiben 2007, Banque de France.

Champ : entreprises de plus de 0,75 million de chiffre d'affaires, hors administration et activités financières.

\* Seuls les trois secteurs avec les montants les plus importants ont été détaillés.

## Les entreprises avantagées

Ainsi, les entreprises qui ont à la fois des délais clients et des délais fournisseurs élevés, excédant 90 jours vont être concernées par l'ampleur des transferts pendant la phase d'adaptation : 54 Md€ de créances clients et 38 Md€ de dettes fournisseurs. Cette caractéristique concerne principalement les entreprises des services aux entreprises, du commerce et de la construction. Pour ces entreprises,

c'est bien une diminution de l'exposition aux risques interentreprises qui sera le principal effet de la loi.

## Les « perdants »

L'effort de paiement que devra consentir un certain nombre d'entreprises est particulièrement important pour celles dont le délai fournisseurs est supérieur à 90 jours et dont le délai clients est inférieur au délai fournisseurs. La réforme ne leur apportera guère ou pas de ressources supplémentaires via un règlement plus rapide de leurs

OSEO

PME 2009

Thématiques

DÉLAIS DE PAIEMENT

clients, alors qu'elles devront trouver des financements pour payer plus vite leurs fournisseurs. L'appel au financement bancaire est une solution, même si, à plus long terme, d'autres moyens de financement peuvent être mis en place. Ainsi, le total des dettes à régler par ces entreprises s'élève à 44 Md€ alors que le total des créances récupérées par ces entreprises dans le cadre de la loi sera de 7 milliards<sup>5</sup>. La charge de trésorerie pour ces entreprises est donc de l'ordre de 37 milliards. Sont aussi concernées des entreprises des secteurs des services aux entreprises, du commerce et de la construction. Viennent ensuite les différents secteurs de l'industrie avec des charges plus faibles.

### Les « gagnants »

Enfin, les entreprises avec des délais clients à plus de 90 jours alors que leurs propres délais de règlement sont compris entre 60 et 90 jours vont bénéficier de rentrées importantes de l'ordre de 18 milliards. C'est le cas de certaines entreprises des services aux entreprises mais aussi des secteurs des biens intermédiaires et des biens d'équipement. Elles verront, elles aussi, leur exposition aux risques fortement diminuer.

### Les entreprises les plus concernées par des règlements tardifs portent une part notable de l'endettement bancaire

La mise en relation des transferts interentreprises avec l'endettement bancaire apporte des indications sur les

moyens financiers nécessaires – dont certains transitoires – pour atteindre le nouvel équilibre.

1. Les créances détenues par les entreprises payées actuellement à plus de 60 jours représentent près de 60 % de leur endettement bancaire. Par rapport à l'ensemble de l'endettement bancaire mesuré par les bilans sociaux, deux cinquièmes de cet endettement sont portés par des entreprises ayant des délais clients supérieurs à 60 jours de CA.

2. Les dettes fournisseurs dues par les entreprises qui paient à plus de 60 jours correspondent, pour leur part, à près du tiers de leur endettement bancaire. Et trois cinquièmes de l'ensemble de l'endettement bancaire sont portés par des entreprises ayant des délais fournisseurs supérieurs à 60 jours d'achats.

3. Ce nouvel équilibre, une fois atteint, sera plus favorable aux PME et permettra de diminuer leur exposition aux risques. Ainsi, trois quarts de l'endettement porté par des entreprises réglées à plus de 60 jours par leurs clients concernent des PME. Et deux tiers de l'endettement porté par des entreprises qui paient leurs fournisseurs à plus de 60 jours concernent des PME.

### La signature d'accords interprofessionnels avec des échéanciers échelonnés jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012 : les dérogations

Pour instaurer un nouvel équilibre reposant nettement moins sur le crédit commercial, les moyens financiers de substitution et la réorganisation des systèmes d'information et de facturation des entreprises nécessitent une phase d'adaptation, plus longue dans les secteurs où les délais de règlement et le niveau des stocks sont

5. Dettes de 44 milliards = 26 + 18. Il s'agit du total des créances à régler pour arriver à un délai de règlement des clients de 60 jours (tableau 6).



particulièrement importants. Ainsi, des accords interprofessionnels ont été signés pour permettre de diminuer de façon graduelle les délais sur la période 2009-2012.

La loi prévoit des aménagements : des accords interprofessionnels dans un secteur déterminé définissent un délai de paiement maximum supérieur à celui prévu au neuvième alinéa de l'article L. 441-6 du code de commerce. Ces accords doivent :

- avoir une motivation économique acceptée par les autorités : raisons économiques objectives et spécifiques à ce secteur ;
- comporter une réduction progressive du délai dérogatoire vers le délai légal ;
- comporter l'application d'intérêts de retard en cas de non-respect du délai dérogatoire fixé dans l'accord ;
- enfin, et surtout, la durée de l'accord est limitée : son échéance ultime est le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Les accords interprofessionnels devaient être conclus avant le 1<sup>er</sup> mars 2009 ; l'instruction est réalisée par les services du ministère de l'Économie (DGCCRF). Les accords sont validés par décret après avis du Conseil de la concurrence. Le décret peut étendre le délai dérogatoire à tous les professionnels dont l'activité relève des organisations professionnelles signataires de l'accord.

39 accords interprofessionnels ont été présentés au 1<sup>er</sup> mars à la DGCCRF (liste exhaustive disponible sur son site). Après avis positif de l'Autorité de la concurrence sur ces différents accords, les fédérations professionnelles sont aujourd'hui dans l'attente de la validation par décret de l'ensemble de ces accords. Début septembre 2009, quinze décrets d'homologation ont été publiés au *Journal officiel* (tableau 7, pour la liste des échéanciers par secteur). Le nombre d'accords interprofessionnels paraît élevé, mais

il concerne des secteurs très précis. Ainsi, la DGCIS du ministère de l'Économie a évalué le poids de ces accords ; ils concernent environ 20 % de l'économie marchande, dont 10 % pour le seul BTP.

## L'application de la LME : premiers enseignements

Une enquête réalisée par Altares fournit des premières indications sur l'application des nouvelles dispositions législatives entrées en vigueur début 2009. Néanmoins, il n'est pas possible de présenter des statistiques précises sur la réduction du crédit fournisseurs induite par la loi avec si peu de recul.

40 % des entreprises appliqueraient déjà la LME et 60 % pas encore ou pas totalement. Par ailleurs, et cela montre que le volet financier de cette loi interagit sur le champ commercial des entreprises, 43 % des clients des entreprises interrogées demanderaient des compensations à la réduction des délais de paiement. Pour ce qui est du traitement des accords dérogatoires, 55 % des entreprises concernées ont anticipé la promulgation des décrets et l'appliquent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Un autre indicateur des comportements de paiement actuels concerne l'étude sur les retards de paiement en Europe publiée par Altares chaque trimestre. La notion de retards de paiement diffère de la notion de délais de paiement ; il s'agit d'un paiement tardif au-delà du terme convenu contractuellement. En 2008, la France s'est distinguée en stabilisant ses retards de paiement, alors que ces derniers augmentaient dans les autres pays d'Europe ; au premier trimestre 2009, la France est le seul pays européen à réduire ses retards de paiement. Ceci suggère que, en dépit de certaines réticences, les entreprises en France se sont préparées avant l'ap-

OSEO

PME 2009

Thématiques

DÉLAIS DE PAIEMENT

plication de la LME, et qu'elles veillent à accorder une plus grande attention au respect des délais de paiement contractuels.

Concernant la loi, deux points d'interrogation sont néanmoins régulièrement soulevés par les chefs d'entreprise d'après les différentes enquêtes, et lors des nombreux débats ayant eu lieu à ce sujet. Le premier met l'accent sur la complexité des accords dérogatoires. Désormais, les entreprises vont devoir identifier parmi leurs partenaires (clients et fournisseurs) ceux qui relèvent ou non d'une dérogation, et si oui, laquelle. Les entreprises vont donc avoir besoin d'un temps d'adaptation pour appliquer la loi. Le second point d'interrogation concerne l'application du plafond légal, notamment en ce qui concerne les échanges commerciaux à l'étranger. La DGCCRF a mis en ligne sur son site internet de nombreux éléments de réponse à ces différentes interrogations.

La situation n'est donc pas encore stabilisée, avec d'un côté des entreprises plus matures, sans doute les plus grandes, qui ont déjà engagé la mise en place de la LME, et de l'autre encore un certain nombre d'entreprises en attente de clarification, ou n'ayant pas fini de réaménager leurs pratiques. La mise en place des nouvelles règles révèle en tout cas de nouvelles contraintes qu'il faut résoudre par plus d'information et plus d'organisation.

Enfin, certains contournements de la loi par des entreprises ont été identifiés. Ils peuvent concerner les modifications contractuelles, la création de centres de règlement à l'étranger, la demande de refacturation ou de compensation tarifaire, l'interprétation des accords dérogatoires pour accroître le champ sectoriel d'application de l'accord... Ainsi, la DGCCRF, qui intervient au nom de l'ordre public économique, précise « qu'elle veillera à ce que les créan-

ciers français ne se voient pas imposer des délais de paiement anormalement longs par leurs débiteurs, en particulier ceux qui utiliseraient des centrales de paiement à l'étranger dans le seul but d'échapper aux dispositions nationales » (DGCCRF, 2009b). De même, la Commission d'examen des pratiques commerciales (CEPC) a émis plusieurs avis venant compléter le dispositif de questions/réponses relatif à la mise en place de la LME<sup>6</sup>.

6. <http://www.pratiques-commerciales.minefi.gouv.fr/>



TABLEAU 7

ÉCHÉANCIERS FIXÉS PAR LES DÉCRETS SELON LES ORGANISATIONS  
PROFESSIONNELLES

| Secteurs d'activité*                                                       | Mesure du délai<br>de règlement           | Au 1 <sup>er</sup> janvier<br>2009                       | Au 1 <sup>er</sup> janvier<br>2010                       | Au 1 <sup>er</sup> janvier<br>2011                       | Au 1 <sup>er</sup> janvier<br>2012                       |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Bricolage                                                                  | Fin de mois                               | Si délai>90 j en<br>2008 : 75 jours                      | Si délai>90 j en<br>2008 : 65 jours                      | Si délai>90 j en<br>2008 : 55 jours                      | Si délai>90 j en<br>2008 : 45 jours                      |
|                                                                            | Fin de mois                               | Si délai<90 j en<br>2008 : baisse de<br>15 jours         | Si délai<90 j en<br>2008 : baisse de<br>10 jours         | si délai<90 j en<br>2008 : baisse de<br>10 jours         | Si délai<90 j en<br>2008 : baisse de<br>10 jours         |
| Jouet                                                                      | À l'émission de la<br>facture             | D'octobre à<br>décembre : 120<br>jours                   | D'octobre à<br>décembre : 100<br>jours                   | D'octobre à<br>décembre : 80<br>jours                    | D'octobre à<br>décembre : 60<br>jours                    |
|                                                                            | À l'émission de la<br>facture             | De janvier à<br>septembre : 180<br>jours                 | De janvier à<br>septembre : 140<br>jours                 | De janvier à<br>septembre : 100<br>jours                 | De janvier à<br>septembre : 60<br>jours                  |
| Horlogerie, bijouterie,<br>joaillerie et orfèvrerie                        | Fin de mois au<br>1 <sup>er</sup> juillet | 90 jours                                                 | 60 jours                                                 | 45 jours au<br>31/12/11                                  | 45 jours                                                 |
| BTP                                                                        | Fin de mois                               | 70 jours                                                 | 60 jours                                                 | 50 jours                                                 | 45 jours                                                 |
| Sanitaire/chauffage et<br>matériel électrique                              | Fin de mois                               | 70 jours                                                 | 65 jours                                                 | 50 jours                                                 | 45 jours                                                 |
| Édition du livre                                                           | Fin de mois                               | 180 jours                                                | 150 jours                                                | 120 jours                                                | 45 jours                                                 |
| Pneumatiques                                                               | Fin de mois                               | 75 jours                                                 | 65 jours                                                 | 55 jours                                                 | 45 jours                                                 |
|                                                                            | Fin de mois                               | Pour pneus<br>hiver : 90 jours                           | Pour pneus<br>hiver : 75 jours                           | Pour pneus<br>hiver : 60 jours                           | Pour pneus<br>hiver : 45 jours                           |
| Emballages<br>et bouchages<br>métalliques<br>des conserves<br>alimentaires | Fin de mois                               | 75 jours                                                 | 45 jours                                                 |                                                          |                                                          |
| Commerce des<br>animaux de<br>compagnie                                    | Fin de mois                               | Si délai>90 j en<br>2008 : 75 jours                      | Si délai>90 j en<br>2008 : 65 jours                      | Si délai>90 j en<br>2008 : 55 jours                      | Si délai>90 j en<br>2008 : 45 jours                      |
|                                                                            |                                           | Si délai<75 j et<br>>45 j en 2008 :<br>baisse de 5 jours | Si délai<75 j et<br>>45 j en 2008 :<br>baisse de 5 jours | Si délai<75 j et<br>>45 j en 2008 :<br>baisse de 5 jours | Si délai<75 j et<br>>45 j en 2008 :<br>baisse de 5 jours |
| Deux, trois-roues<br>motorisés et quads                                    | Fin de mois                               | De 90 à 120<br>jours                                     | De 90 à 120<br>jours                                     | De 70 à 90 jours                                         | 45 jours fin de<br>mois                                  |
| Papeterie, fournitures,<br>bureautique                                     | Fin de mois                               | 75 jours                                                 | 60 jours                                                 | 45 jours                                                 |                                                          |
| Jardin amateur                                                             | Fin de mois                               | Si délai>90 j en<br>2008 : 75 jours                      | Si délai>90 j en<br>2008 : 65 jours                      | Si délai>90 j en<br>2008 : 55 jours                      | Si délai>90 j en<br>2008 : 45 jours                      |
|                                                                            | Fin de mois                               | Si délai<90 j en<br>2008 : baisse de<br>15 jours         | Si délai<90 j en<br>2008 : baisse de<br>10 jours         | Si délai<90 j en<br>2008 : baisse de<br>10 jours         | Si délai<90 j en<br>2008 : baisse de<br>10 jours         |
| Agro-équipement                                                            | Fin de mois                               | Matériel espaces<br>verts : 120 jours                    | Matériel espaces<br>verts : 90 jours                     | Matériel espaces<br>verts : 60 jours                     | Matériel espaces<br>verts : 45 jours                     |
|                                                                            | Fin de mois                               | Matériel agro-<br>équipement : 270<br>jours              | Matériel agro-<br>équipement : 180<br>jours              | Matériel agro-<br>équipement : 120<br>jours              | Matériel agro-<br>équipement : 45<br>jours               |
| Commerce de gros de<br>l'outillage automobile                              | Fin de mois                               | 70 jours                                                 | 60 jours                                                 | 45 jours                                                 |                                                          |
| Armes et munitions<br>pour la chasse                                       | À l'émission de la<br>facture             | De janvier à<br>mars : 150 jours                         | De janvier à<br>mars : 120 jours                         | De janvier à<br>mars : 90 jours                          | De janvier à<br>mars : 60 jours                          |
|                                                                            | À l'émission de la<br>facture             | D'avril à juin :<br>120 jours                            | D'avril à juin : 90<br>jours                             | D'avril à juin : 60<br>jours                             |                                                          |

Source : DGCCRF.

\* L'intitulé des secteurs concernés est beaucoup plus précis que ceux repris dans le tableau.

OSEO

PME 2009

Thématiques

DÉLAIS DE PAIEMENT

## Méthodologie retenue pour la mesure d'impact

### Une vision de l'enjeu macroéconomique d'une réglementation relative à la réduction des délais de paiement

À partir des données bilantielles des entreprises présentées dans l'encadré 1, les délais clients et fournisseurs sont calculés respectivement en jours de chiffre d'affaires et en jours d'achats. Puis tous les délais au-delà de 60 jours sont ramenés à cette limite. On calcule alors pour chaque entreprise les parts des créances et des dettes devant être réglées pour atteindre la limite fixée à 60 jours. Ces données sont ensuite cumulées par secteur et par taille. Cette méthodologie identifie par secteur et par taille les catégories d'entreprises les plus touchées, de manière positive ou négative, par une nouvelle réglementation.

Les délais réels sont approchés en considérant que les créances clients et des dettes fournisseurs en fin d'exercice sont représentatifs des montants renouvelés de période en période en cours d'année. Cette mesure approche la notion de paiement d'une facture à 60 jours à la date de réception de la dite facture. Mais, empiriquement, la mesure des délais de paiement *via* des données bilantielles surestime les délais de paiement calculés en jours nets.

### Les difficultés de l'exercice<sup>7</sup>

L'estimation de l'impact de la réduction des délais de paiement paraît assez simple dans son principe. Le problème est qu'on ne connaît pas la distribution des paiements de chaque entreprise, c'est-à-dire le qui-à-qui, mais seulement leur moyenne par l'intermédiaire des données bilanciellles.

### La situation n'est pas symétrique entre débiteurs et créanciers : un écart important

Au départ, la situation n'est pas symétrique : le total des créances des entreprises non financières sur leurs clients atteint 514 G€ fin 2007, selon Fiben ; le total des dettes des entreprises non financières à leurs fournisseurs atteint 435 G€ fin 2007. Ainsi, à première vue, l'écart entre les créances et les dettes commerciales des entreprises non financières est considérable : un sixième des créances commerciales des entreprises, soit près de 80 Md€. Cet écart peut s'expliquer de plusieurs manières.

\* Les avances et acomptes ne sont pas pris en compte et pèsent très lourd, notamment dans certains secteurs et particulièrement du côté des créances clients : biens d'équipement, construction, services aux entreprises et, dans une moindre mesure, commerce.

\* Une partie de ces créances correspond à des relations avec des personnes morales ou physiques autres que des entreprises : État, ménages ou avec des entreprises non résidentes.

\* L'autre partie, qui sont des créances sur des entreprises, n'est pas enregistrée de façon complètement symétrique dans les comptes du débiteur.

**La prise en compte des avances et acomptes reçus et versés :** elle diminue nettement l'écart entre créances clients et dettes fournisseurs : les créances clients nettes diminuent de 80 G€ et les dettes fournisseurs de 25 G€. La diminution des créances clients est beaucoup plus forte car les admi-

7. Partie développée dans le rapport 2008 de l'Observatoire par le Sessi à partir de la base de données Ficus de l'Insee. Cette partie est reprise ici en utilisant les données Fiben et en insistant sur l'importance de la prise en compte des avances et acomptes.



nistrations et les particuliers se placent du côté des clients des entreprises et non de leurs fournisseurs. Les notions de créances clients et de dettes fournisseurs, nettes des avances et acomptes, se rapprochent donc de la relation purement interentreprises. L'écart entre créances nettes et dettes nettes est de l'ordre de 26 G€.

**Les administrations ne paient qu'une fois le « service fait »**, c'est-à-dire lorsque la livraison et la facturation ont été effectuées et qu'aucun différend n'oppose le fournisseur et l'administration commanditaire. Selon une estimation du Sessi à partir des comptes nationaux, le « crédit client » des administrations – dépenses courantes ayant la nature d'une consommation intermédiaire ou investissement – serait de l'ordre de 14 Md€ si on considère un délai de paiement de 45 jours, assez usuel en 2006.

**Les « ménages », c'est-à-dire les particuliers, paient en général leurs fournisseurs « au comptant »**. La principale exception est le paiement à des entreprises du bâtiment, qu'il s'agisse de travaux de construction neuve de logements ou de travaux d'entretien.

**Les relations entre entreprises résidentes et entreprises non résidentes génèrent aussi des décalages entre créances et dettes.** Cependant, le rapport 2007 de l'Observatoire des délais de paiement avait montré que, d'une façon générale, on observait des comportements assez symétriques entre importations et exportations ; ce sont plutôt les habitudes du pays partenaire qui jouent : les pays de l'OCDE situés plutôt au nord payent et se font payer plus rapidement, ceux qui sont plus au sud de la zone OCDE payent et se font payer dans des délais plus longs et les pratiques des pays situés hors de l'OCDE sont très variables. Les relations extérieures ne semblent donc pas conduire à augmenter ou à diminuer ce décalage entre créances et dettes commerciales des entreprises en France.

OSEO

PME 2009

Thématiques

DÉLAIS DE PAIEMENT

## Bibliographie

**Altares (2009)** : Baromètre sectoriel des délais de paiement clients et fournisseurs, juin.

<http://storage.dolist.net/1324/www/20090609-dr-vi2/images/etude.pdf>

**Altares (2009)** : Comportements de paiement des entreprises en Europe, analyse du 1<sup>er</sup> trimestre.

<http://www.altares.fr/index.php/publications/etudes-altares/retard-de-paiement-europe>

**Atradius (2009)** : Baromètre Atradius des pratiques de paiement, enquête des comportements de paiement des entreprises européennes, mai.

[http://www.atradius.fr/images/stories/20090513\\_AtradiusPPB\\_FR\\_Final.pdf](http://www.atradius.fr/images/stories/20090513_AtradiusPPB_FR_Final.pdf)

**Aronica Charles (2009)** : « La réforme des délais de paiement : une mesure phare de la LME et son application dans l'espace », *Journal des sociétés*, n° 61, janvier.

**Direction des entreprises (2007)**, « Délais de paiement et solde du crédit interentreprises de 1990 à 2006 », *Bulletin de la Banque de France*, n° 168, décembre.

[http://www.banque-france.fr/archipel/publications/bdf\\_bm/etudes\\_bdf\\_bm/bdf\\_bm\\_168\\_etu\\_5.pdf](http://www.banque-france.fr/archipel/publications/bdf_bm/etudes_bdf_bm/bdf_bm_168_etu_5.pdf)

**Direction des entreprises (2008)**, « Délais de paiement et solde du crédit interentreprises en 2007 », *Bulletin de la Banque de France*, n° 174, juillet-août.

[http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/bulletin/etu174\\_2.pdf](http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/bulletin/etu174_2.pdf)

**Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (2009a)**, accords dérogatoires aux délais de paiement.

[http://www.dgccrf.bercy.gouv.fr/documentation/lme/derogations\\_delais\\_paiement.htmz](http://www.dgccrf.bercy.gouv.fr/documentation/lme/derogations_delais_paiement.htmz)

**Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (2009b)**, L'application des dispositions du titre IV livre IV relatives aux délais de paiement après la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, note d'information 2009-28.

[http://www.circulaires.gouv.fr/pdf/2009/04/cir\\_2598.pdf](http://www.circulaires.gouv.fr/pdf/2009/04/cir_2598.pdf)

**Dietsch M., Kendaoui L., Kremp E. (2008)**, « Impact du raccourcissement des délais de

paiement », miméo, Observatoire des entreprises, février.

**Kendaoui L., Kremp E. (2009)**, « L'impact de la LME sur les besoins de financement des entreprises », miméo, Observatoire des entreprises, février.

**La Lettre du trésorier (2009)**, « Les clés de la réforme des délais de paiement à l'usage de praticiens », n° 257, avril.

**Roy-Clémendot, S.L. (2009)**, « Les nouveaux délais de paiement : il faut les appliquer ! », *Option finance*, n° 10, 13 avril.

**Loi de modernisation de l'économie, loi n° 2008-776 du 4 août 2008**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019283050>

**Observatoire des délais de paiement (2006), (2007), (2008)**

[http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/catalogue/rapp06\\_observ\\_paiement.pdf](http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/catalogue/rapp06_observ_paiement.pdf)

[http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/catalogue/rapp07\\_observ\\_paiement.pdf](http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/catalogue/rapp07_observ_paiement.pdf)

[http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/catalogue/rapp08\\_observ\\_paiement.pdf](http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/catalogue/rapp08_observ_paiement.pdf)



## LES PME ET LES DÉLAIS DE PAIEMENT

### RETARDS DE PAIEMENT ET DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES : UNE COMPARAISON EUROPÉENNE

Thierry Millon  
Altares

En France comme en Europe, les PME de 10 à 250 salariés font l'objet de toutes les attentions. Il est vrai que TPE et PME représentent l'essentiel du tissu économique de l'Union européenne ; plus de 99 % des entreprises européennes comptent, en effet, moins de 250 salariés. Véritable épine dorsale de notre économie, les PME souffrent, pourtant, de voir fréquemment leurs performances éclipsées par celles des grandes firmes. À l'heure d'une révision de la directive européenne de 2000 sur les retards de paiement et de l'encadrement des délais de règlement imposés par la loi LME mise en place ce début d'année, tentons d'apporter un éclairage précis sur un point de performance des PME : leurs comportements de paiement (*définitions*).

### Retards de paiement et défaillances d'entreprises

#### Défaillances d'entreprises : des PME<sup>1</sup> plus résistantes ?

Sous l'impulsion du dynamisme des créations, les défaillances d'entreprises, toutes tailles confondues, étaient reparties à la hausse à partir de 2002 après cinq années de baisse. Toutes ? Non,

les PME enregistraient dans le même temps un recul du nombre des procédures collectives. Plus précisément, les sociétés employant de 10 à 250 salariés ont atteint en 2007 le seuil le plus bas des dix dernières années avec 3 100 défaillances d'entreprises (*graphique 1*). En cinq ans, de 2003 à 2007, les jugements d'ouverture sur des PME avaient reculé de 28,7 % pendant qu'ils augmentaient de 5,9 % sur l'ensemble des entreprises.

Depuis 2008, les tendances s'inversent. Les PME fortement impactées par la crise financière puis économique enregistrent une accélération des défaillances : + 15 % sur un an contre + 10 % pour l'ensemble des entreprises. Sur les huit premiers mois 2009, la dégradation s'amplifie avec une augmentation de 18 % pour l'ensemble des entreprises et 52 % pour les seules sociétés de 10 à 250 salariés. Pour autant, même dans la défaillance, les PME peuvent présenter des opportunités de rebond. En effet, le taux de liquidations directes est plus faible chez les sociétés de 10 à 250 salariés que sur l'ensemble des entreprises. Si, au global, les tribunaux prononcent la liquidation immédiate de l'entreprise dans 69 % de leurs décisions, ce taux tombe à 44 % pour les PME. Par opposition, donc, plus d'une PME sur deux (56 %) obtient du tribunal l'ouverture d'un redressement judiciaire et donc l'autorisation d'une poursuite d'activité.

1. Dans cet article, le sigle PME désigne les entreprises employant de 10 à 250 salariés.

OSEO

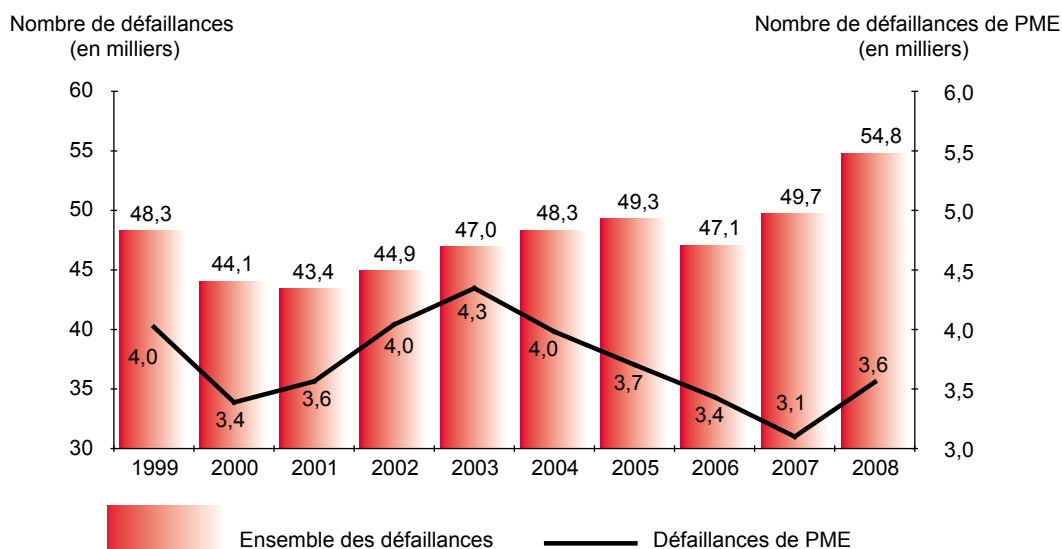
PME 2009

Thématiques

DÉLAIS DE PAIEMENT

GRAPHIQUE 1

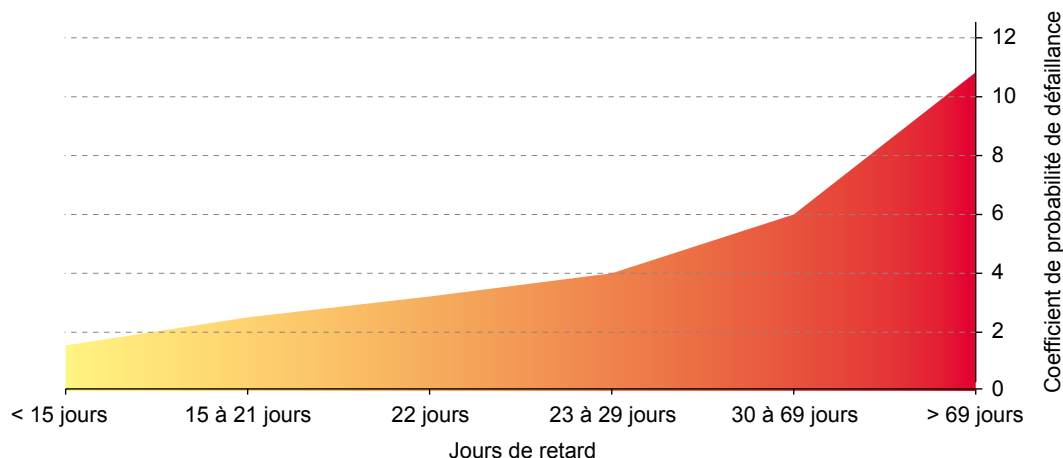
DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES EN FRANCE - TOUTES TAILLES VS PME



### Le comportement de paiement associé au risque de défaillance

Les PME peuvent donc sembler mieux armées pour affronter les turbulences économiques. Néanmoins, lorsque de fortes contraintes financières viennent gripper les trésoreries, le pilotage des lignes de crédit paraît souvent manquer d'anticipation. Parmi les facteurs sur lesquels l'entreprise peut, voire doit, forcer sa décision, il y a le retard de paiement du client. En effet, les retards de paiement sont à l'origine d'une défaillance sur quatre comme le constate Altares depuis de nombreuses années à travers le programme DunTrade (*définitions*) d'analyse des comportements de paiement des entreprises. Plus précisément encore, lorsque ces retards dépassent 30 jours, la probabilité de voir le débiteur (*graphique 2*) déposer le bilan est multipliée par six, risquant dès lors de reporter le risque de défaillance sur le fournisseur créancier. Effet domino d'autant plus dangereux que, rappelons-le, pour compenser un impayé de 1 000 €, une

entreprise dont la marge serait de 5 % devra trouver un chiffre d'affaires additionnel de 20 000 € ! Autant dire que, dans un contexte de crise des liquidités associé à une érosion de la demande, la tâche s'avère souvent impossible pour bon nombre de PME.

**GRAPHIQUE 2****PROBABILITÉ DE DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES ASSOCIÉE AU RETARD DE PAIEMENT**

Source : Altares.

Le risque de défaillance s'accélère à partir de 30 jours de retards :

- La probabilité de défaillance est six fois plus forte pour des entreprises présentant des retards de paiement de 30 à 69 jours.
- Cette probabilité est onze fois plus forte lorsque les retards sont supérieurs à 69 jours.

### Des PME pénalisées par les retards de paiement

La directive européenne de juin 2000 pour favoriser la lutte contre les retards de paiement avait été transposée en droit français par la loi relative aux nouvelles régulations économiques (NRE) en 2001. Cette dernière introduisait principalement un délai de paiement de référence de 30 jours et l'application de pénalités de retard. Cette initiative appelait donc les entreprises à réduire leurs délais de règlement. Mais, dans un contexte économique difficile marqué par les événements du 11 septembre 2001 et leurs conséquences, la baisse attendue des délais de règlement s'est avérée problématique comme en atteste l'évolution des retards de paiement sur dix ans (*graphique 3*).

Plus pédagogique encore est l'enseignement fourni par la lecture en parallèle des défaillances de PME et des retards. Le comportement de paiement des entreprises est probablement un des indicateurs les plus prédictifs du risque de défaillances à un an. Ainsi, si nous comparons le nombre de

défaillances d'une année (N) avec le niveau de retards observé l'année précédente (N-1), une similitude forte est mise en évidence.

En 1999-2000 (donc période de défaillances 2000-2001 sur le graphique), les retards de paiement des entreprises françaises tombés en-dessous de 15 jours sont au plus bas. Ils ont été réduits de près de 3 jours en trois ans. Les défaillances de PME sont elles aussi en recul et redescendent à moins de 4 000 jugements l'an contre plus de 5 000 en 1997. Mais, dans le courant de 2001 et plus encore en 2002 et 2003, les procédures collectives repartent à la hausse sans dépasser, toutefois, le pic de 1997. Or, sur le même tempo mais avec un an d'avance, les retards de paiement des entreprises augmentent à nouveau et atteignent 18 jours en 2002 (donc année de défaillance 2003).

Les retards de paiement des entreprises sont non seulement un frein à la croissance des PME mais aussi un facteur propagateur de risque susceptible de compromettre la survie de nombre d'entre elles. C'est pourquoi si la loi

OSEO

PME 2009

Thématiques

DÉLAIS DE PAIEMENT

de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et la prochaine directive européenne révisée s'attachent

à combattre les reports de règlement, les PME sont elles aussi appelées à davantage de vigilance.

GRAPHIQUE 3

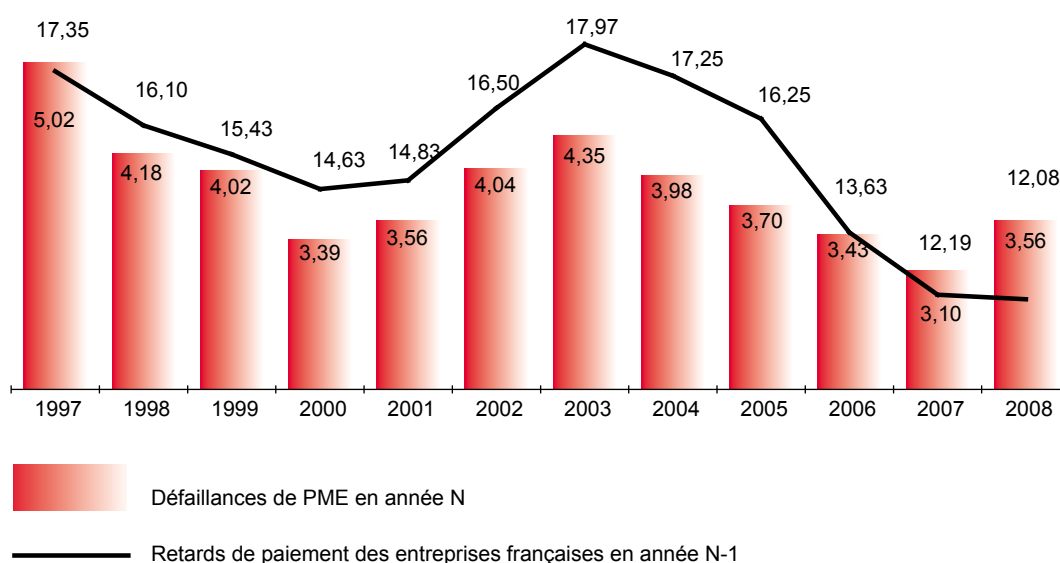
DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES ET RETARDS DE PAIEMENT

OSEO

PME 2009

Thématiques

DÉLAIS DE PAIEMENT



## Démographie des comportements de paiement de PME

Le retard de paiement est donc un facteur de risque important lorsqu'il est subi mais il peut quelque fois s'avérer être aussi une alternative privilégiée au besoin de financement des entreprises. Comment se comportent donc les PME en matière de règlements fournisseurs ?

### Une entreprise sur trois paie ses fournisseurs sans retard

Depuis trois ans, les entreprises françaises paient leurs fournisseurs avec plus ou moins 12 jours de retard. Ce chiffre moyen masque une autre réalité ; seulement le tiers d'entre elles respecte les délais contractuels convenus, ratio variable selon la taille de l'entreprise.

En effet, l'observatoire Altare des comportements de paiement confirmait, en fin de premier semestre 2009, une ten-

dance établie : les grandes entreprises sont moins respectueuses des délais que les petites (*graphique 4*).

Si 33 % de l'ensemble des entreprises paient leurs fournisseurs sans retard, elles sont moitié moins nombreuses (15 %) lorsqu'elles emploient plus de 250 salariés. Les PME font un peu mieux avec des échéances de paiement honorées par 27 % des entreprises. Les TPE semblent les plus vertueuses avec des règlements respectés par 38 % d'entre elles. Cependant, ces dernières sont aussi celles qui présentent en moyenne les retards de paiement les plus longs. Si les grandes entreprises reportent majoritairement leurs paiements de quelques jours, les TPE sont plus nombreuses à les différer de plus de 30 jours. C'est pourquoi en valeur jours de retard moyen les TPE sont moins bien positionnées avec un délai additionnel de 11,7 jours contre 11,2 pour les PME et 10,7 pour les GE pour un retard global à 11,6 jours.

**GRAPHIQUE 4****COMPORTEMENT DE PAIEMENT DES ENTREPRISES SELON LA TAILLE**

|                       | Paielements<br>à<br>échéance | Paielements<br>effectués<br>avec moins<br>de 15 jours<br>de retard | Paielements<br>effectués<br>avec des<br>retards de 15<br>à 30 jours | Paielements<br>effectués<br>avec plus de<br>30 jours de<br>retard | Nombre<br>moyen<br>de jours<br>retard |
|-----------------------|------------------------------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| TPE < 10 salariés     | 38 %                         | 32 %                                                               | 24 %                                                                | 6 %                                                               | 11,7                                  |
| PME 10 à 250 salariés | 27 %                         | 43 %                                                               | 26 %                                                                | 4 %                                                               | 11,2                                  |
| GE > 250 salariés     | 15 %                         | 58 %                                                               | 25 %                                                                | 2 %                                                               | 10,7                                  |
| Total                 | 33 %                         | 38 %                                                               | 24 %                                                                | 5 %                                                               | 11,6                                  |

Source : Altarex.

### Les PME du bâtiment en tête en matière de paiement

Si nous nous concentrons sur les PME de 10 à 250 salariés mais aussi les administrations de taille moyenne, l'analyse des paiements montre des habitudes variables et quelques fois insoupçonnées selon les branches professionnelles (graphique 5).

En tête des secteurs les plus vertueux : le bâtiment. Les entreprises des métiers de la construction sont, en effet, 40 % à payer leurs fournisseurs à la date prévue dans le contrat. Ce taux est même supérieur dans plusieurs activités de second œuvre comme les travaux de couverture, charpente ou revêtement de sol. En revanche, l'immobilier présente tout au contraire une des plus faibles proportions de paiements effectués à l'échéance (22 %). Plus délicat encore, les règlements retardés de plus de 30 jours y sont plus fréquents qu'ailleurs (8 % contre 5 % en moyenne globale).

Probablement plus inattendue est la seconde place de l'administration. Souvent critiquée pour la lenteur de ses règlements, cette dernière est en réalité plus respectueuse des échéances contractuelles que la majorité des entreprises privées. 37 % des administrations de taille moyenne, contre 33 % rappelons-le sur l'ensemble des entreprises, paient leurs fournisseurs sans retard. Les communes, notamment, tirent ce taux tandis que les hôpitaux

peinent davantage à respecter leurs engagements.

La plupart des autres grands secteurs se concentrent ensuite sur des pourcentages compris entre 20 et 25 %. C'est le cas du commerce où le quart des paiements est effectué dans les délais. Ce taux descend à moins de 20 % dans les métiers d'hypermarché, supermarché et supérette.

Dans l'industrie, c'est à peine un quart seulement des factures qui sont honorées dans les délais; 24 % dans les biens intermédiaires et d'équipement, 23 % dans les biens de consommation, 22 % dans l'agroalimentaire et 20 % dans l'industrie automobile.

Les services apparaissent moins vertueux. S'ils sont eux aussi situés sur des valeurs voisines de 24 %, ils présentent en revanche des taux de longs retards plus importants qu'ailleurs. 6 % des paiements dans les services aux entreprises et 7 % dans ceux à destination des particuliers sont effectués avec des retards de plus de 30 jours. Seul l'immobilier fait pire.

Dans les transports, 23 % des PME règlent leurs fournisseurs sans retard.

**OSEO****PME 2009****Thématiques****DÉLAIS DE PAIEMENT**

GRAPHIQUE 5

COMPORTEMENT DE PAIEMENT DES PME SELON L'ACTIVITÉ

OSEO

PME 2009

Thématiques

DÉLAIS DE PAIEMENT

|                                     | Paielements à échéance | Paielements effectués avec moins de 15 jours de retard | Paielements effectués avec des retards de 15 à 30 jours | Paielements effectués avec plus de 30 jours de retard |
|-------------------------------------|------------------------|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Commerce et réparation de véhicules | 26 %                   | 44 %                                                   | 27 %                                                    | 3 %                                                   |
| Commerce de détail                  | 25 %                   | 42 %                                                   | 28 %                                                    | 4 %                                                   |
| Commerce de gros                    | 24 %                   | 46 %                                                   | 26 %                                                    | 3 %                                                   |
| Bâtiment                            | 40 %                   | 39 %                                                   | 18 %                                                    | 3 %                                                   |
| Immobilier                          | 22 %                   | 39 %                                                   | 31 %                                                    | 8 %                                                   |
| Industrie automobile                | 20 %                   | 49 %                                                   | 27 %                                                    | 3 %                                                   |
| Industrie des biens de consommation | 23 %                   | 46 %                                                   | 26 %                                                    | 5 %                                                   |
| Industrie des biens d'équipement    | 24 %                   | 49 %                                                   | 25 %                                                    | 3 %                                                   |
| Industries des biens intermédiaires | 24 %                   | 47 %                                                   | 25 %                                                    | 3 %                                                   |
| Industries agroalimentaires         | 22 %                   | 46 %                                                   | 28 %                                                    | 4 %                                                   |
| Services aux entreprises            | 24 %                   | 38 %                                                   | 32 %                                                    | 6 %                                                   |
| Service aux particuliers            | 22 %                   | 40 %                                                   | 30 %                                                    | 7 %                                                   |
| Café, hôtels, restaurants           | 25 %                   | 36 %                                                   | 33 %                                                    | 7 %                                                   |
| Transport                           | 23 %                   | 42 %                                                   | 31 %                                                    | 4 %                                                   |
| Administration                      | 37 %                   | 39 %                                                   | 21 %                                                    | 3 %                                                   |
| Total                               | 33 %                   | 38 %                                                   | 24 %                                                    | 5 %                                                   |

Source : Altarea.

Des paiements moins ponctuels dans les grandes régions

À l'instar des tailles des entreprises, les régions semblent elles aussi présenter des comportements de paiement variables selon leur dimension économique (graphique 6).

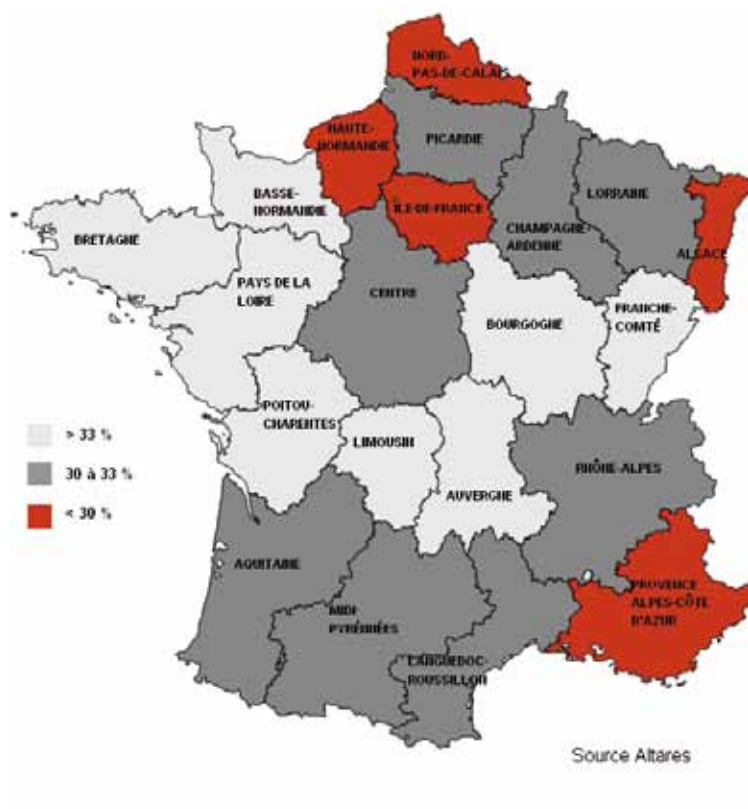
Ainsi, les régions qui ferment la marche en matière de paiement sont des régions fortes. En queue de peloton : l'Île-de-France. 21 % des entreprises franciliennes règlent leurs factures à la date d'échéance, ce qui place la région loin de la moyenne nationale de 33 %. Provence-Alpes-Côte-d'Azur est à peine plus vertueuse avec 26 % de paiements à échéance. Elle se situe derrière les régions Nord-Pas-de-Calais à 27 % et Alsace à 28 %. Haute-Normandie, Corse et Picardie aux environs de 29 % complètent la liste des régions où moins de 30 % des entreprises respectent les dates d'échéance.

Dans une large bande sud, de l'Aquitaine à Rhône-Alpes en passant par Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, environ 31 % des PME paient leurs fournisseurs sans retard. En Lorraine, les 30 % sont dépassés. Les entreprises des régions Centre et Champagne présentent des taux de 32 %.

Huit régions qui traversent le milieu de la France d'ouest en est tirent la performance française. Ce sont tout d'abord les régions du grand Ouest : Basse-Normandie (33 %), Bretagne (34 %), Pays de la Loire (33 %) et Poitou-Charentes (36 %). Puis deux régions du Centre France, le Limousin (36 %) et l'Auvergne (35 %). Enfin, la Bourgogne (33 %) et surtout la Franche-Comté, première de la classe avec un taux de paiements effectués sans retard de 37 %.

# GRAPHIQUE 6

CARTE DES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES PME EN RÉGION



OSEO

PME 2009

Thématiques

DÉLAIS DE PAIEMENT

## Les comportements de paiement en Europe

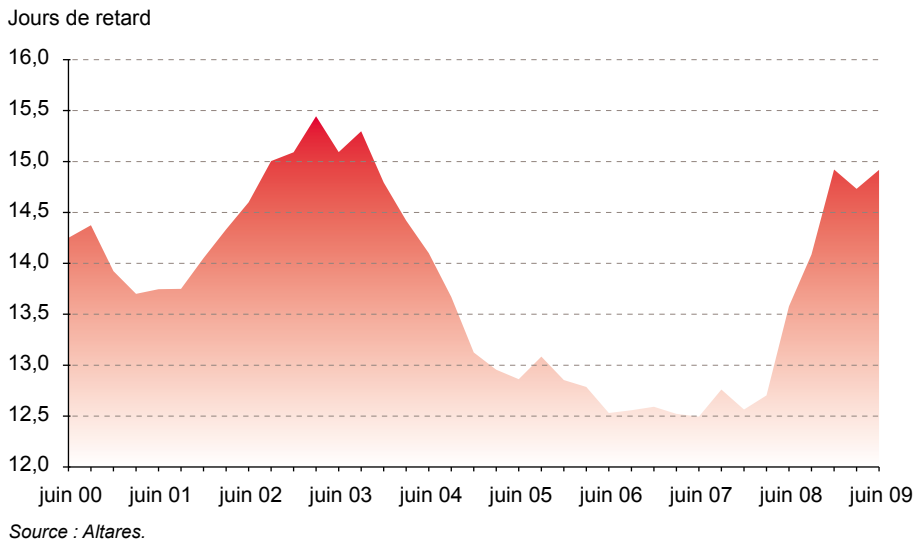
comme fin 2008, à 14,9 jours. Il s'agit là du premier signe de détente après un an et demi de rapide détérioration (graphique 7).

## Un léger mieux sur 2009

Alors que les retards de paiement avaient atteint leur niveau le plus élevé de la décennie à 15,4 jours en 2003, ils avaient ensuite progressivement reculé jusqu'à atteindre un seuil historiquement bas de 12,5 jours en 2007. Mais, depuis 2008, les tendances s'inversaient à un rythme accéléré. En seulement dix-huit mois, les entreprises européennes avaient hypothéqué cinq années de constante amélioration. Les reports de règlement ont ainsi approché 15 jours en fin d'année (14,9 jours). Sur ce début 2009, les comportements de paiement tendent, néanmoins, à se stabiliser. Au cours du deuxième trimestre 2009, les retards de paiement se fixent,

GRAPHIQUE 7

LES RETARDS DE PAIEMENT EN EUROPE DEPUIS DIX ANS (EXPRIMÉS EN JOURS DE RETARD)



À la fin juin 2009, 9,86 % des entreprises européennes paient leurs fournisseurs avec des retards supérieurs à 30 jours (*graphique 8*). Ce ratio reste encore très supérieur à celui relevé un an plus tôt (8,36 %) mais confirme, néanmoins, la stabilisation observée sur les comportements de paiement. En effet, fin 2008, le taux de

report de plus de 30 jours était de quasiment 10 % (9,96 %). Pour autant, les comportements de paiement évoluent de façon très disparate selon les pays. Ainsi, se dégradent-ils encore au Royaume-Uni, en Irlande, en Italie, en Espagne et au Portugal, tandis qu'ils se stabilisent, voire s'améliorent en Belgique, en Allemagne, aux Pays-Bas et en France.

GRAPHIQUE 8

COMPORTEMENT DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE, JUIN 2009

| Juin 2009 Tranches de retard   | Allemagne | Belgique | Espagne | France | Irlande | Italie | Pays-Bas | Portugal | Royaume-Uni | Europe |
|--------------------------------|-----------|----------|---------|--------|---------|--------|----------|----------|-------------|--------|
| Sans retard                    | 54,5 %    | 35,3 %   | 48,1 %  | 33,1 % | 20,3 %  | 41,3 % | 39,0 %   | 20,2 %   | 24,2 %      | 38,9 % |
| Entre 1 et 15 jours de retard  | 27,3 %    | 26,5 %   | 21,0 %  | 38,6 % | 24,6 %  | 21,2 % | 30,4 %   | 23,7 %   | 29,8 %      | 28,2 % |
| Entre 16 et 30 jours de retard | 11,9 %    | 29,4 %   | 17,8 %  | 23,0 % | 38,4 %  | 21,4 % | 25,1 %   | 36,9 %   | 33,6 %      | 23,0 % |
| Entre 31 et 60 jours de retard | 1,7 %     | 4,2 %    | 5,0 %   | 2,9 %  | 7,8 %   | 5,7 %  | 2,9 %    | 8,1 %    | 5,6 %       | 4,0 %  |
| Entre 61 et 90 jours de retard | 0,8 %     | 2,8 %    | 2,6 %   | 1,2 %  | 4,4 %   | 3,5 %  | 1,3 %    | 4,3 %    | 4,4 %       | 2,5 %  |
| Plus de 90 jours de retard     | 3,6 %     | 1,7 %    | 5,5 %   | 1,2 %  | 4,4 %   | 6,8 %  | 1,2 %    | 6,8 %    | 2,3 %       | 3,4 %  |

Source : Altares.



### Des comportements de paiement très disparates selon les pays

Les retards de paiement des entreprises françaises ramenés à moins de 12 jours dès le printemps 2008 (11,8 jours) s'améliorent encore en 2009 et atteignent, en juin, leur niveau le plus bas à 11,6 jours (*graphique 9*). Cependant, cette performance masque des comportements moins vertueux toujours solides. En effet, seulement une entreprise française sur trois (33,1 %) paie ses factures à la date convenue ; 38,6 % règlent leurs fournisseurs avec un retard de quelques jours, c'est la plus forte proportion en Europe où la moyenne se situe à 28,2 %. En revanche, la France se distingue plus avantageusement en affichant le plus faible taux de longs retards ; 5,3 % des paiements présentent un retard supérieur à 30 jours contre 9,9 % en moyenne en Europe.

Les retards de paiement des entreprises néerlandaises sont relativement stables aux alentours de 11,5 jours depuis deux ans. Sur cette tendance, les factures sont plus fréquemment réglées dans les délais prévus ; 39 %, contre 38 % en juin 2008, des paiements sont effectués à la date d'échéance. La performance néerlandaise est d'autant plus méritoire que les délais contractuels de paiement

sont généralement plus courts que ceux observés en France.

L'Allemagne, fermement attachée à son leadership européen en matière de comportement de paiement, affiche depuis neuf mois un retard moyen, très linéaire, de 10,7 jours. 54,5 % des entreprises allemandes paient leurs fournisseurs à la date d'échéance convenue, voire avec anticipation.

Au Royaume-Uni, l'allongement des retards de paiement amorcé dès le printemps 2007 s'est confirmé, depuis, mois après mois. Sur ce deuxième trimestre 2009, les reports de règlement franchissent le plafond historique de 18 jours (18,1). Aujourd'hui moins d'une entreprise britannique sur quatre (24,2 %) règle ses fournisseurs dans les délais contractuels convenus ; elles étaient encore 31,2 % il y a un an.

En Italie les retards de paiement restent bloqués au-delà de 19 jours. Début 2009, les délais étaient de 19,4 jours, ils se situent à 19,8 jours sur le deuxième trimestre. Dans un pays où les délais contractuels de 120 jours ne sont pas rares, moins d'une entreprise sur deux (41,3 %) respecte les échéances de paiement ; elles étaient 49,4 % en juin 2008. Par ailleurs, les retards de paiement peuvent être très longs. Ainsi, 16 % des factures sont réglés avec plus de 30 jours de retard (9,9 % en Europe) ; elles étaient 11,8 % il y a un an.

OSEO

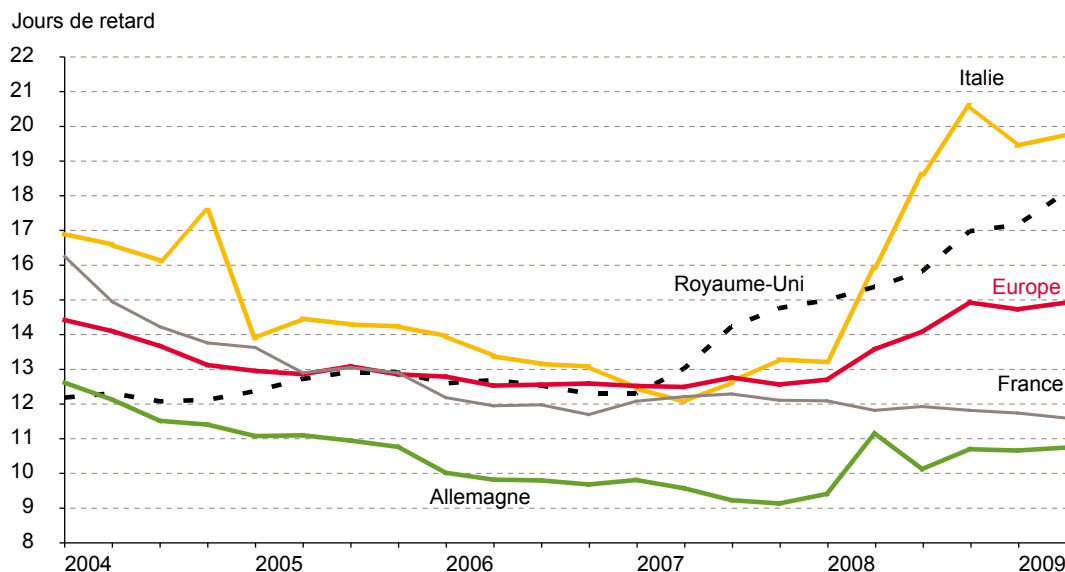
PME 2009

Thématiques

DÉLAIS DE PAIEMENT

GRAPHIQUE 9

COMPARAISON DES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT EN EUROPE SUR CINQ ANS



### Des paiements sous tension dans plusieurs activités

Dans l'immobilier, les comportements de paiement des entreprises se dégradent rapidement dans plusieurs pays. À 19,7 jours en moyenne, l'Immobilier est le secteur en Europe où les retards de paiement sont les plus longs. Ceux-ci avaient nettement franchi les 13 jours au printemps 2007, puis les 14 jours durant l'été, approchaient les 15 jours début 2008, atteignaient les 16 jours en été 2008 puis dépassaient les 17 jours durant l'automne et les 18 jours fin 2008, avant de monter à 19 jours début 2009 pour approcher désormais les 20 jours. En trente mois, les retards de paiement de l'immobilier ont augmenté de 6,5 jours, soit + 50 %. Sur un an, ils s'allongent encore de 3,6 jours.

L'accélération des tensions est rapide au Portugal, en Espagne, en Italie et en Grande-Bretagne. En France, l'immobilier est l'activité où les comportements de paiement sont les moins bons.

Les paiements de l'industrie restent sous tension. Les retards de paiement

se stabilisent à 14,1 jours depuis quelques mois mais sont en hausse de 1,6 jour sur un an. Ils se situent à des valeurs non connues depuis plus de six ans (fin 2002). L'allongement est particulièrement sensible en Italie.

À 14,8 jours, les retards de paiement du bâtiment sont comparables aux valeurs constatées début 2003. Ils sont en augmentation de 0,7 jour sur trois mois et 1,4 jour sur un an. Par rapport à 2007, période où les reports de règlement étaient à un seuil bas (11,4 jours), cela représente une dégradation de 3,4 jours. C'est en Irlande que l'allongement des retards est le plus critique mais l'Espagne continue d'être sévèrement affectée dans ce secteur. L'Italie ne fait guère mieux. La France se démarque en réduisant ses retards de paiement et affiche désormais les meilleurs comportements de paiement en Europe dans ce secteur.

Les retards de paiement du commerce de détail, comme ceux du commerce de gros, se stabilisent après avoir franchi fin 2008, les 16 jours pour la première fois depuis cinq ans. Cependant, à 16,4 jours dans le détail et 14,7 jours



dans le gros, les retards sont encore supérieurs de 1,3 jour à leurs valeurs de juin 2008. Cette stabilité est portée par l'Allemagne, la France et les Pays-Bas.

Depuis un an, les paiements sont tendus dans le transport. Les retards de paiement sont désormais à 16 jours, soit en hausse de 0,9 jour sur un an et 1,7 jour par rapport à fin 2007. Pour autant, la situation est très disparate selon les pays en Europe. Ainsi, les retards de paiement diminuent en Belgique, Allemagne et France, augmentent aux Pays-Bas et en Italie, et s'accroissent au Royaume-Uni.

Les comportements de paiement des administrations s'étaient brusquement dégradés sur le deuxième trimestre 2008. Ils étaient alors passés de 12,1 à 14,3 jours en seulement trois mois. Ils sont actuellement de 14,7 jours et se stabilisent à leur plus haut niveau depuis 2003.

Cette constance est confirmée dans la plupart des pays, exception faite de l'Espagne, où les paiements se dégradent très vite, et du Royaume-Uni. C'est en France que les retards de l'administration sont les plus faibles à moins de 10 jours (*graphique 10*).

OSEO

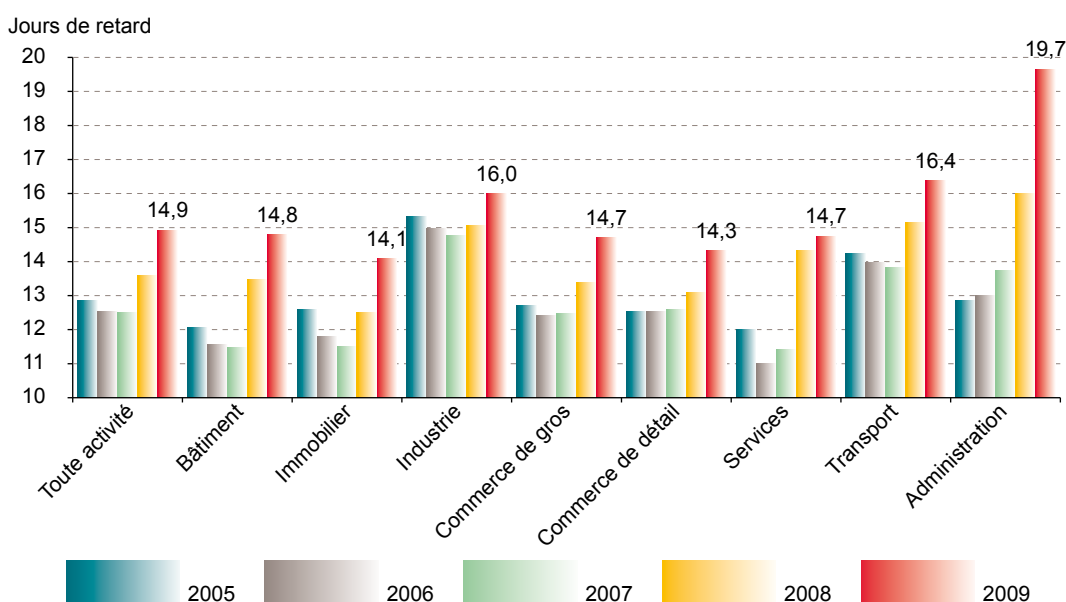
PME 2009

Thématiques

DÉLAIS DE PAIEMENT

## GRAPHIQUE 10

RETARDS DE PAIEMENT PAR ACTIVITÉ EN EUROPE SUR CINQ ANS



Source : Altarea.

**Altaires**, acteur majeur du secteur de l'information sur les entreprises, accompagne les organisations pour atteindre leur objectif fondamental : *trouver des clients et se faire payer*.

Les clients d'Altaires disposent d'un accès global à des données qualifiées sur plus de 150 millions d'entreprises dans le monde, dans plus de 220 pays.

[http: //www.altaires.fr/](http://www.altaires.fr/)

## Glossaire

**La défaillance d'entreprise** : elle correspond à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire directe auprès d'un tribunal de commerce ou de grande instance.

Les statistiques Altaires de défaillances d'entreprises comptabilisent l'ensemble des entités légales disposant d'un numéro SIREN (entreprises individuelles, professions libérales, sociétés, associations) et ayant fait l'objet d'un jugement d'ouverture de procédure prononcé par un tribunal de commerce ou de grande instance.

**Retard de paiement** : est considéré comme tardif tout paiement effectué au-delà du terme convenu contractuellement.

**Programme DunTrade** : les membres du réseau mondial Dun & Bradstreet

ont initié un programme exclusif de collecte et d'analyse des retards de paiement. Depuis quarante-cinq ans aux États-Unis et près de vingt-cinq ans en Europe, le programme DunTrade, unique au monde, s'alimente des informations provenant directement de la comptabilité client de milliers de sociétés participantes. Il analyse en permanence les retards de paiement par rapport aux conditions contractuelles. C'est le seul programme de collecte de ce type à s'appuyer sur une observation factuelle de la réalité des paiements. Le périmètre compte plus de 22 millions d'expériences commerciales réelles en Europe, dont 3 millions en France. Altaires, membre du réseau mondial Dun & Bradstreet, s'appuie sur le programme DunTrade, à la fois pour enrichir ses modèles de score et pour publier régulièrement son analyse des comportements de paiement en Europe.



## LES PME ET LES MARCHÉS PUBLICS EN 2007

Observatoire économique de l'achat public

OSEO

PME 2009

Thématiques

MARCHÉS PUBLICS

La place des PME dans l'économie française est significative. Ainsi, elles représentaient en 2006<sup>1</sup> 9,2 millions de personnes en emploi (dont 6,9 millions de salariés), soit 55 % de l'emploi privé et 48 % de l'emploi salarié privé. En termes d'activité, elles réalisaient 42 % de la valeur ajoutée marchande (*tableau 1*).

L'examen des données issues du recensement économique des marchés publics fourni par la base Aramis gérée par la DGCP et la DAJ, croisées avec les bases Sirene et Lifi gérées par l'Insee (*annexe 1 : Concepts et méthodes*), permet les constatations suivantes.

**TABLEAU 1**

PART DES PME DANS LES MARCHÉS PUBLICS 2007 (EN MONTANT) ET DANS LA VALEUR AJOUTÉE MARCHANDE

| Part des PME par domaine d'achat, selon le montant des marchés |      | Part des PME dans la valeur ajoutée, par secteur d'activité |      |
|----------------------------------------------------------------|------|-------------------------------------------------------------|------|
| Fournitures (F)                                                | 26 % | Industrie manufacturière + énergie                          | 23 % |
| Services (S)                                                   | 34 % | Services marchands                                          | 41 % |
| Travaux (T)                                                    | 44 % | BTP                                                         | 75 % |
| Total                                                          | 35 % | Total                                                       | 42 % |

Source : Aramis, Suse, Lifi, Diane ; Traitement des données : DGFIP, DAJ, Insee, DGTPE.

NB : la valeur ajoutée marchande correspond aux données 2006.

### Les PME : majoritaires en termes de nombre de marchés publics attribués mais non en termes de montant

En ne retenant que les deux premiers critères de la définition européenne des PME (nombre de salariés et chiffre d'affaires), la part des PME dans le total des marchés publics (État + collectivités locales) aurait atteint 72 % en nombre de marchés mais seulement 48 % en montant (*tableau 1 en annexe*).

Si l'on introduit le troisième critère (indépendance de l'entreprise vis-à-vis d'une autre entreprise ou d'un groupe), c'est-à-dire en écartant les « fausses PME » qui sont en fait des filiales, cette part des PME dans le total des marchés

publics (État + collectivités locales) chute sensiblement, ne représentant plus que 62 % du nombre de marchés et 35 % du montant<sup>2</sup> (*tableau 2 en annexe*).

1. Les données de l'année 2007 concernant la part des PME dans l'emploi et la valeur ajoutée ne sont pas encore disponibles.

2. Le champ analysé (État + collectivités locales) correspond à environ 107 000 marchés pour un montant global d'environ 48,9 Md€.

La prépondérance des PME en termes de nombre de marchés apparaît plus marquée pour les collectivités locales que pour l'État (64 % contre 52 %). En termes de montant, cette différence est encore plus marquée, la part des PME représentant 41 % pour les collectivités locales et seulement 28 % pour l'État.

Le choix de la procédure de passation des marchés semble sans conséquence sensible pour les PME

Le tableau 2 montre que pour les deux grandes catégories d'acheteurs publics,

l'essentiel des procédures se concentre sur quatre modalités principales : l'appel d'offres ouvert (article 33), les marchés négociés avec publicité préalable et mise en concurrence (art. 35 I), ceux sans publicité préalable ni mise en concurrence (art. 35 II), enfin, les marchés à procédure adaptée (articles 28 à 30). Ainsi, alors que le nombre de marchés passés par l'État représente 20 % du total des marchés recensés de l'ensemble État-collectivités locales, environ la moitié de ce total correspond à l'appel d'offres ouvert. Dans le cas des collectivités locales (80 % du total), cette même procédure en représente plus de 60 %.

TABEAU 2  
STRUCTURE DES PROCÉDURES DES MARCHÉS PUBLICS PAR CATÉGORIE D'ACHETEUR SELON LE NOMBRE ET LE MONTANT DES MARCHÉS

| (en % du total des marchés publics recensés état + coll. loc. en 2007) | Intitulé des procédures                                                    | Code procédure | Nombre de marchés |            |              | Montant des marchés |            |               |
|------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------|-------------------|------------|--------------|---------------------|------------|---------------|
|                                                                        |                                                                            |                | État              | Coll. loc. | Total nombre | État                | Coll. loc. | Total montant |
|                                                                        | Appel d'offres ouvert (art. 33)                                            | 01             | 10 %              | 49 %       | 59 %         | 15 %                | 39 %       | 54 %          |
|                                                                        | Appel d'offres restreint (art. 33)                                         | 02             | 1 %               | 1 %        | 2 %          | 2 %                 | 1 %        | 4 %           |
|                                                                        | Négocié avec publicité préalable et mise en concurrence (art. 35 I)        | 03             | 4 %               | 10 %       | 14 %         | 14 %                | 6 %        | 20 %          |
|                                                                        | Négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence (art. 35 II)  | 04             | 2 %               | 4 %        | 6 %          | 7 %                 | 7 %        | 14 %          |
|                                                                        | Procédure spécifique à certains marchés de la Défense                      | 05             | 0 %               | 0 %        | 0 %          | 4 %                 | 0 %        | 4 %           |
|                                                                        | Dialogue compétitif (art. 36)                                              | 06             | 0 %               | 0 %        | 0 %          | 0 %                 | 0 %        | 1 %           |
|                                                                        | Concours (art. 38), y compris concours de maîtrise d'œuvre (art. 74 II 3°) | 07             | 0 %               | 0 %        | 0 %          | 0 %                 | 0 %        | 1 %           |
|                                                                        | Système d'acquisition dynamique (art. 78)                                  | 08             | 0 %               | 0 %        | 0 %          | 0 %                 | 0 %        | 0 %           |
|                                                                        | Marchés à procédure adaptée (art. 28 à 30)                                 | 09             | 3 %               | 15 %       | 18 %         | 1 %                 | 3 %        | 3 %           |
|                                                                        | Total                                                                      |                | 20 %              | 80 %       | 100 %        | 43 %                | 57 %       | 100 %         |

Sources : Aramis, Suse, Lifi, Diane ; traitement des données : DGFIP, DAJ, Insee, DGTPE.

En ce qui concerne le nombre de marchés, les PME remportent globalement 52 % des marchés passés par l'État et 64 % des marchés passés par les collectivités locales. Dans aucun des différents modes de passation – hormis peut-être dans le cas de la procédure n° 4<sup>3</sup> (État) qui correspond aux mar-

chés négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence –, les PME ne semblent connaître de sous-représentation notable.

En ce qui concerne le montant des marchés, la position des PME n'est pas aussi favorable car leur poids correspond à seulement 28 % du montant des marchés passés par l'État et à 41 % du montant des marchés passés par les collectivités locales. On note une nette sous-représentation des PME dans le

3. Ainsi que dans le cas de la procédure 5 qui correspond toutefois à une procédure spécifique aux marchés de la défense et ne concerne, de ce fait, que l'État.



cas de la procédure n° 4, qu'il s'agisse des collectivités locales ou de l'État.

Il faut toutefois relativiser cet impact dans la mesure où cette procédure ne représente que 6 % du total des marchés en nombre et 14 % en montant.

### Les PME sont moins présentes sur les marchés de l'État les plus importants en termes de montant et de durée longue.

En nombre de marchés, les PME, très majoritaires sur les échéances les plus

courtes, restent encore assez bien représentées sur les échéances plus longues. (*graphique 1*).

Toutefois, si l'on raisonne en termes de montant des marchés, on constate une réelle faiblesse des PME sur les marchés de plus de quatre ans. Cette durée de quatre ans, associée le plus souvent à des marchés de fort montant unitaire, qu'il s'agisse des collectivités locales ou plus encore de l'État, apparaît comme un plafond difficile à franchir pour les PME (*graphique 2*).

OSEO

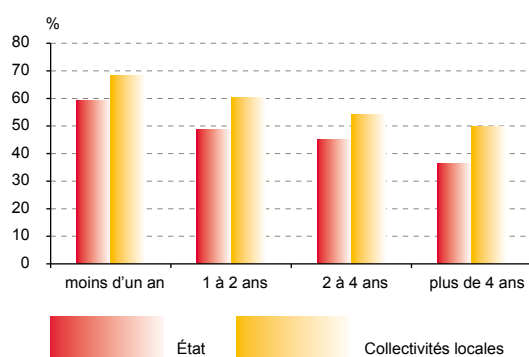
PME 2009

Thématiques

MARCHÉS PUBLICS

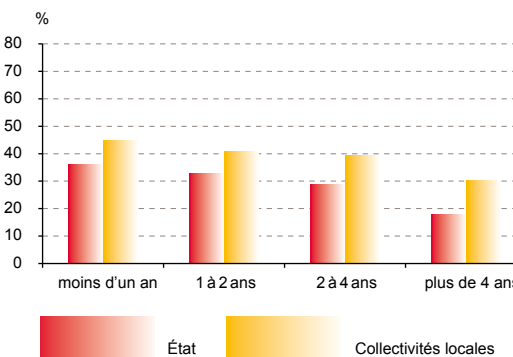
GRAPHIQUE 1

PART DES PME EN NOMBRE PAR CATÉGORIE D'ACHETEUR PUBLIC ET PAR DURÉE



GRAPHIQUE 2

PART DES PME EN MONTANT PAR CATÉGORIE D'ACHETEUR PUBLIC ET PAR DURÉE

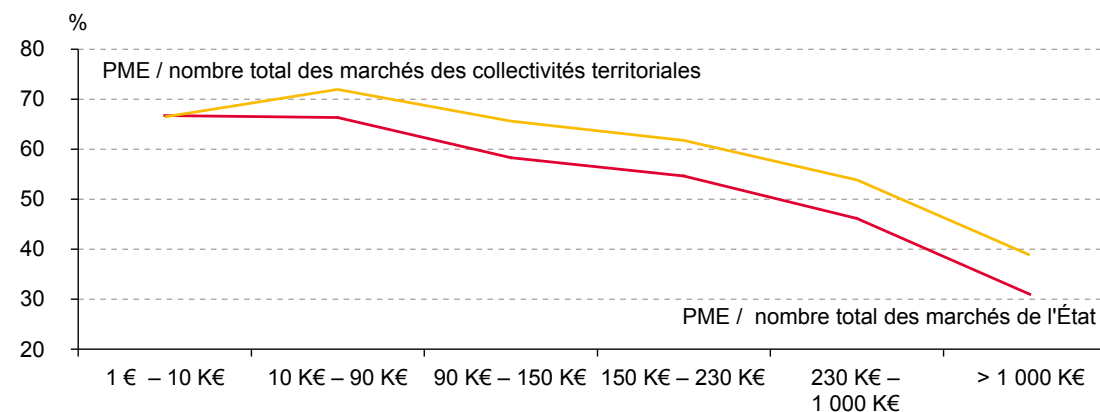


Le montant unitaire des marchés semble également susceptible de jouer un rôle discriminant à l'égard des PME. Ainsi, la présence des PME décroît lorsque le montant unitaire des marchés

augmente. Là encore, c'est essentiellement sur les marchés les plus importants (plus de 1 M€) que les PME sont moins présentes (*graphique 3*).

GRAPHIQUE 3

PART DES PME DANS LE NOMBRE DE MARCHÉS PAR TRANCHES DE MONTANT



La forme du marché : un impact limité sur le choix du titulaire

En termes de nombre de marchés, les PME semblent assez également réparties entre les différentes formes de marché, qu'il s'agisse des marchés attribués par l'État ou par les collectivités locales.

En termes de montant des marchés, les PME semblent bénéficier relativement mieux des marchés à phases dans le cas des marchés de l'État, et des marchés à tranches et bons de commande ou des marchés à phase dans le cas des marchés des collectivités locales.

La position des PME par domaine de marché

Par domaine de marché, la position des PME est majoritaire ou forte dans tous les domaines si l'on considère le nombre des marchés. Elle est plus modeste si l'on considère le montant des marchés, notamment ceux de fournitures.

L'analyse du nombre de marchés par domaine (codes CPV regroupés en fournitures/services/travaux) montre une présence forte, voire majoritaire, des PME dans les marchés de travaux, de services et même de fournitures.

La position est plus modeste si l'on considère le montant des marchés, notamment ceux de l'État (tableau 3).

**TABLEAU 3**  
PART DES PME PAR DOMAINE D'ACHAT ET PAR CATÉGORIE D'ACHETEUR, SELON LE NOMBRE ET LE MONTANT DES MARCHÉS

| 2007            | Code domaine | En nombre de marchés |             |       | En montant de marchés |             |       |
|-----------------|--------------|----------------------|-------------|-------|-----------------------|-------------|-------|
|                 |              | État                 | Coll. terr. | Total | État                  | Coll. terr. | Total |
| Fournitures (F) | F            | 48 %                 | 47 %        | 47 %  | 23 %                  | 29 %        | 26 %  |
| Services (S)    | S            | 46 %                 | 64 %        | 58 %  | 28 %                  | 42 %        | 34 %  |
| Travaux (T)     | T            | 62 %                 | 75 %        | 73 %  | 36 %                  | 47 %        | 44 %  |
| Total           |              | 52 %                 | 64 %        | 62 %  | 28 %                  | 41 %        | 35 %  |

Sources : Aramis, Suse, Lifi, Diane ; Traitement des données : DGFIP, DAJ, Insee, DGTPE.

Le croisement des marchés par domaine (Fournitures/Services/Travaux) et par tranche de durée confirme un certain affaiblissement de la posi-

tion des PME avec l'allongement des échéances, et plus particulièrement sur les marchés de fournitures de l'État.

**TABLEAU 4**  
PART DES PME EN NOMBRE ET EN MONTANT DE MARCHÉS DE L'ETAT PAR DOMAINE ET PAR DURÉE (EN %)

| Durée         | Part des PME dans le nombre total des marchés de l'État par domaine |      |      | Part des PME dans le montant total des marchés de l'État par domaine |      |      |
|---------------|---------------------------------------------------------------------|------|------|----------------------------------------------------------------------|------|------|
|               | F                                                                   | S    | T    | F                                                                    | S    | T    |
| moins d'un an | 57 %                                                                | 49 % | 66 % | 36 %                                                                 | 30 % | 42 % |
| 1 à 2 ans     | 44 %                                                                | 46 % | 55 % | 27 %                                                                 | 34 % | 35 % |
| 2 à 4 ans     | 41 %                                                                | 44 % | 58 % | 24 %                                                                 | 30 % | 35 % |
| plus de 4 ans | 31 %                                                                | 37 % | 48 % | 10 %                                                                 | 21 % | 28 % |
| Total         | 48 %                                                                | 46 % | 62 % | 23 %                                                                 | 28 % | 36 % |

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : Aramis, Suse, Lifi, Diane ; Traitement des données : DGFIP, DAJ, Insee, DGTPE.



TABLEAU 5

PART DES PME EN NOMBRE ET EN MONTANT DE MARCHÉS DES COLLECTIVITÉS LOCALES PAR DOMAINE ET PAR DURÉE (EN %)

| Durée         | Part des PME dans le nombre total des marchés des collectivités locales par domaine |      |      | Part des PME dans le montant total des marchés des collectivités locales par domaine |      |      |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------|------|------|--------------------------------------------------------------------------------------|------|------|
|               | F                                                                                   | S    | T    | F                                                                                    | S    | T    |
| moins d'un an | 51 %                                                                                | 69 % | 75 % | 25 %                                                                                 | 57 % | 54 % |
| 1 à 2 ans     | 38 %                                                                                | 73 % | 78 % | 24 %                                                                                 | 57 % | 47 % |
| 2 à 4 ans     | 48 %                                                                                | 58 % | 65 % | 35 %                                                                                 | 44 % | 40 % |
| plus de 4 ans | 43 %                                                                                | 50 % | 57 % | 39 %                                                                                 | 29 % | 28 % |
| Total         | 47 %                                                                                | 64 % | 75 % | 29 %                                                                                 | 42 % | 47 % |

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : Aramis, Suse, Lifi, Diane ; Traitement des données : DGFIP, DAJ, Insee, DGTPE.

## Origine géographique des acheteurs publics et des fournisseurs

L'examen de l'origine géographique des acheteurs publics et des fournisseurs semble montrer que, lorsqu'est fait le choix d'entreprises de proximité, cela conduit à une nette prédominance des PME, plus marquée dans le cas des collectivités locales et qui se réduit au fur et à mesure que les montants s'élèvent.

Il a paru intéressant d'examiner si les acheteurs publics tendaient à privilégier la proximité des fournisseurs et si cette préférence éventuelle pouvait avoir une incidence sur le choix entre les PME et les autres entreprises<sup>4</sup>.

En termes de nombre de marchés, la part des contrats attribués localement (i.e. à des entreprises qui appartiennent au même département que l'acheteur public) atteint 20 % pour l'État (soit 24 % pour les PME et 16 % pour les

autres entreprises). Pour les collectivités locales, cette part est sensiblement plus élevée, atteignant 44 % (soit 58 % pour les PME et 18 % pour les autres entreprises).

En termes de montant des marchés, la part des contrats attribués localement atteint 24 % pour l'État (soit 29 % pour les PME et 23 % pour les autres entreprises). Pour les collectivités locales, cette part monte à 37 % (soit 57 % pour les PME et 23 % pour les autres entreprises).

On note que le recours aux entreprises de proximité (PME et autres entreprises) chute au fur et à mesure que le montant du contrat augmente dans le cas de l'État alors que ce phénomène est moins sensible dans le cas des collectivités locales. Il est toutefois possible que ceci soit dû à la nette prédominance des contrats de Travaux dans les contrats des collectivités locales, par nature plus favorable aux entreprises de proximité.

4. Les résultats de cet examen, fondé sur la confrontation des numéros SIREN acheteur et fournisseur sont cependant à considérer avec circonspection pour au moins deux raisons : d'une part, il s'agit de numéro SIREN et non de numéro SIRET, or il peut y avoir éloignement géographique entre une entreprise (ou une administration publique) et l'établissement (ou l'établissement public) qui lui est rattaché ; d'autre part, la proximité géographique entre un acheteur et un fournisseur qui appartiennent à deux départements différents mais limitrophes peut, dans certains cas, être plus grande que s'ils appartenaient au même département.

Principaux éléments de comparaison entre 2006 et 2007

Une forte modification de l'assiette générale de l'étude

- Une très forte accentuation de la baisse du nombre de marchés recensés (environ – 60 800 marchés, soit – 36 %, après – 3 % en 2006). Si, pour l'État, cette baisse n'a concerné que les marchés d'un montant inférieur à 90 000 € (– 37 %), pour les collectivités locales, la baisse a non seulement concerné les marchés d'un montant inférieur à 90 000 € (– 56 %), mais également, bien que dans une moindre mesure, les marchés de montant plus élevé qui ont enregistré un repli d'environ 10 %.
- Une baisse de 8,5 Md€ du montant global des marchés recensés (soit – 15 %). Cette baisse concerne à la fois les achats de l'État (– 5 Md€, soit – 19 %) et ceux des collectivités locales

(– 3,5 Md€, soit – 11 %). Dans le cas de l'État, toutefois, l'essentiel de ce repli reflète la disparition de quelques contrats de forts montants du ministère de la Défense enregistrés en 2006.

En ce qui concerne les PME, les évolutions reflètent surtout des phénomènes statistiques de sens opposé sans réelle signification économique : une baisse de la collecte des petits marchés qui tend à réduire la part des PME ; une moindre présence de contrats de montant unitaire très élevé qui tend à l'accroître.

En termes de nombre de marchés, on note pour l'État une quasi-stabilité de la part des PME, l'amélioration de la position des très petites entreprises (TPE) compensant le léger recul des entreprises petites et moyennes. Pour les collectivités locales, le léger recul de cette part (– 1,1 point) reflète probablement, dans une certaine mesure, la forte baisse de la collecte sur les petits marchés, qui sont structurellement plus favorables aux PME.

TABLEAU 6

ÉTAT : VARIATION DE LA STRUCTURE DU NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TRANCHES DE MONTANTS (EN POINTS DE %)

|            | PME (nb de salariés) |                           |                             |                         | Non PME (salariés) |               |           |                          |
|------------|----------------------|---------------------------|-----------------------------|-------------------------|--------------------|---------------|-----------|--------------------------|
|            | TPE<br>(0 à 19)      | Petites ent.<br>(20 à 49) | Moyennes ent.<br>(50 à 249) | Total PME*<br>(0 à 249) | (< 250)            | (250 – 1 000) | (> 1 000) | Ensemble des entreprises |
| 0-90 000   | 5,7 %                | – 1,8 %                   | – 1,6 %                     | 2,3 %                   | – 2,3 %            | 0,8 %         | – 0,8 %   | 0,0 %                    |
| 90 000-1M€ | 6,2 %                | – 1,8 %                   | – 0,2 %                     | 4,2 %                   | – 0,9 %            | – 1,3 %       | – 2,0 %   | 0,0 %                    |
| > 1 M€     | 6,4 %                | 0,6 %                     | – 0,4 %                     | 6,6 %                   | 0,6 %              | – 0,8 %       | – 6,4 %   | 0,0 %                    |
| Total      | 2,9 %                | – 2,3 %                   | – 0,7 %                     | – 0,1 %                 | – 0,2 %            | 0,6 %         | – 0,3 %   | 0,0 %                    |

TABLEAU 7

COLLECTIVITÉS LOCALES : VARIATION DE LA STRUCTURE DU NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE DE MONTANTS (EN POINTS DE %)

|            | PME (nb de salariés) |                           |                             |                         | Non PME (salariés) |               |           |                          |
|------------|----------------------|---------------------------|-----------------------------|-------------------------|--------------------|---------------|-----------|--------------------------|
|            | TPE<br>(0 à 19)      | Petites ent.<br>(20 à 49) | Moyennes ent.<br>(50 à 249) | Total PME*<br>(0 à 249) | (< 250)            | (250 – 1 000) | (> 1 000) | Ensemble des entreprises |
| 0-90 000   | 0,1 %                | – 0,5 %                   | – 0,1 %                     | 0,3 %                   | 0,0 %              | 0,0 %         | – 0,4 %   | 0,0 %                    |
| 90 000-1M€ | 2,4 %                | – 0,1 %                   | – 0,2 %                     | 2,1 %                   | – 0,9 %            | – 0,7 %       | – 0,5 %   | 0,0 %                    |
| > 1 M€     | 1,9 %                | – 0,1 %                   | 0,4 %                       | 2,2 %                   | – 2,1 %            | – 0,1 %       | 0,0 %     | 0,0 %                    |
| Total      | – 0,1 %              | – 0,3 %                   | 0,2 %                       | – 1,1 %                 | 0,3 %              | 0,5 %         | 0,4 %     | 0,0 %                    |



En termes de montants des marchés, la progression de la part des PME est très nette pour l'État (+ 16,3 points). Elle concerne les différents types de PME, et tout particulièrement les TPE. Cette hausse trouve sa contrepartie dans le fort recul de la part des entreprises les plus grandes (– 32,3 points). En fait, cette évolution reflète essentiellement la disparition en 2007 des contrats de très fort montant unitaire de la Défense

enregistrés en 2006 qui faisaient mécaniquement baisser la part des PME. Pour les collectivités locales, la légère hausse de cette part (+ 0,9 point), relativement plus favorable aux TPE et aux petites entreprises qu'aux entreprises moyennes, semble refléter la baisse des montants recensés, plus marquée pour l'État (– 5 Md€) que pour les collectivités locales (– 3,5 Md€).

**TABLEAU 8**

ÉTAT : VARIATION DE LA STRUCTURE DU MONTANT DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TRANCHES DE MONTANTS (EN POINTS DE %)

|              | PME (nb. de salariés) |                              |                                |                            | Non PME (salariés) |                  |                 |                                  |
|--------------|-----------------------|------------------------------|--------------------------------|----------------------------|--------------------|------------------|-----------------|----------------------------------|
|              | TPE<br>(0 à 19)       | Petites<br>ent.<br>(20 à 49) | Moyennes<br>ent.<br>(50 à 249) | Total<br>PME*<br>(0 à 249) | (< 250)            | (250 –<br>1 000) | (> 1000)        | Ensemble<br>des entre-<br>prises |
| 0-90 000     | 6,8 %                 | – 2,0 %                      | – 1,9 %                        | 2,9 %                      | – 2,6 %            | 0,4 %            | – 0,8 %         | 0,0 %                            |
| 90 000-1 M€  | 5,4 %                 | – 0,6 %                      | 0,0 %                          | 4,9 %                      | – 0,5 %            | – 1,4 %          | – 3,0 %         | 0,0 %                            |
| > 1 M€       | 11,9 %                | 3,4 %                        | 0,3 %                          | 15,6 %                     | 8,8 %              | 9,4 %            | – 33,8 %        | 0,0 %                            |
| <b>Total</b> | <b>12,0 %</b>         | <b>3,6 %</b>                 | <b>0,7 %</b>                   | <b>16,3 %</b>              | <b>8,0 %</b>       | <b>7,9 %</b>     | <b>– 32,2 %</b> | <b>0,0 %</b>                     |

**TABLEAU 9**

COLLECTIVITÉS LOCALES : VARIATION DE LA STRUCTURE DU MONTANT DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TRANCHES DE MONTANTS (EN POINTS DE %)

|              | PME (nb de salariés) |                              |                                |                            | Non PME (salariés) |                  |                |                                  |
|--------------|----------------------|------------------------------|--------------------------------|----------------------------|--------------------|------------------|----------------|----------------------------------|
|              | TPE<br>(0 à 19)      | Petites<br>ent.<br>(20 à 49) | Moyennes<br>ent.<br>(50 à 249) | Total<br>PME*<br>(0 à 249) | (< 250)            | (250 –<br>1 000) | (> 1000)       | Ensemble<br>des entre-<br>prises |
| 0-90 000     | 29,6 %               | 6,3 %                        | – 35,3 %                       | 0,6 %                      | – 2,2 %            | 3,6 %            | – 2,0 %        | 0,0 %                            |
| 90 000-1 M€  | 18,2 %               | 6,6 %                        | – 22,8 %                       | 2,0 %                      | 1,0 %              | 5,9 %            | – 8,9 %        | 0,0 %                            |
| > 1 M€       | 7,6 %                | 1,7 %                        | – 6,2 %                        | 3,1 %                      | – 3,5 %            | 11,8 %           | – 11,4 %       | 0,0 %                            |
| <b>Total</b> | <b>11,9 %</b>        | <b>3,4 %</b>                 | <b>– 14,3 %</b>                | <b>0,9 %</b>               | <b>– 1,6 %</b>     | <b>9,8 %</b>     | <b>– 9,2 %</b> | <b>0,0 %</b>                     |

En lien avec le constat précédent, on enregistre une très sensible baisse de la part (en montant) des grandes entreprises sur les marchés de l'État de durée la plus longue (plus de quatre ans), celle-ci se réduisant à 58 % (contre 93 % en 2006).

Pour la même raison, on note une nette baisse de la part (en montant) des grandes entreprises sur les marchés de l'État dans le domaine des fournitures, celle-ci retombant de 84 % en 2006 à 46 % en 2007.

Pour ces deux ratios, 2007 correspond donc à un retour à des ratios proches de ceux de 2004-2005.

Globalement, 2007 correspond à un net recul des montants collectés qui concerne à la fois l'État et les collectivités locales qui traduit, certes, la disparition de certains contrats de l'État de montant unitaire très élevé, mais également une baisse sensible du nombre de marchés de plus de 90 000 € recensés par les collectivités locales ; enfin une baisse encore plus

OSEO

PME 2009

Thématiques

MARCHÉS PUBLICS

considérable du nombre de marchés de moins de 90 000 € recensés tant par les collectivités locales que par l'État.

Le fait que 2007 était une année précédant les élections municipales ne peut expliquer que très partiellement ce phénomène. L'essentiel de cette baisse semble bien à imputer à une baisse du taux de collecte.

La concomitance de différents biais statistiques affectant l'évolution de la part des PME continue de rendre délicate l'interprétation des données statistiques à un niveau global. Ainsi, la disparition de quelques contrats de montant exceptionnellement élevé conduit mécaniquement à accroître la part relative des PME, tandis qu'à l'inverse la forte baisse de la collecte des marchés, notamment de la part des collectivités locales et tout particulièrement sur les contrats de montant modeste, contribue à réduire cette part.

Les évolutions observées depuis 2004 ne permettent pas de mettre en évidence de modification notable de la part des PME. L'engagement avait néanmoins été pris, lors du précédent comité plénier de novembre 2007, de suivre particulièrement l'impact de la mise en œuvre des différentes dispositions prises à l'occasion de la réforme récente des principaux textes concernant l'achat public, notamment l'allotissement, les groupements d'acheteurs et de fournisseurs, les clauses environnementales et sociales, ainsi que la sous-traitance. Cependant, alors que ces informations allaient être disponibles pour la première fois avec le recensement 2007, les difficultés nouvelles rencontrées dans le processus de collecte ont conduit l'OEAP à différer considérablement la clôture de cette collecte, nous empêchant ainsi, provisoirement<sup>5</sup>, d'apporter ces éclairages complémentaires.

5. La mise en œuvre, comme prévu, de l'enquête statistique pour les collectivités territoriales sur la base de données 2008, de même que le recours au système de gestion comptable Accord pour l'État, devraient permettre de compenser partiellement la méconnaissance croissante des marchés de montant compris entre 4 000 et 90 000 €. Toutefois, le nombre réduit d'informations demandées via ces dispositifs simplifiés ne permettra pas de répondre aux interrogations concernant la mise en œuvre de ces mesures nouvelles. Enfin, dans ce cas encore, la remontée d'informations en provenance des collectivités territoriales apparaît extrêmement difficile.



# ANNEXES

## Annexe 1

### Concepts et méthodes

**1 – Définition de la PME :** compte tenu de la multiplicité de définitions du concept de PME en fonction du contexte, il a été décidé de retenir pour les tableaux et les commentaires le concept recommandé au niveau européen, qui retient les trois critères suivants : entreprise de moins de 250 salariés ; chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à 50 M€, non détention à hauteur d'au moins 25 % par une ou des entreprises ne correspondant pas à la définition de la PME. Toutefois, à titre de comparaison, et seulement à un niveau agrégé, a également été retenue une définition de la PME fondée sur les seuls deux premiers critères, *i.e.* en ne tenant pas compte du critère de dépendance.

**2 – Les différences dans les totaux :** ces données correspondent aux « marchés publics recensés » grâce à la « fiche de recensement économique des marchés publics » qui alimente en comptabilité publique la base Aramis gérée par la DGCP et la DAJ. Compte tenu de l'insuffisante rigueur dans le remplissage de ces fiches par les ordonnateurs, de nombreuses fiches ne sont pas exploitables (par exemple, numéro SIREN inexact qui empêche de rattacher tel marché à un acheteur public ou à un fournisseur) ou ne le sont qu'après investigation. Aussi, en fonction de l'état d'avancement de ces investigations, les montants totaux retenus peuvent varier (montant le plus élevé si l'on retient le total des marchés

recensés y compris ceux que l'on ne peut rattacher à des SIREN acheteur et fournisseur bien identifiés ; montant le plus bas si l'on exclut les marchés comportant un ou plusieurs SIREN non identifiés ; montants intermédiaires et qui évoluent dans le temps en fonction de l'état d'avancement des investigations qui permettent de réintégrer dans le total des marchés initialement écartés car mal identifiés. Ces travaux consistent en un processus itératif commençant par la confrontation des données « brutes » de la base Aramis à la base Sirene de l'Insee afin, d'une part, de repérer les SIREN inutilisables et, d'autre part, de trier les marchés en fonction de la nature des fournisseurs (PME/non-PME) selon les deux premiers critères retenus (nombre de salariés et chiffre d'affaires). Il se poursuit par la confrontation avec la base Lifi de l'Insee qui permet de différencier parmi les PME ayant satisfait aux deux premiers critères celles qui satisfont également au troisième critère (indépendance par rapport à une autre société ou à un groupe). Des investigations sont ensuite menées pour tenter de réaffecter les SIREN « corrects » aux marchés pour lesquels ces données sont manquantes ou inexactes. Ces investigations seront à poursuivre, notamment pour corriger un certain nombre d'anomalies graves (marchés dont le montant est à 0, voire négatif).

**3 – Le champ de la base Aramis est sensiblement différent du champ des achats publics retenu par la comptabilité nationale** (voir note sur l'analyse des écarts). Le champ « État » correspond aux codes SIREN de la

OSEO

PME 2009

Thématiques

MARCHÉS PUBLICS

base Sirene de l'Insee qui commencent par 10 à 19. Ce champ regroupe l'État au niveau central et déconcentré ainsi que les établissements publics qui s'y rattachent. Le champ « collectivités locales » correspond aux codes SIREN débutant par 20 à 29. Il comprend les différentes collectivités territoriales ainsi que les établissements publics qui s'y rattachent. L'essentiel des établissements publics d'hospitalisation figure dans ce champ. En revanche, les établissements privés d'hospitalisation participant au service public hospitalier (PSPH), qui sont inclus dans le champ des administrations de Sécurité sociale (ASSO) en comptabilité nationale, sont ici considérés comme des entreprises et ne figurent donc dans aucun des deux champs précités des administrations publiques. Le champ de la base Aramis est également différent de celui couvert par les enquêtes annuelles d'entreprises sur les services (EAES). Ces enquêtes ont récemment donné lieu à une publication par la division services de l'Insee sur le thème de l'accès aux marchés publics des PME des services aux entreprises.

**4 – Procédure de passation des marchés** : les modes de procédure de passation des marchés sont regroupés en neuf catégories : **(1)** appel d'offres ouvert (art. 33); **(2)** appel d'offres restreint (art. 33); **(3)** : procédure négociée après publicité préalable et mise en concurrence (art. 35-1); **(4)** procédure négociée sans publicité préalable et sans mise en concurrence (art. 35-2); **(5)** procédure spécifique à certains marchés de la Défense; **(6)** dialogue compétitif (art. 36); **(7)** concours (art. 38) y compris concours de maîtrise d'œuvre (art. 74-II-3°); **(8)** système d'acquisition dynamique (art. 78); **(9)** marchés à procédure adaptée (art. 28 à 30); **(10)**; autres.

**5 – Forme du marché : cinq catégories** : **(1)** ordinaire; **(2)** à bons de commande (art. 71); **(3)** à tranches

conditionnelles (art. 72); **(4)** à tranches et à bons de commande; **(5)** à phases (art. 68); **(6)** autres.

**6 – Type de prix : trois catégories** : **(1)** ferme; **(2)** ferme actualisable; **(3)** révisable.

**7 – CODE CPV** (*Common Procurement Vocabulary* – vocabulaire commun européen pour les marchés publics, applicable depuis le 16 décembre 2003) : permet de classer la nature des prestations objet du marché. Ici, le classement se limite provisoirement aux trois grandes catégories : fournitures **(F)**; services **(S)**; et travaux **(T)**.

Annexe 2

Données globales sur les marchés publics des PME avec et sans prise en compte du critère de dépendance

TABLEAU 1

MARCHÉS PUBLICS ET PME EN 2007 (CRITÈRES EUROPÉENS SAUF CRITÈRE DE DÉPENDANCE)

| ÉTAT (PME sans critère de dépendance)                               |               |                 |                     |                |               |               |               |                |                |  |
|---------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------|---------------------|----------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|--|
|                                                                     | PME           |                 |                     |                |               | Non PME       |               |                |                |  |
|                                                                     | TPE (0 à 19)  | Petites (20-49) | Moyennes (50 à 249) | Total PME      | <250          | 250-1000      | > 1 000       | Total non-PME  | PME + non-PME  |  |
| Nombre de marchés                                                   | 6 633         | 3 326           | 3 543               | 13 502         | 520           | 2 901         | 3 922         | 7 343          | 20 845         |  |
| Montant total des marchés                                           | 3 863 021 382 | 1 928 761 542   | 2 737 235 692       | 8 529 018 616  | 600 132 416   | 3 833 275 135 | 8 297 571 720 | 12 730 979 271 | 21 259 997 887 |  |
| État                                                                |               |                 |                     |                |               |               |               |                |                |  |
| (en % du nombre total des marchés Etat)                             | 32 %          | 16 %            | 17 %                | 65 %           | 2 %           | 14 %          | 19 %          | 35 %           | 100 %          |  |
| (en % du montant total des marchés Etat)                            | 18 %          | 9 %             | 13 %                | 40 %           | 3 %           | 18 %          | 39 %          | 60 %           | 100 %          |  |
| COLLECTIVITÉS LOCALES (PME sans critère de dépendance)              |               |                 |                     |                |               |               |               |                |                |  |
|                                                                     | PME           |                 |                     |                |               | Non PME       |               |                |                |  |
|                                                                     | TPE (0 à 19)  | Petites (20-49) | Moyennes (50 à 249) | Total PME      | <250          | 250-1 000     | > 1 000       | Total non-PME  | PME + non-PME  |  |
| Nombre de marchés                                                   | 32 764        | 17 676          | 13 396              | 63 836         | 3 505         | 9 757         | 8 868         | 22 130         | 85 966         |  |
| Montant total des marchés                                           | 5 619 146 671 | 4 380 565 577   | 4 759 479 689       | 14 759 191 937 | 1 758 489 417 | 5 875 102 590 | 5 286 390 249 | 12 919 982 256 | 27 679 174 193 |  |
| Collectivités locales                                               |               |                 |                     |                |               |               |               |                |                |  |
| (en % du nombre total des marchés)                                  |               |                 |                     | 74 %           |               |               |               | 26 %           | 100 %          |  |
| (en % du montant total des marchés)                                 |               |                 |                     | 53 %           |               |               |               | 47 %           | 100 %          |  |
| Total ÉTAT + COLLECTIVITÉS LOCALES (PME sans critère de dépendance) |               |                 |                     |                |               |               |               |                |                |  |
| Total État + collectivités locales                                  |               |                 |                     | Total PME      |               |               |               | Total non-PME  | PME + non-PME  |  |
| Nombre de marchés                                                   |               |                 |                     | 77 338         |               |               |               | 29 473         | 106 811        |  |
| (en % du nombre total des marchés)                                  |               |                 |                     | 72 %           |               |               |               | 28 %           | 100 %          |  |
| Montant total des marchés                                           |               |                 |                     | 23 288 210 553 |               |               |               | 25 650 961 527 | 48 939 172 080 |  |
| (en % du montant total des marchés)                                 |               |                 |                     | 48 %           |               |               |               | 52 %           | 100 %          |  |

Source : Aramis, Suse, Lifi, DIANE ; Traitement des données : DGCP, DAJ, Insee, DGTPE.



TABLEAU 2

MARCHÉS PUBLICS ET PME EN 2007 (CRITÈRES EUROPÉENS Y COMPRIS CRITÈRE DE DÉPENDANCE)

ÉTAT (PME avec critère de dépendance)

|                                          | PME           |                 |                     |               |               | Non PME       |               |                |
|------------------------------------------|---------------|-----------------|---------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
|                                          | TPE (0 à 19)  | Petites (20-49) | Moyennes (50 à 249) | Total PME     | <250          | 250-1 000     | > 1 000       | Total non-PME  |
| Nombre de marchés                        | 6 334         | 2 739           | 1 802               | 10 875        | 3 147         | 2 901         | 3 922         | 9 970          |
| Montant total des marchés                | 3 620 755 121 | 1 316 933 404   | 1 004 769 039       | 5 942 457 564 | 3 186 693 468 | 3 833 275 135 | 8 297 571 720 | 15 317 540 323 |
| État                                     |               |                 |                     |               |               |               |               |                |
| (en % du nombre total des marchés Etat)  | 30 %          | 13 %            | 9 %                 | 52 %          | 15 %          | 14 %          | 19 %          | 48 %           |
| (en % du montant total des marchés Etat) | 17 %          | 6 %             | 5 %                 | 28 %          | 15 %          | 18 %          | 39 %          | 72 %           |

COLLECTIVITÉS LOCALES (PME avec critère de dépendance)

|                                     | PME           |                 |                     |                |               | Non PME       |               |                |
|-------------------------------------|---------------|-----------------|---------------------|----------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
|                                     | TPE (0 à 19)  | Petites (20-49) | Moyennes (50 à 249) | Total PME      | <250          | 250-1 000     | > 1 000       | Total non-PME  |
| Nombre de marchés                   | 31 838        | 15 504          | 7 753               | 55 095         | 12 246        | 9 757         | 8 868         | 30 871         |
| Montant total des marchés           | 5 322 024 613 | 3 562 729 246   | 2 447 475 010       | 11 332 228 869 | 5 185 452 485 | 5 875 102 590 | 5 286 390 249 | 16 346 945 324 |
| Collectivités locales               |               |                 |                     |                |               |               |               |                |
| (en % du nombre total des marchés)  | 37 %          | 18 %            | 9 %                 | 64 %           | 14 %          | 11 %          | 10 %          | 36 %           |
| (en % du montant total des marchés) | 19 %          | 13 %            | 9 %                 | 41 %           | 19 %          | 21 %          | 19 %          | 59 %           |

Total ÉTAT + COLLECTIVITÉS LOCALES (PME avec critère de dépendance)

|                                     |  |  | total PME      |  |  | Total non-PME  | PME + non-PME  |
|-------------------------------------|--|--|----------------|--|--|----------------|----------------|
| Total État + collectivités locales  |  |  |                |  |  |                |                |
| Nombre de marchés                   |  |  | 65 970         |  |  | 40 841         | 106 811        |
| (en % du nombre total des marchés)  |  |  | 62 %           |  |  | 38 %           | 100 %          |
| Montant total des marchés           |  |  | 17 274 686 433 |  |  | 31 664 485 647 | 48 939 172 080 |
| (en % du montant total des marchés) |  |  | 35 %           |  |  | 65 %           | 100 %          |

Source : Aramis, Suse, Lifi, DIANE ; Traitement des données : DGCP, DAI, Insee, DGTPE.

COMPARAISON 2006-2007 MARCHÉS PUBLICS ET PME (DÉFINITION DE LA PME CONFORME AUX CRITÈRES EUROPÉENS Y COMPRIS LE CRITÈRE DE DÉPENDANCE)

| 2006 – ÉTAT (PME avec critère de dépendance)                               |                 |                     |                |                |               |               |                |                |                |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------------|----------------|----------------|---------------|---------------|----------------|----------------|----------------|
| PME                                                                        |                 |                     |                |                | Non-PME       |               |                |                |                |
| TPE (0 à 19)                                                               | Petites (20-49) | Moyennes (50 à 249) | Total PME      | <250           | 250-1 000     | > 1 000       | Total non-PME  | PME + non-PME  |                |
| Nombre de marchés                                                          | 5 318           | 2 996               | 1 807          | 10 121         | 2 972         | 2 588         | 3 698          | 9 258          | 19 379         |
| Montant total des marchés                                                  | 1 320 779 067   | 683 157 623         | 1 059 775 288  | 3 083 711 959  | 1 841 466 926 | 2 653 605 652 | 18 735 111 665 | 23 230 184 244 | 26 293 896 202 |
| 2007 – ÉTAT (PME avec critère de dépendance)                               |                 |                     |                |                |               |               |                |                |                |
| PME                                                                        |                 |                     |                |                | Non-PME       |               |                |                |                |
| TPE (0 à 19)                                                               | Petites (20-49) | Moyennes (50 à 249) | Total PME      | <250           | 250-1 000     | > 1 000       | Total non-PME  | PME + non-PME  |                |
| Nombre de marchés                                                          | 6 334           | 2 739               | 1 802          | 10 875         | 3 147         | 2 901         | 3 922          | 9 970          | 20 845         |
| Montant total des marchés                                                  | 3 620 755 121   | 1 316 933 404       | 1 004 769 039  | 5 942 457 564  | 3 186 693 468 | 3 833 275 135 | 8 297 571 720  | 15 317 540 323 | 21 259 997 887 |
| 2006 – COLLECTIVITÉS LOCALES (PME avec critère de dépendance)              |                 |                     |                |                |               |               |                |                |                |
| PME                                                                        |                 |                     |                |                | Non PME       |               |                |                |                |
| TPE (0 à 19)                                                               | Petites (20-49) | Moyennes (50 à 249) | Total PME      | <250           | 250-1 000     | > 1 000       | Total non-PME  | PME + non-PME  |                |
| Nombre de marchés                                                          | 56 394          | 27 198              | 13 065         | 96 657         | 16 117        | 14 724        | 51 535         | 148 192        |                |
| Montant total des marchés                                                  | 5 479 276 466   | 4 166 348 891       | 2 812 315 210  | 12 457 940 567 | 6 186 606 282 | 5 746 056 640 | 6 742 570 689  | 18 675 233 610 | 31 133 174 177 |
| 2007 – COLLECTIVITÉS LOCALES (PME avec critère de dépendance)              |                 |                     |                |                |               |               |                |                |                |
| PME                                                                        |                 |                     |                |                | Non-PME       |               |                |                |                |
| TPE (0 à 19)                                                               | Petites (20-49) | Moyennes (50 à 249) | Total PME      | <250           | 250-1 000     | > 1 000       | Total non-PME  | PME + non-PME  |                |
| Nombre de marchés                                                          | 31 838          | 15 504              | 7 753          | 55 095         | 9 757         | 8 868         | 30 871         | 85 966         |                |
| Montant total des marchés                                                  | 5 322 024 613   | 3 562 729 246       | 2 447 475 010  | 11 332 228 869 | 5 185 452 485 | 5 875 102 590 | 16 346 945 324 | 27 679 174 193 |                |
| 2006 – Total ÉTAT + COLLECTIVITÉS LOCALES (PME avec critère de dépendance) |                 |                     |                |                |               |               |                |                |                |
| Total État + collectivités locales                                         |                 |                     | total PME      |                |               |               | Total non-PME  | PME + non-PME  |                |
| Nombre de marchés                                                          |                 |                     | 106 778        |                |               |               | 60 793         | 167 571        |                |
| (en % du nombre total des marchés)                                         |                 |                     | 64 %           |                |               |               | 36 %           | 100 %          |                |
| Montant total des marchés                                                  |                 |                     | 15 521 652 525 |                |               |               | 41 905 417 854 | 57 427 070 379 |                |
| (en % du montant total des marchés)                                        |                 |                     | 27 %           |                |               |               | 73 %           | 100 %          |                |
| 2007 – Total ÉTAT + COLLECTIVITÉS LOCALES (PME avec critère de dépendance) |                 |                     |                |                |               |               |                |                |                |
| Total État + collectivités locales.                                        |                 |                     | total PME      |                |               |               | Total non-PME  | PME + non-PME  |                |
| Nombre de marchés                                                          |                 |                     | 65 970         |                |               |               | 40 841         | 106 811        |                |
| (en % du nombre total des marchés)                                         |                 |                     | 62 %           |                |               |               | 38 %           | 100 %          |                |
| Montant total des marchés                                                  |                 |                     | 17 274 686 433 |                |               |               | 31 664 485 647 | 48 939 172 080 |                |
| (en % du montant total des marchés)                                        |                 |                     | 35 %           |                |               |               | 65 %           | 100 %          |                |

Source : Aramis, Suse, Lifi, DIANE; Traitement des données : DGCP, DAI, Insee, DGTPe.







## TROISIÈME PARTIE

# Actualité

L'impact de la crise sur les PME  
des pays de l'OCDE et les réponses  
des gouvernements





## ACTUALITÉ

### L'IMPACT DE LA CRISE SUR LES PME DES PAYS DE L'OCDE ET LES RÉPONSES DES GOUVERNEMENTS

OCDE – Centre pour l'entrepreneuriat, les PME et le développement local

OSEO

PME 2009

Actualité

INTERNATIONAL

## Avant-propos

En octobre 2008, le Groupe de travail de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat (GTPMEE) s'est engagé dans un premier échange de vues concernant l'impact de la crise mondiale sur l'accès au financement des PME et des entrepreneurs. Par la suite, une enquête a été conduite en janvier et février 2009 auprès des pays membres de l'OCDE et de non-membres sélectionnés, afin de rassembler des informations à la fois sur la situation des PME et des entrepreneurs en termes de financement et sur les mesures mises en œuvre ou prévues par les pouvoirs publics. Ces travaux devaient contribuer à la *Réponse stratégique de l'OCDE à la crise financière et économique*, lancée par le secrétaire général de l'OCDE. Vingt-neuf pays, la Commission européenne et le Fonds européen d'investissement ont répondu au questionnaire. Les résultats de cet exercice ont été débattus à l'occasion de la table ronde de Turin, tenue en Italie les 26 et 27 mars 2009, sous les auspices du GTPMEE, et à l'invitation de la banque Intesa Sanpaolo.

Un rapport, intitulé *L'Impact de la crise mondiale sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat et les réponses en termes d'action des pouvoirs publics*, présente les résultats de l'enquête et les conclusions des discussions tenues lors de la table ronde de

Turin, qui a réuni plus de cent participants provenant de trente-sept pays/économies et d'institutions financières internationales.

Ce rapport a été préparé par une équipe de la division PME et entrepreneuriat du Centre de l'OCDE pour l'entrepreneuriat, les PME et le développement local (CFE), sous la direction de Marie-Florence Estimé (directeur adjoint du CFE), incluant Yasuhiko Yoshida et Jorge Galvez Mendez, ainsi que Lorraine Ruffing (consultante, conseiller auprès de la Cnuced). Paul Dembinski (directeur, Observatoire de la finance, Genève) et son équipe, et Glenda Napier (FORA, Copenhague), parrainés respectivement par la Suisse et le Danemark, ont fourni d'importantes contributions à ce rapport.

Le groupe de pilotage informel sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat du GTPMEE, présidé par Salvatore Zecchini, président de l'IPI, Italie, a étroitement guidé la préparation du rapport et de la table ronde de Turin. Ce document reflète également les commentaires reçus des délégués du GTPMEE et des délégués du Comité de l'industrie, de l'innovation et de l'entrepreneuriat (CIIE), son comité de tutelle.

L'OCDE a bien voulu accepter que de larges extraits de ce rapport<sup>1</sup> concernant l'impact de la crise et les diverses mesures prises pour y faire face soient reproduits ici. Que Sergio Arzeni, directeur du Centre de l'OCDE pour l'entrepreneuriat, les PME et le développement local (CFE) et Marie-Florence Estimé, directeur adjoint du CFE et responsable du secrétariat du groupe de travail sur les PME, en soient particulièrement remerciés.

## Contexte

Les PME et les entrepreneurs représentent un segment important de toutes les économies et sont une source considérable d'emplois, d'innovation et de croissance. Si un grand nombre d'entre eux est à même de faire une utilisation productive des financements mis à leur disposition, dans la réalité, l'accès à ces financements leur est souvent refusé, ce qui constitue un frein à la création, la survie et la croissance des entreprises. Bien que les PME constituent un ensemble hétéroclite en termes de taille, de secteur d'activité, de durée d'existence, de localisation et de performance, elles ont toutes, en particulier les plus innovantes d'entre elles, et celles qui enregistrent la croissance la plus élevée, un besoin urgent de solutions de financement novatrices, dans une économie mondialisée qui repose sur la connaissance.

Le financement a toujours été un domaine essentiel des travaux du Groupe de travail de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat (GTPMEE). Lors de la deuxième conférence ministérielle de l'OCDE sur les PME organisée à Istanbul en juin 2004, l'un

des thèmes discutés par les ministres fut le financement des PME innovantes dans une économie mondialisée. En mars 2006, la conférence de Brasilia intitulée « Mieux financer l'entrepreneuriat et la croissance des PME » avait reconnu l'existence d'un « déficit de financement » (par endettement et par capitaux propres) des PME. Publiés à l'issue de la conférence, les principes d'action de Brasilia pour le financement des PME et de l'entrepreneuriat insistaient sur le fait que ce déficit de financement n'est pas une fatalité et peut être atténué par un ensemble de mesures. Le GTPMEE a poursuivi ses recherches dans ce domaine et mené en 2007-2008 des activités sur le thème du financement des PME innovantes et à forte croissance. À l'occasion de la 34<sup>e</sup> réunion de leur Groupe de travail qui a eu lieu fin octobre 2008, les délégués du GTPMEE ont procédé à de premiers échanges de vues sur l'impact de la crise mondiale sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat, et ont examiné les stratégies adoptées jusqu'à présent par les gouvernements pour y faire face, et les mesures qu'il conviendra de prendre à l'avenir.

Dans le contexte actuel, qui est celui de la pire crise économique et financière depuis des décennies, il est admis que divers facteurs tels qu'une aversion plus prononcée au risque, la baisse des liquidités et la morosité des perspectives de croissance économique ont ou devraient avoir de très lourdes répercussions sur l'accès des PME et des entrepreneurs au financement à court et long terme. Les petites entreprises sont particulièrement vulnérables : a) parce qu'elles ne peuvent pas réduire leur taille, puisqu'elles sont déjà petites, b) prises individuellement, elles sont moins diversifiées du point de vue de leurs activités économiques, c) leur structure financière est moins solide et leur capitalisation est plus faible, d) du point de vue risques de crédit, leur

1. La version intégrale du rapport inclut en outre des développements sur « la préparation des PME et des entrepreneurs à la reprise, et à une croissance fondée sur l'innovation » et sur « le rôle que peut jouer l'OCDE ». Elle est disponible gratuitement sur le site de l'OCDE : <http://www.oecd.org/cfe/sme>



note est plus faible (quand elles sont notées), e) elles sont fortement tributaires du crédit, et f) elles ont moins d'options de financement, notamment à cause de leur accès limité aux marchés financiers. Compte tenu de ces considérations, les mesures que prend ou que prévoit de prendre la majorité des pays pour contrer les effets de la crise et stimuler l'économie doivent également viser à faciliter l'accès des PME et des entrepreneurs au financement.

## Impact de la crise sur le financement des pme et de l'entrepreneuriat

### Des PME en difficulté – les indicateurs

#### Le choc en termes de demande

Les informations transmises par les pays et les informations accessibles

au public permettent de se faire une certaine idée de l'évolution réelle et escomptée du niveau des ventes des PME. Comme le montre le tableau 1, les PME de la plupart des pays ont enregistré au quatrième trimestre 2008 un ralentissement net, voire une forte baisse de la demande en matière de biens et de services, et s'attendent à une nouvelle dégradation. Si l'ampleur du choc enregistré est importante, elle diffère d'un pays à l'autre, en raison notamment des différentes méthodes d'évaluation employées par les pays.

OSEO

PME 2009

Actualité

INTERNATIONAL

TABLEAU 1

## LES SIGNES RÉVÉLATEURS DE L'AMPLEUR DU CHOC SUR LA DEMANDE

| Pays             | Évaluation de l'intensité du choc sur la demande tel qu'expérimenté ou escompté                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Australie        | Selon une enquête menée exclusivement auprès de petites entreprises (entreprises de moins de 20 employés), <i>les trois quarts des PME enregistrent une hausse ou un maintien du niveau des ventes</i> ; un tiers d'entre elles font état d'une augmentation de leurs bénéfices. S'agissant des attentes, 31 % des PME tablent sur une récession au cours de l'année à venir. Une autre enquête menée auprès d'entreprises de moins de 200 employés révèle par ailleurs que la confiance des entreprises a chuté à son plus bas niveau au cours du premier trimestre 2009, alors que <i>l'indicateur de performance des ventes subissait sa plus forte baisse</i> ; quelque 31 % des entreprises déclarent ne rencontrer pour l'heure aucune difficulté dans leurs activités. La baisse des activités ou des ventes a été la principale préoccupation des PME au cours du premier trimestre 2009, à son plus haut niveau depuis mai 1998. Les entreprises de taille moyenne sont plus confiantes que les petites entreprises. |
| Belgique         | D'après une enquête sur « L'accès au financement », la crise s'est principalement traduite par <i>une baisse des ventes pour 60 % des entreprises consultées</i> , suivie par la dégradation de la situation financière (52 %) et l'allongement des délais de paiement des clients.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Canada           | Selon le baromètre trimestriel des affaires (décembre 2008), 29 % des chefs de PME déclarent avoir enregistré en 2008 des performances beaucoup plus fortes qu'en 2007, <i>alors que pour 40 % d'entre eux les performances étaient bien moins bonnes ou relativement moins bonnes</i> . Seuls 17 % des entrepreneurs s'attendent à une amélioration de leurs performances à l'avenir, alors que 44 % d'entre eux tablent sur une dégradation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Finlande         | <i>La majorité des PME a enregistré des ajournements (47 %) ou des annulations (24 %) de commandes ou de précommandes</i> au cours des derniers mois. Les conditions de la demande se sont encore dégradées depuis le troisième semestre 2008, où les ajournements et les annulations de commandes concernaient respectivement 34 % et 14 % des PME.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Allemagne        | Selon la Fédération nationale des entreprises indépendantes, la faiblesse des ventes était le problème majeur de 25 % des entreprises au quatrième trimestre 2008. Les questions d'ordre financier étaient une préoccupation importante pour la même proportion des entreprises.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Grèce            | La crise économique actuelle touche les entreprises de différentes manières : elle se traduit par un manque de fonds de roulement pour 58 % d'entre elles, et par des ventes insuffisantes pour 55 %.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Italie           | D'après Eurostat, le volume du commerce de détail a perdu 4,9 % en décembre 2008 par rapport à décembre 2007 (les immatriculations de nouveaux véhicules automobiles ont pour leur part régressé de 17,2 %). Selon l'Istat (Institut national des statistiques), les exportations en 2008 ont augmenté de 2 % par rapport à 2007, mais ont décliné au cours du dernier trimestre (de 5,5 % en décembre 2008 par rapport à décembre 2007). Les commandes dans les industries manufacturières ont diminué de 13,1 % en décembre 2008 par rapport à la même période un an auparavant. La confiance des entreprises telle que mesurée dans les sondages de l'ISAE (Institut d'études et d'analyses économiques) a atteint ces derniers mois le niveau le plus faible jamais enregistré, et ce, dans tous les secteurs.                                                                                                                                                                                                            |
| Nouvelle-Zélande | En données corrigées des variations saisonnières, le pourcentage net des entreprises ayant enregistré une baisse d'activité au quatrième trimestre 2008 s'élevait à 44 %, ce qui constitue le pire résultat au regard de cet indicateur depuis au moins 1970. Par ailleurs, un pourcentage net de 43 % des entreprises prévoient un ralentissement de leur activité au cours du premier trimestre 2009. Dans une enquête menée à la mi-février, 60,9 % des 659 entreprises interrogées ont indiqué que leurs ventes/recettes ont (quelque peu ou fortement) baissé au cours des trois derniers mois.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |



|             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Royaume-Uni | Une enquête récente a révélé que le volume total des nouvelles commandes a chuté, au cours du quatrième trimestre 2008, à son rythme le plus rapide depuis juillet 1991. Sur les PME productrices ayant participé à l'enquête, 54 % ont fait état d'une baisse des nouvelles commandes, alors qu'elles n'étaient que 13 % à indiquer une hausse. Les PME considèrent que la chute de la demande est de loin le premier facteur à peser sur la production. L'enquête économique réalisée par les chambres de commerce britanniques fait état d'un fléchissement du même ordre de la demande de produits manufacturés, ainsi que d'une baisse de la demande de services des PME. |
| États-Unis  | Le pourcentage (corrigé des variations saisonnières) des chefs d'entreprise faisant état d'une hausse des ventes au cours des trois derniers mois a perdu 4 points, pour chuter à un pourcentage négatif net de 29 %, soit le niveau le plus bas depuis la première enquête. L'indice Index of Small Business Optimism a cédé 2,6 points pour s'établir à 85,2 (1986 = 100), soit le deuxième niveau le plus faible des trente-cinq années d'existence de l'enquête.                                                                                                                                                                                                           |

Source : réponses des pays au questionnaire du GTPMEE de l'OCDE sur l'impact de la crise mondiale sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat et les réponses en termes d'actions des pouvoirs publics, datant du 14 janvier 2009.

Dans les pays ne figurant pas dans le tableau ci-dessus, comme le Chili, le Japon, la Corée, le Mexique et les Pays-Bas, les PME ont aussi enregistré des ventes médiocres. Au Luxembourg, des informations de la chambre de commerce et de la chambre des métiers indiquent que la demande et l'activité économique déclinent par rapport aux dernières années. Bien que ce ne soit pas encore un effondrement de la demande, les autorités luxembourgeoises sont préoccupées par ces tendances. En Hongrie, les enquêtes montrent que ce sont les travailleurs indépendants les plus pessimistes quant aux perspectives économiques, et que l'optimisme croît avec la taille de l'entreprise. Bien que générale, la chute de la demande a touché particulièrement durement certains secteurs ou certaines activités : le bâtiment (Finlande, Pays-Bas); les pièces, les accessoires et la construction automobiles (Slovénie, Pays-Bas, Italie); le commerce de gros (Italie); les semi-conducteurs (Pays-Bas); les exportations (Chili, Danemark, Inde, Thaïlande).

Les données mentionnées ci-dessus portent à croire que la chute enregistrée et escomptée des ventes a de fortes répercussions sur les PME. Ce constat est confirmé par deux autres indicateurs des difficultés que connais-

sent ces dernières : (a) l'allongement des délais de paiement des créances exigibles qui vient – en même temps que l'augmentation des stocks – aggraver la pénurie endémique de fonds de roulement et la baisse des liquidités dans les PME; et (b) l'augmentation des défaillances, des insolvabilités et des faillites déclarées.

### Allongement des délais de paiement

L'allongement des délais de paiement des créances exigibles entraîne rapidement, et à plus forte raison en période de chute des ventes, une érosion du fonds de roulement, et se solde fréquemment par des problèmes de liquidité, voire de solvabilité. En Belgique, 43 % des PME interrogées ont enregistré un allongement des délais de paiement de leurs créances, et 14 % d'entre elles ont réagi en allongeant leurs propres délais de paiement. En Nouvelle-Zélande, la proportion des entreprises dont les factures étaient réglées à plus de 60 jours a fortement augmenté et est passée de 4,8 % il y a un an à 29,5 % à la mi-février. Aux Pays-Bas, 50 % des PME doivent faire face à un allongement des délais de paiement de leurs clients. En France, où les délais de paiement sont considérés comme un handicap majeur pour les PME, un Observatoire des délais de paiement

OSEO

PME 2009

Actualité

INTERNATIONAL

a été créé en 2006 (*annexe 1*). L'Australie, le Canada, la Corée, l'Italie, le Mexique et le Royaume-Uni indiquent eux aussi que la question des délais de paiement est de plus en plus préoccupante. Conscients que l'incapacité des PME d'obtenir rapidement des financements supplémentaires se soldera par des insolvabilités, les pays prennent actuellement des mesures destinées à remédier à la situation.

### Augmentation des insolvabilités et des faillites

La baisse de la demande épuise rapidement les réserves en matière de fonds de roulement des entreprises les plus petites. Le nombre d'entreprises insolvable augmente si des financements à court terme ne peuvent être obtenus. D'après le rapport intitulé *Insolvencies in Europe 2008/09* (Creditreform), le nombre total des défaillances d'entreprises en Europe a augmenté de 11 % entre 2007 et 2008. Dans certains pays comme le Danemark, l'Italie, l'Irlande, la Norvège et l'Espagne, ce chiffre a même fait un bond de plus de 25 %. La Confédération des industries finlandaises a montré dans son enquête de janvier 2009 auprès des entreprises de moins de 10 salariés que l'incidence des problèmes de solvabilité de ces entreprises était de plus de 17 %, contre 6 à 8 % habituellement. De surcroît, 51 % des entreprises consultées ont fait état d'une hausse des problèmes de solvabilité rencontrés avec leurs clients. Une enquête par taille a révélé que ce sont les entreprises de taille moyenne qui ont enregistré la plus forte hausse des problèmes de solvabilité. Il convient toutefois de considérer ces tendances avec la plus grande prudence, car la législation en matière d'insolvabilité et de faillite diffère considérablement d'un pays à l'autre, de même que les méthodologies de recueil des statistiques – ce qui signifie que les chiffres ne rendent peut-être pas compte des évo-

lutions à court terme. Afin de pouvoir les interpréter correctement, il conviendrait de les placer dans une perspective de plus long terme. En ce qui concerne les liquidations d'entreprise, des données relatives à la Nouvelle-Zélande indiquent que les liquidations sont en augmentation et que la moyenne mobile à douze mois est à la hausse, de même que les mises en redressement judiciaire et les procédures de faillite à l'initiative des créanciers. Pendant la table ronde, la Suède a indiqué que, par rapport à la même période de l'année précédente, les faillites avaient augmenté de plus de 50 % au cours des deux premiers mois de l'année 2009. Des entreprises normalement viables sont inutilement poussées à la faillite faute de fonds de roulement.

### Les réponses des PME

Dans un contexte global de morosité des perspectives à moyen terme, les réactions des PME soumises à la double pression exercée par la chute des ventes et l'allongement des délais de paiement sont, théoriquement, de trois ordres : a) réduire les coûts afin de rétablir la rentabilité et adapter la production en fonction de la baisse du niveau de la demande, deux mesures qui se traduisent principalement par une réduction de la masse salariale ; (b) rechercher de nouvelles sources de liquidités (en allongeant leurs propres délais de paiement et, le cas échéant, en diminuant ou en supprimant les dividendes) ; (c) mettre en attente, lorsque cela est possible, les projets d'investissement et d'expansion (y compris pour le petit nombre de PME à forte croissance, les activités de fusion-acquisition). Pour ce qui est de l'entrepreneuriat, la situation actuelle peut tout simplement signifier l'ajournement ou l'arrêt des créations d'entreprises.

Parmi les mesures pouvant être prises par les PME face au choc sur la demande de biens et de services, il va



sans dire que la réduction des coûts, les licenciements et leurs répercussions sur le marché du travail n'entrent pas dans le cadre du présent document de réflexion, qui traite essentiellement de considérations d'ordre financier. Les trois sections suivantes ont pour finalité de mettre en évidence la façon dont la stratégie adoptée par les PME face à la crise influe sur leur demande de crédit, d'examiner le changement des conditions de crédit, et de décrire l'offre de financement par fonds propres et de capital-risque dans la nouvelle donne.

### La demande des PME en matière de crédit bancaire

L'évaluation de la demande de crédit est un exercice difficile du point de vue méthodologique. Certains pays ont recours à la méthode employée dans l'enquête sur la distribution du crédit bancaire (BLS) afin de mettre en lumière l'évolution de la demande telle que perçue par les responsables des banques. Les réponses à l'enquête sont pondérées en fonction de la part de marché de chaque établissement et présentées

sous la forme de l'opinion prépondérante, c'est-à-dire la différence entre le pourcentage pondéré des banques qui enregistrent une augmentation de la demande et le pourcentage pondéré des banques qui enregistrent une baisse de la demande. Les données (présentées à l'annexe 2) provenant des pays qui appliquent cette méthodologie montrent clairement : (a) qu'au quatrième trimestre 2008, la totalité des pays à l'exception d'un seul a constaté un ralentissement général de la demande de crédit, qui devrait se poursuivre au cours du premier trimestre 2009, même si son intensité varie d'un pays à l'autre ; (b) que, dans la totalité des pays, la demande de crédit à des fins d'investissement ou d'acquisition a enregistré une très forte baisse (50 % ou plus des établissements interrogés) ; (c) que la demande de crédit des PME en Italie, et dans une moindre mesure en Allemagne, n'a pas été considérablement modifiée lorsque l'on compare son évolution à celle de la demande des PME françaises, britanniques et américaines.

OSEO

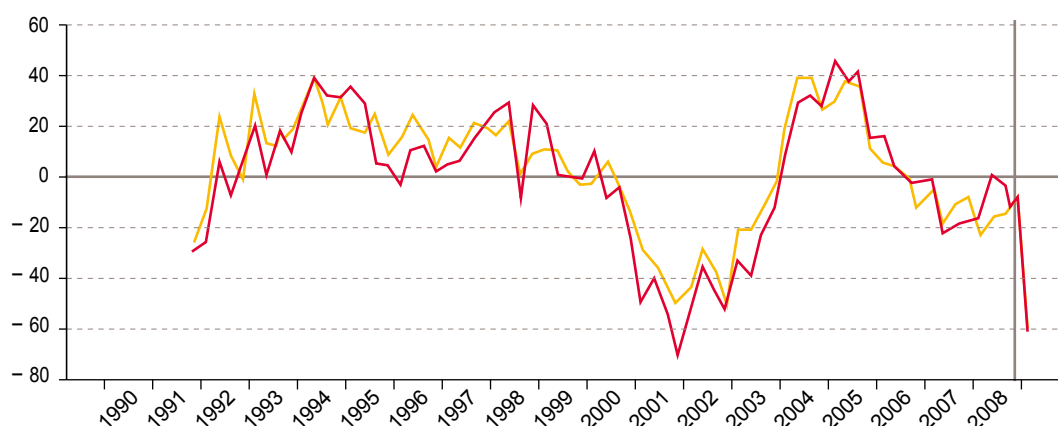
PME 2009

Actualité

INTERNATIONAL

#### GRAPHIQUE 1

LA DEMANDE DE CRÉDIT AUX ÉTATS-UNIS  
POURCENTAGE NET DES RÉPONDANTS SIGNALANT UNE DEMANDE PLUS FORTE DE PRÊTS  
COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS



Source : Federal Reserve, Senior Loan Officer Opinion Survey on Bank Lending Practices, publiée le 2 février 2009.

Dans les pays qui n'emploient pas la méthode de l'enquête BLS ou qui ne publient pas ses résultats, les données transmises attirent davantage l'attention sur le grand nombre de PME qui éprouvent des difficultés à accéder au crédit que sur la baisse réelle de la demande : en Australie, près de 50 % des petites entreprises estiment qu'il est aujourd'hui plus difficile d'emprunter qu'auparavant, notamment par rapport à il y a un an. Aux Pays-Bas, une PME sur cinq était à la recherche de financements supplémentaires en 2008. Au cours de la table ronde, le Canada a évoqué le fait qu'un quart de ses PME était sous-financé et l'Espagne a signalé que 80 % de ses PME ont des problèmes d'accès au financement. En revanche, en Finlande ou en Nouvelle-Zélande, moins de 10 % des PME sont confrontées à des difficultés importantes dans leur recherche de fonds de roulement ou dans le financement de leurs investissements.

Globalement, les informations disponibles sur les stratégies adoptées par les PME portent à croire que les entrepreneurs ne sont pas disposés à accroître leur endettement en dépit de la chute des ventes et de l'allongement des délais de paiement. Face à un avenir incertain, cette réaction est on ne peut plus sensée, d'autant plus que les entreprises sont également confrontées à un durcissement des conditions de crédit imposées par les établissements bancaires et autres créanciers.

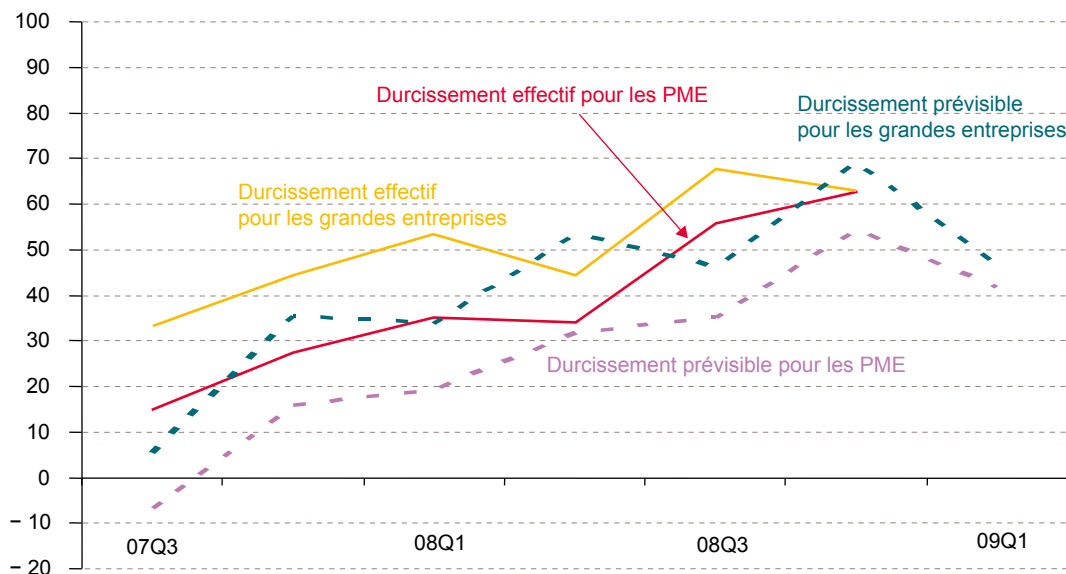
## Le durcissement des conditions de crédit

Les conditions de crédit désignent une multitude d'aspects, dont les plus importants sont notamment les écarts de coût et de taux d'intérêt entre les établissements bancaires et autres intermédiaires financiers, les commissions, la différence entre les montants prêtés et ceux demandés par les entreprises, le niveau des garanties exigées, la durée des prêts et les délais de traitement. Dans l'ensemble des pays qui ont recours à la méthodologie de l'enquête BLS, le durcissement des conditions de crédit imposées aux PME par les établissements bancaires est clairement perceptible pour la totalité des clients des banques. Cela étant dit (*annexe 3*), dans certains pays comme l'Allemagne ou la France, les PME semblent un peu moins sévèrement touchées que les entreprises plus grandes, alors que c'est la situation inverse qui prévaut aux États-Unis.

Le graphique 2 illustre le durcissement des conditions d'octroi des crédits bancaires d'après les calculs de la Banque centrale européenne. Le phénomène s'est amplifié depuis mi-2008 en raison des difficultés des banques à accéder aux capitaux, de leur situation en termes de liquidité, de leurs prévisions concernant la récession et de l'augmentation du risque lié aux garanties de prêts.



## GRAPHIQUE 2

DURCISSEMENT DES CONDITIONS D'OCTROI DE CRÉDIT AUX ENTREPRISES  
PME ET GRANDES ENTREPRISES (POURCENTAGES NETS)

Source : Banque centrale européenne.

Les données ci-dessus conduisent à penser que : (1) les PME (et les entreprises en général) ont fortement revu à la baisse leurs projets d'investissement financés par l'emprunt ; (2) les besoins des PME en fonds de roulement et en emprunts à court terme ont diminué dans certains pays, bien que dans une moindre mesure par rapport à ceux des prêts à visée d'investissement ; (3) les établissements bancaires ont durci leur politique de prêt, tant pour les nantisements que pour les sommes prêtées (bien que cela ne concerne pas exclusivement les PME) ; (4) dans quelques pays, les établissements bancaires et autres intermédiaires financiers ont considérablement augmenté le coût du crédit (et leur marge) pour l'ensemble de leurs clients, ce qui peut sembler paradoxal dans un contexte de baisse générale des taux d'intérêt. La Banque centrale européenne indique que les écarts des taux d'intérêt bancaires pour les prêts d'un faible montant ont considérablement augmenté fin 2008. Les participants à la table ronde ont été particulièrement frappés de voir que les écarts des taux d'intérêt ont atteint

des niveaux exceptionnellement élevés, annulant partiellement les effets de l'assouplissement des politiques monétaires.

Les données disponibles donnent donc à penser qu'au choc sur la demande décrit plus haut vient s'ajouter, dans certains pays interrogés, le durcissement des conditions d'accès des PME au crédit. Si ce constat trouve confirmation dans la réalité, cela signifie que les entreprises en général et les PME en particulier subissent, dans les faits, deux « chocs » différents mais qui se renforcent mutuellement : une forte baisse ou une inflexion de la demande et un choc financier dû à la frilosité des établissements bancaires et des autres intermédiaires financiers en matière de prêts.

OSEO

PME 2009

Actualité

INTERNATIONAL

TABLEAU 2

LES RÉPERCUSSIONS RÉELLES OU PRÉVISIBLES DE LA CRISE SUR LE FINANCEMENT DES PME ET DE L'ENTREPRENEURIAT

|                    | Les répercussions sur les PME<br>(tableau 1) |                                          |                                       | La demande des PME en crédit<br>(annexe 2) |             |            |
|--------------------|----------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------|-------------|------------|
|                    | Demande                                      | Fonds de roulement et délais de paiement | Sorties (insolvabilités et faillites) | Total                                      | Court terme | Long terme |
| OCDE               |                                              |                                          |                                       |                                            |             |            |
| Allemagne          | -                                            |                                          | =                                     | -                                          |             | --         |
| Australie          |                                              | +                                        |                                       |                                            |             |            |
| Autriche           |                                              |                                          | =                                     |                                            |             |            |
| Belgique           | ---                                          | ++                                       | +                                     | -                                          |             | -          |
| Canada             | --                                           | +                                        | -                                     | +                                          |             |            |
| Corée              | -                                            | +                                        |                                       |                                            | +           | -          |
| Danemark           |                                              |                                          | ++                                    |                                            |             |            |
| Espagne            |                                              |                                          | +++                                   |                                            |             |            |
| États-Unis         | --                                           |                                          |                                       | ---                                        | +           | ---        |
| Finlande           | --                                           | ++                                       | +                                     |                                            |             |            |
| France             |                                              | +                                        | +                                     | ---                                        |             |            |
| Grèce              | ---                                          | +                                        | =                                     |                                            |             |            |
| Hongrie            |                                              |                                          | +                                     |                                            | +           | -          |
| Irlande            |                                              |                                          | +++                                   |                                            |             |            |
| Italie             | -                                            | +                                        | ++                                    | -                                          | =           | -          |
| Japon              | -                                            | +                                        |                                       |                                            |             |            |
| Luxembourg         | -                                            | +                                        | +                                     | -                                          |             |            |
| Mexique            | -                                            | +                                        |                                       |                                            |             |            |
| Nouvelle-Zélande   | --                                           | ++                                       | +                                     |                                            |             | --         |
| Pays-Bas           | -                                            | +                                        | --                                    |                                            |             |            |
| Pologne            | -                                            |                                          |                                       | +                                          |             |            |
| République tchèque |                                              |                                          | =                                     |                                            |             |            |
| Royaume-Uni        | --                                           | +                                        | +                                     | --                                         | +           | ---        |
| Suisse             |                                              |                                          | =                                     |                                            |             |            |
| CE                 |                                              |                                          |                                       | --                                         | --          | ---        |
| Hors OCDE          |                                              |                                          |                                       |                                            |             |            |
| Chili              | -                                            |                                          |                                       |                                            |             |            |
| Estonie            |                                              |                                          | =                                     |                                            |             |            |
| Roumanie           |                                              |                                          |                                       |                                            |             |            |
| Russie             |                                              |                                          |                                       |                                            |             |            |
| Slovénie           |                                              |                                          | =                                     |                                            |             |            |
| Thaïlande          |                                              |                                          |                                       |                                            |             |            |

*Note : la présence d'un ou de plusieurs signes « + » (en fonction de l'intensité) indique que les informations révèlent une hausse réelle ou prévisible de l'impact pour les indicateurs de la colonne correspondante. La présence du signe « = » témoigne d'une absence de changement, et la présence d'un ou de plusieurs signes « - » révèle une diminution réelle ou prévisible.*

*Source : réponses des pays au questionnaire du GTPMEE de l'OCDE en date du 14 janvier 2009 sur l'impact de la crise mondiale sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat; informations accessibles au public, dont Creditreform (2009), Insolvencies in Europe 2008/09 et Opora Russia.*



### La stratégie et les contraintes des banques et des autres intermédiaires financiers

Trois facteurs peuvent être à l'origine du renforcement de la prudence des banques et autres intermédiaires financiers en matière d'octroi de prêts aux PME : (a) la médiocrité des perspectives économiques des PME (examinée plus haut); (b) la stagnation des prêts interbancaires et l'augmentation du coût du capital; et (c) les contraintes de bilan. Les établissements bancaires et autres intermédiaires financiers de tous les pays interrogés sont sous pression et s'efforcent de préserver ou de renforcer leur assise financière. Dans le cadre de cette stratégie, ils privilégient les transactions assorties de toutes les garanties nécessaires qui leur permettent de minimiser l'utilisation de fonds autres que leurs fonds propres réglementaires. En conséquence, en choisissant de soutenir uniquement les plus robustes de leurs clients, les banques et les autres intermédiaires financiers contribuent à un processus de polarisation. La Corée a ainsi indiqué que l'octroi de prêts aux PME jouissant d'une bonne réputation était en hausse, alors que l'octroi de prêts aux PME qui présentent de médiocres antécédents de crédit s'est détérioré. Dans certains pays, les banques ont diminué leur octroi de prêts, certes en raison du risque plus élevé, mais également compte tenu des difficultés qu'elles rencontrent pour lever des fonds à l'étranger, et du fait qu'elles sont directement touchées par la forte détérioration de l'accès au financement interbancaire à court terme à des taux autres que prohibitifs, due à l'érosion massive de la confiance des établissements dans les niveaux globaux de solvabilité et les notes de crédit du secteur bancaire.

Pendant la table ronde, de nombreux débats ont eut lieu concernant le fait que les grandes banques ont évolué

au point de devenir des institutions très complexes dans lesquelles les décisions en matière d'octroi de prêts sont centralisées et fondées sur des systèmes automatisés d'évaluation des risques de crédit. Ainsi, les PME manquent bien souvent de contact de personne à personne avec un responsable bancaire qui comprend la nature de leur activité. Ce sont aujourd'hui les grandes banques, mises en difficulté par la crise, qui refusent de prêter de quoi financer les fonds de roulement des PME alors qu'au niveau local les succursales de ces établissements auraient pu considérer ces PME comme viables. Dans quelques pays, le secteur bancaire se compose de nombreuses banques « locales » et « régionales » qui ont été moins affectées par la crise, n'ont pas de problèmes de liquidité, et continuent de prêter aux PME. Il a été indiqué, par exemple, qu'aux États-Unis on recense environ 8 000 banques commerciales de petite taille (en plus des établissements prêteurs autres que les banques) dont le capital n'a pas été mis à mal par l'effondrement du marché du crédit. Ces banques sont en concurrence pour fournir des prêts et d'autres services aux consommateurs et aux petites entreprises. Ainsi, les petites entreprises américaines n'ont pas signalé de gel soudain des flux de capitaux en 2008. De même, grâce à la structure duale de son système bancaire, la Suisse (dont deux grandes banques détenant une part significative du marché ont pâti des conséquences de la crise) ne souffre pas d'un effondrement du crédit : les *banques régionales* fournissent 75 % des crédits demandés par les PME et présentent une liquidité satisfaisante.

Dès avant la crise financière, des changements structurels au sein du secteur bancaire avaient imposé aux intermédiaires financiers de nouvelles contraintes sur les prêts aux PME. Un des outils permettant d'atténuer ces

OSEO

PME 2009

Actualité

INTERNATIONAL

contraintes et d'améliorer l'accès de ces entreprises au financement est la titrisation des prêts aux PME (qui peut prendre deux formes : opérations structurées [principalement pour alléger les besoins de fonds propres ; seul le risque du portefeuille est transféré] et cessions authentiques [principalement à des fins de financement ; l'initiateur de l'opération vend un ensemble homogène d'actifs]). Ce segment assez récent du marché souffre désormais de la contagion des conditions globalement défavorables à la titrisation, notamment les incertitudes entourant les ajustements méthodologiques auxquels vont procéder les agences de notation. Bien que ce soit les excès des professionnels de la titrisation qui aient causé la crise financière, globalement, ce marché a joué et continue de jouer un rôle économique important même s'il est aujourd'hui sévèrement affecté. En ce qui concerne la titrisation de prêts aux PME, en tant que marché de niche, le vivier d'investisseurs est désormais limité à des spécialistes et le nombre de transactions lancées sur le marché européen en 2008 et dans les premiers mois de 2009 a sensiblement diminué. Les nouvelles opérations structurées de titrisation de prêts aux PME inscrites au bilan des banques sont motivées par l'accord de Bâle II et seules les tranches « mezzanines » sont proposées aux investisseurs, tandis que les autres tranches sont conservées par les initiateurs. La majorité des opérations de titrisation sous forme de cessions authentiques reste inscrite au bilan des banques afin d'avoir accès aux liquidités fournies par les banques centrales. La stagnation du crédit s'applique même aux banques des pays dans lesquels les gouvernements ont volontairement renfloué les établissements bancaires afin de leur permettre d'accorder de nouveaux financements aux PME, et/ou dans lesquels des dispositifs de garantie de crédit ont été mis en

place. Comme nous le verrons dans la prochaine section, la plupart des pays ont non seulement recapitalisé leurs banques mais ont également augmenté les ressources et les garanties disponibles pour le financement des PME. Les effets des mesures prises par les gouvernements de certains pays pour relancer le crédit bancaire (notamment en accordant une aide financière aux banques) n'ont pas encore eu les résultats escomptés. Certains gouvernements assurent un suivi étroit de la situation ou ont nommé des « médiateurs du crédit » afin de faciliter l'apport de financement aux PME. (Voir plus loin les « Réponses en termes d'action des pouvoirs publics »).

La question se pose de savoir si le cadre réglementaire en vigueur, introduit conformément à l'accord de Bâle II, a entraîné une détérioration des conditions d'accès des PME au crédit. Comme expliqué dans l'encadré 1 ci-après, rien ne le prouve. En fait, aux termes de l'accord de Bâle II, les PME peuvent être traitées comme des « risques de faible ampleur » si certaines conditions sont remplies, ce qui se traduit par un abaissement des pondérations des risques. Toutefois, les gouvernements pourraient profiter de la révision éventuelle de l'accord à la suite de la crise financière pour en évaluer les répercussions sur l'octroi de prêts aux PME.

### Fonds propres, capital-risque et autres sources de financement

Confrontées à un resserrement de l'accès au crédit, les PME étudient d'autres sources de financement, telles que la mobilisation de réserves et l'autofinancement (zone euro, Canada, Thaïlande), l'autofinancement et l'affacturage (Slovénie) (*annexe 4*). Bien que les marchés de capital-investissement et de capital-risque n'aient pas contribué à la crise financière mondiale, on



ne connaît pas encore l'ampleur de l'impact que la crise a et aura au plan mondial sur l'accès des entrepreneurs, des entreprises innovantes et des PME au financement sur capitaux.

### **L'évolution mondiale en matière de capital-investissement**

S'agissant du capital-risque et du capital-investissement, les informations disponibles sont généralement fragmentaires et, dans de nombreux pays, on ne dispose pas de données statistiques officielles pour 2008. Cependant, de nouvelles informations partielles semblent indiquer que les entrepreneurs, les entreprises innovantes et les PME estiment de plus en plus difficile d'obtenir des financements pour des projets nouveaux.

Pour mieux comprendre les répercussions de la crise financière sur les marchés de capitaux, certaines tendances mondiales du marché de capital-investissement sont étudiées plus loin. Autant que possible, les données les plus récentes en matière de capital-risque et/ou de capital-investissement seront employées pour mettre en lumière ces évolutions.

Ainsi qu'on le verra plus en détail ci-après, la crise financière a eu une triple incidence sur les marchés du capital-risque et du capital-investissement. Premièrement, les possibilités de retrait des investissements sont limitées; deuxièmement, les activités de mobilisation de capitaux semblent ralentir; et troisièmement, le capital investi stagne, il a même lentement commencé à diminuer, en particulier les investissements dans les nouveaux projets, et l'on s'attend

à ce que le recul se poursuive dans la période à venir. Il convient de noter que le marché du capital-risque a connu des baisses analogues après le ralentissement de l'activité économique en 2001.

D'après les données de VentureXpert (une source d'informations du secteur privé), les investissements en capital-risque n'ont pas reculé entre 2007 et 2008. Ce niveau d'investissement apparemment constant s'explique en premier lieu par le fait que de nombreux fonds existants ont réuni suffisamment de capitaux avant la crise. Leur mission est d'investir et cette obligation à court terme de maintenir leurs niveaux d'investissement pourrait tout à fait expliquer la stabilité des investissements. Cependant, il faut analyser le niveau apparemment plat des investissements en capital-risque dans le monde, en particulier lorsque l'on sait que les États-Unis – le plus gros marché mondial de capital-risque – a enregistré un recul de 8 % de ses investissements en capital-risque en 2008 par rapport à 2007, ainsi qu'une chute de 26 % au cours du quatrième trimestre 2008 par rapport à la même période en 2007. Il faut également signaler que les effets du resserrement du crédit varient selon les pays – certains, comme le Canada, subissant de fortes baisses. Au vu de la détérioration des possibilités de retrait des investissements et des difficultés rencontrées pour mobiliser des capitaux, on s'attend à des reculs plus importants des investissements en capital partout dans le monde au cours de la période à venir.

OSEO

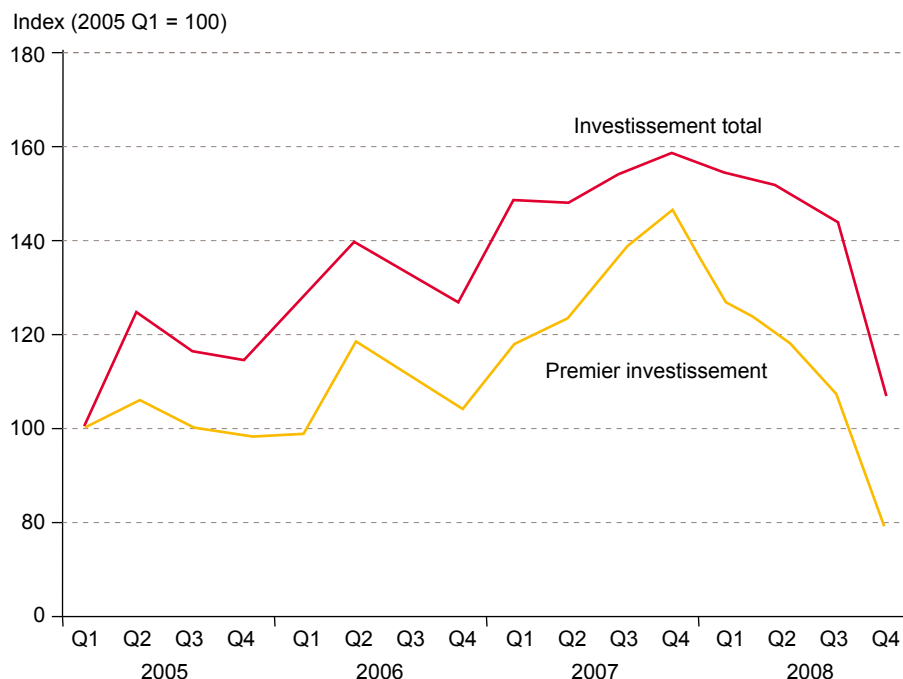
**PME 2009**

Actualité

INTERNATIONAL

## GRAPHIQUE 3

## ÉVOLUTION RÉCENTE DES INVESTISSEMENTS AUX ÉTATS-UNIS



Source : PricewaterhouseCoopers et National Venture Capital Association.

### Les évolutions nationales en matière de capital-risque

Les données relatives au capital-investissement et au capital-risque en Italie pour le premier semestre 2008 montrent que 170 nouveaux accords ont été conclus (+ 11 %) pour une valeur totale de 2772 Md€ (+ 45 % par rapport au premier semestre 2007). Le dynamisme du marché au premier semestre transparaît également dans la hausse des sommes investies dans les entreprises nouvelles (+ 35 % par rapport au premier semestre 2007). Toutefois, la crise n'ayant pas réellement débuté avant le dernier trimestre 2008, les données pour ce trimestre devraient indiquer un recul des investissements.

En Australie, les investisseurs en capital-risque dans les entreprises participant au programme COMET (programme public offrant des aides financières et des conseils pour le développement des très jeunes entreprises afin de leur permettre de se développer et de devenir plus intéressantes pour

les investisseurs du secteur privé) ont apporté moins de capitaux entre juin 2008 et janvier 2009 que sur la même période un an auparavant. Entre juin 2008 et janvier 2009, ils ont investi 19 millions AUD (10,3 M€), contre 29 millions AUD (15,8 M€) entre juin 2007 et janvier 2008. Les indicateurs relatifs aux fonds d'investissement utilisés pour les données sur les retraits d'investissements et la mobilisation de fonds montrent une tendance à la baisse analogue.

La crise financière semble également avoir de graves conséquences sur les possibilités de retrait des investissements. Selon l'Association nationale de capital-risque (National Venture Capital Association – NVCA), l'impact le plus profond de la crise financière américaine sur le secteur du capital-risque se situe clairement sur les marchés de retrait. La chute des prix sur les bourses mondiales a poussé les investisseurs à se tourner vers des investissements plus sûrs, ce qui a quasiment supprimé toute



possibilité de se dégager d'un investissement en capital-risque au moyen d'une offre publique initiale ou d'une fusion-acquisition. Aux États-Unis, le nombre de retraits d'investissements et d'introductions en Bourse en 2008 n'a jamais été aussi bas. Pour toute l'année 2008, il n'y a eu que six retraits par introduction en Bourse, c'est-à-dire le plus petit chiffre annuel depuis 1977 (six également). D'après les derniers chiffres diffusés par la NVCA, les bénéfices réalisés au titre des introductions en Bourse ont atteint 470,2 millions USD en 2008, soit la valeur la plus faible depuis 1979 (339,7 millions USD).

En conséquence, il s'écoule plus de temps entre le moment où l'investissement est réalisé et celui où il est possible de s'en dégager. Cette durée était de sept ans en 2008, contre quatre ans en moyenne en 2000, avec toutefois des variations selon les secteurs, et elle s'est notamment allongée entre 2007 et 2008. Comme il est plus difficile pour les investisseurs de se dégager de leurs investissements, ils sont contraints de les prolonger et doivent donc réinjecter des capitaux dans les entreprises de leur portefeuille afin d'en assurer la survie et le développement. Les entreprises et projets nouveaux devraient donc être les premiers à subir les conséquences de la crise, dans la mesure où les investisseurs hésiteront davantage à faire de nouveaux investissements.

Selon l'Association coréenne des capital-risqueurs, les plus gros investisseurs en capital-risque sont l'État et les entreprises du pays. Le nombre de nouvelles entreprises créées grâce au capital-risque a affiché une tendance à la baisse sur la période 2000-2009. Le nombre de sorties, généralement par émissions d'actions sur le KOSDAQ, est lui aussi en baisse : il est ainsi passé de 171 en 2000 à 38 en 2008. Le gouvernement augmente la taille du fonds de fonds coréen de manière que

celui-ci puisse prendre des participations beaucoup plus importantes dans les fonds de capital-risque en 2009.

### **L'évolution mondiale en matière de mobilisation de capitaux**

La mobilisation de capitaux s'est également ralentie partout dans le monde entre 2007 et 2008. La récession actuelle et la pression à la baisse des prix à l'échelle mondiale devraient peser à long terme sur les perspectives futures en matière de mobilisation de capitaux sur les marchés. Les investisseurs institutionnels vont être tout simplement moins enclins à débloquer de l'argent frais. Les chiffres pour le Canada confirment cette tendance mondiale : la mobilisation de capitaux a reculé de 25 % environ en 2007 et de 2 % en 2008, c'est pourquoi le nombre de fonds de capital-risque nouveaux pourrait être moins élevé que ce qu'il était prévu avant la crise.

En Australie, le ministre de l'Innovation, de l'Industrie, de la Science et de la Recherche a réuni des parties prenantes du secteur du capital-risque en décembre 2008 et déterminé que les gestionnaires de fonds de capital-risque étaient globalement dans l'incapacité de mobiliser des capitaux nouveaux. L'offre de financements complémentaires se tarit, les investisseurs institutionnels cherchent à réduire leur exposition aux investissements à risque et les fonds de pension cherchent à rééquilibrer leurs portefeuilles d'investissements et à réduire leur exposition à des actifs dans le domaine du capital-risque.

On observe des évolutions analogues au Royaume-Uni. À l'exception des données annuelles jusqu'en 2007 produites par la British Venture Capital Association, aucune donnée à jour n'a été publiée concernant les financements sur capitaux depuis le ralentissement de l'activité économique. Cependant, des observations

OSEO

PME 2009

Actualité

INTERNATIONAL

ponctuelles montrent que les fonds de capital-risque retardent leurs investissements et éprouvent également eux-mêmes des difficultés à réunir des fonds. Les possibilités de retrait par introduction en Bourse sont également limitées à cause de problèmes de liquidité, qui peuvent contraindre les investisseurs à conserver leurs investissements plus longtemps, ce qui réduit le flux des capitaux pour de nouveaux investissements.

Si les fonds privés de capital-risque et de capital-investissement ne parviennent pas à se procurer suffisamment de capitaux, ils devront réduire le nombre des gestionnaires de portefeuille. Pour de nombreux marchés, cela signifiera un recul important des investissements, ainsi que des effets nuisibles sur le développement des compétences en matière d'investissement sur les marchés, et il sera ainsi d'autant plus difficile aux entreprises et aux PME de survivre et de se développer – à plus long terme également.

### Répercussions possibles et conséquences pour l'action publique

Sous l'influence de ces évolutions, les fonds d'investissement publics (directs et indirects) seront touchés autant que les fonds privés, sinon plus. Sur les marchés où l'on trouve des fonds d'investissement publics ou semi-publics, qui fournissent des capitaux pour les fonds de fonds, il devrait être plus difficile pour ces fonds publics de réaliser des investissements conjoints avec des fonds privés, dans la mesure où les fonds privés réduisent de plus en plus leurs investissements. On ne doit donc pas s'attendre à ce que les fonds publics aient le même effet de levier qu'avant la crise, à moins qu'ils ne disposent de plus de capitaux.

## Réponses en termes d'action des pouvoirs publics

### Mesures en place

La capacité des pays de faire face à la crise dépend largement de la marge de manœuvre dont ils disposent en termes de politique fiscale et monétaire. Nombre des pays interrogés ont récemment mis en place des plans d'action destinés à lutter contre la crise en associant à divers degrés trois lignes d'action : *relance de la demande* (mesures en faveur de la consommation, programmes relatifs aux infrastructures, mesures fiscales), *renforcement du crédit*, notamment recapitalisation des banques avec, dans certains cas, des dispositions ou des mécanismes visant explicitement à préserver ou à renforcer la capacité de financement des banques en direction des PME, par exemple des garanties publiques de crédit, ainsi que *des mesures relatives au marché du travail* (réduction des impôts ou des charges sociales pour la création d'emplois et extension des programmes temporaires concernant le chômage).

Dans de nombreux pays, les plans d'action et les mesures qui les accompagnent s'attaquent plus particulièrement au problème de financement des PME. Selon l'analyse faite précédemment, on peut classer les mesures mises en place par les pays en trois catégories selon l'aspect du problème de financement des PME auquel elles s'attaquent. Trois groupes de mesures principaux peuvent être définis : a) les mesures visant à soutenir le chiffre d'affaires, les flux de trésorerie et le fonds de roulement ; b) les mesures visant à améliorer l'accès des PME aux liquidités, notamment le crédit bancaire ; et c) les mesures visant à aider les PME à maintenir leur niveau d'investissement et, plus généralement, à bâtir leur capa-



cité à répondre dans un avenir proche à une possible hausse de la demande.

### **Mesures à court terme pour soutenir le chiffre d'affaires, les flux de trésorerie et le fonds de roulement**

Les plans de relance mis en œuvre ont pour objectif de stimuler la demande par la consommation ou par les dépenses d'investissement. Certains de ces plans prévoient des dépenses dans les services de santé, l'éducation, les technologies et les infrastructures, dont les PME de ces secteurs pourraient bénéficier directement ou indirectement. Des mesures plus directes consistent à accroître les flux de trésorerie, et donc à alimenter le fonds de roulement. Une trésorerie solide est indispensable au développement et à la croissance des entreprises. De nombreux pays ont instauré des mesures destinées à préserver ou à augmenter les flux de trésorerie. On a par exemple autorisé un amortissement accéléré des investissements déjà réalisés. La France et l'Allemagne ont admis un amortissement accéléré de toutes les catégories d'actifs ou de certains actifs, comme en Allemagne, où des seuils d'amortissement ont été établis pour les PME, qui voient ainsi leurs revenus imposables diminuer. Des crédits, réductions, différés et dégrèvements d'impôt sont également prévus par quelques pays. Au Japon, les pouvoirs publics, si la Diète l'approuve, vont réduire le taux d'imposition sur les sociétés de 22 à 18 % au cours des deux prochaines années pour les PME dont le revenu annuel ne dépasse pas 8 millions JPY (61 000 €). Aux Pays-Bas, l'une des tranches d'imposition sera ramenée de 23 à 20 % en 2009 et 2010 sur des montants pouvant aller jusqu'à 200 000 €. De son côté, le Canada a relevé le montant des revenus admissible au taux d'imposition des petites entreprises. En République tchèque, en France et en Espagne, les versements

de TVA sont remboursés immédiatement ou tous les mois. Pendant la table ronde, l'idée a été émise de réduire en priorité l'impôt qui ne dépend pas des bénéfices, c'est-à-dire celui qui doit être acquitté que les PME fassent des profits ou non. Cela permettrait à ces entreprises de financer plus facilement leur fonds de roulement sans avoir recours à des financements externes. Enfin, certains pays ont décidé, afin de préserver l'emploi, d'accorder des subventions salariales aux entreprises afin que leurs salariés perçoivent l'intégralité de leur salaire en période de chômage technique.

Pour lutter contre le risque d'épuisement des fonds de roulement des PME, certains pays ont mis en place des mesures spécifiques qui, sans impliquer de lignes de crédit supplémentaires, sont destinées à alléger les contraintes de liquidité des PME. Ainsi qu'il est mentionné dans l'annexe 5, deux types d'instruments principaux sont utilisés : réglementation visant à réduire les délais de paiement et à faire respecter la discipline de paiement (France) ou réduction des délais de paiement par l'État (Australie, France, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni). Dans le cas du Royaume-Uni, les délais de paiement par l'État ont été réduits à 10 jours. Les pouvoirs publics cherchent également à assouplir les procédures et politiques d'appel d'offres et de marchés publics.

Certains des pays interrogés ont une économie très largement tournée vers l'extérieur et sont donc tributaires des marchés d'exportation. Les PME font partie des exportateurs, soit directement, soit indirectement, par leur participation aux chaînes de valeur mondiales. Pour atténuer la chute des ventes sur les marchés d'exportation et accroître les liquidités des entreprises en cas d'allongement des délais de paiement au plan international, de nombreux pays ont mis en place ou renforcé

OSEO

PME 2009

Actualité

INTERNATIONAL

les mécanismes existants de financement ou de garantie dans le domaine des exportations. L'annexe 5 présente des informations complémentaires sur les mesures adoptées, par exemple des lignes de crédit à l'exportation (Canada, Chili, République tchèque, Danemark, Mexique, Slovaquie), des mécanismes d'assurance-crédit (Allemagne, Luxembourg, Nouvelle-Zélande et Pays-Bas), des crédits d'équipement pour les PME exportatrices (Mexique) ou un soutien général en faveur de l'internationalisation et de la compétitivité des PME (Autriche, Italie, Espagne). Ces mesures peuvent venir à l'appui d'initiatives existantes ou être totalement nouvelles.

#### **Améliorer l'accès des PME aux liquidités, notamment au crédit bancaire**

Même si de nombreux plans d'action prévoyaient la recapitalisation de certaines des plus grandes banques avec des fonds publics, les sections précédentes de ce document de réflexion conduisent à penser que les banques ont nettement durci leur politique de crédit. Pour atténuer les répercussions sur les PME du double choc que représentent la chute des ventes et le resserrement de l'accès au crédit, les pouvoirs publics adoptent deux approches différentes en vue d'améliorer la disponibilité des prêts en direction des PME : a) côté incitations, créer et étendre les mécanismes de garantie des prêts accordés aux PME ou, en cas d'échec, octroyer des prêts publics directs ; et b) côté discipline ou sanctions, imposer aux banques qui ont été recapitalisées avec des fonds publics des objectifs spécifiques concernant le crédit aux PME, les placer sous surveillance administrative ou appliquer des procédures particulières visant à résoudre au cas par cas les problèmes entre les PME et les banques.

#### **Incitations : les mécanismes de garantie de crédit**

L'extension et la diversification de mécanismes de garantie publics, voire, dans certains cas, l'emprunt direct auprès d'organismes publics, font partie des mesures largement utilisées par les pays interrogés. Ces mesures stratégiques s'attaquent à l'une des raisons principales pouvant expliquer le peu d'empressement des banques à prêter aux PME : leurs contraintes en termes de ratio de fonds propres. Selon la méthodologie de Bâle II, pour les banques opérant selon l'« approche standard », l'exigence minimale de fonds propres pour une ligne de crédit garantie par l'État est extrêmement faible, voire nulle, selon la portée et les modalités exactes de la garantie publique. Pour les banques opérant selon l'« approche fondée sur les notations internes », l'exigence minimale de fonds propres est également très faible ou nulle, et dépend en dernière analyse du modèle de risque interne adopté. C'est pourquoi les mécanismes de garantie publique des crédits aux PME devraient encourager les banques à accorder des crédits à ce segment de leur clientèle. Il est également intéressant de préciser que, même dans les structures de garantie n'exigeant pas d'allègement des besoins en fonds propres réglementaires, les mécanismes de garantie de prêts peuvent améliorer l'accès au financement des PME via un allègement du capital économique, comme mesure d'incitation envers les banques. Pour les États membres de l'Union européenne, l'effet de levier potentiel des garanties publiques sur les crédits bancaires accordés aux PME est encore renforcé par la décision de la Commission européenne d'autoriser temporairement les États membres à faciliter l'accès des entreprises aux financements au moyen d'aides à l'investissement sous forme de garanties ou de prêts. En France, par exemple,



cet assouplissement des règles permet de couvrir avec le mécanisme de garantie jusqu'à 90 % des risques liés à un emprunt, contre 50 à 60 % en moyenne auparavant. Le Royaume-Uni garantit 75 % du prêt, et la Corée, 100 %. Le Japon garantit, en principe, 80 % du prêt mais, dans certains cas exceptionnels, la couverture est de 100 %. Presque tous les pays interrogés ont mis en place ou élargi un dispositif de garantie de crédit général ou spécifi-

quement dédié aux PME. Par exemple, la Grèce a introduit un nouveau mécanisme qui, dans les trois premiers mois de son existence, a apporté 2,2 Md€ de garanties de crédit destinées aux fonds de roulement de PME (*encadré ci-dessous*). Les exceptions sont l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui n'ont pas de dispositif de garantie de crédit, et le Danemark, qui a maintenu son dispositif de garantie de crédit comme il était avant la crise.

OSEO

PME 2009

Actualité

INTERNATIONAL

### Nouveau mécanisme de garantie de crédit destiné aux fonds de roulement en Grèce

La Grèce a mis en place un nouveau programme de garantie de crédit pour le financement des fonds de roulement, basé sur un partage du risque public-privé, dans lequel l'État couvre 80 % des risques. Le programme propose des prêts à taux fixe aux PME ayant enregistré des bénéfices au cours des trois années précédentes.

Le fonds de garantie de crédit pour les petites et très petites entreprises (TEMPME SA) a lancé, en décembre 2008, le programme « Garantie de crédit et bonification des taux d'intérêt pour soutenir le financement du fonds de roulement des petites et micro-entreprises ». Dans le cadre de ce programme, TEMPME SA garantit une partie des prêts contractés par les petites/micro-entreprises et les auxiliaires financiers de façon à partager le risque. Le budget alloué à la première phase du programme s'élève à 100 M€ pour la bonification des taux d'intérêt et 2,5 Md€ pour les garanties. En résumé, le programme porte sur la garantie des prêts destinés au financement des fonds de roulement et la prise en charge intégrale des taux d'intérêt.

La durée du prêt, et donc la durée de la garantie ou de la bonification, est de trois ans (n'incluant pas de période de grâce).

- Les prêts sont garantis à 80 % par TEMPME SA.
- Pour les 20 % non garantis par TEMPME SA, la banque ne demande pas d'autre nantissement aux entreprises.
- Le taux d'intérêt pris en charge par TEMPME SA a été négocié entre cette société et le secteur bancaire et a été fixé à Euribor + 210 points de base (2,10 %).
- Le montant du prêt ne peut pas être supérieur à 30 % du chiffre d'affaires moyen des trois exercices comptables précédents, et ne peut excéder 350 000 €.

Les demandes approuvées sont au nombre de 20 000, et le montant de prêts en garantie a atteint 2,2 Md€ pour les trois premiers mois.

Il existe aussi un certain nombre de mécanismes de garantie privés. L'Association européenne de cautionnement mutuel (AECM), qui se compose d'organisations à but non lucratif offrant des garanties de crédit aux PME, a

fourni 55 Md€ à 1,6 million de PME (environ 8 % du nombre total de PME dans l'Union européenne). Comme les membres de l'AECM connaissent bien le contexte local et le secteur des PME, ils sont en mesure d'évaluer de manière

plus précise le risque que représente chaque prêt. Ils fournissent aussi des informations additionnelles aux banques et partenaires des PME et font le lien avec ces derniers. Du point de vue de l'AECM, les contre-garanties de l'Union européenne sont extrêmement utiles et efficaces, mais le programme « Compétition et innovation » souffre de retards de mise en place et, à ce jour, seuls quelques-uns des membres de l'AECM ont pu signer les accords bilatéraux avec le Fonds européen d'investissement. Au cours de la table ronde, il a été suggéré que pendant la crise les gouvernements devraient faire preuve de plus de souplesse dans l'utilisation de leurs mécanismes de contre-garantie, élargir la portée de ces mécanismes aux fonds de roulement et assouplir leurs conditions de façon à couvrir les engagements de garantie à court terme. L'AECM propose aussi que les banques qui acceptent les garanties privées voient les prêts concernés exclus des exigences en termes de réserve.

Les participants à la table ronde ont mis en avant les prêts directs aux PME par des institutions publiques, telles que l'Organisme de soutien aux PME, OSEO, en France, le ministère en charge des PME en Belgique, l'Instituto de Crédito Oficial (ICO) en Espagne, la Société japonaise de financement, la Business Development Bank du Canada, dans lesquels ils voient un moyen supplémentaire de fournir des liquidités pour vaincre les réticences des banques privées à prêter aux PME même en présence de garanties. En Belgique, le ministère en charge des PME fournit à ces entreprises des accords de préfinancement qu'elles peuvent présenter aux banques pour obtenir des prêts garantis. De son côté, la Suède a augmenté de 50 % la capacité de prêt des filiales de l'ALMI qui prêtent aux PME, et la demande de financement a doublé.

### Médiation et surveillance

Dans certains pays, les pouvoirs publics ont jugé la réponse des banques récemment recapitalisées à l'égard des besoins des PME peu satisfaisante ou insuffisante. Ces pays ont recours à des mesures de discipline qui, dans certains cas, viennent compléter les incitations, afin de faire pression sur les banques pour qu'elles continuent à prêter aux entreprises. La Belgique et la France ont nommé un « médiateur du crédit » qui peut intervenir au niveau régional et central pour aplanir et aider à résoudre les divergences entre les entreprises cherchant à obtenir des crédits bancaires et les banques (*encadré page suivante*). Le Royaume-Uni a créé une commission de surveillance de l'activité de prêt aux PME. Aux États-Unis, les autorités ont décidé de suivre de près, tous les mois, les activités de crédit des banques qui ont été renflouées par des fonds publics. Diffusé en janvier 2009 sous le titre *Treasury Department Monthly Lending and Intermediation Snapshot*, le premier rapport de suivi de ce type avait pour objectif de donner au ministère des Finances (Trésor) et au public un aperçu régulier de l'évolution des activités de crédit et d'intermédiation (y compris prise ferme, achat et vente de valeurs mobilières, et autres activités sur les marchés financiers) des banques ayant reçu le plus de fonds au titre du Capital Purchase Program (CPP). Ce rapport vise à réunir des informations afin de répondre à la question que beaucoup se posent depuis la crise : « Les banques font-elles ce qu'elles sont censées faire, c'est-à-dire octroyer des crédits aux emprunteurs de manière sûre et rationnelle ? » De surcroît, les États-Unis ont exigé que *toutes* les banques fournissent des informations sur les prêts qu'elles accordent aux PME dans leurs rapports trimestriels. L'Irlande a mis en place à l'intention des banques un code de conduite à caractère contraignant relatif aux prêts aux PME.



## La médiation du crédit en France

En France, la médiation du crédit a été mise en place en novembre 2008 pour aider les PME à résoudre leur problème de liquidité en conservant leurs emprunts ou en en obtenant de nouveaux. Pour lancer le processus, l'entreprise doit établir un « dossier de médiation » sur le site web du médiateur du crédit qui a été nommé au niveau national pour coordonner les activités de médiation et faire office de « référent » de dernier recours. Il est assisté par des médiateurs départementaux, les directeurs régionaux de la Banque de France. Une fois le dossier reçu, les banques se voient notifier par courrier, et disposent d'un délai de cinq jours ouvrés pour répondre à l'entreprise. Après cela, le médiateur départemental a cinq jours ouvrés pour revoir le dossier et signaler comment il devrait être traité. Lorsque le médiateur a identifié des solutions, l'entreprise en est informée par courrier. Si elle n'est pas satisfaite, elle peut saisir le médiateur national.

Entre novembre 2008 et février 2009 :

- 8 000 entreprises ont été aidées par les médiateurs du crédit ;
- 90 % d'entre elles comptaient moins de 50 salariés ;
- la principale cause de saisine du médiateur est le besoin de financement à court terme (69 % des cas) ;
- le taux de succès des médiations au bout de quinze jours est de 66 % ;
- 60 000 emplois ont ainsi été préservés.

### Renforcer les mesures en faveur de l'investissement

Face à des perspectives à moyen terme guère encourageantes et à la chute des ventes, de nombreuses PME ont réduit ou suspendu leurs projets d'investissement. En conséquence, leurs demandes de prêt à long terme ont nettement reculé, comme on l'a vu plus haut. Pour empêcher que les PME ne perdent leur avantage concurrentiel à moyen terme et les aider à être prêtes pour la reprise, certains pays ont mis en place des mesures visant à renforcer leur assise financière et/ou à développer leurs capacités productives. Ces mesures prennent la forme d'incitations fiscales (États-Unis) ou de possibilités de financement spécifiques telles que des subventions (Allemagne) ou des crédits (Allemagne, Autriche, Hongrie, Espagne et République tchèque). À cela viennent s'ajouter les fonds structurels que l'Union européenne verse à ses nouveaux États membres afin qu'ils aient plus de marge de manœuvre pour

soutenir les projets d'investissement des PME dans des technologies, secteurs ou régions donnés (Roumanie et République tchèque). L'Annexe 6 présente de plus amples informations sur les instruments spécifiques utilisés par chaque pays.

### Renforcer l'assise financière, le capital-investissement et le capital-risque

Certains pays se sont attaqués au problème du capital-risque et du capital-investissement dans le cadre de leur plan de sauvetage. Il est toutefois difficile de déterminer dans quelle mesure les interventions gouvernementales ont été réellement conçues pour faire face à la crise ou si elles étaient déjà prévues et ont été ajustées en conséquence. L'annexe 7 apporte certaines informations sur les moyens mis en œuvre pour renforcer l'assise financière des PME. Il peut s'agir de partenariats public-privé (Finlande), de programmes ponctuels (Autriche, Chili, Hongrie, Mexique) ou de projets internationaux, tels que le

OSEO

PME 2009

Actualité

INTERNATIONAL

fonds de capital-risque, entre le Japon et la Hongrie. Le Royaume-Uni met en place le fond de capital pour les entreprises doté de 75 millions GBP de capitaux et quasi-capitaux. Il s'agit d'un panachage de fonds publics et privés. La Corée améliore les opportunités de sorties en activant le marché des fusions-acquisitions et en renforçant le KOSDAQ.

De nombreuses mesures sont mises en œuvre par le Fonds européen d'investissement (FEI), membre du Groupe Banque européenne d'investissement<sup>2</sup>. Le FEI fournit des financements à long terme par apport de fonds propres, ainsi que des garanties sur les portefeuilles et les titrisations de prêts aux PME pour faciliter l'accès de ces entreprises au financement. Fin 2008, il s'était engagé à apporter 3,5 Md€ de fonds propres nets (portefeuille de capital-risque et de capital-développement) et 12,3 Md€ d'encours étaient garantis ou titrisés. Au cours de la table ronde, le FEI, en tant que fonds de fonds, a signalé que dans le secteur du capital-investissement privé on enregistrait un ralentissement sensible des levées de fonds ainsi que des problèmes, en particulier mais pas seulement pour les jeunes fonds d'investissement. Concernant la titrisation de prêts aux PME, ce marché de taille modeste mais néanmoins important pour le financement des PME souffre de la contagion des conditions défavorables à la titrisation en général. Il a été noté que les produits proposés par le FEI concernaient principalement le financement à long terme des PME, et que ce fonds ne pouvait pas faire grand-chose pour améliorer la situation en matière de fonds de roulement, même pour les PME innovantes. Le gouvernement australien a créé un fonds d'investissement pour l'innova-

tion et le développement afin d'aider les entreprises innovantes à fort potentiel à traverser la crise financière. Les capitaux publics seront attribués par appel d'offres aux fonds de capital-risque retenus afin qu'ils offrent des financements pour la croissance aux entreprises innovantes de création récente ayant déjà bénéficié de financements au titre de programmes publics spécifiques. Le montant disponible sur trois ans pourra aller jusqu'à 83 millions AUD (45,2 M€). Il est également très important d'améliorer la propension des PME et des entrepreneurs individuels à recevoir du capital. En Nouvelle-Zélande, pour faire connaître aux petites entreprises les procédures de levée de fonds, et faire en sorte que ces entreprises soient « prêtes à accueillir l'investissement », les pouvoirs publics leur ont proposé des formations spécialisées.

2. Pour plus de détails concernant les principales mesures mises en place par le FEI/BEI, voir les annexes 4 et 6.



## Former les PME de Nouvelle-Zélande à accueillir l'investissement

La formation à l'accueil de l'investissement a pour objectif d'aider les entreprises à connaître les différents types de financement requis pour se développer, se diversifier ou commercialiser un nouveau concept, ou encore pour avoir accès au capital-investissement d'origine externe. Cette formation se présente sous forme d'une série d'ateliers en libre accès, intégrée au programme de formation des entreprises proposé par l'Agence nationale de développement économique de Nouvelle-Zélande appelée New Zealand Trade and Enterprise (NZTE). Elle se compose de sept modules répartis en deux ateliers d'une demi-journée.

Les propriétaires ou dirigeants d'entreprise employant moins de 50 salariés à temps plein peuvent bénéficier de cette formation, qui est divisée en 7 modules, comme suit :

**1. Comprendre la procédure de levée de fonds** (Les différentes solutions possibles/Les investisseurs tuteurs et les capital-risqueurs : qui sont-ils et comment fonctionnent-ils ?/Quel est le type de financement qui convient à chaque stade de développement de l'entreprise ?)

**2. Comprendre ce que les investisseurs recherchent** (Pourquoi les petites entreprises ne saisissent pas les opportunités présentées par le capital-risque ?/Que recherchent les investisseurs ?)

**3. Monter votre dossier et préparer votre plan d'activité** (Six éléments clés recherchés par les investisseurs/Commencer votre propre plan d'activité/Quel type de transaction êtes-vous en mesure d'offrir ?)

**4. Monter votre dossier – que vaut votre entreprise ?** (Les principes de valorisation et les principales étapes de la valorisation de votre entreprise/Les déterminants de la valeur de votre entreprise)

**5. Les implications juridiques de la levée de fonds** (La réglementation concernant les titres et les exemptions/renseignements sur les émissions publiques/Lignes directrices sur les documents juridiques concernant l'endettement personnel)

**6. Trouver un investisseur** (Procédure d'établissement de l'accord et calendrier/Que fournir aux investisseurs ?/Examen critique des investisseurs potentiels et identification/ciblage des investisseurs/L'importance de l'argumentaire commercial)

**7. Conclure la transaction** (Audits préalables – à quoi s'attendre ?/Le processus et les principales stratégies de négociation/Comment et quand utiliser la formule de l'intéressement ?/La nécessité des accords juridiques)

La Nouvelle-Zélande a mis en place ce programme de formation en novembre 2003 pour succéder à un programme similaire qui existait déjà auparavant. L'évaluation de ce programme en 2005 a révélé que les participants sont nombreux à revenir à plusieurs reprises.

OSEO

PME 2009

Actualité

INTERNATIONAL

### Conclusions concernant les mesures en place

La plupart des mesures décrites dans ce document sont très récentes et n'ont donc pas encore été évaluées. Il est par conséquent impossible de dégager des

pratiques exemplaires. Cela étant, l'extension des mécanismes existants de garantie de crédit constitue la mesure la plus souvent retenue (24 pays). Il convient de souligner que ces mesures aident les PME en apportant une

réponse à leur problème de liquidité immédiat, mais si la situation macro-économique continue d'empirer, elles ne feront que repousser un problème de solvabilité. Dans certains pays, des mesures sont prises pour résoudre le problème à long terme de l'insuffisance des fonds propres. Elles s'attaquent au problème, soit en aidant les entreprises à renforcer leurs flux de trésorerie et leur capacité d'autofinancement, soit en mettant en place des sources de capitaux supplémentaires.

Le présent document de réflexion s'appuie sur une quantité impressionnante d'informations tirées des réponses données par les pays, mais plusieurs questions demeurent malgré tout sans réponse. De fait, les éléments fournis par les pays interrogés sont extraits de diverses enquêtes fondées sur des méthodologies différentes, ce qui complique d'autant l'énoncé de conclusions générales. En premier lieu, la crise est apparue dans de nombreux pays selon un ordre et à des moments différents avant qu'elle ne touche l'économie « réelle ». En outre, les méthodes de notification et les indicateurs utilisés portent sur des périodes différentes. Néanmoins, les informations, par ailleurs hétérogènes, se rapprochent indéniablement sur deux points principaux : *le choc de la demande et le resserrement des conditions d'octroi des crédits bancaires*. De plus, s'il est évident que les PME connaissent aujourd'hui des difficultés supplémentaires pour atteindre des niveaux de liquidité suffisants, on ne sait pas encore au juste dans quelle mesure elles sont prêtes à emprunter, sous quelles conditions et dans quelle mesure elles ont des difficultés à obtenir des crédits. De fait, une hausse des emprunts aujourd'hui pourrait – si les faibles niveaux des ventes se prolongent – entraîner un surendettement demain. Dans une telle situation, le problème de liquidité actuel se trans-

formerait à moyen terme en problème d'insolvabilité.

Il va de soi que l'attitude des banques en matière de crédit est un aspect important des questions abordées dans le présent rapport. Contraintes de réviser leurs modèles économiques et leurs activités, la plupart des banques sont gênées par la faiblesse de leur assise financière et sont conscientes du fait que les investisseurs privilégient les institutions financières disposant d'une solide capitalisation. Il est difficile de déterminer pour le moment si le resserrement manifeste des conditions d'octroi des crédits est lié à l'évolution des stratégies des institutions financières, et à leur contexte réglementaire (Bâle II) – qui suit l'évolution du cycle économique –, aux perspectives économiques globalement sombres ou au scepticisme du marché financier envers les banques faiblement capitalisées.



TABLEAU 3

## MESURES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS

|                                          | A. Soutenir le chiffre d'affaires, les flux de trésorerie et le fonds de roulement (Annexe 5) |                                                   |                            |                                                               | B. Renforcer l'accès des PME aux liquidités, notamment au crédit bancaire (annexe 6) |                           | C. Renforcer les mesures en faveur de l'investissement (annexe 6) | D. Renforcer l'assise financière, le capital-investissement et le capital-risque (annexe 7) |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                          | Atténuer la pénurie de fonds de roulement dans l'économie                                     | Réduire les impôts et faciliter leur acquittement | Faciliter les exportations | Assouplir les procédures de paiement dans les marchés publics | Créer et étendre les mécanismes de garantie                                          | Médiation et surveillance |                                                                   |                                                                                             |
| OCDE                                     |                                                                                               |                                                   |                            |                                                               |                                                                                      |                           |                                                                   |                                                                                             |
| Allemagne                                |                                                                                               |                                                   | ✓                          |                                                               | ✓                                                                                    |                           | ✓                                                                 |                                                                                             |
| Australie                                |                                                                                               | ✓                                                 |                            | ✓                                                             |                                                                                      |                           |                                                                   | ✓                                                                                           |
| Autriche                                 |                                                                                               |                                                   | ✓                          |                                                               | ✓                                                                                    |                           | ✓                                                                 | ✓                                                                                           |
| Belgique                                 |                                                                                               | ✓                                                 |                            |                                                               | ✓                                                                                    | Médiateur                 |                                                                   |                                                                                             |
| Canada                                   | ✓                                                                                             | ✓                                                 | ✓                          |                                                               | ✓                                                                                    |                           |                                                                   |                                                                                             |
| Corée                                    |                                                                                               |                                                   |                            |                                                               | ✓                                                                                    |                           |                                                                   |                                                                                             |
| Danemark                                 |                                                                                               | ✓                                                 | ✓                          |                                                               |                                                                                      |                           |                                                                   | ✓                                                                                           |
| Espagne                                  |                                                                                               |                                                   | ✓                          |                                                               | ✓                                                                                    |                           | ✓                                                                 |                                                                                             |
| États-Unis                               |                                                                                               |                                                   |                            |                                                               | ✓                                                                                    | Surveillance              | ✓                                                                 |                                                                                             |
| Finlande                                 |                                                                                               |                                                   |                            |                                                               | ✓                                                                                    |                           |                                                                   | ✓                                                                                           |
| France                                   | ✓                                                                                             | ✓                                                 |                            | ✓                                                             | ✓                                                                                    | Médiateur                 | ✓                                                                 |                                                                                             |
| Grèce                                    |                                                                                               |                                                   |                            |                                                               | ✓                                                                                    |                           |                                                                   |                                                                                             |
| Hongrie                                  |                                                                                               |                                                   |                            |                                                               | ✓                                                                                    |                           | ✓                                                                 | ✓                                                                                           |
| Italie                                   | ✓                                                                                             | ✓                                                 | ✓                          |                                                               | ✓                                                                                    | Surveillance              | ✓                                                                 |                                                                                             |
| Japon                                    |                                                                                               |                                                   |                            |                                                               | ✓                                                                                    |                           | ✓                                                                 |                                                                                             |
| Luxembourg                               |                                                                                               |                                                   | ✓                          |                                                               | ✓                                                                                    |                           |                                                                   |                                                                                             |
| Mexique                                  |                                                                                               | ✓                                                 | ✓                          |                                                               | ✓                                                                                    |                           |                                                                   | ✓                                                                                           |
| Nouvelle-Zélande                         |                                                                                               | ✓                                                 | ✓                          | ✓                                                             |                                                                                      |                           |                                                                   |                                                                                             |
| Pays-Bas                                 | ✓                                                                                             | ✓                                                 | ✓                          | ✓                                                             | ✓                                                                                    |                           |                                                                   |                                                                                             |
| République tchèque                       |                                                                                               |                                                   | ✓                          |                                                               | ✓                                                                                    |                           | ✓                                                                 |                                                                                             |
| Royaume-Uni                              |                                                                                               |                                                   |                            | ✓                                                             | ✓                                                                                    |                           |                                                                   | ✓                                                                                           |
| Suisse                                   |                                                                                               |                                                   | ✓                          |                                                               |                                                                                      |                           | ✓                                                                 |                                                                                             |
| CE                                       |                                                                                               |                                                   |                            |                                                               | ✓                                                                                    |                           | ✓                                                                 |                                                                                             |
| Hors OCDE                                |                                                                                               |                                                   |                            |                                                               |                                                                                      |                           |                                                                   |                                                                                             |
| Brésil                                   |                                                                                               | ✓                                                 | ✓                          |                                                               | ✓                                                                                    |                           |                                                                   |                                                                                             |
| Chili                                    | ✓                                                                                             |                                                   | ✓                          |                                                               | ✓                                                                                    |                           |                                                                   | ✓                                                                                           |
| Estonie                                  |                                                                                               |                                                   |                            |                                                               | ✓                                                                                    |                           |                                                                   |                                                                                             |
| Roumanie                                 |                                                                                               |                                                   |                            |                                                               | ✓                                                                                    |                           |                                                                   |                                                                                             |
| Russie                                   |                                                                                               |                                                   |                            |                                                               | ✓                                                                                    |                           |                                                                   |                                                                                             |
| Slovénie                                 |                                                                                               |                                                   | ✓                          |                                                               | ✓                                                                                    |                           |                                                                   | ✓                                                                                           |
| Thaïlande                                |                                                                                               |                                                   |                            |                                                               | ✓                                                                                    |                           |                                                                   |                                                                                             |
| Institutions financières internationales |                                                                                               |                                                   |                            |                                                               |                                                                                      |                           |                                                                   |                                                                                             |
| BEI/FEI                                  |                                                                                               |                                                   |                            |                                                               | ✓                                                                                    |                           | ✓                                                                 | ✓                                                                                           |

Source : réponses des pays au questionnaire envoyé le 14 janvier 2009 par le GTPMEE de l'OCDE concernant l'incidence de la crise mondiale sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat.

OSEO

PME 2009

Actualité

INTERNATIONAL

La mesure la plus largement utilisée jusqu'à présent pour améliorer les accès au financement concerne l'extension des mécanismes de crédit et de garantie de crédit. Ces mesures sont très différentes en termes de modalités, de coûts et de groupes cibles. Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions sur les « pratiques exemplaires » à partir des mesures d'urgence prises en matière de garanties de crédit. Le Groupe de travail de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat (GTPMEE) a déjà étudié des pratiques exemplaires dans le domaine des garanties de crédit<sup>3</sup> qui pourraient être utiles pour des comparaisons et des évaluations futures. Les autres mesures les plus courantes sont celles qui améliorent les flux de trésorerie comme les allègements fiscaux ou les reports de paiement, ainsi que l'adoption de mesures, exigeant du gouvernement qu'il raccourcisse ses délais de paiement.

S'agissant des marchés de capital-risque et de capital-investissement, la dégradation des possibilités de retrait des investissements et le ralentissement des activités de mobilisation des capitaux entraînent progressivement une diminution des niveaux d'investissement. Ces niveaux – en particulier pour les investissements nouveaux – devraient encore reculer dans la période à venir. Pour ce qui est des interventions des pouvoirs publics sur les marchés de capital-risque, on ne sait pas si les moyens d'action récents ont été conçus après la crise ou prévus avant, puis adaptés à l'évolution de la situation.

### Propositions d'action

Les débats de la table ronde de Turin ont montré combien il était urgent, pour les participants, de remédier à la pénurie

de fonds de roulement à laquelle doivent faire face les PME. Ces dernières sont entraînées dans un cercle vicieux engendré par la relation de causalité entre choc sur la demande, baisse des fonds de roulement et augmentation des cas d'insolvabilité. Parallèlement, les marchés du crédit, fortement affectés, ne répondent plus aux besoins des PME en matière de liquidité. Une spirale descendante a donc été créée, d'où une fragilisation de l'ossature de nombreuses économies. Les pouvoirs publics ont donc été fortement invités à réexaminer les mesures déjà en place en vue de les renforcer ou de les compléter par de nouvelles dispositions. La table ronde a fait la distinction entre les mesures d'urgence de courte durée telles que les allègements fiscaux, qui peuvent être supprimées, et les mesures de long terme qui doivent être prises pour améliorer la structure et les institutions composant l'environnement financier des PME, afin de restaurer la croissance.

### Résoudre le problème du manque de fonds de roulement

La quasi-totalité des participants ont reconnu que le problème croissant du manque de fonds de roulement menaçait la survie des PME. De nombreux intervenants ont signalé que la situation dans ce domaine s'était rapidement détériorée à la fin de 2008 et avait encore empiré au cours du premier trimestre 2009. Tous les indicateurs montrent que si rien n'est fait pour endiguer la crise de liquidité, les disparitions de PME vont très rapidement se multiplier.

Un certain nombre d'exemples des meilleures pratiques adoptées pour résoudre ce problème de fonds de roulement ont été mis en avant.

3. Voir *OECD Framework for the Evaluation of SME and Entrepreneurship Policies and Programmes*, OECD 2007.



### Rendre opérationnels les systèmes de garanties

• La mesure la plus utilisée est l'extension des programmes de prêts et de garanties de prêts aux PME. Les enseignements tirés des précédentes crises ont montré que, pour inciter les institutions financières à augmenter le volume de prêts, il est aussi nécessaire de combiner l'utilisation des garanties de l'État et l'injection de capitaux dans les banques. Dans les pays où les PME sont fortement exportatrices, les pouvoirs publics ont également élargi leurs programmes de garanties à l'exportation. Cependant, certaines banques répugnent toujours à recourir à ces programmes.

• Les intervenants ont également décrit d'autres mesures prises par leur gouvernement, telles que la nomination de « médiateurs du crédit », le suivi du volume de prêts accordés aux PME par les banques à travers une obligation de rendre des comptes et l'établissement d'un code de conduite applicable aux prêts bancaires aux PME. Une autre mesure intéressante est l'octroi direct par certains gouvernements d'accords de préfinancement aux PME, que celles-ci peuvent faire valoir auprès des banques pour obtenir des prêts garantis.

### Résoudre les problèmes de flux de trésorerie

• Pour résoudre les problèmes de liquidité, les pays ont mis en place un certain nombre de mesures fiscales temporaires, telles que des réductions ou des reports d'impôt. Il a été proposé que les gouvernements s'attachent avant tout à réduire les impôts qui ne sont pas liés aux bénéfices, c'est-à-dire les impôts dont l'entreprise doit s'acquitter, qu'elle réalise ou non des bénéfices (les impôts sur les salaires, par exemple). Certains gouvernements reportent aussi le paiement des contri-

butions sociales que leur doivent les PME.

• Les PME intégrées à des chaînes de valeur sont particulièrement vulnérables; c'est pourquoi certains gouvernements garantissent leurs comptes à recevoir. Dans plusieurs pays, les plans de relance prévoient d'allouer un certain pourcentage des appels d'offres aux PME. Un autre problème majeur signalé par plusieurs intervenants est l'augmentation des délais de paiement. Pour résoudre les problèmes de liquidité, certains gouvernements montrent la voie en payant leurs fournisseurs dans les 30 jours. De surcroît, la Commission européenne est en train de revoir la directive sur les délais de paiement afin d'améliorer le comportement des entreprises en la matière.

### Aider les start-up et les PME innovantes à forte croissance

Un consensus s'est dégagé autour de la nécessité de garantir aux start-up et aux PME innovantes à forte croissance l'accès à des moyens de financement adéquats.

• Certains gouvernements ont décidé de favoriser l'apport de capital-risque privé via le co-investissement, dans la lignée de la déclaration d'action adoptée par l'OCDE à Brasilia qui suggère que « correctement épaulés sur le plan de la gestion, les fonds d'investissement publics peuvent opérer de manière à catalyser et exploiter l'apport de capital-investissement privé ».

• D'autres ont entrepris de réduire, voire d'éliminer, l'impôt sur les plus-values pour les investissements dans les PME réalisés par des fonds de capital-risque.

### Améliorer l'environnement financier des PME et de l'entrepreneuriat

En plus des mesures passées en revue ci-dessus, certaines mesures à carac-

OSEO

PME 2009

Actualité

INTERNATIONAL

tière plus institutionnel ou structurel, qui pourraient remédier sur le long terme aux déficiences de l'environnement financier des PME, ont été proposées durant la table ronde.

- Comme la structure impersonnelle du système bancaire moderne prive souvent les PME d'un contact personnalisé avec leur banquier, les établissements bancaires pourraient envisager de rééquilibrer leur méthode d'évaluation de la solvabilité de ces entreprises en ménageant un espace suffisant à la *relation qui unit l'entreprise et sa banque*. Déléguer aux succursales locales des banques les décisions relatives à l'octroi de prêts aux PME permettrait de mieux tenir compte de la situation et de la viabilité de ces dernières. Les succursales locales devraient donc être dotées d'un personnel formé pour travailler avec les PME. Dans l'ensemble, il est important de souligner que les banques et la communauté financière portent en elles une partie de la solution aux problèmes de financement des PME et de l'entrepreneuriat. Les PME doivent de leur côté améliorer la transparence concernant leur état financier et économique, et la qualité de leur demande de crédit.

- Le cadre réglementaire de Bâle II et ses effets potentiellement pro-cycliques pour les PME ont été évoqués ; si Bâle II était revu à l'occasion de la crise financière, les gouvernements pourraient évaluer l'effet que ses dispositions peuvent avoir sur les prêts aux PME.

- Les systèmes automatisés d'évaluation des risques du crédit ne sont pas toujours efficaces, si bien que, parfois, des entreprises rentables ne parviennent pas à obtenir de crédit. Cet inconvénient pourrait être pallié en utilisant ces méthodes avec plus de discernement et de façon plus appropriée. Des systèmes sont nécessaires pour évaluer le risque de crédit des PME, entreprise par entreprise plutôt que

secteur par secteur, tout en étant cohérents avec les pratiques managériales en matière d'allocation sectorielle des fonds.

- La titrisation des prêts aux PME est une composante essentielle de l'environnement financier des PME. Afin de permettre au marché de remplir sa fonction, un trop-plein de régulation dû à la crise financière doit être évité. Cependant, des mesures en faveur de structures incitatives sont préférables afin d'éviter le risque d'aléa moral et de s'assurer d'une complexité moindre et d'une transparence accrue.

- Les besoins de financement spécifiques des micro-entreprises (moins de 10 salariés) qui sont majoritaires dans le secteur des PME ont été étudiés. Les petites entreprises ont souvent des besoins financiers modestes pour conduire leur activité. Les recherches sur les start-up menées par la Fondation Kauffman révèlent que celles-ci ne nécessitent que des apports modérés en capital, et que la majorité des financements ne provient pas du crédit, et représente en moyenne 32 000 dollars. Ces besoins pourraient être couverts par le micro-financement dans les pays qui n'ont pas encore mis en place de tels programmes.

#### **D'autres réponses en termes d'actions des pouvoirs publics pour améliorer le financement des PME et de l'entrepreneuriat**

##### **Améliorer l'information et les compétences des PME et des chefs d'entreprise**

- Améliorer l'accès à l'information relative aux mesures mises en place par les gouvernements en faveur des PME est fondamental pour assurer la bonne application des nouveaux programmes et politiques publiques. Cette communication peut être favorisée par l'instauration de partenariats avec les fournisseurs de services aux entreprises ou les associations d'entreprises.



Comme indiqué dans les principes d'action adoptés par l'OCDE à Brasilia, « le fait d'informer les PME de la palette des possibilités de financement, par le biais par exemple de programmes publics de garantie, d'investisseurs-tuteurs et du crédit bancaire, renforcera l'utilisation des dispositifs ».

- Les efforts de renforcement des compétences devraient stimuler une demande qualifiée de financements de la part des PME. Les compétences en gestion des PME, particulièrement dans le domaine de la finance, doivent être soutenues. Pour améliorer le niveau des connaissances financières au sein des PME, les gouvernements pourraient soutenir le développement des services aux entreprises et des stages.

#### **Faciliter le dialogue et la consultation entre les gouvernements, les PME et les institutions financières**

- Les PME devraient participer dès le départ à la formulation des politiques et des programmes concernant leur financement pour s'assurer que

leurs perspectives et leurs besoins sont bien compris et pris en compte. Des exemples ont été donnés de consultations et d'échanges avec les représentants des PME dans le cadre de forums et de tables rondes destinés à susciter l'intérêt pour les mesures et les programmes existants en faveur du financement des PME, et à en évaluer l'efficacité.

#### **Mieux comprendre le contexte du financement des PME et de l'entrepreneuriat**

- Afin de permettre aux décideurs politiques d'évaluer l'efficacité de leurs mesures et de se faire une idée précise de la situation des PME, il est nécessaire de leur fournir des données plus actualisées et plus spécifiques à cette catégorie d'entreprise sur l'offre et la demande de financement. De nombreux pays de l'OCDE améliorent la transparence en matière de prêts bancaires en encourageant les banques à publier la composition de leurs portefeuilles de prêts selon la taille des entreprises.

OSEO

**PME 2009**

Actualité

INTERNATIONAL

## Annexes

### Annexe 1

#### L'équilibre financier à court terme : l'exemple de la France

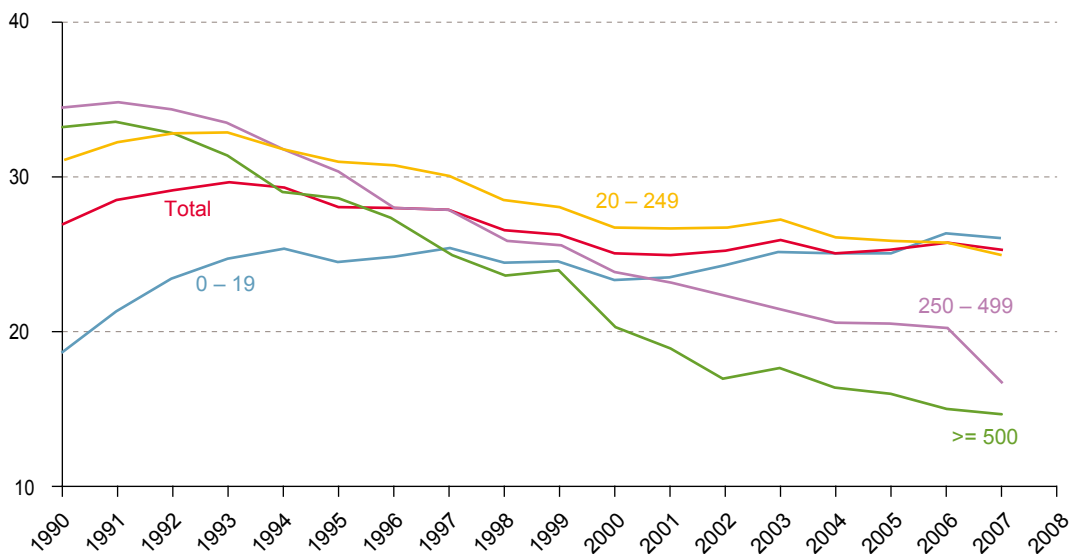
La notion d'« équilibre financier à court terme » d'une entreprise est définie comme étant la différence entre son actif circulant et ses dettes circulantes.

L'Observatoire des délais de paiement (créé en 2006) exprime cette différence en termes de jours de chiffre d'affaires. Le graphique ci-dessous représente l'évolution de cet « équilibre » pour des entreprises de tailles différentes de l'industrie française. Exprimée en jours de chiffre d'affaires, la situation des PME est des plus préoccupantes (25 jours ouvrables) par rapport à celle des grandes entreprises.

#### GRAPHIQUE 4

ÉQUILIBRE NET (ACTIF CIRCULANT - DETTES CIRCULANTES) EN FRANCE, PAR TAILLE D'ENTREPRISE

SOLDE COMMERCIAL PAR TAILLE DE 1990 À 2007 - INDUSTRIE  
Moyenne de ratios (en jours de chiffres d'affaires)



Source : Banque de France - Fiben.

Mise à jour novembre 2008.

Champs : secteurs EB (agroalimentaire), EC (biens de consommation), ED (automobile), EE (biens d'équipement) et EF.



## Annexe 2

### Informations sur la demande de crédit

|             | D'après la méthodologie employée dans l'enquête sur la distribution du crédit bancaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OCDE</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Allemagne   | Selon 7 % des entités interrogées, la demande globale de crédit émanant des entreprises a diminué au cours du quatrième trimestre 2008 ; 4 % d'entre elles s'attendent à une légère reprise générale pour le premier trimestre 2009. S'agissant des PME, 19 % des entités interrogées ont fait état d'une baisse (contre 8 % pour les grandes entreprises) au dernier trimestre 2008. La situation devrait rester stable au cours du premier trimestre 2009 pour les PME, alors que la demande des grandes entreprises devrait augmenter (4 %). L'évolution globale de la demande s'explique par la chute sévère de la demande de financement de l'investissement en capital fixe (– 44 % au premier trimestre 2009, – 12 % au quatrième trimestre 2008) et de la demande de financement des activités de fusion-acquisition (– 14 % au premier trimestre 2009, – 10 % au quatrième trimestre 2008).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| États-Unis  | Aux États-Unis, environ 60 % des entités interrogées s'attendaient à une très forte baisse de la demande de crédit au premier trimestre 2009, avec un pourcentage légèrement plus élevé pour les grandes entreprises (dont le chiffre d'affaires dépasse 50 millions USD) que pour les petites entreprises. Seules 7 % des entités interrogées ont indiqué une baisse de la demande émanant des petites entreprises au quatrième trimestre 2008, et 17 % pour les grandes entreprises. Si la chute de la demande de crédit émanant des entreprises s'explique principalement par la diminution des projets d'investissement et de fusion-acquisition, les seules raisons invoquées pour expliquer une hausse de la demande est l'augmentation des stocks et des créances des entreprises. Aucune autre source de financement n'est mentionnée pour expliquer la baisse de la demande.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| France      | La demande globale de crédit émanant des entreprises a fortement baissé au quatrième trimestre 2008, d'après 78 % des entités interrogées, et une nouvelle baisse est attendue pour le premier trimestre 2009 par 73 % d'entre elles. Pour ce qui est des PME, 90 % des entités interrogées ont fait état d'une chute de la demande au dernier trimestre 2008 (66 % pour les grandes entreprises), alors que 73 % (contre 34 % pour les grandes entreprises) s'attendent à une nouvelle chute pour le premier trimestre 2009.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Italie      | La demande globale de crédit émanant des entreprises est restée stable au premier trimestre 2008, alors que 12 % des entités interrogées s'attendent à une hausse pour le premier trimestre 2009 ; le même chiffre s'applique à la demande des PME, tandis que celle émanant des grandes entreprises devrait chuter, selon 25 % des représentants du secteur bancaire. Si la demande d'emprunts à court terme devrait augmenter pour 12 % des entités interrogées, la demande de crédits d'équipement devrait pour sa part baisser, pour 12,5 % des entités interrogées.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Royaume-Uni | La demande de nouvelles facilités de crédit par les entreprises de taille moyenne et les grandes entreprises non financières a enregistré une baisse supérieure à celle prévue au quatrième trimestre 2008, alors que les tirages sur les lignes de crédit affectées auraient augmenté. Les bailleurs s'attendent à une poursuite de la baisse de la demande de nouveaux crédits au premier trimestre 2009, et les tirages sur les lignes de crédit affectées devraient continuer d'augmenter. S'agissant des petites entreprises, 53 % des bailleurs ont fait état d'une chute de la demande des crédits non garantis au cours du quatrième trimestre 2008, contre 34 % pour les crédits garantis. La situation des grandes et moyennes entreprises est globalement semblable pour le dernier trimestre 2008 (35 % ont indiqué une baisse), mais diffère pour ce qui est des perspectives pour le premier trimestre 2009 : 37 % des entités interrogées tablent sur une nouvelle baisse de la demande émanant des entreprises de taille moyenne, contre seulement 17 % pour les grandes entreprises. La chute sévère des dépenses d'investissement, des activités immobilières et de fusion-acquisition des grandes et moyennes entreprises est le principal facteur à l'origine de l'enlèvement de la demande au cours des deux trimestres examinés (de – 37 à – 66 %). Le financement de stocks et la restructuration du bilan sont les deux principaux contributeurs au maintien de la demande (pour respectivement 11 % et 36 % des entités interrogées). |

OSEO

PME 2009

Actualité

INTERNATIONAL

## Annexe 2 (suite)

|              | D'après la méthodologie employée dans l'enquête sur la distribution du crédit bancaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Suisse       | Depuis début 2008, la Banque nationale suisse conduit une enquête qualitative auprès de vingt banques qui représentent la majeure partie du marché domestique d'emprunts. L'enquête, menée en janvier 2009, montre que quelques banques ont légèrement durci leurs conditions d'octroi de crédit. D'ailleurs, un nombre de plus en plus important de banques compte faire de même dans un avenir proche. Tandis que les statistiques confirment une croissance totale faible des prêts, elles ne montrent pas de réel déclin.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Autre</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Zone euro    | La demande nette de prêts par les entreprises a considérablement baissé et est restée négative au cours du quatrième trimestre 2008, à - 40 %, après avoir diminué de 26 % au trimestre précédent. Cette demande négative nette est principalement due au recul des besoins de financement de l'investissement en capital fixe (de - 60 %, par rapport à - 36 % au troisième trimestre 2008) et à la nouvelle baisse de la demande de crédit à des fins de fusion-acquisition et de restructuration (- 44 %). Pour ce qui est de la taille des emprunteurs, si la demande nette d'emprunts, contrairement aux trimestres précédents, était négative aussi bien pour les grandes entreprises que pour les PME, le déclin était quelque peu plus prononcé pour les PME au cours du quatrième trimestre 2008. S'agissant des échéances, la demande nette a particulièrement diminué dans le cas des emprunts à long terme.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|              | D'après d'autres méthodologies                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>OCDE</b>  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Australie    | Près de 50 % des petites entreprises estiment que les conditions d'obtention des prêts sont moins favorables aujourd'hui qu'il y a un an. Un rapport qui sera publié bientôt par MYOB montre aussi que 31 % des petites entreprises sont actuellement financées par des emprunts, comparé à 45 % en septembre 2006.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Belgique     | La demande de prêts devrait baisser parallèlement aux investissements mis en attente par de nombreuses PME.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Hongrie      | <p>Afin de prendre la mesure des prévisions des banques en matière de demande de crédit émanant des PME et d'évolution de cette demande, le ministère du Développement national et de l'Économie, l'Association des banques et la Fédération nationale des coopératives d'épargne ont entrepris de réaliser un sondage mensuel auprès des institutions financières hongroises en 2009. Il ressort de ce sondage que les ressources financières pouvant être allouées aux PME par les institutions financières sont amenées à diminuer à brève échéance. Les institutions financières s'attendent à ce que le risque de crédit des PME augmente au cours du prochain trimestre, en particulier pour les petites entreprises et les micro-entreprises. En dépit d'une plus faible augmentation du stock de crédit des PME au cours du quatrième trimestre 2008, les institutions financières s'attendent à une baisse de la demande de crédit, en particulier de celle des petites entreprises. Interrogées sur leurs prévisions relatives à l'évolution future de la demande des crédits d'équipement et des emprunts à court terme, les institutions financières ont répondu qu'elles prévoyaient une baisse de la demande des crédits d'équipement et une hausse de celle des emprunts à court terme.</p> <p>En Hongrie, les deux tiers des crédits octroyés aux PME en 2008 étaient des emprunts à court terme. Dans le nouveau contexte financier engendré par la crise, le risque le plus important auquel font face les banques est de devoir renouveler auprès des PME des emprunts à court terme dont elles ont besoin pour poursuivre leur exploitation.</p> <p>Les crédits d'équipement des PME ont toujours représenté une très faible proportion (5 % de l'ensemble des crédits totaux accordés aux PME en 2008). Les PME sont très pessimistes quant à l'évolution de la situation économique, et remettent par conséquent à plus tard leurs projets d'investissement.</p> |



|                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nouvelle-Zélande | En 2007, l'enquête intitulée <i>Business Operations Survey</i> a révélé que 29 % des entreprises de plus de 6 employés cherchaient à emprunter, et que 93 % d'entre elles parvenaient à accéder à un financement à des conditions acceptables. Au cours de la même année, 11 % des entreprises étaient à la recherche de fonds propres, et 81 % de ces entreprises en ont trouvé à des conditions acceptables. Dans une enquête menée à la mi-février 2009, 62 % des entreprises qui ont demandé un financement dans les trois mois précédents l'ont obtenu et vu leurs exigences satisfaites tandis que 24 % ont obtenu leur financement mais après modification des termes de leur demande. Dans la même enquête, majoritairement auprès de petites entreprises, 48,5 % des entreprises interrogées ont affirmé ne pas avoir rencontré de problème de financement. Sur celles qui ont été affectées, la conséquence la plus courante a été la mise en attente des projets d'expansion (22,6 %), devant celle des projets de réinvestissement/rénovation (17,6 %). Pour ce qui est des répercussions sur l'emploi, 15,2 % des entreprises ont indiqué avoir licencié du personnel, 15 % ont procédé à un gel des embauches et 11,8 % ont négocié une réduction des horaires de travail avec leur personnel. |
| Pays-Bas         | Environ une PME sur cinq était à la recherche de nouveaux financements en 2008. Cette proportion est particulièrement élevée parmi les entreprises de 10 à 49 employés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Suisse           | Depuis le début de 2008, la Banque nationale suisse mène une enquête qualitative auprès de vingt établissements bancaires qui représentent la plus grosse partie du marché national des emprunts. L'enquête réalisée en janvier 2009 révèle que certaines banques ont légèrement durci leurs conditions de crédit, et qu'un nombre croissant d'établissements s'apprêtent à faire de même à brève échéance. Si les statistiques confirment un tassement de la croissance globale des crédits, elles ne révèlent pas une baisse à proprement parler.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Hors OCDE        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Thaïlande        | Les PME font face à de sérieuses difficultés financières et ne parviennent que très difficilement à obtenir des prêts auprès des banques commerciales, ou à lever des fonds sur les marchés financiers.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

OSEO

PME 2009

Actualité

INTERNATIONAL

## Annexe 3

## Informations sur les conditions de crédit

|             | D'après la méthodologie employée dans l'enquête sur la distribution du crédit bancaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OCDE</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Allemagne   | La dégradation des conditions de crédit pour les grandes entreprises est, et devrait être, plus sévère que pour les PME : elle est signalée par 52 % des entités interrogées pour le dernier trimestre 2008 et 44 % pour le premier trimestre 2009, contre par « seulement » respectivement 19 % et 37 % pour les PME. Les principaux facteurs à l'origine de cette situation sont essentiellement liés aux perspectives économiques (aussi bien au niveau macroéconomique qu'à celui des secteurs et des emprunteurs) et aux contraintes de bilan des banques, c'est-à-dire le coût du capital et l'accès au financement. Dans leurs activités de prêts aux entreprises, les banques ont continué et continueront d'accroître leurs marges. En Allemagne, toutefois, la situation des PME est légèrement meilleure que celle des grandes entreprises : pour le premier trimestre 2009, 48 % des entités interrogées s'attendent à un élargissement des marges sur les prêts moyennement risqués accordés aux PME (50 % sur les prêts plus risqués) alors que 65 % prévoient une hausse de la marge sur les prêts moyennement risqués accordés aux grandes entreprises (59 % sur les prêts plus risqués). |
| Canada      | L'enquête de la Banque du Canada auprès des responsables du crédit s'est intéressée particulièrement à l'évolution des pratiques en matière de prêts aux entreprises au cours du quatrième trimestre 2008. Les personnes ayant répondu à l'enquête ont fait état d'un nouveau durcissement global des conditions de crédit, attribué principalement aux perspectives générales de l'économie et de l'industrie. Pour le deuxième trimestre consécutif, le pourcentage des personnes qui ressentaient un durcissement des conditions atteignait le niveau le plus élevé depuis la première édition de l'enquête en 1999. Ce durcissement s'applique à la fois aux aspects tarifaires et non tarifaires des conditions de crédit, qui se sont nettement détériorées pour les entreprises en général depuis l'été 2007. D'une moyenne de 0,12 point de pourcentage entre janvier 2000 et juillet 2007, les écarts de crédit ont atteint une moyenne de 0,86 point de pourcentage entre août 2007 et décembre 2008. En septembre 2008, ils se sont élevés à 1,55, ce qui correspond à leur plus haut niveau depuis la fin de 1974.                                                                            |
| États-Unis  | Les entités interrogées s'attendent à la poursuite de l'élargissement des écarts entre les taux des crédits et le coût du capital pour les banques au premier trimestre 2009, sur la lancée du quatrième trimestre 2008 (près de 90 %), et à ce que ces écarts touchent pareillement les grandes et les petites entreprises. Lorsque l'on aborde la notion plus vaste des « normes », la hausse entamée au cours du deuxième trimestre 2008 devrait se poursuivre, à un rythme toutefois légèrement inférieur à celui du dernier trimestre 2008. Les petites entreprises seront plus touchées que les grandes et les moyennes (69 % contre 64 %). Parmi les facteurs à l'origine du changement d'attitude des banques, c'est l'incertitude qui entoure les perspectives économiques qui arrive en tête (100 %), suivie de près par une plus faible propension au risque (85 %). Les facteurs liés à la structure ou à l'environnement financier des banques ne font pas partie des plus fréquemment cités.                                                                                                                                                                                                |
| France      | D'après 37 % des entités interrogées, les conditions de crédit se sont durcies au cours du quatrième trimestre 2008, et devraient continuer de se durcir au premier trimestre 2009, selon 21 % d'entre elles. 17 % estiment que les conditions de crédit pour les PME se durciront également au cours de la même période. Les banques ont fortement augmenté leurs marges sur les prêts risqués (et dans une moindre mesure sur les prêts moins risqués), ont réduit quelque peu les montants des prêts accordés, mais pas leur échéance, tout en ne modifiant pas le niveau des garanties exigées.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |



## Annexe 3 (suite)

|             | D'après la méthodologie employée dans l'enquête sur la distribution du crédit bancaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Italie      | L'évolution des normes de crédit au cours du quatrième trimestre 2008 a été spectaculaire : 100 % (87 % parmi les PME) des entreprises interrogées ont fait état d'un durcissement. Au premier trimestre 2009, les prêts aux grandes entreprises devraient diminuer de 25 %. Le durcissement enregistré concernait la totalité des emprunts à long terme et seulement une proportion des emprunts à court terme. Les entreprises devraient continuer à faire face à des difficultés dans leur recherche de financement à long terme. D'après les représentants des banques ayant répondu au questionnaire, les principaux facteurs à l'origine de cette évolution ont trait aux prévisions relatives au niveau d'activité global et de chaque secteur. Les aspects liés au coût du capital ou aux contraintes de bilan des banques arrivent clairement en deuxième position, ce qui n'est pas le cas en France ou en Allemagne. En Italie, le durcissement des conditions de crédit se traduit avant tout par l'augmentation des marges (d'après 100 % des personnes interrogées sur les prêts plus risqués et 62 % sur les prêts moyennement risqués) et la diminution du montant des prêts (88 %).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Royaume-Uni | La majorité des bailleurs a indiqué avoir réduit son offre globale de crédit aux entreprises au cours du dernier trimestre 2008. Au troisième trimestre de la même année, les bailleurs avaient fait état d'une baisse plus importante que prévue de l'offre de crédit au secteur immobilier commercial. Une nouvelle réduction de l'offre globale de crédit est attendue pour le premier trimestre 2009. Celle-ci est associée à une diminution du montant maximal des crédits accordés, à un durcissement des exigences en matière de garanties et à la baisse des taux d'acceptation des crédits. Les prêteurs s'attendent à un nouveau durcissement de ces facteurs au cours du premier trimestre 2009. Les changements intervenus dans le coût et l'offre de fonds aux établissements bancaires sont considérés comme un facteur clé de la diminution de l'offre de crédit aux entreprises (– 55 %, et – 21 % selon les prévisions pour le premier trimestre 2009). Par ailleurs, les inquiétudes relatives aux perspectives économiques, l'évolution des risques spécifiques à chaque secteur (prévu à – 40 % et – 33 % dans le premier trimestre 2009) et la plus forte propension des prêteurs à ne pas vouloir prendre de risques ont elles aussi contribué au durcissement des conditions de crédit.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Autre       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Zone euro   | Contrairement aux éditions précédentes de l'enquête, le durcissement net des conditions de crédit enregistré par les grandes entreprises (63 %, qui font suite à 68 % pour le troisième trimestre 2008) était du même niveau que celui enregistré par les PME (63 %, qui font suite à 56 % pour le troisième trimestre 2008). Si l'on observe une certaine stabilisation pour les grandes entreprises, le durcissement net pour les PME s'est renforcé au quatrième trimestre 2008. S'agissant des facteurs à l'origine de cette évolution des conditions de crédit, que ce soit pour les grandes entreprises et les PME, les prévisions relatives à l'activité économique au niveau macroéconomique, aussi bien qu'à celui de l'industrie ou de l'entreprise, restent en tête. Parallèlement, le coût du financement et les contraintes de bilan des banques ont joué, dans le durcissement net des conditions de crédit, un rôle quelque peu plus important pour les grandes entreprises que pour les PME. Leur influence semble même plus prononcée qu'auparavant, en particulier pour ce qui est des prêts aux PME. La concurrence d'autres établissements bancaires apparaît par ailleurs pour la première fois comme un facteur contributeur, bien que dans une faible mesure (8 %), du resserrement net des conditions de crédit pour les PME comme pour les grandes entreprises. S'agissant des conditions d'octroi de crédit, le durcissement net des conditions transparaît toujours avant tout dans les augmentations nettes des marges des banques sur les prêts risqués et les prêts moyennement risqués aux PME et aux grandes entreprises. Pour ce qui est des modalités non tarifaires des octrois de crédit, le durcissement net pour les grandes entreprises et les PME est globalement resté au même niveau élevé que lors du trimestre précédent. |
|             | D'après d'autres méthodologies                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| OCDE        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Corée       | La plupart des crédits sont alloués à des PME qui jouissent d'une bonne réputation, alors que la situation financière des PME qui affichent de médiocres antécédents de crédit s'est détériorée, ce qui a entraîné une polarisation du financement des PME.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Espagne     | Au cours du quatrième trimestre 2008, 80 % des PME à la recherche d'un crédit bancaire éprouvaient des difficultés à en obtenir un. Dans 59 % des cas, les sommes proposées par les banques étaient d'un montant inférieur à celui demandé par les entreprises et, dans 26 % des cas, l'horizon du crédit était réduit par la banque. Dans plus de 70 % des cas, les conditions de crédit se sont durcies.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

OSEO

PME 2009

Actualité

INTERNATIONAL

## Annexe 3 (suite)

|                      | D'après d'autres méthodologies                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Finlande             | Les PME qui ont répondu au questionnaire ont qualifié de préoccupantes leurs conditions d'accès au financement. Quelque 25 % des PME interrogées considèrent que l'accès au financement est devenu relativement plus difficile au cours des derniers mois. À titre d'illustration, l'accès au financement de l'investissement s'est fortement dégradé pour 14 % des entreprises industrielles.                                                                                                                                                                 |
| Nouvelle-Zélande     | Dans une enquête menée à la mi-février auprès de 659 entreprises (dont les deux tiers comptent moins de 20 employés), 71,7 % des PME interrogées ont répondu que leurs facilités de découvert/de crédit n'avaient pas été modifiées. Le nombre de celles ayant enregistré une augmentation (21,5 %) était quatre fois supérieur à celui des entreprises ayant fait état d'une diminution.                                                                                                                                                                      |
| République tchèque   | D'après une enquête récente menée auprès de 833 entreprises, plus des deux tiers des entreprises estiment que l'accès au financement est devenu plus difficile. À côté du durcissement des conditions de crédit, c'est le coût du crédit à proprement parler qui a augmenté, pour 22 % des entreprises interrogées. Les banques ont pratiquement cessé d'accorder des prêts à des fins de fusion-acquisition, les prêts d'investissement ont été fortement réduits et l'accès au financement à court terme est devenu dans une certaine mesure plus difficile. |
| <b>Hors OCDE</b>     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Slovénie et Roumanie | Les PME rencontrent des difficultés pour obtenir des prêts auprès des banques commerciales en raison des exigences restrictives en matière de garanties et d'une augmentation des frais de commission. En Slovénie, les banques ont augmenté leurs charges d'intérêts et sont également plus prudentes lorsqu'il s'agit d'approuver l'octroi de nouveaux crédits (en particulier des emprunts à long terme), car elles demandent des garanties supplémentaires même pour les emprunts à court terme.                                                           |

## Annexe 4

## Les autres sources de financement pour les PME

| OCDE                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Canada                                          | En 2006 et 2007, les PME ont commencé à s'aventurer sur le marché du crédit-bail, avec une augmentation de 9,3 % des montants de crédit-bail non remboursés. Le financement par crédit-bail semble représenter une part croissante du financement des PME, avec 15 % du montant non remboursé des crédits des PME (endettement et crédit-bail) en 2007, contre 9,2 % en 2000. Le marché du crédit-bail a été durement touché par la crise du crédit et cette source de financement est devenue beaucoup plus difficile à obtenir, ce qui a entraîné une hausse de la demande des financements traditionnels. Il semble que cette nouvelle demande, plus élevée, ne soit pas entièrement satisfaite. |
| Nouvelle-Zélande et Suisse                      | En Nouvelle-Zélande comme en Suisse, le capital-investissement et les autres sources de financement comme le financement mezzanine ne représentent qu'une part négligeable du financement des PME. Une enquête menée auprès d'entreprises en Nouvelle-Zélande à la mi-février 2009 a révélé que 73,7 % des entreprises interrogées n'ont pas changé les sources de financement auxquelles elles faisaient appel avant la crise, alors que 23 % ont commencé à rechercher de nouveaux modes de financement.                                                                                                                                                                                          |
| Autre                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Zone euro                                       | L'enquête sur la distribution du crédit bancaire fait état d'une utilisation plus importante de l'autofinancement par les PME, en tant que solution de remplacement face au durcissement des conditions d'accès au financement bancaire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Hors OCDE</b>                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Slovénie                                        | Il semble que les banques commencent à proposer de nouveaux produits comme le crédit-bail et l'affacturage.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Thaïlande                                       | En 2008, les PME ont eu davantage recours à leur propre épargne afin de financer leurs activités et se sont de manière générale tournées davantage vers de nouvelles sources de financement comme l'affacturage pour remédier à l'insuffisance des fonds propres et augmenter leurs liquidités. Le gouvernement a également constitué des entreprises d'économie mixte pour soutenir les projets des PME à leur stade initial.                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Institutions financières internationales</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| BEI/FEI                                         | La Banque européenne d'investissement mettra 1 Md€ additionnel à la disposition du Fonds européen d'investissement pour la mise en place d'un instrument de capital mezzanine.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |



## Annexe 5

### Les mesures prises par les pouvoirs publics pour soutenir le chiffre d'affaires et lutter contre l'épuisement des fonds de roulement des PME

| Financement et garanties des exportations |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| OCDE                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Allemagne                                 | Divers produits du programme de garanties « Hermes » pour les activités de support à l'exportation du gouvernement fédéral ont été améliorés et prolongés jusqu'à la fin 2010. Ainsi, une souplesse plus grande a été apportée au financement des exportations.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Autriche                                  | Un programme destiné à promouvoir la compétitivité des exportations a été prolongé jusqu'à la fin 2010 et doté d'un budget annuel de 25 M€.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Canada                                    | Afin de faire face aux tensions émergentes et au manque de financement dans le secteur canadien des exportations, en particulier dans les entreprises du secteur automobile et d'autres entreprises manufacturières, le gouvernement a alloué 350 millions CAD à Exportation et développement Canada, portant à environ 1,5 milliard CAD l'aide allouée à l'augmentation de la capacité de crédit des exportateurs les plus affectés par la crise financière.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Danemark                                  | <p>Un dispositif de prêts à des fins d'exportations sera mis en place sous l'égide d'Eksport Kredit Fonden afin de garantir un financement aux activités d'exportation des entreprises danoises. Ce dispositif restera en vigueur pour une période de trois ans, avec un budget limité à 20 milliards DKK.</p> <p>En plus des crédits de long terme pour financer les activités d'exportation, l'Eksport Kredit Fonden financera les activités d'exportation qui requièrent des crédits de court terme, y compris celles concernant les pièces détachées, les produits semi-manufacturés, produits de consommation non durables et produits alimentaires. L'Eksport Kredit Fonden réassurera les assureurs du secteur privé (assurance du débiteur). Cette réassurance contribuera à réduire les problèmes des entreprises en termes d'obtention de crédit bancaire pour financer leurs activités d'exportation. Le système de réassurance aura une limite de 10 milliards DKK.</p> |
| Espagne                                   | Deux nouveaux programmes intitulés « Internacionalización » et « Proinmed » pilotés par l'Instituto de Credito Oficial visent à aider les PME dans le cadre de leurs projets et de leurs programmes d'internationalisation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Italie                                    | Un programme anti-crise de promotion des exportations a été mis en place. Doté d'un budget global de 185 M€ en 2009, il est géré par l'Institut du commerce extérieur (ICE). Les services de soutien de l'internationalisation proposés par l'ICE aux entreprises italiennes bénéficieront de remises sur les frais pouvant aller jusqu'à 50 %, et des conditions de paiement spéciales seront consenties aux petites entreprises.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Luxembourg                                | Afin de faciliter les activités d'exportation, les fonds disponibles pour l'assurance-crédit pour l'exportation ont été portés de 20 à 35 M€. L'Office du Dueroire est responsable de cette mission au Luxembourg.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Mexique                                   | Le financement des exportations sera élargi, au moyen de Bancomext, afin d'accorder des crédits de trésorerie aux entreprises exportatrices, et pour leur fournir les équipements nécessaires. Par ailleurs, un programme sur les chaînes de production est mis en place afin d'éviter que les entreprises nationales ne sortent des chaînes de valeur mondiales en raison de leur faiblesse financière. Le gouvernement entend ainsi protéger les flux des exportations mexicaines.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Nouvelle-Zélande                          | Le dispositif de crédits à l'exportation a été élargi et propose désormais une assurance de crédit commercial à court terme pour les contrats d'exportation dans lesquels les délais de paiement sont inférieurs à 360 jours.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Pays-Bas                                  | Le dispositif néerlandais d'assurance des crédits est élargi afin de couvrir, par des fonds publics, les risques sur les marchés pour lesquels il n'est plus possible d'obtenir d'assurances commerciales (en particulier en Europe orientale) et, par là même, de favoriser les échanges. Le gouvernement se portera garant du paiement des transactions de grande ampleur, afin de les soutenir.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| République tchèque                        | Le gouvernement s'apprête à accroître l'offre de prêts publics à des conditions avantageuses à l'intention des PME exportatrices. En conséquence, le capital de base de la Banque tchèque des exportations sera augmenté de 1 milliard CZK, ce qui porterait le niveau de l'aide de l'État aux exportations à 20-25 milliards CZK.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

OSEO

PME 2009

Actualité

INTERNATIONAL

## Annexe 5 (suite)

|                  | Financement et garanties des exportations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Suisse           | Augmentation (10 millions CHF) des fonds alloués à l'organisme chargé de la promotion des exportations et élargissement de la couverture des assurances à l'exportation pour inclure les produits non proposés par les compagnies d'assurances privées.                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Hors OCDE</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Chili            | L'extension du programme COFORO vise à freiner l'aggravation des problèmes de liquidité que rencontrent les exportateurs. Le montant du chiffre d'affaires à ne pas dépasser pour bénéficier du programme a par conséquent été porté de 20 à 30 millions USD.                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Slovénie         | Le gouvernement dote la Banque slovène d'exportations et de développement de nouvelles ressources afin de renforcer le financement, les crédits et les assurances des exportations. En 2009, la Banque percevra des fonds supplémentaires destinés spécifiquement aux PME exportatrices.                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                  | <b>Remédier à l'insuffisance de fonds de roulement dans l'économie</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>OCDE</b>      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Canada           | Une injection d'un montant de 100 millions CAD dans le capital de la Banque de développement du Canada soutiendra la mise en œuvre d'un nouveau programme de garantie des fonds propres.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| France           | Depuis janvier 2009, les délais de paiement sont plafonnés à 45 jours, les intérêts de retard sont doublés et d'autres mesures juridiques de dissuasion ont été mises en place. Ces mesures doivent libérer un apport de 4 Md€ supplémentaires de fonds propres aux PME.                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Pays-Bas         | Le gouvernement prévoit de raccourcir les délais de paiement de 45 à 30 jours.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Royaume-Uni      | Un programme intitulé « Prompt Payment » a été mis en place pour raccourcir les délais de paiement des institutions publiques à 10 jours.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                  | <b>Simplification des procédures de paiement de l'impôt et des marchés publics</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>OCDE</b>      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Belgique         | Le gouvernement a décidé de permettre aux sociétés faisant face à des difficultés financières de reporter le paiement de la TVA et des avances de taxes, et a mis en place des facilités de paiement sur les contributions à la Sécurité sociale.<br>Le gouvernement fédéral s'est également promis d'accélérer les paiements pour les marchés publics et de créer un nouveau produit visant à transférer au fonds de participation les dettes impayées des PME envers les pouvoirs publics. Le fonds effectuera les paiements plus rapidement. |
| Canada           | Le gouvernement a augmenté le plafond des recettes permettant aux petites entreprises de bénéficier d'un taux fédéral réduit d'imposition.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Danemark         | Pour assouplir la liquidité des entreprises, le gouvernement danois a temporairement prolongé le délai de paiement de l'impôt et de la taxe sur la valeur ajoutée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| France           | Le ministère de la Défense s'apprête à régler immédiatement ses arriérés de paiement auprès de ses fournisseurs, et de nombreux crédits d'impôt seront remboursés en espèces ; les paiements et remboursements de TVA seront effectués sur une base mensuelle, et les versements anticipés dans le cadre des marchés publics seront augmentés.                                                                                                                                                                                                  |
| Italie           | De nouveaux avantages fiscaux ont été accordés aux entreprises, qui représentent un montant d'environ 2 900 M€ pour la période 2009-2011. Ces avantages sont notamment :<br>• L'exonération fiscale des contrats de productivité destinés à améliorer la productivité du travail ;<br>• La déduction de 10 % des impôts régionaux sur les impôts sur le revenu des sociétés et les impôts sur le revenu des personnes physiques ;<br>• Le paiement de la TVA au moment de la réception réelle du paiement des ventes.                           |
| Japon            | Les pouvoirs publics, si la Diète l'approuve, vont réduire le taux d'imposition sur les sociétés de 22 à 18 % au cours des deux prochaines années pour les PME dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 8 millions JPY.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Mexique          | Un programme d'achats a été lancé, qui prévoit qu'au moins 20 % des achats annuels totaux du gouvernement fédéral et des organismes qui en dépendent se feront auprès de PME.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Nouvelle-Zélande | Différents changements opérés au niveau de la fiscalité permettront de faciliter les mouvements de trésorerie pour les PME, notamment la baisse des taux d'intérêt qui s'appliquent au non-paiement ou au paiement tardif des impôts des entreprises.                                                                                                                                                                                                                                                                                           |



## Annexe 6

### Moyens d'action visant à améliorer l'accès des PME aux liquidités, notamment au crédit bancaire

| Création et extension des mécanismes de garantie pour les PME |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| OCDE                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Allemagne                                                     | La banque publique Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) a mis en place un nouvel instrument temporaire de financement qui pourra atteindre 15 Md€ jusqu'à la fin 2010, et qui permettra de renforcer l'offre de crédit des banques privées en direction des PME. Cette mesure fait partie d'un effort global visant à mettre en œuvre un programme de 115 Md€ de prêts et de garanties de crédit à travers l'extension de mesures existantes et la création de nouveaux instruments.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Autriche                                                      | Le montant total des garanties publiques disponibles est passé de 3 à 5,3 Md€ et une hausse supplémentaire de 400 M€ environ par an est attendue. L'Autriche a également développé son programme de prêts à faibles taux d'intérêt : il atteindra 600 M€ en 2009, contre 200 M€ actuellement, et a mis en place un nouveau programme de microcrédit (jusqu'à 30 000 €) doté de 50 M€ au total.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Belgique                                                      | <p>Le gouvernement a lancé un deuxième « fonds de démarrage », qui représente 300 M€ de crédits, fournissant des moyens additionnels pour que le fonds de participation puisse financer les nouvelles entreprises.</p> <p>Un nouveau produit (« Initio ») est mis en place. C'est un prêt subordonné qui peut être demandé immédiatement au fonds de participation par les PME pour financer n'importe quel genre d'investissement (ou le fonds de roulement) avant d'aller en faire la requête auprès des banques.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Canada                                                        | <p>Le Canada a amélioré son Programme de financement des petites entreprises du Canada (garantie de prêt), au titre duquel le montant du prêt admissible sera relevé, ainsi que le plafond de remboursement des pertes subies par les institutions financières en cas de défaut de paiement. Ces modifications devraient faciliter l'accès au crédit, notamment des PME, et pourraient accroître les crédits accordés dans le cadre de ce programme de quelque 300 millions CAD par an.</p> <p>Le Canada a créé la Facilité canadienne d'assurance aux prêteurs, qui pourrait indirectement encourager les bailleurs de fonds du marché de gros à accorder des prêts aux institutions de dépôt sous réglementation fédérale, lesquelles pourraient à leur tour prêter aux PME. Il s'agit d'un programme temporaire qui permettra de s'assurer que les institutions financières canadiennes ne sont pas désavantagées au plan de la concurrence lorsqu'elles recueillent des fonds sur les marchés de gros, à la suite de mesures semblables annoncées récemment par d'autres pays.</p> |
| Corée                                                         | Les pouvoirs publics vont accroître les prêts aux PME de 35,7 milliards USD en 2009 par une extension de la garantie pour les organismes de garantie ainsi que par une recapitalisation bancaire et un accroissement des prêts accordés aux PME par les banques publiques. Le volume des garanties est passé de 9,6 milliards USD en 2008 à 18 milliards USD en 2009. Des obligations structurées adossées à des obligations, pour un montant total de 1,4 milliard USD, seront émises début 2009. Les banques publiques, notamment la Banque coréenne de développement et la Banque industrielle de Corée, ont augmenté leurs prêts aux PME, de 21,4 milliards USD en 2008 à 31,4 milliards USD en 2009. Pour avoir accès à ces fonds, les PME en manque de liquidités seront classées en quatre catégories (A, B, C et D).                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Espagne                                                       | L'Instituto de Credito Oficial a mis en place un programme pour les PME qui permet à celles-ci d'utiliser jusqu'à 40 % d'un emprunt pour financer leur fonds de roulement, sous réserve que les 60 % restants financent des investissements dans des moyens de production. Par ailleurs, la Compañía Española de Refinanziamiento (CERSA) fournit le second niveau du fonds de garantie des prêts accordés par les sociétés de garantie réciproque aux PME qui ont besoin de garanties supplémentaires pour obtenir des financements. La priorité va aux investissements et projets novateurs, ainsi qu'aux micro-entreprises et aux entreprises nouvelles ou récentes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

OSEO

PME 2009

Actualité

INTERNATIONAL

## Annexe 6 (suite)

|                    | Création et extension des mécanismes de garantie pour les PME                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Finlande           | Les pouvoirs publics ont relevé le plafond des garanties et des prêts pour la banque des PME détenue par l'État de 1,6 Md€ entre novembre 2008 et janvier 2009.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| France             | Les pouvoirs publics ont renforcé les programmes de garantie gérés par OSEO de manière à couvrir jusqu'à 4 Md€ de prêts nouveaux, essentiellement accordés à des PME, une part importante étant consacrée aux crédits à court terme.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Grèce              | Un nouveau programme d'accroissement de liquidité des petites entreprises et des micro-entreprises a été lancé par le Fonds de garantie de crédit des petites et très petites entreprises (TEMPME SA). Depuis décembre 2008, TEMPME SA a mis en place un programme de garantie de crédit et de bonification d'intérêt pour le fonds de roulement des petites et très petites entreprises (avec une dotation de 100 M€ pour les bonifications d'intérêt et de 2,5 Md€ pour les garanties).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Hongrie            | <p>En Hongrie, un nouveau programme de garantie de portefeuille a été mis en place depuis la crise financière. Dans ce cadre, Venture Finance Hungary Plc offre une garantie directe sur les créances financières (sur lesquelles reposent les prêts aux PME) des intermédiaires financiers (essentiellement des banques commerciales) sur la base d'un partage des risques prédéterminé, ce qui améliore les possibilités de financement bancaire des PME. Pour un crédit donné, le montant de la garantie octroyée par Venture Finance Hungary Plc peut aller jusqu'à 80 % de la créance bancaire – le reste représentant le risque assumé par la banque. Le programme de garantie prévoit des crédits pouvant aller jusqu'à 100 millions HUF au maximum. Les ressources devant être investies dans ce programme se montent au total à 28,2 milliards HUF.</p> <p>En Hongrie, le montant total de la garantie publique apportée par Garantiqua Credit guarantee Co. Ltd aux banques pour des prêts accordés à des PME est passé de 450 millions HUF à 900 millions HUF (1,8 M€ à 3,6 M€).</p> |
| Italie             | En janvier 2009 a été mis en œuvre le refinancement du Fonds de garantie central, avec le soutien d'une garantie publique en dernier recours. Au total, 70 % des ressources seront alloués directement sous forme de garanties de prêts bancaires aux PME, et 30 % serviront à des garanties croisées pour le Consortium de garantie de crédit (Confidi). Les allocations pour la période 2009-2011 totalisent 450 M€. Les ressources du Fonds de garantie central pourraient être encore augmentées.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Japon              | 21 000 milliards de yens supplémentaires ont été consacrés à des mécanismes de garantie d'urgence et à des prêts fournis par des institutions financières parapubliques. Un système de garantie d'urgence a été mis en place et, entre le 31 octobre 2008 et le 31 décembre 2008, il a approuvé 170 000 prêts pour un montant total de 3 900 milliards de yens. En outre, un dispositif de prêt de protection est appliqué et, au 4 <sup>e</sup> trimestre 2008, le nombre total de prêts approuvés a été de 49 500, pour un montant total de 564,8 milliards JPY.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Luxembourg         | Un programme de garantie a été mis en place conformément à la communication 2009/C16/01 de la Commission européenne. Le volume de crédit que l'État luxembourgeois couvrira par sa garantie est limité à 500 M€.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Mexique            | La stratégie du Système national de garantie vise à accroître l'offre de sources de financement abordables pour toutes les catégories de PME. Le Programme national d'extension des financements vise à élargir l'accès des PME aux financements et à les aider à obtenir des crédits grâce au renforcement de leurs capacités de fonctionnement et de gestion. La Banque mexicaine de développement a sensiblement accru son offre de crédit aux PME, au secteur rural et aux projets d'infrastructure et de logement. Elle offre également des garanties aux intermédiaires financiers et aux entreprises solvables qui manquent de liquidités au plan international.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Pays-Bas           | Les montants pouvant faire l'objet d'une garantie sont passés de 1 à 1,5 M€ par entreprise. La garantie des entreprises nouvelles est passée de 100 000 à 200 000 €. Environ 80 M€ ont été réservés pour la dotation du mécanisme de garantie étendu.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| République tchèque | Fin 2008, le ministère de l'Industrie et du Commerce a transféré 1 milliard CZK au fonds de roulement de la Banque de garantie et de développement de Tchéquie-Moravie afin de garantir les prêts accordés par les banques commerciales. En février, le ministère a présenté un autre volet du programme de garantie, qui permettra aux entrepreneurs d'obtenir une garantie sur les prêts bancaires octroyés par des banques commerciales. Au total, le ministère prévoit 1,650 milliard CZK pour le programme de garantie.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |



## Annexe 6 (suite)

|                  | Création et extension des mécanismes de garantie pour les PME                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Royaume-Uni      | Au moyen du mécanisme de garantie de financement des entreprises, Enterprise Finance Guarantee Scheme, les pouvoirs publics vont pouvoir garantir les prêts accordés par les banques grand public aux entreprises viables afin de s'assurer qu'elles puissent obtenir les fonds de roulement et les investissements dont elles ont besoin. Ce mécanisme, qui s'élève à 1,3 milliard GBP, soutiendra les prêts bancaires à échéance de 3 mois à 10 ans octroyés aux entreprises britanniques enregistrant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 25 millions GBP et qui ont actuellement des difficultés pour obtenir les financements dont elles ont besoin. Elles pourront ainsi obtenir des prêts de 1 000 à 1 million GBP. Ce mécanisme est en vigueur jusqu'au 31 mars 2010. En outre, le Royaume-Uni met en place un mécanisme consacré aux fonds de roulement dont l'objectif est d'alléger directement les contraintes pesant sur les prêts bancaires aux entreprises présentant un risque de crédit ordinaire et dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 500 000 GBP. Les pouvoirs publics vont fournir aux banques des garanties couvrant jusqu'à 50 % du risque sur les portefeuilles de fonds de roulement existants et nouveaux, pour un montant total de 20 milliards GBP. Enfin, un fonds transitoire concernant le crédit régional, le Regional Loan Transition Fund, a été instauré en Angleterre uniquement, et doté de 25 millions GBP pour aider les entreprises au niveau régional jusqu'en juin 2009. Ce fonds d'emprunt est principalement destiné à soutenir les PME ayant des problèmes de liquidité à court terme en raison du contexte économique actuel. Il fonctionnera en conjonction avec des bailleurs de fonds existants ou nouveaux pour aider à pallier les problèmes de liquidité immédiats. |
| Suisse           | Si la crise s'aggrave, les pouvoirs publics envisagent la possibilité de renforcer le mécanisme de garantie des crédits aux PME, notamment en relevant le plafond de la garantie de 500 000 CHF à 1 million CHF par entreprise. Le mécanisme de garantie a été restructuré en 2007 mais a gardé un caractère marginal dans la mesure où sa dotation s'élève au total à seulement 150 millions CHF.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| CE               | La Commission européenne a temporairement autorisé les États membres à assouplir les conditions d'accès au financement des entreprises au moyen de garanties subventionnées et de subventions sur les prêts d'investissement. Les États membres sont également encouragés à alléger les charges administratives imposées aux entreprises, à stimuler les flux de trésorerie et à favoriser l'entrepreneuriat. Ainsi, en France, cet assouplissement des règles permet de couvrir avec le mécanisme de garantie jusqu'à 90 % des risques liés à un emprunt, contre 50 à 60 % en moyenne auparavant.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Hors OCDE</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Chili            | Le Fonds de garantie pour les PME (Fogape) a été doté de 130 millions USD supplémentaires, pour atteindre au total 200 millions USD. Ces ressources vont permettre de garantir des prêts pour plus de 2 milliards USD. Le Fogape va étendre sa couverture pour inclure environ 20 000 entreprises nationales de taille moyenne, afin qu'elles puissent financer leurs besoins en fonds de roulement. Cette garantie couvrira jusqu'à 50 % du prêt. La limite maximum de la garantie va passer de 104 000 USD à 3,5 millions USD par entreprise.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Estonie          | Une mesure permanente récemment introduite permet de fournir des financements « mezzanines » aux entreprises qui ne peuvent pas atteindre le taux d'autofinancement que les banques exigent pour leur accorder des prêts.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Roumanie         | Un fonds de garantie sera créé avec la Caisse d'épargne roumaine en vue de faciliter l'accès du crédit aux PME.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Russie           | Un mécanisme d'emprunt public est mis en place pour soutenir le financement des PME et de l'entrepreneuriat en renforçant l'assise financière des banques qui prêtent généralement aux PME et aux entrepreneurs.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Slovénie         | En 2009, 50,6 M€ supplémentaires seront débloqués pour les garanties et les bonifications d'intérêt afin d'aider les PME à mettre en œuvre leurs projets de développement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

OSEO

PME 2009

Actualité

INTERNATIONAL

## Annexe 6 (suite)

| Création et extension des mécanismes de garantie pour les PME                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Institutions financières internationales                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| BEI/FEI                                                                                                  | <p>La Banque européenne d'investissement a réservé 30 Md€ pour des prêts aux PME, soit une hausse de 10 Md€ par rapport à son plafond habituel pour ce secteur ; et elle va renforcer de 1 Md€ par an ses prêts aux entreprises de taille moyenne. Cela permet à certains États membres d'utiliser un mécanisme de garantie de second niveau fourni par la BEI. C'est le cas de la Belgique, tant au niveau des autorités centrales que régionales. Le gouvernement britannique a facilité les discussions entre les banques britanniques et la BEI, et permis ainsi l'ouverture de lignes de crédit de la BEI pour plus de 1 milliard GBP, qui sont désormais disponibles pour l'octroi de prêts aux PME.</p> <p>Jeremie (Joint European Resources for Micro to Medium Enterprises) utilise les fonds européens de développement régional pour augmenter l'accès des PME au financement dans les nouveaux États membres et dans des aires de développement régional. Cet instrument a été conçu avant la crise mais des éléments principaux sont adaptés et calibrés aux besoins du client comme réaction à la crise. Instruments : capitaux propres, fonds à risque partagés, garanties, semi-fonds propres et transfert de technologie. Le FEI a jusqu'ici signé sept accords de placement pour un montant total de 613 M€. </p> <p>CIP, Programme de compétitivité et innovation de la CE (administré par le FEI), avec un montant de garanties de 550 M€, est destiné au capital-risque. Ces produits ont été conçus avant la crise mais celle-ci est prise en compte dans leur implémentation.</p> <p>Le projet pilote de micro-financement Jasmine (Joint Action to Support Micro-Finance Institutions in Europe) est une initiative jointe entre la Commission européenne, la BEI, le Parlement européen et le FEI comme administrateur. Soutien et développement du secteur de la micro-finance en Europe à travers des produits de dettes et d'apports de fonds propres (ressources initiales : 30 M€).</p> |
| Mesures de médiation et de surveillance                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| OCDE                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Belgique                                                                                                 | Le médiateur du crédit en Belgique est un interlocuteur pour les PME et les entrepreneurs qui éprouvent des difficultés à se financer auprès des banques. La devise du médiateur : « Aucune entreprise ne doit rester seule face à ses difficultés ».                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| France                                                                                                   | Le médiateur du crédit peut intervenir au plan régional comme à l'échelle nationale, afin d'atténuer et d'aider à résoudre les divergences entre les entreprises qui cherchent des financements bancaires et les banques. 5 331 entités ont utilisé ce système de médiation, dont 892 entreprises en deux semaines, avec un taux de succès croissant de 66 %.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| États-Unis                                                                                               | Les autorités ont décidé de suivre de près, tous les mois, les activités de crédit des banques qui ont été renflouées par des fonds publics. Le premier rapport de suivi de ce type, diffusé en janvier 2009 sous le titre <i>Treasury Department Monthly Lending and Intermediation Snapshot</i> , avait pour objectif de donner au ministère des Finances (Trésor) et au public un aperçu régulier de l'évolution des activités de crédit et d'intermédiation – y compris prise ferme, achat et vente de valeurs mobilières, et autres activités sur les marchés de capitaux – des banques ayant reçu les fonds les plus importants au titre du Capital Purchase Program (CPP).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Renforcer les flux de trésorerie et l'assise financière des PME et mesures en faveur de l'investissement |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| OCDE                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Allemagne                                                                                                | Les fonds disponibles pour soutenir les projets de R & D des PME vont être augmentés de 450 M€ par an en 2009 et 2010.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Autriche                                                                                                 | L'agence des services aux entreprises peut contacter des institutions financières internationales, telles que la BEI et la KfW pour le refinancement des projets de PME, en particulier liés à la R & D et à l'environnement (plus 300 M€).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Belgique                                                                                                 | Le gouvernement collabore avec la Banque européenne d'investissement afin de libérer des moyens supplémentaires pour des crédits d'investissement. Il étoffe également plusieurs programmes d'investissements publics et de stimulation des investissements verts et a réduit la TVA dans le secteur de la construction (de 21 à 6 %).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |



## Annexe 6 (suite)

|                                                 | Renforcer les flux de trésorerie et l'assise financière des PME et mesures en faveur de l'investissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Canada                                          | Le Canada propose une aide financière aux PME innovantes en allouant 200 millions CAD sur deux ans au Programme d'aide à la recherche industrielle. Ces contributions non remboursables s'apparenteront à une source de financement pour les PME novatrices et leur faciliteront l'accès aux financements afin de mettre en œuvre des stratégies commerciales nouvelles et des projets à visée technologique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Espagne                                         | L'Instituto de Credito Oficial accorde des crédits à des conditions préférentielles pour les travailleurs indépendants et les créateurs d'entreprise, et peut financer jusqu'à 90 % des investissements dans de nouveaux moyens de production. Le même organisme soutient également les projets de développement des PME en finançant jusqu'à 80 % des biens de production nouveaux – ce programme est doté de 600 M€.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| États-Unis                                      | Le plan d'action mis en place permet aux PME d'amortir jusqu'à 250 000 USD sur des biens achetés pendant l'exercice 2008, et il prévoit une provision pour amortissement accéléré de 50 % sur les achats d'immobilisation faits en 2008. D'autres incitations fiscales temporaires sont également mises en place pour encourager l'investissement et la création d'emplois.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| France, Allemagne et Italie                     | Ces pays ont mis en place des possibilités d'amortissement accéléré pour toutes les catégories de biens ou pour des biens spécifiques, comme en Allemagne, où des seuils d'amortissement ont été établis pour les PME, qui voient ainsi leurs revenus imposables diminuer.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Hongrie                                         | <p>Les banques commerciales ont reçu de nouveaux crédits de refinancement de la Banque de développement hongroise afin de préserver et d'accroître leur offre de crédit auprès des PME (50 milliards HUF, soit 200 M€) avec un taux d'intérêt plafonné. Grâce à cette ligne de crédit, les PME peuvent obtenir des prêts préférentiels de 10 à 100 millions HUF (40 000 à 400 000 €).</p> <p>Un nouveau programme national de microcrédit a été mis en place afin de proposer des crédits aux micro-entreprises. Ce programme est doté de 58,5 milliards HUF (234 M€).</p> <p>Pour aider les PME à obtenir des financements, les pouvoirs publics prévoient la mise en place d'un programme d'affacturage.</p> <p>Parallèlement, un nouveau mécanisme de crédit pour les fonds de roulement est mis en place, grâce auquel les PME peuvent obtenir des prêts pour leur fonds de roulement à des conditions préférentielles entre 10 et 200 millions HUF (4 000 à 800 000 €). 80 % de ce mécanisme sont garantis par Garantiqa Credit guarantee Co. Ltd.</p> |
| République tchèque                              | Le ministère de l'Industrie et du Commerce va également annoncer un nouveau volet pour le programme Progrès, grâce auquel les entrepreneurs pourront aussi obtenir un prêt pour des projets de développement qui demandent davantage d'investissements. Il est prévu que le ministère débloque 2,5 milliards CZK pour les mesures annoncées.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| CE                                              | Au sein de l'Union européenne, les fonds structurels prévus dans le cadre de la politique de cohésion européenne offrent aux États membres et à leurs régions une grande marge de manœuvre pour soutenir les PME, notamment à travers des projets d'investissement dans des technologies, des secteurs ou des régions spécifiques. De nombreux États membres mettent à profit ces possibilités, en particulier la Roumanie et la République tchèque.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Institutions financières internationales</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| BEI/FEI                                         | La Banque d'investissement européenne va mettre 1 Md€ supplémentaire à la disposition du Fonds européen d'investissement pour un mécanisme de financement « mezzanine ».                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

OSEO

PME 2009

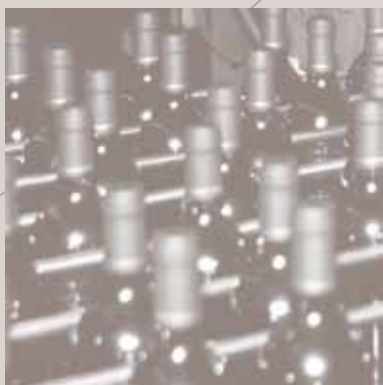
Actualité

INTERNATIONAL

## Annexe 7

## Marchés du capital-investissement et du capital-risque

| Pays             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OCDE</b>      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Autriche         | 1 Md€ pour soutenir les PME : fonds de participation pour les PME : 40 M€ pour 2009 et 2010.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Finlande         | Les pouvoirs publics vont établir un fonds de capital-risque qui agira comme un investisseur minoritaire dans des fonds de capital-risque ou des rachats internes, ou directement dans des entreprises sur un pied d'égalité avec des investisseurs privés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Hongrie          | <p>A) Le nouveau programme national de capital-risque a été conçu pour améliorer la situation financière des PME hongroises en apportant des financements aux premiers stades de leur développement. Le marché hongrois des capitaux est relativement peu développé dans ce domaine, les opérations de plus grande envergure dominant, et seuls quelques acteurs investissent dans des PME au moment de leur création. Au titre de ce programme, Venture Finance Hungary Plc – en qualité de gestionnaire d'un fonds de fonds – fournit des ressources à des fonds de capital-risque. Au total, 35 milliards HUF sont prévus pour ce programme, dont 85 % seront financés par l'Union européenne. Les partenaires de Venture Finance Hungary Plc. seront des sociétés de gestion de fonds de capital-risque, dont la fonction sera de réunir une proportion donnée de fonds privés qui s'ajouteront aux ressources fournies par Venture Finance Hungary Plc. Ces partenaires seront choisis par appel d'offres. Le montant des investissements pourra être de 1,5 M€ par an. Entreprises cibles : des PME en phase de démarrage ou de croissance, qui ont été créées il y a au maximum cinq ans avant la décision d'investissement et ont un chiffre d'affaires annuel net inférieur ou égal à 1,5 milliard HUF sur un exercice fiscal.</p> <p>B) Un fonds de capital-risque entre le Japon et la Hongrie (SBI Europe Fund) a également été annoncé en décembre 2008 et entrera en vigueur au premier trimestre 2009. Il s'agit du premier fonds de capital-investissement privé établi par une banque publique et un investisseur privé en Europe centrale et orientale. Il sera axé sur les PME. Ce fonds prévoit des investissements oscillant entre 1 et 20 M€ (environ 5 à 7 M€ en moyenne pour une participation majoritaire si possible), mais dans des cas exceptionnels, une prise de participation minoritaire sera envisagée. ELAN SBI, qui sera le gestionnaire de SBI Europe Fund, cible des investissements dans des entreprises prometteuses ayant un fort potentiel de croissance, quel que soit le secteur. Dans l'idéal, les investissements porteront sur des entreprises disposant d'une équipe de direction établie et générant des recettes et des bénéfices en forte hausse. Le fonds cherchera à se retirer au bout de trois à quatre ans. La dotation est de 100 M€ (60 % par le groupe SBIH et 40 % par MFB).</p> |
| Mexique          | Les mécanismes de capitaux pour le développement visent à accroître l'offre de capital-risque (programme de capital de démarrage et Foprobe – fonds de projets productifs pour le développement économique).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Royaume-Uni      | Le Fonds pour les entreprises (Capital for Enterprise Fund) sera doté de 75 millions GBP, dont 50 millions en fonds publics et 25 millions provenant de Barclays, HSBC, Lloyds TSB et RBS afin d'apporter des fonds propres et quasi-fonds propres, pour un montant compris entre 250 000 GBP et 2 millions GBP, à des entreprises nécessitant des capitaux à long terme, dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 50 M€ et ayant un modèle économique viable et un fort potentiel de croissance.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Hors OCDE</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Chili            | Le programme de capital-risque de Corfo pour les PME innovantes va contribuer à des fonds d'investissement soutenant la création ou le développement de PME ayant des projets novateurs et un potentiel de croissance élevé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Slovénie         | La première société publique de capital-risque (PDTK) commencera à fonctionner en 2009 avec un budget de 35 M€. PDTK viendra compléter des investissements privés dans des entreprises nouvelles et innovantes ayant un fort potentiel de croissance.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |



## QUATRIÈME PARTIE

# L'action publique en France

Bilan de l'action des organismes  
publics

Principales mesures prises  
en faveur des PME





## L'ACTION PUBLIQUE EN FRANCE

Caisse des dépôts  
OSEO  
Médiation du crédit

### Les interventions de la Caisse des dépôts

#### Le développement économique et l'économie sociale

La Caisse des dépôts accompagne, le plus souvent en appui de l'État et des collectivités locales, et dans les deux domaines de l'économie classique et sociale :

- la création/reprise et le développement de petites entreprises (moins de 20 salariés),
- des initiatives locales créatrices d'emplois (fonds ou dispositifs spécifiques),
- la réforme Nacre ciblée sur les chômeurs créateurs repreneurs,
- le dispositif du Fonds national de revitalisation des territoires.

Cette activité s'inscrit dans le cadre de son plan stratégique Élan 2020 et de la convention « Agir pour l'emploi » signée avec l'État.

Elle le fait sous des formes complémentaires et variables :

- en apportant des ressources aux grands réseaux d'aide à la création/reprise d'entreprise et de l'économie sociale qui interviennent en prêts d'honneur, en garantie et en microcrédit,
- par le cofinancement de fonds d'investissement dédiés au financement des entreprises en quartiers sensibles,

- par l'accompagnement et le cofinancement de dispositifs de revitalisation ou de reconversion.

#### L'appui à la création/reprise et au développement des très petites entreprises (TPE)

La Caisse des dépôts intervient en fonds propres en dotant les grands réseaux d'accompagnement de la création (ADIE, France Initiative, Réseau Entreprendre, France Active...). Ces réseaux distribuent des prêts d'honneur par l'intermédiaire de 310 fonds locaux de prêts d'honneur.

Sur l'année 2008, le montant total des interventions s'est élevé à 11,7 M€ et a réuni un soutien financier :

- des têtes de réseaux à hauteur de 4 M€ (contre 3,5 M€ en 2007) incluant des programmes spécifiques sur les quartiers et l'entrepreneuriat social,
- 6 M€ à une partie des fonds de prêts d'honneur pour la création/reprise

#### Des initiatives locales créatrices d'emplois (fonds ou dispositifs spécifiques)

Les 11,7 M€ intègrent également :

- la création de deux fonds de transmission interréseaux, en Limousin et en Île-de-France à hauteur de 0,9 M€ et le développement par redotation de trois fonds en Bretagne, Lorraine et Auvergne,
- la création d'un Fonds innovation national avec le Réseau Entreprendre (Innotech) à hauteur de 0,3 M€,

OSEO

PME 2009

L'action publique

FINANCEMENT

- la création avec les Voies navigables de France et France Initiative d'un fonds (0,5 M€) destiné à redynamiser la filière fluviale, dans le cadre des grands travaux d'infrastructure Seine Nord.

De plus, la CDC a soutenu également la création de deux sociétés de capital-risque, dédiées aux quartiers et à la diversité entrepreneuriale (entrepreneurs autodidactes et d'origine émigrée notamment) :

- FinanCités (au sein du groupe Planet Finance) : 1 M€ sur un capital de 5 M€, en partenariat avec HSBC et des investisseurs privés. 21 entreprises ont été financées,
- Citizen Capital : 3 M€ sur un capital de départ de 9 M€ en partenariat avec La Banque Postale.

### Le dispositif Nacre

L'État et la Caisse des dépôts ont engagé une réforme des aides publiques à la création/reprise d'entreprise, en substitution du dispositif EDEN et chéquiers conseil, afin d'encourager la dynamique de création d'entreprise par les chômeurs et bénéficiaires de minima sociaux, dénommée Nacre « nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise ».

La réforme prévoit notamment :

- le financement des opérateurs locaux d'accompagnement financé par l'État (40 M€) porte sur le montage, la structuration financière du projet et le développement des entreprises créées pendant trois ans,
- la distribution de prêts à taux zéro aux créateurs/repreneurs à partir d'une ressource sur fonds d'épargne. Cette mission a été confiée à France Active Financement (FAFI), une association créée par France Active et FAG et financée par la CDC.

La réforme permet aux créateurs/repreneurs de bénéficier :

- d'un accompagnement dans la durée réalisé par des professionnels de la création/reprise d'entreprise,

- d'un prêt Nacre à taux zéro d'un montant compris entre 1 000 et 10 000 €,
- d'un prêt complémentaire obligatoire, bancaire ou assimilé, qui pourra être garanti par le fonds de cohésion sociale (FCS) ou d'autres dispositifs de garantie (OSEO, SIAGI...).

Les objectifs visés à terme par la réforme sont multiples :

- 20 000 créations/reprises d'entreprises par an,
- 40 000 emplois créés,
- amélioration du revenu des créateurs/repreneurs,
- baisse du taux de sinistralité des entreprises nouvelles.

### L'appui à l'économie sociale et solidaire

La CDC apporte son soutien à la consolidation économique et financière du secteur à travers deux dispositifs structurant son action :

- d'une part, le réseau des 104 dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) qui apportent, chaque année, un diagnostic de situation et une expertise spécialisée et professionnelle à près de 7 000 associations employant 90 000 salariés – 10 % d'entre elles sont des structures d'insertion par l'activité économique. Des indicateurs de mesure d'impacts ont été mis en place témoignant d'une amélioration de la situation des associations employeurs concernées : augmentation du taux d'emploi, des recettes d'activité, etc.,
- d'autre part, les outils financiers de France Active présents grâce à 38 fonds territoriaux qui ont contribué à la création ou à la consolidation de 14 000 emplois en 2008, grâce aux garanties d'emprunt bancaire (dotées par le Fonds de cohésion sociale, que gère la Caisse des dépôts, et les collectivités locales) soit :

\* 20 M€ de garanties apportées en direct par France Active à 1 500 micro-entreprises,



\* 4 M€ de garanties à 300 structures de l'économie sociale,

\* 14 M€ d'apports en fonds propres à 450 structures de l'économie sociale et solidaire grâce à la mobilisation, notamment de l'épargne salariale solidaire.

Ces interventions ont permis la création ou la consolidation de 18 000 emplois.

### **Le Fonds national de revitalisation des territoires**

Ce nouveau fonds, initié par la DIACT, s'inscrit dans le plan 2008 de soutien aux PME, mis en œuvre par les pouvoirs publics, la CDC et OSEO.

Ce fonds, créé pour trois ans, a pour objectif de faciliter et d'accélérer la revitalisation d'un territoire ayant subi un choc économique, en soutenant les entreprises créant ou préservant de 10 à 500 emplois.

Il associe :

- Un fonds de prêt de 135 M€ financés sur ressources des fonds d'épargne, et prêtés par OSEO Financement aux PME.
- un fonds de garantie de 45 M€ cofinancé par l'État et la CDC, qui prend en charge 100 % du risque,
- une ligne budgétaire publique de 5 M€ d'assistance technique aux entreprises.

L'objectif 2009 est qu'une cinquantaine d'entreprises situées sur quinze territoires particulièrement sensibles puissent être financées.

### **La CDC et les organismes régionaux de capital-investissement**

Depuis sa création en 1994, la Caisse des dépôts, à travers CDC Entreprises, est au cœur du financement en fonds propres des PME françaises. Intervenant très majoritairement dans des véhicules d'investissement sur des segments de marché peu prisés par les investisseurs institutionnels privés, CDC Entreprises joue un rôle essentiel dans le développement et la struc-

turation des fonds ciblant les jeunes entreprises technologiques et les PME plus traditionnelles. Depuis 1994, ce sont près de 4 300 PME qui ont bénéficié de près de 5 Md€ apportés par les fonds financés par CDC Entreprises. Actuellement, 2 500 entreprises bénéficient de 3,6 Md€ apportés par les 169 fonds en portefeuille.

Avec le développement des fonds d'amorçage et de capital-risque en France, l'accompagnement des fonds régionaux, c'est-à-dire gérés par des équipes d'investissement installées hors de la capitale, fait partie des priorités stratégiques de la Caisse des dépôts depuis l'origine.

Ces 67 fonds régionaux, qu'ils soient structurés sous forme de fonds communs de placement à risque (FCPR) ou de sociétés de capital-risque (SCR), gèrent au 1<sup>er</sup> janvier 2009 plus de 1 Md€. Le volume de leurs capitaux a augmenté de 14 % par rapport à 2007 grâce à la levée de cinq nouveaux FCPR et à trois augmentations de capital de sociétés d'investissement existantes.

OSEO

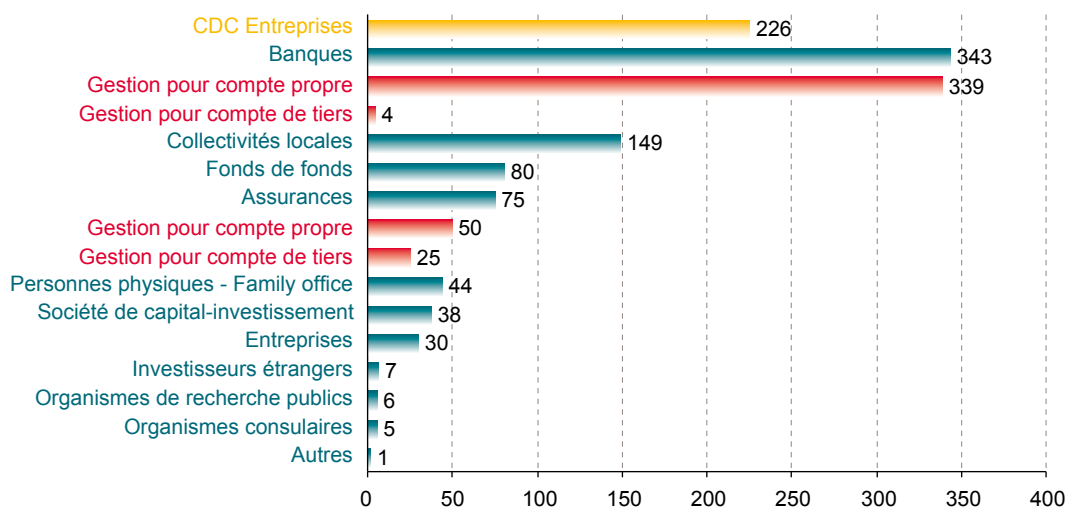
**PME 2009**

L'action publique

FINANCEMENT

GRAPHIQUE 1

SOUSCRIPTEURS DES ORGANISMES RÉGIONAUX DE CAPITAL-INVESTISSEMENT (EN M€ AU 31/12/2008)



Source : CDC Entreprises, 2009.

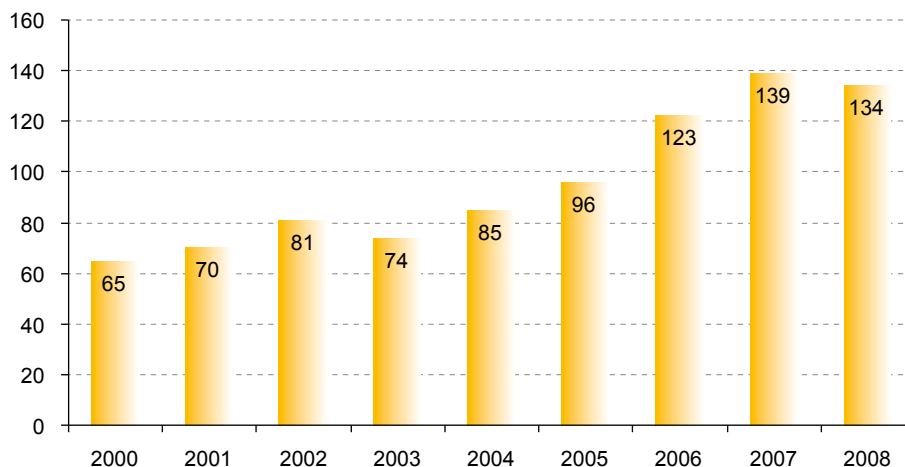
Avec 226 M€ apportés au 31 décembre 2008, CDC Entreprises est le premier investisseur individuel des fonds régionaux en France. Ceux-ci ont levé leurs capitaux principalement auprès des réseaux bancaires (343 M€) et des collectivités locales (149 M€), les autres souscripteurs étant essentiellement les assurances, les fonds de fonds, les personnes physiques et les entreprises.

Ces fonds sont gérés par 34 équipes éparties sur l'ensemble du territoire. Ils

ont investi 135 M€ en 2008, dont 23 M€ par les fonds d'amorçage et de capital-risque régionaux, et 112 M€ par les fonds généralistes et de capital développement. Depuis 2003, les investissements des ORCI<sup>1</sup> restent globalement orientés à la hausse, même si on note une baisse de 3 % des capitaux investis en 2007 par rapport à 2007. Leurs interventions portent majoritairement sur l'achat ou la souscription d'actions (70 % contre 25 % en OC, le reste étant apporté en quasi-fonds propres).

GRAPHIQUE 2

MONTANTS ANNUELS INVESTIS PAR LES FONDS RÉGIONAUX (EN M€)



Source : CDC Entreprises, 2009.

1. Organismes régionaux de capital-investissement.



Les fonds régionaux ont financé en 2008 220 nouvelles PME, contre 215 en 2007. Leur participation au capital des entreprises s'étale généralement entre trois et sept ans. Afin d'apporter aux souscripteurs la liquidité attendue, ces fonds doivent en effet céder leurs participations afin de réaliser la plus-value liée à la création de valeur générée par l'investissement initial. En 2008, les fonds régionaux ont ainsi cédé pour 67,4 M€ de participations (générant un multiple de 1,8).

Les organismes régionaux de capital-investissement ont donc trouvé leur équilibre entre action de proximité, accompagnement dans la durée des PME et nécessité de dégager une rentabilité suffisante pour assurer la pérennité des véhicules d'investissement et leur attractivité auprès des financeurs privés. Si les portefeuilles des FCPR ont subi en 2008 les effets de la crise financière qui a joué à la baisse sur leurs valorisations, les PME accompagnées sont pour la plupart bien armées pour traverser la crise et la rentabilité de ces véhicules devrait être tout à fait satisfaisante. S'agissant des sociétés de capital-risque, dont beaucoup ont un horizon de vie très long, leur rentabilité s'apprécie en fonction de leur résultat net. Si, en 2008, leur résultat net cumulé n'a pas atteint les performances de 2007 (6,38 %), il reste cependant de bon niveau (4,14 %). Sur le long terme, les fonds régionaux conservent donc un niveau de performance stable et moins sensible à la conjoncture que les fonds d'investissement de taille plus importante.

## Les interventions d'OSEO

OSEO exerce trois grands métiers qui ont tous en commun d'accompagner les entrepreneurs dans les phases les plus risquées de leurs projets :

- le soutien à l'innovation : accompagnement et financement des projets innovants à composante technologique, ayant des perspectives concrètes de réalisation,
- le financement des investissements et du cycle d'exploitation aux côtés des établissements bancaires,
- la garantie des financements bancaires et des interventions des organismes de fonds propres.

### Le soutien à l'innovation

OSEO a pour mission de contribuer au développement économique par le soutien à l'innovation et propose aux porteurs de projets innovants des services d'ingénierie et de financement sur mesure afin de :

- soutenir les PME innovantes à fort potentiel de croissance,
- favoriser la création d'entreprises innovantes,
- développer le potentiel innovant des PME existantes,
- faciliter les relations PME – laboratoires de recherche, *via* une assistance au transfert de technologie,
- aider au montage de projets technologiques nationaux et transnationaux et faciliter l'accès aux programmes européens,
- accompagner les PME dans leur recherche de partenaires et de fonds complémentaires (fonds propres, aides régionales, nationales et européennes).

Sur le plan international, OSEO est l'interlocuteur privilégié des PME pour le montage de projets EUREKA ou communautaires (PCRD, Eurostars, ERA-Net...). Il facilite également leur mise en relation avec des partenaires d'autres pays.

Dans le cadre du programme d'aide à l'innovation (AI), le montant des nouveaux contrats signés en 2008 s'élève à 459,91 M€ dont 62,08 M€ issus des financements des partenaires, total en

OSEO

PME 2009

L'action publique

FINANCEMENT

## OSEO

## PME 2009

## L'action publique

## FINANCEMENT

progression de 26 % par rapport à l'année précédente.

Dans le cadre du programme « Innovation stratégique industrielle » (ISI), dont 2008 est la première année d'activité, 273 M€ ont été décidés. Ce programme permet de financer des projets fédérateurs, en rupture avec la stratégie des acteurs concernés, et représentant un supplément significatif de R & D pour les entreprises. Tout particulièrement tourné vers les PME et les entreprises de taille intermédiaire (entreprises de moins de 5000 personnes), il a permis d'aider 18 nouveaux projets d'innovation industrielle regroupant 89 entreprises et 46 laboratoires publics. L'intégration de l'ex-AII (Agence de l'innovation industrielle) au sein d'OSEO a permis d'assurer la continuité de l'action engagée au cours des deux années précédentes et l'approbation et la mise en place de 10 nouveaux PMII, pour un total de 16 programmes en cours, et des aides à plus de 160 sociétés.

### La garantie

OSEO garantit les financements bancaires et les interventions des organismes de fonds propres :

- au titre de la création, OSEO garantit les prêts d'honneur consentis aux créateurs par les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise, les interventions des organismes de fonds propres et les concours bancaires (jusqu'à 70 % pour la première installation ou avec intervention conjointe des collectivités territoriales),
- au titre de l'innovation, OSEO garantit les interventions des organismes de fonds propres et les concours bancaires, ainsi que le contrat de développement innovation d'OSEO qui s'adresse aux PME innovantes de plus de trois ans,
- au titre du développement, OSEO garantit les interventions des organismes de fonds propres, les concours

bancaires à moyen ou long terme et les opérations de crédit-bail, immobilier ou matériel, ainsi que les investissements des PME à l'international,

- au titre de la transmission, OSEO garantit les interventions des organismes de fonds propres, les concours bancaires à moyen ou long terme (jusqu'à 70 % avec intervention conjointe des collectivités territoriales). 6861 M€ de financements ont bénéficié d'une garantie, pour un montant de risque effectivement pris par OSEO garantie de 3219 M€, ce qui représente, respectivement, des hausses de 17 et 19 % par rapport aux chiffres réalisés en 2007. Le nombre d'entreprises bénéficiaires de ces financements est de 59 900, en hausse de 25 % par rapport à 2007.

Dans cet ensemble, le fonds « Innovation » voit son activité augmenter de 30 % à 646 millions de financements garantis. Ainsi ce fonds, lancé en 2006, poursuit et accélère son développement, accompagnant celui du financement des projets innovants, caractérisés par des investissements immatériels ou à faible valeur de gage.

Le fonds « International », lancé début 2007, confirme également son succès et la pertinence de son positionnement, destiné à l'accompagnement du financement (investissement et cautions export) des entreprises à fortes présence ou perspectives de développement à l'international, avec une croissance de 26 %.

Enfin, l'inversion de tendance est particulièrement marquée pour le soutien aux crédits de renforcement des capitaux permanents, qui, après des années de décroissance, est cette année en hausse de 77 %. Ceci reflète la dégradation de la conjoncture économique qui a, au quatrième trimestre, commencé à déstabiliser de nombreux bilans d'entreprise et à générer une demande en correspondance de la part



des entreprises (et de leurs banques), soucieuses d'aborder 2009 dans les meilleures conditions possibles. Le lancement du fonds Renforcement de la trésorerie des PME, doté de 70 M€ dans le cadre du plan de soutien aux PME, qui assouplit les conditions d'intervention classiques d'OSEO garantie avec le fonds Renforcement de la structure financière, a permis de répondre à une demande immédiatement très importante avec 1 000 dossiers notifiés pour 113 M€ sur les seuls mois de novembre et décembre. Face à l'intensité de la demande, ce fonds a été doté de 70 M€ supplémentaires dans le cadre du plan de relance annoncé par le président de la République le 4 décembre.

### Le financement

En partenariat avec les établissements bancaires et financiers, OSEO contribue au financement des investissements :

- corporels et incorporels par des interventions réalisées sous forme de crédit à moyen ou long terme et d'opérations de crédit-bail, immobilier, matériel ou de location financière,
- immatériels par des cofinancements réalisés sous forme de contrats de développement (création, transmission, innovation, international), de prêts participatifs (de développement et d'amorçage).

OSEO contribue au financement du cycle d'exploitation :

- il finance les besoins de trésorerie des petites et moyennes entreprises clientes des grands donneurs d'ordre publics et privés, et au titre des marchés financés, délivre des engagements par signature : soit des cautions, soit des garanties à première demande.

OSEO contribue au renforcement des fonds propres des PME à travers :

- sa participation, au côté de CDC Entreprises, associé majoritaire dans le FCPR Avenir Entreprises Développement, doté de 140 M€,

- sa participation, au côté de CDC Entreprises et de la BEI dans le FCPR Avenir Entreprises Mezzanine, doté de 60 M€.

Les financements à moyen et long terme mis en place par OSEO financement au cours de cet exercice ont représenté un montant de 2,072 Md€ pour 1,910 Md€ en 2007, soit une augmentation de 8,5 %. Ces financements, associés systématiquement à des crédits bancaires, ont eu, comme en 2007, un effet de levier important dans la mise en place des investissements des entreprises. Ils ont contribué à la mise en place d'un total de plus de 5 Md€ de financements.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution globale et détaillée des principaux segments d'intervention.

| Production                                      |              |              |
|-------------------------------------------------|--------------|--------------|
| (en M€)                                         | 2007         | 2008         |
| <b>Ensemble</b>                                 | <b>1 910</b> | <b>2 072</b> |
| <b>Investissements corporels et incorporels</b> | <b>1 622</b> | <b>1 723</b> |
| Immobilier et incorporel                        | 999          | 1 019        |
| Énergie et environnement                        | 121          | 97           |
| Équipement                                      | 502          | 607          |
| <b>Investissements immatériels</b>              | <b>288</b>   | <b>349</b>   |
| Contrats de développement                       | 134          | 182          |
| Dont contrat de développement innovation (CDI)  | 83           | 110          |
| Prêt participatif de développement (PPD)        | 11           | 18           |
| Prêt participatif d'amorçage (PPA)              | 15           | 17           |
| Prêt à la création d'entreprise (PCE)           | 128          | 132          |

Dans le cadre de sa mission d'intérêt général, OSEO finance les besoins de trésorerie des petites et moyennes entreprises titulaires de commandes de grands comptes, publics ou privés. Le montant des avances effectuées s'est élevé à 5,02 Md€. Ces opérations ont bénéficié à 6 856 entreprises.

### L'action d'OSEO dans le cadre du soutien aux PME et de la relance de l'économie

Face à la crise financière, le gouvernement a décidé, le 2 octobre 2008, un plan de soutien au financement des PME. Ce plan comprend notamment le

## OSEO

### PME 2009

#### L'action publique

#### FINANCEMENT

## OSEO

### PME 2009

#### L'action publique

#### FINANCEMENT

renforcement des moyens d'OSEO, à travers trois mesures :

- Un accroissement de la capacité de prêts d'OSEO, grâce à l'ouverture d'une nouvelle ligne de refinancement de 2 Md€ sur des fonds d'épargne gérés par la Caisse des dépôts.
- Une augmentation du volume des garanties accordées par OSEO aux PME, soit 2 Md€ de prêts bancaires supplémentaires sur deux ans.
- La création d'un nouveau fonds Renforcement de la trésorerie des PME destiné à la consolidation des prêts court terme consentis aux PME. 1 Md€ de prêts de consolidation pourrait être garanti grâce à ce fonds spécifique, initialement doté par l'État de 70 M€.

Par ailleurs, le plan de relance annoncé par le président de la République, le 4 décembre 2008, comprend des mesures à l'intention des PME qui complètent le plan de soutien à hauteur de 4 Md€, à travers un renforcement des interventions d'OSEO en garantie :

- doublement de la capacité du fonds de garantie Renforcement de la trésorerie des PME destiné à des interventions pour ces deux fonds aux entreprises de taille intermédiaire (de 250 à 5 000 salariés) pour 1 Md€,
- mise en place d'une garantie OSEO ciblée sur les financements bancaires à court terme (2 Md€ de prêts) sous forme de lignes de crédit confirmées,
- extension des interventions pour ces deux fonds aux entreprises de taille intermédiaire (de 250 à 5 000 salariés) pour 1 Md€.

À la fin août 2009, au titre de ces dispositifs, 4,5 Md€ ont été engagés pour renforcer la trésorerie et financer les investissements. OSEO a accompagné 18 000 entreprises consolidant ainsi plus de 200 000 emplois :

- 12 000 entreprises ont bénéficié de 2,5 Md€ de prêts bancaires garantis par OSEO sur les fonds de renforcement de la trésorerie et pour les lignes de crédit confirmé.

Après une stabilisation à la fin du 1<sup>er</sup> semestre de l'année, le nombre de demandes a de nouveau progressé : 1 750 demandes ont été enregistrées en juillet et 1 200 en août.

Le montant unitaire des demandes augmente en raison de l'extension de l'intervention d'OSEO aux ETI (entreprise de taille intermédiaire : de 250 à 5 000 salariés).

- 11 650 PME ont bénéficié de 1,71 Md€ de prêts garantis,
- 350 ETI ont bénéficié de 784 M€ de prêts garantis.

Plus de 1 Md€ de financements, en partenariat avec les banques, et 1 Md€ de prêts bancaires garantis par OSEO ont été engagés à la fin août, pour financer les projets d'investissement de 6 000 entreprises.

Ces financements et garanties complètent l'activité d'OSEO qui accompagne les projets innovants, de croissance et de développement à l'international. Réalisés dans le cadre du plan de relance, ils prouvent que les entreprises préparent l'avenir malgré une conjoncture économique incertaine.

## La médiation du crédit

Ce dispositif mis en place en novembre 2008, spécifique pour les entreprises confrontées à un problème de financement ou de trésorerie et qui n'ont pas pu trouver de solution avec leurs banques, vient compléter les mesures relatives au financement. La mission de médiation du crédit est ouverte à tout chef d'entreprise, artisan, commerçant, profession libérale, entrepreneur individuel qui rencontre avec sa ou ses banques des difficultés pour résoudre ses problèmes de financement.

La médiation du crédit est conduite dans chaque département par les médiateurs départementaux qui sont les directeurs régionaux de la Banque



de France, dans le plus strict respect des règles de confidentialité et du secret bancaire.

**Activité au 31 août 2009 :**

- 15 620 entreprises ont saisi la médiation du crédit depuis le lancement du dispositif,
- 13 262 dossiers éligibles, soit 85 % des dossiers déposés, ont été pris en charge par les équipes de médiation, représentant 2,94 Md€ d'encours de crédit traités en médiation,
- 10 154 dossiers sont désormais instruits et clôturés (80 % des dossiers

éligibles), dans deux cas sur trois avec succès (65 %), confirmant la stabilité du taux de médiation réussie en cumul du nombre de dossiers depuis le lancement du dispositif.

Le dispositif de médiation du crédit aux entreprises a ainsi contribué depuis son lancement à ;

- conforter près de 6 846 sociétés dans leur activité,
- débloquer 1,42 Md€ de crédit, hors écrasement des dettes,
- préserver 144 334 emplois en France.

OSEO

**PME 2009**

L'action publique

FINANCEMENT





## L'ACTION PUBLIQUE EN FRANCE

### SYNTHÈSE DES PRINCIPALES MESURES EN FAVEUR DES PME

Hahmed Mouzaoui  
OSEO

OSEO

PME 2009

L'action publique

TEXTES

La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, dite loi LME, est le principal texte intéressant les PME et TPE publié sur la période 2008 – 2009. D'autres mesures visant les PME sont incluses dans les lois de finances 2009 et rectificative pour 2008. La loi LME reste dans la lignée de la loi Tepa n° 2007-1223 du 21 août 2007 quant à ses objectifs : mobiliser les entrepreneurs, développer la concurrence, améliorer l'attractivité et faciliter les financements pour plus de croissance.

Le projet initial a été considérablement enrichi par les travaux parlementaires pour donner au final un texte comportant de nombreuses mesures.

Certaines dispositions sont immédiatement applicables, d'autres doivent faire l'objet d'ordonnances (cette loi comporte à l'origine 4 habilitations à légiférer de cette façon) et de mesures réglementaires d'application (114 décrets et 11 arrêtés prévus). La volonté des pouvoirs publics est que toutes ces mesures soient opérationnelles en 2009.

La présente étude a pour objet de présenter une synthèse par thème de quelques dispositions de la LME concernant les PME ainsi que des autres textes édictés en 2008-2009. On suivra ainsi plus particulièrement ceux s'intéressant aux thèmes développés ci-après.

En matière de création et de transmission d'entreprises on notera l'introduction du statut d'auto-entrepreneur, qui est en fait celui de l'entrepreneur individuel bénéficiant de certaines facilités administratives, sociales et fiscales, l'appui à la reprise et au « rebond », les nouvelles possibilités d'insertion pour les publics défavorisés *via* la création d'activité ainsi que les baisses de droits d'enregistrement en cas de mutation.

Le soutien à l'emploi dans les PME se matérialise par diverses mesures comme l'aménagement des effets de seuils en matière d'effectifs, la simplification des formalités d'embauche et des allègements fiscaux divers en matière d'emploi liés à la politique de soutien régionale.

Le financement des PME est facilité par des mesures fortes, comme le plan de soutien au financement des PME annoncé le 2 octobre 2008, mais également par le renforcement de la protection du patrimoine du dirigeant, la réduction des délais de paiement, ou encore l'augmentation des avances sur marchés publics.

L'effort d'innovation des PME est encouragé notamment par des mesures comme l'amélioration de l'accès aux marchés publics pour les PME innovantes, un assouplissement des critères d'accès aux FCPI ou encore l'entrée en vigueur du statut de la jeune entreprise universitaire.

Des mesures sectorielles ont également été mises en place en faveur des petites et moyennes entreprises, comme par exemple en matière commerciale avec des règles d'autorisation d'ouvertures favorisant la concurrence.

Les dispositions législatives et réglementaires décrites ci-après concernent plus particulièrement les PME définies par une taille d'effectif inférieure à 250 salariés. Il va de soi que la grande majorité des mesures sans référence à la taille intéressent également les PME et ne seront donc pas citées ici. Cette présentation ne vise pas l'exhaustivité ou la précision et s'intéresse aux textes nouveaux qui viennent le plus souvent compléter un ensemble de mesures existantes. Des liens, valides à la date de rédaction, renvoient aux textes officiels.

#### À consulter :

**Site de la loi de modernisation de l'économie :** <http://www.modernisationeconomie.fr/>

**Dossier législatif sur Légifrance :** [http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do;jsessionid=986F1B97C827E44CD20030E18FA39C73.tpdj\\_o13v\\_2?idDocument=JORFDOLE000018730653&type=general](http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do;jsessionid=986F1B97C827E44CD20030E18FA39C73.tpdj_o13v_2?idDocument=JORFDOLE000018730653&type=general)

## Création et transmission d'entreprise

La loi n° 2008776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, dite LME, contient diverses dispositions intéressant les créateurs d'entreprise. Les premières mesures (articles 1 à 9) créent ainsi un statut d'auto-entrepreneur ouvrant de nouvelles possibilités pour les micro-entreprises. L'auto-entrepreneur n'est pas soumis à la TVA, il est exonéré de taxe professionnelle pendant trois ans. Il peut s'acquitter de ses charges sociales et de ses impôts sur ce qu'il gagne sur cette activité, par un forfait payable mensuellement ou trimestriellement de

13 % pour les activités commerciales et de 23 % pour les activités de services. Les formalités comptables des micro-entreprises sont allégées : tenue d'un livre, journal présentant le détail des recettes professionnelles et, pour certaines d'entre elles, d'un registre annuel présentant le détail des achats.

## Nouveau régime micro-social (article 1 I de la LME)

Dans le régime antérieur, les cotisations sociales dues par les entrepreneurs individuels exerçant sous le régime de la micro-entreprise correspondent :

- soit à des provisions, faisant l'objet l'année suivante d'une régularisation, une fois le revenu professionnel connu,
- soit, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, à une fraction de 14 ou 24,6 % (selon la nature de leur activité) du chiffre d'affaires réalisé au cours du trimestre précédent. L'entrepreneur évite ainsi des régularisations de cotisations l'année suivante. Il peut également bénéficier du plafonnement de ses charges sociales à une fraction du chiffre d'affaires réalisé. Ces deux mesures sont communément appelées « bouclier social ».

Ce bouclier social est supprimé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et remplacé par un nouveau régime simplifié et libératoire des cotisations sociales, le régime micro-social.

Celui-ci est réservé aux entrepreneurs individuels exerçant sous le régime fiscal de la micro-entreprise. Les cotisations de Sécurité sociale (maladie-maternité, allocations familiales, retraite de base et complémentaire, et l'invalidité-décès) seront déterminées, au choix de l'entrepreneur, mensuellement ou trimestriellement. Elles seront calculées en appliquant un pourcentage sur le chiffre d'affaires. Pour en bénéficier, l'entrepreneur individuel devra formuler une option auprès du régime social des indépendants (RSI)



au plus tard le 31 décembre pour y prétendre l'année suivante, ou au plus tard le dernier jour du troisième mois qui suit la création de son entreprise. Les cotisations sociales sont versées à l'Urssaf.

**Décret n° 2008-1348 du 18 décembre 2008, relatif au régime de déclaration et règlement simplifiés des cotisations et contributions sociales et de l'impôt sur le revenu des travailleurs indépendants relevant des professions artisanales, industrielles et commerciales**

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=F6D6BE98032C649BEB42D62FEC33B43A.tpdjo14v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000019951795&dateTexte=](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=F6D6BE98032C649BEB42D62FEC33B43A.tpdjo14v_1?cidTexte=JORFTEXT000019951795&dateTexte=)

**Décret n° 2008-1349 du 18 décembre 2008 relatif aux taux applicables à chaque catégorie d'activité des artisans et commerçants relevant du régime de l'article L. 133-6-8 du code de la Sécurité sociale**

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=8CB0C82E3F9F330AFA9BEFCECD3787F.tpdjo06v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000019951825&dateTexte=](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=8CB0C82E3F9F330AFA9BEFCECD3787F.tpdjo06v_1?cidTexte=JORFTEXT000019951825&dateTexte=)

**Décret n° 2009-120 du 2 février 2009 relatif au taux applicable aux professionnels libéraux affiliés à la section professionnelle mentionnée au 11° de l'article R. 641-1 du code de la Sécurité sociale relevant du régime de l'article L. 133-6-8 du même code**

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=8CB0C82E3F9F330AFA9BEFCECD3787F.tpdjo06v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000020193402&dateTexte=](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=8CB0C82E3F9F330AFA9BEFCECD3787F.tpdjo06v_1?cidTexte=JORFTEXT000020193402&dateTexte=)

**Fixation des taux du régime micro-social pour les auto-entrepreneurs bénéficiaires de l'Accre**

Suite à la loi de finances rectificative pour 2009, les micro-entrepreneurs bénéficiaires de l'exonération de cotisations sociales Accre ayant créé leur entreprise à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009 :

- relèvent automatiquement et obligatoirement du régime micro-social dès le début de leur activité si celle-ci entre dans le champ de ce régime,
- et bénéficient dans ce régime de taux spécifiques de cotisations.

Un décret fixe ces taux :

- au quart du taux normal applicable dans le régime micro-social jusqu'à la fin du troisième trimestre civil suivant celui au cours duquel intervient l'affiliation au régime des travailleurs non salariés (soit 3, 5,4 ou 4,6 % du chiffre d'affaires mensuel ou trimestriel, selon la nature de l'activité),
- à la moitié du taux normal pour les quatre trimestres civils suivants (soit 6, 10,7 ou 9,2 % du CA mensuel ou trimestriel, selon la nature de l'activité),
- aux trois quarts du taux normal pour les quatre trimestres civils suivants (soit 9, 16 ou 13,8 % du CA mensuel ou trimestriel, selon la nature de l'activité exercée).

**Décret n° 2009-484 du 29 avril 2009 fixant les conditions d'application de l'exonération de cotisations de Sécurité sociale prévue à l'article L. 161-1-1 du code de la Sécurité sociale aux travailleurs indépendants relevant de l'article L. 133-6-8 du même code** <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020564071&dateTexte=&categorieLien=id>

**Relèvement des seuils d'application du régime de la micro-entreprise (articles 2 et 3 de la LME)**

Cette mesure concerne les commerçants, les artisans et les professionnels libéraux en entreprise individuelle soumise au régime fiscal de la micro-entreprise, que leur activité soit nouvelle ou non, ainsi que les auto-entrepreneurs, c'est-à-dire les personnes exerçant une activité commerciale ou artisanale en dispense d'immatriculation.

OSEO

PME 2009

L'action publique

TEXTES

L'article 2 de la loi relève, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, les seuils d'application du régime de la micro-entreprise à :

- 80 000 € HT, contre 76 300 € auparavant, pour les exploitants dont le commerce principal est de vendre des marchandises, des objets, des fournitures et des denrées à emporter ou à consommer sur place, ou de fournir un logement (hôtellerie, location de meublés...),
- 32 000 € HT, contre 27 000 € auparavant, pour les autres prestataires de services relevant des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) et les professionnels libéraux relevant des bénéfices non commerciaux (BNC).

En cas de dépassement de ces seuils, l'entrepreneur restera placé sous le régime de la micro-entreprise la fin de l'année en cours et l'année suivante si son chiffre d'affaires ne dépasse pas respectivement 88 000 € et 34 000 €.

Par ailleurs, l'article 3 prévoit que ces seuils seront réévalués chaque année à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 dans la même proportion que la limite supérieure de la première tranche du barème de l'impôt sur le revenu.

Entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### Dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés et au registre des métiers (article 8 de la LME)

Les personnes physiques qui souhaitent exercer, à titre principal ou complémentaire, une activité de nature commerciale ou artisanale, sont dispensées d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM). Seule une déclaration au Centre de formalité des entreprises devra être effectuée. Les personnes exerçant une activité artisanale sont en outre dispensées du stage de préparation à l'installation. Cette dispense d'immatriculation n'est appli-

cable qu'aux personnes bénéficiant du régime social de la micro-entreprise instauré par l'article 1 de la loi de modernisation de l'économie et optant pour le régime micro-social.

Le décret d'application précise que l'auto-entrepreneur devra faire figurer sur ses factures, notes de commande, tarifs et documents publicitaires, ainsi que sur toute correspondance et tout récépissé relatifs à l'activité et signés par lui-même et en son nom, les mentions suivantes :

- son numéro unique d'identification (numéro SIREN), suivi immédiatement et lisiblement de la mention : « dispensé d'immatriculation en application de l'article L. 123-1-1 du code de commerce » (activité commerciale) ou « dispensé d'immatriculation en application du V de l'article 19 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement du commerce et de l'artisanat » (activité artisanale),
- et son adresse.

Ces deux mentions doivent également figurer, le cas échéant, sur le site internet de l'entrepreneur.

Si l'entrepreneur cesse de remplir les conditions de la dispense, l'immatriculation de l'entreprise au RCS ou au RM doit intervenir dans un délai de deux mois suivant la perte du bénéfice du régime micro-social.

L'immatriculation au RCS ou au RM peut être demandée à tout moment, si l'entrepreneur l'estime nécessaire.

Entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**Décret n° 2008-1488 du 30 décembre 2008 précisant notamment les conditions d'application de cette mesure, les modalités de déclaration d'activité** [http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20081231&numTexte=98&pageDebut=20637&pageFin=20640](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20081231&numTexte=98&pageDebut=20637&pageFin=20640)

La loi LME vise également à favoriser la reprise, la transmission des PME, et le « rebond » (articles 64 et suivants) :

- ainsi, les cessions d'actions, de parts de fondateurs ou de parts bénéficiaires



des sociétés sont soumises à un droit d'enregistrement de 3 % (à l'exception des titres de sociétés à prépondérance immobilière, dont la cession est soumise à un droit de 5 %). Ce droit est plafonné à 5 000 € par mutation. Cependant, la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière reste soumise au taux de 5 % non plafonné,

- les droits de cession d'un fonds de commerce ou de clientèle sont diminués. Le droit de cession de 2 % est ramené à 0 % dans les zones franches urbaines, de redynamisation urbaine ou de revitalisation rurale, sous réserve de l'engagement par le repreneur de maintenir l'exploitation pendant cinq ans.

Trois dispositions particulières sont précisées ci-après.

### **Cession de droits sociaux et de fonds de commerce : nouveaux droits d'enregistrement (article 64 de la LME)**

La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a harmonisé les droits d'enregistrement portant notamment sur la cession à titre onéreux de droits sociaux (parts sociales ou actions) et de fonds de commerce.

Lors de la cession de titres sociaux, l'acquéreur doit désormais s'acquitter d'un droit d'enregistrement de 3 %, qu'il s'agisse d'actions ou de parts sociales :

- pour les actions de SA ou de SAS, ce droit d'enregistrement est plafonné à 5 000 €,
- pour les parts sociales de SARL, d'EURL ou de SNC, ce droit d'enregistrement fait l'objet d'un abattement égal pour chaque part au rapport entre 23 000 € et le nombre total de parts de la société.

Un nouveau barème s'applique également sur les mutations de fonds de commerce et de clientèles :

- 0 % pour les fonds d'une valeur inférieure à 23 000 €,

- 3 % pour les fonds d'une valeur comprise entre 23 000 et 200 000 €,

- 5 % pour les fonds d'une valeur supérieure à 200 000 €.

### **Une instruction fiscale présente et commente ces nouvelles dispositions applicables depuis le 6 août 2008**

<http://www11.minefi.gouv.fr/boi/boi2008/7epub/textes/7d208/7d208.pdf>

### **Instauration d'une exonération de droits de mutation en cas de cession du fonds à un salarié ou au conjoint du cédant (article 65 de la LME)**

Dans le régime antérieur, les ventes de fonds de commerce à un salarié ou au conjoint du cédant ne faisaient l'objet d'aucune exonération de droits de mutation. Seules les donations à des salariés d'un fonds de commerce, d'un fonds artisanal, d'une clientèle libérale ou de parts de sociétés représentatives d'un tel fonds, ou d'une telle clientèle, ouvraient droit à une exonération de droits de mutation si la valeur des actifs faisant l'objet de la donation était inférieure à 300 000 €.

L'article 65 de la LME prévoit que l'acquisition en pleine propriété de fonds artisanaux, de fonds de commerce, de fonds agricoles ou de clientèles d'une entreprise individuelle, ainsi que les achats de parts ou d'actions d'une société ouvrent désormais droit pour l'acquéreur à un abattement de 300 000 € pour le calcul des droits de mutation.

Certaines conditions doivent toutefois être réunies :

- l'entreprise ou la société doit exercer une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou libérale, à l'exception de la gestion de son propre patrimoine mobilier ou immobilier,
- la vente doit être consentie à un salarié en contrat de travail à durée

indéterminée, un salarié en contrat d'apprentissage en cours au jour de la cession, au conjoint du cédant, à son partenaire lié par un pacte civil de solidarité, ou à ses ascendants ou descendants en ligne directe ou à ses frères et sœurs,

- si le fonds ou les titres sociaux cédés ont été acquis à titre onéreux, ils auront été détenus depuis plus de deux ans par le vendeur,

- les acquéreurs doivent avoir pendant les cinq années suivant la cession pour seule activité professionnelle l'exploitation du fonds, ou de la clientèle, cédé ou l'exercice de l'activité de la société dont les parts ou actions sont cédées,
- l'un des acquéreurs doit assurer, pendant la même période, la direction effective de l'entreprise.

Cette mesure ne peut s'appliquer qu'une seule fois entre le cédant et le même cessionnaire.

Entrée en vigueur : 6 août 2008.

### Transmission d'entreprise à titre gratuit : exonération partielle de droits de mutation et obligations déclaratives

Les transmissions suite à un décès ou par donation de titres de sociétés ou de biens affectés à l'exploitation d'entreprises individuelles peuvent faire l'objet d'une exonération de droits de mutation à titre gratuit à hauteur de 75 % de leur valeur.

Cette exonération partielle s'applique sous réserve de remplir certaines conditions.

Un décret précise la liste des documents que les héritiers ou donataires doivent remettre au service des impôts en vue de l'enregistrement de la déclaration de succession ou de donation afin de pouvoir prétendre à ce dispositif.

**Décret n° 2009-1092 du 3 septembre 2009 relatif aux obligations déclaratives prévues pour les transmissions**

**d'entreprises bénéficiant de l'exonération partielle des droits de mutation à titre gratuit** <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021021179&dateTexte=&categorieLien=id>

### Aménagement du dispositif de réduction d'impôt pour la reprise d'une société financée par un prêt (article 67 de la LME)

Dans le régime antérieur, cette mesure permettait à une personne physique qui s'endettait pour acquérir les titres d'une société existante de bénéficier d'une réduction d'impôt au titre des intérêts d'emprunt versés.

La réduction d'impôt est égale à 25 % du montant des intérêts payés au cours de l'année d'imposition. Les intérêts annuels ouvrant droit à la réduction sont limités à :

- 10 000 € pour les contribuables célibataires,
- 20 000 € pour les contribuables mariés ou pacsés soumis à imposition commune.

Les conditions d'application de cette mesure sont modifiées comme suit :

- la personne physique qui s'endette pour reprendre une société pourra bénéficier de cette mesure si elle détient 25 % au moins des droits de vote et des bénéfices de la société reprise, au lieu de 50 % auparavant. Par ailleurs, entreront dans ce calcul les titres de sociétés détenus par le conjoint, le partenaire d'un Pacs, les ascendants et descendants, ainsi que par les autres salariés de la société participant au projet de reprise. La personne qui acquiert les titres sociaux devra exercer une fonction de direction dans la société reprise. Cette fonction pourra être exercée également par le conjoint, le partenaire lié par un Pacs, les ascendants et descendants, ainsi que par les autres salariés de la société participant au projet de reprise,



– la société reprise, pour sa part, devra employer moins de 250 salariés et ne pas être détenue pour plus de 25 % par d'autres sociétés ne répondant pas aux critères de la PME au sens européen.

Enfin, la nature de l'activité devant être exercée par la société reprise doit être commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

Le décret d'application précise les obligations déclaratives des personnes physiques.

Entrée en vigueur : cette mesure est applicable aux emprunts contractés entre le 28 avril 2008 et le 31 décembre 2011.

**Décret n° 2008-1403 du 19 décembre 2008 pris pour l'application de l'article 199 terdecies-0 B du code général des impôts relatif à la réduction d'impôt sur le revenu accordée au titre des emprunts contractés pour la reprise d'une entreprise** [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=8CB0C82E3F9F330AFE9BEFCECD3787F.tpdjo06v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000019992129&dateTexte=](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=8CB0C82E3F9F330AFE9BEFCECD3787F.tpdjo06v_1?cidTexte=JORFTEXT000019992129&dateTexte=)

### Modification de la réduction d'impôt applicable dans le cadre du tutorat de porteurs de projet (article 69 de la LME)

La loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 avait introduit une mesure de réduction d'impôt sur le revenu en faveur des personnes qui accompagnent des demandeurs d'emploi ou titulaires de minima sociaux (revenu minimum d'insertion, allocation de parent isolé, allocation aux adultes handicapés) qui créent ou reprennent une entreprise individuelle ou une société dont ils détiennent le contrôle. Le crédit d'impôt de 1 000 € était majoré de 400 € lorsque le porteur de projet était bénéficiaire de l'AAH.

Les conditions pour bénéficier de cette réduction d'impôt sont modifiées et

l'application de cette mesure est limitée dans le temps :

– concernant le porteur de projet accompagné dans le cadre de ce tutorat, la création d'une société est désormais conditionnée à la détention de la majorité des droits sociaux,

– pour exercer la fonction de tuteur, la personne pourra, outre son expérience professionnelle, justifier de compétences professionnelles.

Elle devra être agréée par un réseau d'appui à la création et au développement des entreprises ou par une maison de l'emploi.

La convention est désormais d'une durée minimale de deux mois et peut être renouvelée dans la limite de trois ans. Le tuteur ne pourra apporter son aide à plus de trois porteurs de projet simultanément contre deux auparavant. La réduction d'impôt sera toujours égale à 1 000 € ou 1 400 € en cas d'accompagnement d'une personne handicapée.

Entrée en vigueur : cette mesure s'applique aux conventions conclues entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 31 décembre 2011.

Le décret d'application du 20 mars 2009 précise le contenu de la convention qui doit être signée entre le tuteur et le porteur de projet, les obligations déclaratives du tuteur, ainsi que la nature des pièces justificatives à fournir pour bénéficier de la réduction d'impôt.

Par ailleurs, un arrêté du 18 juin 2009 fixe la liste des réseaux d'appui habilités à donner cet agrément et en précise la procédure.

**Décret n° 2009-321 du 20 mars 2009 pris pour l'application de l'article 200 octies du code général des impôts relatif à la réduction d'impôt en faveur des contribuables apportant leur aide bénévole à des créateurs ou à des repreneurs d'entreprise** [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=8CB0C82E3F9F330AFE9BEFCECD3787F.tpdjo06v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000020436269&dateTexte=](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=8CB0C82E3F9F330AFE9BEFCECD3787F.tpdjo06v_1?cidTexte=JORFTEXT000020436269&dateTexte=)

OSEO

PME 2009

L'action publique

TEXTES

**Arrêté du 18 juin 2009 fixant la liste des réseaux d'appui à la création et au développement des entreprises habilités à agréer un accompagnateur bénévole ainsi que les modalités d'agrément prévues à l'article 200 octies du code général des impôts**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000020793190&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

### **Entrée en vigueur de la nouvelle convention d'assurance chômage du 19 février 2009**

Les dispositions de cette convention, le règlement général annexé, les annexes à ce règlement et les accords d'application concernent les salariés dont la fin du contrat de travail est postérieure au 1<sup>er</sup> avril 2009 et les personnes engagées dans une procédure de licenciement après cette date.

Cette nouvelle convention d'assurance chômage reprend les dispositifs existants en faveur des demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprise :

- l'aide à la reprise ou à la création d'entreprise (Arce) versée sous forme de capital pour les allocataires qui justifient notamment de l'obtention de l'Accre,
- la possibilité de cumuler l'allocation de retour à l'emploi (ARE) avec les revenus d'une activité non salariée lorsque ces revenus sont inférieurs à 70 % de la précédente rémunération.

Une circulaire de l'Unédic précise les conditions d'attribution et les modalités d'application des dispositifs en faveur des demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprise.

**Arrêté du 30 mars 2009 portant agrément de la convention du 19 février 2009 relative à l'indemnisation du chômage et de son règlement général annexé** <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020466929>

**Circulaire Unédic n° 2009-12 du 6 mai 2009** <http://www.unedic.fr/documents/DAJ/Juridique/ci200912.pdf>

### **Loi portant création du revenu de solidarité active (RSA) et du contrat unique d'insertion**

Cette nouvelle prestation est destinée à remplacer à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009 :

- le revenu minimum d'insertion (RMI),
- l'allocation de parent isolé (API),
- la prime forfaitaire de retour à l'emploi,
- et la prime de retour à l'emploi.

Concernant les créateurs d'entreprise, le texte prévoit notamment que :

- les entrepreneurs individuels pourront bénéficier du RSA s'ils n'emploient aucun salarié et s'ils sont soumis au régime fiscal de la micro-entreprise (sauf si l'insertion sociale du bénéficiaire le justifie). Un décret précise les règles de calcul du RSA dans le cadre de l'exercice d'une activité indépendante ;
- les bénéficiaires du RSA souhaitant créer leur propre activité seront orientés de façon prioritaire vers un organisme d'appui à la création d'entreprise ;
- la prime de retour à l'emploi ne sera plus attribuée au bénéficiaire du RSA à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009, sauf si l'activité a débuté avant cette date.

Un décret précise les modalités de calcul du RSA pour les entrepreneurs bénéficiaires du régime micro-social.

**Loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion** <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019860428>

**Décret n° 2009-933 du 29 juillet 2009 relatif au calcul du revenu des travailleurs indépendants relevant de l'article L. 133-6-8 du code de la Sécurité sociale et bénéficiaires du revenu de solidarité active** <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000020915329&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>



### Fonctionnaires : assouplissement des conditions de cumul avec une activité non salariée

La loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique du 3 août 2009 assouplit les conditions de cumul d'un emploi dans la fonction publique avec une activité non salariée.

Jusqu'à présent, les fonctionnaires à temps plein qui souhaitaient créer ou reprendre une entreprise tout en conservant leur emploi dans la fonction publique pouvaient cumuler les deux activités pendant une durée d'un an maximum à compter de la création ou de la reprise d'entreprise, renouvelable une fois. Ils peuvent désormais cumuler les deux activités pendant une durée maximale de deux ans, durée qui peut être prolongée d'un an au maximum.

Par ailleurs, la faculté de cumuler sans limitation de temps un emploi à temps partiel dans la fonction publique avec une activité non salariée fait également l'objet d'assouplissement. Le cumul concerne désormais les fonctionnaires ayant un temps partiel inférieur à 70 % de la durée légale du travail (contre 50 % auparavant).

**Loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique** <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020954520&dateTexte=&categorieLien=id>

### Réforme du droit des entreprises en difficulté (article 74 de la LME)

Une ordonnance prise en application de l'article 74 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 modifie le droit des entreprises en difficulté à compter du 15 février 2009.

Elle assouplit et précise les procédures préventives du mandat *ad hoc* et de la

conciliation, en déterminant notamment les juridictions compétentes selon la nature de l'activité de l'entrepreneur. Les conditions d'ouverture de la procédure de sauvegarde sont également assouplies. Le dirigeant n'aura plus à démontrer que ses difficultés le conduiront à la cessation de paiement pour demander cette procédure et son rôle est renforcé, notamment dans le cadre de la réorganisation de l'entreprise. Les procédures de redressement et de liquidation judiciaires sont partiellement modifiées. La procédure simplifiée de liquidation judiciaire devient obligatoire pour les entreprises dont le chiffre d'affaires et le nombre de salariés ne dépassent pas un seuil fixé par décret.

**Ordonnance n° 2008-1345 du 18 décembre 2008 portant réforme du droit des entreprises en difficulté**  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019951175&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

### Emploi et développement économique régional

#### Atténuation des conséquences du dépassement des seuils d'effectif (article 48 de la LME)

Le franchissement des seuils d'effectif de 10 ou de 20 salariés conduit généralement les employeurs à devoir supporter de nouvelles obligations financières. La LME vise à atténuer ces effets, notamment au titre :

– de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue : les PME dont l'effectif atteint ou dépasse 10 ou 20 salariés en 2008, 2009 et 2010 ne supportent aucune conséquence du fait de ce dépassement pendant trois ans. Elles seront ensuite progressivement

OSEO

PME 2009

L'action publique

TEXTES

soumises à leurs nouvelles obligations pendant les trois années suivantes,

– des salaires versés aux apprentis : les entreprises exonérées de charges sociales en raison d'un contrat d'apprentissage peuvent continuer à bénéficier de cet avantage l'année du dépassement du seuil de 11 salariés, et les deux années suivantes. Cette mesure ne concerne que les entreprises atteignant ou dépassant le seuil de 11 salariés au cours de 2008, 2009 et 2010,

– de la réduction générale des cotisations patronales (réduction « Fillon ») : en cas de dépassement de l'effectif de 19 salariés, la réduction de cotisations sociales continue d'être calculée sur la base du coefficient majoré aux entreprises de moins de 19 salariés pendant trois ans. Cette mesure ne concerne que les entreprises dépassant le seuil de 19 salariés au cours de 2008, 2009 et 2010,

– de la déduction forfaitaire des cotisations patronales pour l'accomplissement des heures supplémentaires : le dépassement de l'effectif de 20 salariés ne remet pas en cause le droit de bénéficier de la majoration de cette déduction pendant trois ans. Cette mesure concerne les entreprises dépassant le seuil de 20 salariés au cours de 2008, 2009 et 2010,

– de la contribution des employeurs au FNAL (Fonds national d'aide au logement) : les employeurs continuent à être exonérés de la contribution de 0,40 % due sur la totalité des salaires pendant trois ans en cas de dépassement du seuil de 20 salariés. Les trois années suivantes, le taux de cette contribution sera diminué de 0,30, 0,20 puis 0,10 %.

**Décret n° 2009-816 du 1<sup>er</sup> juillet 2009 pris pour l'application de l'article 48 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 relative à la modernisation de l'économie réduisant les contributions dues au titre de la formation professionnelle par les employeurs**

**dépassant l'effectif de vingt salariés**

**en 2008, 2009 et 2010** [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=8CB0C82E3F9F330AFE9BEFCECD3787F.tpdjo06v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000020814252&dateTexte=](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=8CB0C82E3F9F330AFE9BEFCECD3787F.tpdjo06v_1?cidTexte=JORFTEXT000020814252&dateTexte=)

### Classification des entreprises pour des besoins statistiques (article 51 de la LME)

Pour les besoins de l'analyse statistique et économique, les entreprises peuvent être distinguées selon quatre catégories :

- les micro-entreprises,
- les petites et moyennes entreprises,
- les entreprises de taille intermédiaire,
- les grandes entreprises.

Un décret précise les critères de cette classification.

**Décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique** [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=8CB0C82E3F9F330AFE9BEFCECD3787F.tpdjo06v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000019961059&dateTexte=](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=8CB0C82E3F9F330AFE9BEFCECD3787F.tpdjo06v_1?cidTexte=JORFTEXT000019961059&dateTexte=)

### Nouveaux codes NAF pour les activités artisanales

Suite à l'entrée en vigueur le 8 janvier 2008 de la nouvelle nomenclature des activités françaises, un arrêté actualise les codes NAF applicables dans le secteur des métiers et de l'artisanat.

**Arrêté du 10 juillet 2008 relatif à la Nomenclature d'activités française du secteur des métiers et de l'artisanat** <http://www.legifrance.gouv.fr/.affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019233599&dateTexte=20080724&fast>



## Fusion du chèque-emploi TPE et du titre emploi-entreprise (article 55 de la LME)

Deux dispositifs simplifient les formalités d'embauche des entreprises :

- le titre emploi-entreprise occasionnel, limité à certains secteurs d'activité,
- et le chèque-emploi très petites entreprises, réservé aux entreprises de 5 salariés au plus.

Leur utilisation permet à l'employeur de remplir plusieurs formalités et déclarations notamment :

- la déclaration d'embauche (DUE),
- l'établissement d'un contrat de travail,
- la délivrance d'un certificat de travail,
- la déclaration et le calcul des cotisations sociales obligatoires,
- les déclarations sociales annuelles (DADS),
- la remise d'un bulletin de paie,
- la remise d'une attestation fiscale pour les salariés.

Le titre emploi-entreprise et le chèque-emploi pour les très petites entreprises sont fusionnés en un seul dispositif : le « titre emploi-service-entreprise ».

Ce dispositif est ouvert aux entreprises :

- dont l'effectif n'excède pas 9 salariés,
- ou qui, quel que soit leur effectif, emploient des salariés dont l'activité dans la même entreprise n'excède pas la limite de 100 jours, consécutifs ou non, ou de 700 heures de travail par année civile.

Le Tese entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2009. Un décret précise les modalités d'application de cette mesure. Les formulaires d'adhésion au service Tese sont disponibles sur le site internet [www.letese.urssaf.fr](http://www.letese.urssaf.fr). Ils sont également diffusés par le Centre national titre emploi-service-entreprise et par les Urssaf.

**Décret n° 2009-342 du 27 mars 2009 relatif à la création du titre emploi-**

**service-entreprise (Tese)** [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=7AE236A3E22BD8418BEE D0CFF26A5E39.tpdjo17v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000020446437&dateTexte=](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=7AE236A3E22BD8418BEE D0CFF26A5E39.tpdjo17v_1?cidTexte=JORFTEXT000020446437&dateTexte=)

## Aide à l'embauche dans les entreprises de moins de 10 salariés : élargissement du public bénéficiaire

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les entreprises de moins de 10 salariés peuvent bénéficier d'une aide au titre des rémunérations versées sur l'année 2009 pour les embauches effectuées depuis le 4 décembre 2008. Un texte étend le bénéfice de cette aide aux employeurs éligibles à la réduction « Fillon ». Par ailleurs, l'aide à l'embauche pourra désormais concerner les recrutements de salariés en contrat de professionnalisation.

**Décret n° 2008-1357 du 19 décembre 2008 instituant une aide à l'embauche pour les très petites entreprises** [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=F36FB7ED7EFCDD82665354381253E7D.tpdjo15v\\_3?cidTexte=JORFTEXT000019961203&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=F36FB7ED7EFCDD82665354381253E7D.tpdjo15v_3?cidTexte=JORFTEXT000019961203&categorieLien=id)

**Décret n° 2009-296 du 16 mars 2009 modifiant le décret n° 2008-1357 du 19 décembre 2008 instituant une aide à l'embauche pour les très petites entreprises** <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020402030&dateTexte=&categorieLien=id>

## Aide à l'embauche d'apprentis par les entreprises de 11 salariés et plus

Dans le cadre du plan d'urgence pour l'emploi des jeunes, une aide spécifique est accordée pour les embauches d'apprentis réalisées entre le 24 avril 2009 et le 30 juin 2010 par les entreprises de 11 salariés et plus. L'aide concerne les embauches en contrat d'apprentissage pour une durée supérieure à deux mois.

OSEO

PME 2009

L'action publique

TEXTES

Elle est versée sur une durée de douze mois. La demande est à adresser au Pôle emploi. L'aide n'est pas cumulable avec l'aide à l'embauche accordée dans le secteur des hôtels – cafés-restaurants.

**Décret n° 2009-695 du 15 juin 2009 instituant une aide à l'embauche d'apprentis pour les employeurs de onze salariés et plus** [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=51DE80362165A07744C7B5B32997C7F9.tpdjo16v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000020740930&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=51DE80362165A07744C7B5B32997C7F9.tpdjo16v_2?cidTexte=JORFTEXT000020740930&categorieLien=id)

### Nouvelles mesures en faveur des entreprises situées outre-mer

La loi pour le développement économique des outre-mer contient plusieurs mesures pouvant intéresser les chefs d'entreprise, notamment :

- la création d'une nouvelle génération de zones prioritaires, les zones franches d'activités, comprenant la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion. Les exploitations situées dans ces départements bénéficient, sous certaines conditions et modalités, d'exonérations d'impôt sur les bénéfices, de taxe professionnelle et de taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties. Des décrets précisent cette mesure,
- la modification du régime de défiscalisation des investissements productifs réalisés outre-mer,
- l'instauration d'une aide au fret destinée à compenser les surcoûts d'acheminement de certaines marchandises,
- l'instauration d'une aide financière à la rénovation hôtelière,
- l'instauration d'une exonération facultative de taxe de publicité foncière ou de droits d'enregistrement pour les cessions de parts de copropriété d'hôtels, résidences de tourisme ou villages de vacances classés, sous réserve pour l'acquéreur d'affecter l'immeuble à l'exploitation hôtelière pendant au

moins cinq ans et à y réaliser des travaux de rénovation,

- la possibilité pour les employeurs et travailleurs indépendants (y compris des secteurs de l'agriculture et de la pêche) de bénéficier d'un plan d'apurement de leurs dettes sociales sur cinq ans,
- la modification du régime de la nouvelle exonération partielle de cotisations sociales patronales en faveur des employeurs de 10 salariés au plus ou qui, quel que soit leur effectif, exercent une activité éligible à l'aide,
- la possibilité pour les employeurs des départements d'outre-mer de verser à leurs salariés un bonus exceptionnel de 1 500 €, exonéré partiellement de cotisations sociales patronales.

Les décrets d'application devraient être publiés entre septembre et décembre 2009.

**Loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer** <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020671201&dateTexte=>

### Nouvelle liste des communes classées en zones de revitalisation rurale (ZRR)

Des avantages fiscaux et sociaux peuvent bénéficier aux entreprises situées en zones de revitalisation rurale (ZRR). Un arrêté fixe la nouvelle liste des communes classées en ZRR au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**Arrêté du 9 avril 2009 constatant le classement de communes en zones de revitalisation rurale** <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020506330>

### Modification des conditions d'éligibilité à la prime d'aménagement du territoire

La prime d'aménagement du territoire est une subvention d'équipement



accordée par l'État aux entreprises françaises ou étrangères réalisant, dans les régions prioritaires de l'aménagement du territoire, des programmes ayant une répercussion sur l'emploi. Un décret modifie les conditions d'éligibilité des entreprises en extension d'activité ou en reprise :

- extension d'activité : les entreprises devront réaliser au minimum 10 M€ d'investissements éligibles (contre 25 M€ auparavant),
- reprise : le projet doit conduire à la reprise d'au moins 80 emplois et à la réalisation de 5 M€ d'investissements éligibles (contre la création auparavant d'un minimum de 150 emplois et d'au moins 15 M€ d'investissements éligibles).

**Décret n° 2009-333 du 26 mars 2009 modifiant le décret n° 2007-809 du 11 mai 2007 relatif à la prime d'aménagement du territoire pour l'industrie et les services** <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020445445&dateTexte=&categorieLien=id>

### **Zones de restructuration de la défense (ZRD) : avantages fiscaux et obligations déclaratives**

Les entreprises qui créent certaines activités au sein de zones de restructuration de la défense, dont la délimitation sera fixée par arrêté, peuvent bénéficier :

- d'une exonération totale d'impôt sur les bénéfices pendant cinq ans, puis partielle les deux années suivantes,
- d'une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Un texte fixe les obligations déclaratives à respecter pour prétendre à ces exonérations.

**Décret n° 2009-472 du 27 avril 2009 fixant les obligations déclaratives des bénéficiaires des exonérations accordées en vertu des articles 44 terdecies et 1383-I du code général**

**des impôts** <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020560508&dateTexte=&categorieLien=id>

### **Nouvelle extension de l'expérimentation du contrat de transition professionnelle**

Le contrat de transition professionnelle est un contrat aidé d'une durée maximale de douze mois, réservé aux licenciés économiques des entreprises de moins de 1000 salariés, lorsque leur employeur n'est pas soumis à l'obligation de proposer un congé de reclassement. Dans le cadre de ce contrat, le salarié peut bénéficier d'un accompagnement personnalisé en matière notamment de création ou de reprise d'entreprise. Il perçoit pendant cette période une allocation mensuelle égale à 80 % de sa rémunération brute antérieure.

Cette expérimentation est étendue aux procédures de licenciement engagées entre le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> décembre 2009 dans les bassins d'emplois d'Auxerre, Dreux, Les Mureaux-Poissy, Saint-Quentin et de la vallée de l'Arve dont la délimitation est précisée par un arrêté. Un second texte étend le périmètre de six autres bassins d'emploi déjà couverts par l'expérimentation.

**Décret n° 2009-607 du 29 mai 2009 complétant le décret n° 2006-440 du 14 avril 2006 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2006-433 du 13 avril 2006 relative au contrat de transition professionnelle**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020677986&dateTexte=&categorieLien=id>

## **Financement**

Le titre IV de la loi de modernisation économique du 4 août 2008, « Mobiliser les financements pour la croissance », comporte diverses dispositions sur

OSEO

PME 2009

L'action publique

TEXTES

les banques, l'attractivité de la place financière française et le secret professionnel bancaire. D'autres articles de la LME ont également un impact financier sur les PME notamment ceux mentionnés ci-après.

### Amélioration de la protection du patrimoine de l'entrepreneur individuel (article 14 de la LME)

La protection limitée à la résidence principale de l'entrepreneur – prévue à l'article L. 526-1 du code de commerce – peut être étendue à tout bien foncier bâti ou non bâti qui n'est pas affecté à un usage professionnel. Cependant, l'entrepreneur peut renoncer à la protection sur tout ou partie de ses biens pour faciliter l'accès au crédit.

La procédure de surendettement des personnes physiques pour ces dettes non professionnelles inclut désormais les engagements solidaires (caution co-emprunteur) des dettes à l'égard d'un entrepreneur individuel ou d'une société.

La clôture de la procédure entraîne l'effacement de la dette résultant de l'engagement ci-dessus.

### Modalités d'intervention du Fisac (article 100 de la LME)

Le Fisac (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) est un dispositif principalement destiné à financer les opérations de création, maintien, modernisation, adaptation ou transmission des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité.

Le Fisac peut également prendre en charge les intérêts des emprunts contractés par les communes pour l'acquisition de fonds artisanaux, de fonds de commerce, de baux commerciaux ou de terrains qu'elles ont préemptés.

Il peut financer les études nécessaires à l'élaboration d'un cahier des charges qui permet aux communes d'engager dans les meilleures conditions un projet de revitalisation de leur centre-ville, la formation de médiateurs du commerce et les investissements nécessaires pour un meilleur accès des personnes handicapées aux magasins.

Le montant maximum de l'aide aux projets individuels a été modifié pour être porté à 75 000 € HT (au lieu de 50 000 € auparavant).

**Décret n° 2008-1475 du 30 décembre 2008 pris pour l'application de certaines dispositions de l'article L. 750-1-1 du code de commerce** [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E9B0779ECF84F5BC850500FDE7453829.tpdjo17v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000020016743&dateTexte=](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E9B0779ECF84F5BC850500FDE7453829.tpdjo17v_1?cidTexte=JORFTEXT000020016743&dateTexte=)

**Décret n° 2008-1470 du 30 décembre 2008 pris pour l'application de l'article L. 750-1-1 du code de commerce** [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E9B0779ECF84F5BC850500FDE7453829.tpdjo17v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000020016627&dateTexte=](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E9B0779ECF84F5BC850500FDE7453829.tpdjo17v_1?cidTexte=JORFTEXT000020016627&dateTexte=)

### Extension de l'habilitation des associations et des fondations à pratiquer certaines opérations de crédit en faveur des porteurs de projet (article 81 IV de la LME)

Jusqu'à présent, les associations sans but lucratif telles que l'Adie pouvaient accorder des prêts destinés au financement de la création ou le développement d'entreprises à des publics en difficulté (demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux).

Cette autorisation est étendue aux fondations reconnues d'utilité publique qui accordent des prêts pour la création et le développement des entreprises. Qu'il s'agisse d'associations sans but lucratif ou de fondations reconnues d'utilité publique, cette autorisation est désor-



mais accordée non seulement dans le cadre de projets en création, mais également en développement. En effet, les prêts pourront être destinés aux entreprises d'au plus trois salariés ou pour la réalisation de projets d'insertion par des personnes physiques.

Ces structures pourront être informées par la Banque de France des incidents de paiement et des interdictions bancaires des porteurs de projet. Elles informeront le fichier national d'informations sur les incidents de paiement.

Elles ne pourront plus se prévaloir de la caution accordée par une personne physique à une opération de crédit si l'engagement de cette caution était, lors de sa conclusion, manifestement disproportionné à ses biens et revenus.

Enfin, les associations qui recourent à l'emprunt obligataire seront désormais dispensées d'obtenir l'accord de leur ministre de tutelle. Seul le visa de l'AMF sera nécessaire.

Le législateur apporte également les précisions suivantes :

- les prêts doivent être rémunérés,
- les prêts seront alloués aux entreprises de zéro à cinq ans suivant leur création ou leur reprise. Ces derniers ainsi que les intérêts correspondants sont remboursables dans un délai maximum de cinq ans suivant le premier décaissement des fonds,
- le montant total du prêt ne peut excéder 10 000 € par entreprise pour un projet de création, de reprise ou de développement, et 3 000 € par emprunteur dans le cadre d'un projet d'insertion.

Les associations ou fondations qui demandent l'habilitation pour délivrer des prêts doivent respecter certaines conditions dont une ancienneté d'au moins dix-huit mois dans l'activité d'accompagnement de projets financés par des prêts consentis par elles sur leurs ressources propres ou par des crédits bancaires.

Ces mesures sont applicables à compter du 6 août 2008.

**Décret n° 2009-682 du 12 juin 2009 portant extension de l'habilitation des associations et des fondations à pratiquer certaines opérations de crédit**

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E9B0779ECF84F5BC850500FDE7453829.tpdjo17v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000020736539&dateTexte=](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E9B0779ECF84F5BC850500FDE7453829.tpdjo17v_1?cidTexte=JORFTEXT000020736539&dateTexte=)

### Réduction du délai de paiement entre professionnels (article 21 de la LME)

Entre professionnels, le délai de règlement des sommes dues est en principe fixé au trentième jour suivant la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée.

Les parties peuvent néanmoins convenir entre elles ou prévoir dans leurs conditions générales de vente des délais inférieurs ou supérieurs. En cas de dépassement du délai de règlement, des pénalités de retard sont dues. Elles se calculent à partir d'un taux d'intérêt ne pouvant être inférieur à une fois et demie le taux d'intérêt légal (5,98 % pour 2008).

Le délai pour régler les sommes dues sera limité à 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture. En cas de dépassement de ce délai, le taux d'intérêt minimal des pénalités de retard sera porté à trois fois le taux d'intérêt légal (11,97 % pour 2008 à titre d'exemple). Toutefois, les parties peuvent réduire d'un commun accord ce délai, ou proposer de retenir, comme point de départ du délai, non pas la date d'émission de la facture mais celle de réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation de service.

Cette mesure concerne les contrats conclus entre professionnels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

OSEO

PME 2009

L'action publique

TEXTES

### Aménagement du régime des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise – BSPCE (article 33 de la LME)

L'article 33 améliore le régime des BSPCE sur différents points :

- pour l'appréciation du seuil de détention de 25 % au moins du capital de la société émettrice par des personnes physiques, la quote-part du capital détenue par des personnes morales est prise en compte dès lors qu'elles sont elles-mêmes détenues à 75 %, au lieu de 100 % auparavant, par des personnes physiques,
- pour l'appréciation de ce même seuil, les participations détenues par des structures de capital-risque étrangères équivalentes aux structures de capital-risque françaises (SCR, FCPR...) sont, à l'instar de ces dernières, neutralisées,
- les sociétés cotées, qui ont franchi le plafond de capitalisation boursière de 150 M€, peuvent continuer à attribuer des BSPCE à leur personnel et ce pendant trois ans à compter de la date du franchissement dudit seuil sous réserve de remplir l'ensemble des autres conditions d'éligibilité aux bons.

Ces dispositions s'appliquent aux bons attribués du 30 juin 2008 au 30 juin 2011.

### Information obligatoire sur les délais de paiement

Pour les exercices comptables ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, les dirigeants des sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes (CAC) doivent préciser les informations relatives aux délais de paiement de leurs fournisseurs ou de leurs clients dans leur rapport de gestion. Doit y être mentionnée la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

Le commissaire aux comptes précise dans son rapport à l'assemblée générale ordinaire ses observations sur la sincérité et la concordance des informations mentionnées dans le rapport de gestion avec les comptes annuels de la société. Il est tenu d'adresser son rapport au ministre chargé de l'Économie s'il fait état, de façon répétée, de manquements significatifs aux dispositions relatives aux délais de paiement.

### Décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 pris pour l'application de l'article L. 441-6-1 du code de commerce

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020017362&dateTexte=&categorieLien=id>

### Marchés publics : plan de relance et augmentation des avances

Afin de favoriser la trésorerie des PME, le montant des avances versées aux entreprises dans le cadre des marchés publics notifiés au plus tard le 31 décembre 2009 est augmenté. Il est ainsi prévu, par dérogation aux règles existantes, qu'une avance de 20 % soit systématiquement versée lorsque le montant initial du marché est compris entre 20 000 € et 5 M€.

Concernant les marchés publics en cours d'exécution, il est spécifié que l'entreprise peut demander le paiement du différentiel entre les 20 % et les fonds déjà versés.

### Décret n° 2008-1355 du 19 décembre 2008 de mise en œuvre du plan de relance économique dans les marchés publics

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019961066&dateTexte=>

### Marchés publics : relèvement des seuils pour les marchés conclus sans publicité

Ce texte prévoit le relèvement de 4 000 à 20 000 € du seuil en dessous duquel il est désormais possible de décider que



le marché soit passé sans publicité, ni mise en concurrence. Cette mesure s'applique pour les marchés initiés après le 20 décembre 2008.

**Décret n° 2008-1356 du 19 décembre 2008 relatif au relèvement de certains seuils du code des marchés publics** [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=9BD7C744CE666FFD0E3CA279BC9B5E91.tpdjo10v\\_3?cidTexte=JORFTEXT000019961194&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=9BD7C744CE666FFD0E3CA279BC9B5E91.tpdjo10v_3?cidTexte=JORFTEXT000019961194&categorieLien=id)

### **Création d'un nouveau régime concernant les déficits des succursales et filiales étrangères pour les PME françaises de moins de 2000 salariés (article 22 de la LF pour 2009)**

Les mesures actuelles (article 209 du code général des impôts – CGI) prévoient que les résultats imposables à l'impôt sur les sociétés sont déterminés en fonction des opérations des seules entreprises exploitées en France. Les pertes subies à l'étranger par une succursale ou une filiale d'une entreprise située en France sont en principe fiscalement déductibles du résultat réalisé dans le seul état d'implantation de la succursale ou de la filiale.

Le nouveau dispositif fiscal (article 209 C nouveau du CGI) permet aux PME de moins de 2000 salariés, et sous certaines conditions, de déduire les déficits subis à l'étranger par leurs filiales ou succursales. Ces déficits sont ensuite rapportés à leur résultat imposable lorsque ces établissements réalisent des bénéfices ou au plus tard à l'issue des cinq exercices suivant leur imputation.

Ce dispositif s'applique aux résultats des exercices ouverts depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**Loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009** [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E9B0779ECF84F5BC850500FDE7453829.tpdjo17v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000019995721&dateTexte=](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E9B0779ECF84F5BC850500FDE7453829.tpdjo17v_1?cidTexte=JORFTEXT000019995721&dateTexte=)

### **L'impôt forfaitaire annuel des sociétés (IFA) est supprimé de manière étalée sur trois ans (article 14 de la LF pour 2009)**

Jusqu'en 2008, l'IFA était dû par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés, à partir de 400 000 € de chiffre d'affaires hors taxes, majoré des produits financiers. Plus de 360 000 entreprises étaient concernées.

Le seuil pour être imposable à l'IFA est progressivement relevé par l'article 14 de la loi de finances pour 2009, selon un nouveau barème :

- à 1,5 M€ de CA, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- à 15 M€, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010,
- suppression définitive, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009** [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E9B0779ECF84F5BC850500FDE7453829.tpdjo17v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000019995721&dateTexte=](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E9B0779ECF84F5BC850500FDE7453829.tpdjo17v_1?cidTexte=JORFTEXT000019995721&dateTexte=)

### **Relèvement du plafond des investissements bénéficiant de la réduction d'impôt sur le revenu dite « Madelin » pour souscription au capital de PME en phase d'amorçage (article 86 de la LFR pour 2008)**

Cet article relève les plafonds de la réduction d'impôt sur le revenu pour souscription en numéraire au capital de PME (dite « dispositif Madelin »), qui permet aux contribuables ayant souscrit au capital de PME en phase d'amorçage de bénéficier d'une réduction représentant 25 % de la somme investie dans la limite de :

- 50 000 € pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés (contre 20 000 € précédemment),

OSEO

PME 2009

L'action publique

TEXTES

– 100 000 € pour les contribuables mariés soumis à imposition commune (contre 40 000 € précédemment).

**Loi n° 2008-1443 du 30 décembre 2008 de finances rectificative pour 2008** [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=453CD108F512DA3DBEE199BC5AD37D52.tpdjo06v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000020014790&dateTexte=](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=453CD108F512DA3DBEE199BC5AD37D52.tpdjo06v_1?cidTexte=JORFTEXT000020014790&dateTexte=)

### Octroi de la garantie de l'État à la Caisse centrale de réassurance pour soutenir l'assurance-crédit (article 125 de la LFR pour 2008)

Cet article octroie à la Caisse centrale de réassurance (CCR) la garantie de l'État pour toutes ses opérations de réassurance des risques d'assurance-crédit pris par les PME et les entreprises de taille intermédiaire jusqu'au 31 décembre 2009. Cette mesure vise à diminuer les risques pris par la Coface dans l'attribution d'assurances-crédits accordées à des PME et des entreprises de taille intermédiaire.

Date d'application : à compter de la date de parution de la loi.

**Loi n° 2008-1443 du 30 décembre 2008 de finances rectificative pour 2008** [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=453CD108F512DA3DBEE199BC5AD37D52.tpdjo06v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000020014790&dateTexte=](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=453CD108F512DA3DBEE199BC5AD37D52.tpdjo06v_1?cidTexte=JORFTEXT000020014790&dateTexte=)

## Innovation

### Facilitation de l'accès aux marchés publics pour les entreprises innovantes (article 26 I de la LME)

Pendant cinq ans à titre expérimental, les acheteurs publics pourront :

– soit réserver une partie de leurs marchés publics portant sur la haute technologie, la recherche et développement et les études technologiques,

– soit accorder un traitement préférentiel en cas d'offres équivalentes aux entreprises innovantes pouvant bénéficier de financement provenant de FCPI (fonds communs de placement dans l'innovation).

Seront concernés les marchés publics d'un montant inférieur aux seuils des procédures formalisées.

Cette faculté sera accordée dans la limite annuelle de 15 % du montant annuel moyen des marchés de haute technologie, de recherche et développement et d'études technologiques.

L'application de cette mesure nécessite la parution d'un décret.

### Assouplissement des critères des sociétés pouvant bénéficier des FCPI (article 26 II de la LME)

Les fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI) sont des copropriétés de valeurs mobilières.

L'actif de ces FCPI doit être constitué pour 60 % au moins de valeurs mobilières, parts de SARL et avances en compte courant émises par des sociétés non cotées :

- ayant leur siège dans un État de la Communauté européenne ou de l'Espace économique européen,
- soumises à l'impôt sur les sociétés (IS),
- ayant un effectif de moins de 2 000 salariés,
- un capital social détenu, directement ou indirectement, pour moins de 50 % par d'autres sociétés,
- réalisant, au cours des trois exercices précédents, des dépenses cumulées de recherche d'un montant au moins égal au tiers du chiffre d'affaires le plus élevé réalisé au cours de ces trois exercices,
- ou justifiant d'un besoin de financement pour la création de produits,



procédés ou techniques dont le caractère innovant a été agréé.

Depuis 2007, sont également éligibles au quota d'investissement de 60 % les titres de sociétés cotées sur un marché non réglementé européen dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 M€.

La condition relative à la réalisation de dépenses de recherche est modifiée.

Les sociétés devront réaliser, au cours de l'exercice précédent, des dépenses de recherche éligibles au crédit d'impôt recherche représentant au moins 15 % de leurs charges fiscalement déductibles au titre de cet exercice ou, pour les entreprises industrielles, au moins 10 % de ces mêmes charges.

Cette mesure sera précisée par décret d'application.

### Expertise en matière de crédit d'impôt recherche (article 136 de la LME)

Les entreprises peuvent solliciter l'accord préalable de l'administration fiscale pour s'assurer de l'éligibilité de leurs dépenses de recherche au crédit d'impôt. L'absence de réponse motivée dans un délai de trois mois vaut accord tacite de l'administration.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'administration peut, dans le cadre de ces demandes, solliciter l'avis des services relevant du ministère de la Recherche ou des organismes chargés de soutenir l'innovation lorsque l'appréciation du caractère scientifique du projet le requiert.

Un décret fixe la liste des organismes pouvant être saisis à cette fin : les délégués régionaux à la recherche et à la technologie, l'Agence nationale de la recherche ou OSEO innovation.

Ces services ou organismes peuvent également être saisis depuis le 1<sup>er</sup> août 2009 directement par le contribuable de bonne foi. Le défaut de réponse moti-

vée dans un délai de trois mois vaut accord tacite de la demande.

**Décret n° 2009-1046 du 27 août 2009 fixant les conditions d'application des 3° et 3° bis de l'article L. 80 B du livre des procédures fiscales** [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=453CD108F512DA3DBEE199BC5AD37D52.tpdjo06v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000021005856&dateTexte=](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=453CD108F512DA3DBEE199BC5AD37D52.tpdjo06v_1?cidTexte=JORFTEXT000021005856&dateTexte=)

### Attirer les financements privés pour des opérations d'intérêt général (articles 139 à 143 de la LME)

Ces articles concernent la création de « fondations partenariales » par des établissements publics à caractère scientifique en vue de contribuer à des missions de service public de l'enseignement supérieur ou des « fonds de dotation » en vue d'assister une personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ses œuvres et de ses missions d'intérêt général.

**Décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation** [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=8DD10891A6B3CC36A0AD27BAA1D98436.tpdjo06v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000020246872&dateTexte=](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=8DD10891A6B3CC36A0AD27BAA1D98436.tpdjo06v_1?cidTexte=JORFTEXT000020246872&dateTexte=)

### Jeune entreprise innovante : prise en compte de la rémunération des dirigeants dans les dépenses de recherche

Le statut de jeune entreprise innovante (JEI) ouvre droit à une exonération d'impôt sur les bénéfices en faveur des entreprises réalisant au moins 15 % de dépenses de recherche éligibles au crédit d'impôt recherche.

Les rémunérations versées aux dirigeants qui participent effectivement et personnellement aux projets de recherche, étant comprises dans la base de calcul du crédit d'impôt recherche, peuvent donc être retenues pour apprécier le critère de jeune entreprise innovante, si elles constituent

OSEO

PME 2009

L'action publique

TEXTES

des charges déductibles du résultat de l'entreprise.

Un assouplissement de cette règle est prévu pour les rémunérations des dirigeants d'entreprises individuelles ou des associés de sociétés soumises à l'impôt sur le revenu qui ne sont pas par nature déductibles du résultat de l'entreprise.

L'administration fiscale admet dans ce cas qu'une rémunération forfaitaire puisse être prise en compte dans le calcul des dépenses de recherche, à condition que les dirigeants participent personnellement aux travaux de recherche de leur entreprise. Cette rémunération est alors égale au salaire moyen annuel d'un cadre calculé à partir des statistiques de l'Insee et ne peut excéder la rémunération que le dirigeant s'est réellement attribuée.

Cette mesure s'applique à compter des impositions établies au titre de 2009.

**Rescrit fiscal de la direction générale des impôts n° 2009/18 du 17 mars 2009** <http://doc.impots.gouv.fr/aida/Api.fcgi?collection=RES&annee=2009&numero=18&FILE=docFiscale.html>

### Entrée en vigueur du statut de la jeune entreprise universitaire

Le décret précisant le contenu et les modalités de la convention qui doit être signée entre une entreprise et un établissement d'enseignement supérieur, pour bénéficier du statut de jeune entreprise universitaire (JEU) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, a été publié au *Journal officiel*.

Il précise notamment que la convention est conclue pour une durée de trois ans renouvelable, dans la limite de huit années à compter de la date de création de l'entreprise.

**Décret n° 2008-1560 du 31 décembre 2008 relatif à la convention liant une jeune entreprise innovante et**

**un établissement d'enseignement supérieur pour l'application de l'article 44 sexies-0 A du code général des impôts** <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020021308&dateTexte=&categorieLien=id>

### Remboursement anticipé du crédit impôt recherche (article 94 de la LFR pour 2008)

Cet article instaure un remboursement immédiat et exceptionnel du crédit d'impôt recherche (CIR) pour toutes les entreprises en ayant bénéficié en 2005, 2006 et 2007, mais n'en ayant pas utilisé toutes les créances. Ces créances seront remboursées à condition qu'il ne s'agisse pas de créances cédées ou données en nantissement, comme dans le cas de la « cession Dailly » (mécanisme offrant la possibilité à une entreprise de céder ses créances professionnelles et les sûretés qui les accompagnent à un établissement bancaire).

Lorsque le montant du remboursement excède de plus de 20 %, la « différence positive » entre le crédit d'impôt et le montant de l'impôt sur le revenu dû pour l'année 2008, sont appliqués à l'excédent « indûment remboursé » :

- un intérêt de retard de 0,40 % par mois,
- une majoration de 5 % du montant de l'excédent.

**Loi n° 2008-1443 du 30 décembre 2008 de finances rectificative pour 2008** [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=453CD108F512DA3DBEE199BC5AD37D52.tpdjo06v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000020014790&dateTexte=](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=453CD108F512DA3DBEE199BC5AD37D52.tpdjo06v_1?cidTexte=JORFTEXT000020014790&dateTexte=)



## Quelques dispositions sectorielles intéressant les PME

Certaines dispositions de la LME prises en vue de développer le commerce concernent notamment :

- les périodes de soldes (article 98) ;
- les mesures en faveur de commerçants et artisans âgés (article 99) ;
- les mesures pour favoriser le commerce de proximité (article 100) ;
- l'aménagement cinématographique du territoire (article 105) ;
- la modification des règles relatives à la grande distribution effectuée dans le but d'augmenter la concurrence et de défendre le pouvoir d'achat (articles 101 à 104).

Deux mesures particulières sont détaillées ci-après.

### Élargissement du champ d'application du droit de préemption des communes (article 101 de la LME)

Les communes peuvent délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, à l'intérieur duquel elles bénéficient d'un droit de préemption sur les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux.

La mairie dispose d'un délai de deux mois à compter de la déclaration de vente du cédant pour exercer son droit de préemption.

Si elle préempte, elle doit dans un délai d'un an à compter du transfert de propriété rétrocéder le fonds de commerce, le fonds artisanal ou le bail commercial à un commerçant ou artisan exerçant une activité destinée à préserver la diversité des activités dans le périmètre concerné.

Le droit de préemption des communes peut également s'exercer lors de la cession de terrains portant ou destinés à

porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 m<sup>2</sup>.

Cette mesure est applicable à compter du 6 août 2008.

### Équipements commerciaux, nouveau régime d'autorisation (articles 102 et 105 de la LME)

Afin de favoriser le développement du commerce, la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a assoupli et harmonisé les règles d'implantation des magasins. Désormais, seules les créations et extensions de magasins de plus de 1 000 m<sup>2</sup> sont soumises à autorisation (au lieu de 300 m<sup>2</sup> auparavant), y compris pour les commerces reconvertis dans l'alimentation pour lesquels il existait un seuil spécifique de 2 000 m<sup>2</sup> auparavant.

Cette autorisation est délivrée par les commissions d'aménagement commercial. Un décret précise :

- la composition et le fonctionnement des commissions départementales et de la Commission nationale d'aménagement commercial,
- la nature des projets soumis à autorisation, notamment dans le secteur alimentaire,
- les cas de dispense d'autorisation,
- les modalités de la demande et le déroulement de la procédure.

Dans les communes de moins de 20 000 habitants, le maire saisi d'une demande de permis de construire d'un équipement commercial dont la surface est comprise entre 300 et 1 000 m<sup>2</sup> peut proposer à son conseil municipal la saisine de la CDAC, afin qu'elle statue sur la conformité du projet.

**Décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial** <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019796517>

OSEO

PME 2009

L'action publique

TEXTES





# L'Observatoire des PME





## REMERCIEMENTS

**Henry Savajol**

Directeur des études d'OSEO, responsable de  
l'Observatoire des PME

L'Observatoire des PME remercie vivement l'ensemble des auteurs de ce rapport, et plus généralement toutes celles et tous ceux qui ont contribué à sa réalisation, ainsi que les organismes et institutions auxquels ils appartiennent.

Pour ce travail, qui constitue un outil unique de synthèse annuelle sur l'évolution des PME, merci donc à : Michel Barreteau, Jean-luc Cayssials, Serge Darriné, Marie-Florence Estimé, Laurent Gasnier, Cécile Golfier, Sébastien Hallépée, Ludovic Kendaoui, Roselyne Kerjosse, Elisabeth Kremp, Chahra Louafi, Thierry Millon, Luis Miotti, Hahmed Mouzaoui, Maryline Rosa, Frédérique Sachwald, Éric Seguin, Julien Talbot, Laurence Tassone, Guillaume Wemelbeke.

OSEO

PME 2009

L'Observatoire  
des PME

REMERCIEMENTS

OSEO

PME 2009

L'Observatoire  
des PME

PRÉSENTATION

# P

## RÉSENTATION

### Activité et missions

L'Observatoire des PME d'OSEO constitue un pôle de développement des connaissances sur les PME dont l'action se réalise en partenariat avec les différents organismes qui participent de l'action publique en faveur des PME.

Recenser les informations disponibles sur les PME, clarifier les concepts utilisés, comparer les situations en France et à l'étranger, combler les lacunes de la connaissance, diffuser les informations, telles sont les missions de l'Observatoire des PME.

Le travail de l'Observatoire repose d'une part sur une approche quantitative de la réalité des petites et moyennes entreprises, et d'autre part sur des démarches d'études plus qualitatives.



## MÉTHODE

OSEO

PME 2009

L'Observatoire  
des PME

MÉTHODE

### Le comité d'orientation

La mise en œuvre du programme d'études est suivie en cours d'année au sein du comité d'orientation de l'Observatoire des PME, qui réunit des représentants de l'Insee, de la Banque de France, du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi (DGCIS, Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services), du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de l'APCE (Agence pour la création d'entreprises), de la CGPME, du Medef, de la Caisse des dépôts et du groupe OSEO.

### Les comités de pilotage

Chaque étude de l'Observatoire est pilotée par un groupe de travail spécifique : le comité de pilotage. Les participants à ce comité sont les membres de l'Observatoire et des acteurs parmi les plus compétents pour le domaine traité. Les études s'appuient, notamment, sur des enquêtes réalisées directement auprès des entreprises.

### La recherche universitaire

L'Observatoire s'est rapproché du monde universitaire : plusieurs études publiées ont été confiées à des chercheurs.

L'Observatoire des PME se tient à la disposition des chercheurs afin d'étudier toute coopération permettant de valoriser les projets de recherche en cours ou les travaux récemment achevés mais insuffisamment connus du monde économique, et d'impulser de nouveaux axes de recherche. Pour tout contact à ce sujet, envoyer un courriel à : [observatoiredespme@oseo.fr](mailto:observatoiredespme@oseo.fr)

En dehors du rapport annuel sur la situation des PME et des deux enquêtes semestrielles de conjoncture des PME, l'Observatoire publie ses études, depuis le début de l'année 2003, dans la collection « Regards sur les PME ». Les ouvrages de cette collection, comme le rapport sur les PME, sont diffusés par La Documentation française, et les achats peuvent être faits en ligne sur le site : [www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)

### Regards sur les PME

La collection « Regards sur les PME » est destinée principalement aux personnes et organismes, publics et privés, dont le travail et les missions concourent à la création, au développement et à la transmission des PME, et à tous ceux qui, à un titre ou à un autre, ont la capacité d'améliorer les services de toute nature, administratifs ou commerciaux, qui sont rendus aux PME.

#### Numéros parus

- 1 PME : clés de lecture
- 2 PME : l'appui à la création
- 3 Gestion du personnel et de l'emploi dans les petites entreprises
- 4 Les PME et l'environnement. Enjeux et opportunités
- 5 PME et marchés publics
- 6 Connaissance de l'entreprise par les élèves. Contribution du collège et du lycée
- 7 Entreprises artisanales du bâtiment. Pratiques bancaires et besoins de financement
- 8 Dirigeant de PME, un métier ? Éléments de réponse
- 9 L'accès aux métiers et à l'exercice d'activités dans les PME. Typologie et recensement des réglementations
- 10 PME et innovation technologique. Pour une relation plus naturelle
- 11 L'appui à la création : trois ans après. Regards de chefs d'entreprise
- 12 Dirigeants de PME : au-delà du métier, la vie au quotidien
- 13 TIC et PME : de l'hésitation à la performance
- 14 La recherche académique française en PME : les thèses, les revues, les réseaux
- 15 Quels emplois pour les PME ? Étude sur les PME et l'emploi en France
- 16 Une analyse comparative des procédures de faillites : France, Allemagne, Royaume-Uni
- 17 Freins à la croissance des PME à potentiel de développement



## LE GROUPE OSEO

OSEO, né du rapprochement de l'Anvar, de la BDPME, de la Sofaris et de l'All (Agence de l'innovation industrielle), finance et accompagne les petites et moyennes entreprises dans les phases les plus décisives de leur existence.

OSEO assure une plus grande continuité dans la chaîne du financement de leurs projets, grâce à la complémentarité de ses trois métiers : soutien à l'innovation, financement des investissements et du cycle d'exploitation en partenariat avec les banques, et garantie des financements bancaires et interventions en fonds propres.

Aider les PME à innover et à grandir pour favoriser l'émergence de champions de demain constitue, plus que jamais, une priorité pour OSEO, confirmée par l'élargissement de son périmètre d'intervention et le renforcement de ses moyens d'action. Une attention particulière est également portée aux entreprises de taille moyenne ou à fort potentiel de croissance, capables d'exporter des produits à forte valeur ajoutée. Le soutien à la création et aux transmissions d'entreprises demeure essentiel pour le renouvellement du tissu d'entreprises et la préservation des emplois.

### oseo.fr

oseo.fr, le site du groupe OSEO, s'adresse aux PME et à leurs partenaires (réseaux d'accompagnement, établissements financiers...) pour leur offrir les informations, conseils et services utiles, pour créer leur entreprise, se développer, innover, s'internationaliser, gérer au quotidien, reprendre ou transmettre leur entreprise.

Les études de l'Observatoire sont consultables sur le site Internet [oseo.fr](http://oseo.fr), menu « Notre mission/Publications ».

## OSEO

### PME 2009

L'Observatoire  
des PME

LE GROUPE OSEO